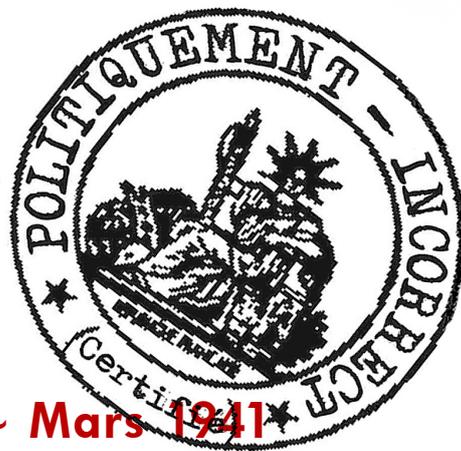


LES NOUVELLES EDITIONS FRANÇAISES

COLLECTION

“LES JUIFS EN FRANCE”



Novembre 1940 ~ Mars 1941

Réédition de la collection
“Les Juifs en France”

I

Dr George Montandon
Comment reconnaître le Juif ?

II

Dr Fernand Querrioux
La médecine et les Juifs.

III

Lucien Pemjean
La presse et les Juifs.

IV

Lucien Rebatet
Les tribus du Cinéma et du Théâtre.

Les Nouvelles Editions Françaises
1940~1941

Mars 2008

LENCULUS

Librairie Excommuniée Numérique des **CU**rieux de Lire les **US**uels

LES NOUVELLES EDITIONS FRANÇAISES

Robert Denoël a fondé les Nouvelles Editions Françaises le 20 novembre 1940, en transformant la dénomination de sa société « La Publicité Vivante », qui datait du 15 octobre 1937.

Il crée cette enseigne un bon mois après la réouverture des Editions Denoël : elle n'est donc pas destinée à remplacer temporairement sa maison fermée par les Allemands du 17 juin au 15 octobre 1940, comme on l'a dit, mais à publier des ouvrages imposés par l'occupant.

Pourquoi y publie-t-il aussi Les Beaux Draps ? Auguste Picq expliquait que le pamphlet de Céline avait servi de « faire-valoir » aux N.E.F. Je suppose que les livres pour enfants de Thornton Burgess, publiés pour la première fois en 1933 par les Editions Denoël et Steele et remis en vente en 1940 avec l'adresse des Nouvelles Editions Françaises, avaient aussi cette fonction.

Les quatre volumes publiés entre novembre 1940 et mars 1941 dans une collection au titre bien compromettant : « Les Juifs en France », ont été vendus à moins de 3 000 exemplaires. Au cours de son procès, en juillet 1945, Denoël dira qu'il a arrêté cette collection après le quatrième volume, « en voyant les mesures prises contre les Juifs ». Le fait est que trois autres titres annoncés au second plat de couverture des quatre premiers n'ont jamais paru.

Les Nouvelles Editions Françaises, domiciliées au 21, rue Amélie, c'est-à-dire dans le bâtiment accolé à celui des Editions Denoël, n'avaient pas d'existence légale : c'est en transformant le "19" en "21" sur un acte d'association provisoire [cf. Chronologie, 23 janvier 1941] que Denoël, ou George Hagopian, son homme d'affaires, entérinent une situation de fait (les volumes étaient bien entreposés à cette adresse) mais sans la notifier au Registre de commerce.

Les rares documents à l'en-tête des N.E.F. que l'on possède portent tous la signature de Robert Denoël. Maurice Bruyneel dit Albert Morys avait bien, en février 1941, signé la prière d'insérer des Beaux Draps avec le titre de « secrétaire général », et Auguste Picq, le comptable des Editions Denoël, pris en main les comptes de la société, il n'en demeure pas moins qu'un seul homme a, comme dans toutes ses entreprises, présidé aux destinées des Nouvelles Editions Françaises, et ne s'en est d'ailleurs pas caché à la Libération : Robert Denoël.

1941

JANVIER

Karl Epting, le directeur francophile de l'Institut allemand, élabore « de concert avec les éditeurs français » une « Liste Mathias » qui contient un millier de titres d'ouvrages allemands à faire traduire et publier en français « pour rattraper les “erreurs” des années 30 et rendre les Allemands sympathiques au public français ».

On ignore comment les éditeurs utilisèrent cette liste mais le fait est que, deux ans plus tard, Georges Blond se félicitait dans *Deutschland-Frankreich* que plus de 250 livres allemands aient été traduits depuis l'armistice.

Le 6 : Lettre de Denoël à Jean Rogissart, qui a organisé le ravitaillement de la rue Amélie : « Vos fromages sont bien arrivés et ont fait la joie de tout le monde. Je crois que la formule que vous avez adoptée est la meilleure. Une note parue dans les journaux autorise en effet les envois jusqu'au 31 janvier inclus, pour ce qui concerne la volaille, tout au moins. Tentez de faire d'autres expéditions, à mes risques et périls bien entendu ».

Le 7 : Raymond Durand-Auzias est nommé administrateur provisoire des Editions Gedalge, maison juive.

Le 9 : Denoël reprend contact avec Evelyne Pollet dont le roman est resté sur le marbre depuis décembre 1939 : « Nous ne pensons pas reprendre l'édition d'une façon régulière avant mars ou avril. A ce moment-là votre livre prendra tout naturellement sa place dans ma production. Grasset et Plon ont, en effet, sorti quelques ouvrages, mais le succès ne semble pas avoir récompensé leurs efforts. La situation est encore bien trop troublée pour que l'on puisse penser à une reprise normale des affaires de librairie. »

Le 17 : Raymond Durand-Auzias est nommé administrateur provisoire des Editions de Cluny, qui appartiennent à un israélite, Fernand Hazan. Il assurera cette fonction jusqu'au 16 juin.

Le 20 : Denoël écrit à Céline, qui lui a recommandé Jean-Gabriel Daragnès pour son prochain livre : « Je ferai certainement travailler Daragnès un jour prochain, mais pour votre livre

j'ai déjà pris un engagement avec l'imprimeur Diéval - rue de Seine - qui offre l'avantage de me fournir le papier qui, comme vous le savez, est extrêmement rare en ce moment.

Diéval, que j'ai eu l'occasion d'expérimenter ces derniers mois, me donne des garanties dans le travail, brochage par exemple, que je ne pourrais pas trouver immédiatement chez Daragnès. Mais dès que j'aurai repris le courant habituel de mon activité, je penserai à votre ami. »



Jean-Gabriel Daragnès
[1886-1950] (© Jean Roubier)

L'imprimeur montmartrois ne paraît pas avoir, par la suite, travaillé pour Denoël. C'est probablement Henri Diéval, dont l'imprimerie se trouvait au n° 57 de la rue de Seine, qui a imprimé les quatre volumes de la collection « Les Juifs en France » et *Les Beaux Draps*, dont les colophons portent : « Imprimerie spéciale des Nouvelles Editions Françaises ».

Le 23 : Association en participation entre Robert Denoël, gérant des Nouvelles Editions Françaises, et Mme Pauline Bagnaro, veuve Constant, dite « de Kéan », femme de lettres, demeurant à Paris, 175 rue Legendre.

Elle a pour but « l'édition, le lancement, la mise en vente, de l'ouvrage de Louis-Ferdinand Céline intitulé : *Les Beaux Draps*, et toutes opérations commerciales se rapportant à ce qui précède. » Mme Bagnaro a versé en compte courant une somme de 100 000 francs en bons d'armement. C'est une association limitée à trois ans, à dater du 20 janvier 1941. Sa dissolution a été prononcée le 6 mai 1942.

En 1939 Pauline Bagnaro avait publié chez Denoël un roman à compte d'auteur : *Le Continent maudit*, sous le pseudonyme de Morgin-de Kéan. Cette dame-écrivain paraît intéressée par le monde de l'édition puisqu'on la retrouve en mai 1943 parmi les soutiens financiers de l'éditeur Jean Renard, chez qui elle a publié trois romans durant l'Occupation. L'un d'eux, *La Maison près du cimetière*, obtint le prix Ariane 1942.

Elle est aussi rédactrice politique à Radio-Paris et paraît en très bons termes avec le capitaine Paul Sézille qui, le 21 juillet 1941, la recommande à un M. Scheffler de la Pro-

paganda Staffel : Mme Morgin-de Kéan fait partie des « Amis de l'Institut d'étude des Questions juives ».



Pauline Constant-Bagnaro est surtout fascinée par Louis-Ferdinand Céline : en 1943, elle publie un roman, *Jouer avec le feu*, qu'elle dédie « à Ferdinand Céline ». Il semble aussi qu'elle l'ait écrit « à la manière » de Céline, ce qui lui vaut un éreintement dans la presse.

On comprend mieux pourquoi Denoël a accepté, ou sollicité, sa participation financière pour publier *Les Beaux Draps* : il sait que cette dame romancière, sans doute riche, est une admiratrice de l'écrivain.

En examinant l'acte d'association provisoire Denoël-Constant rédigé le 23 janvier 1941 par Georges Hagopian, l'homme d'affaires de Robert Denoël depuis 1939, on découvre un tour de passe-passe surprenant : l'adresse de la société est corrigée à la main sans que cette modification ait jamais été notifiée au Registre de commerce : le 19 rue Amélie devient le 21.

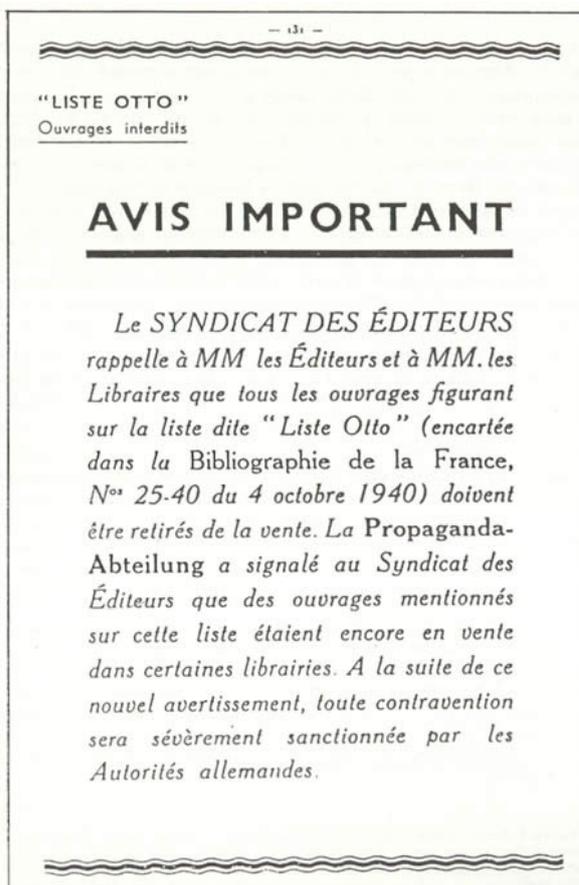
Monsieur DENCHEL, gérant de la Société des
NOUVELLES ÉDITIONS FRANÇAISES, dont le siège
est 21, rue Amélie, à PARIS.

Ce n'est que le 12 septembre 1944, lorsqu'Albert Morys fera transférer le lieu d'exploitation de la société au 5 rue Pigalle que l'adresse initiale et seule valable sera réintroduite.

DECLARE, que le lieu d'exploitation de l'établissement de la société susénoncée et ayant pour objet toutes opérations de publicité a été transféré à dater du II septembre 1944 de la rue Amélie 19, à Paris, à la rue Pigalle, N°5 à Paris.

Ainsi, entre janvier 1941 et septembre 1944, les Nouvelles Editions Françaises n'auront eu aucune existence légale.

FÉVRIER



Les ouvrages figurant sur la « Liste Otto » diffusée quatre mois plus tôt ont sans doute été saisis chez les éditeurs et pilonnés, mais il reste des livres indésirables chez les libraires. La *Bibliographie de la France* publie cet avis du Syndicat des Éditeurs dans son numéro des 14-21 février.

Le 1^{er} : Reparution du *Pays libre*, l'hebdomadaire de Pierre Clémenti. Fondation à Vichy du Rassemblement National Populaire (RNP) par Marcel Déat et Eugène Deloncle.

Le 3 : Signature du contrat pour *Les Beaux Draps*. Céline a obtenu que ses 18 % lui soient payés d'avance, sur base du « bon à tirer » qui doit lui être soumis avant l'envoi à l'imprimeur. Pour les retirages, tous les bons à tirer devront lui être soumis pour signature.

C'est probablement Denoël qui rédige le prière d'insérer paru dans *Bibliographie de la France*, quelques jours plus tard : « Des mesures de salut public, proposées par l'écrivain qui avait tout prévu, tout prédit. Des mesures 'céliniennes', entièrement originales. Un livre où l'on retrouvera cette verve prodigieuse, cette énorme et terrible gaieté, cet élan furieux, ce génie mâle qui fait l'auteur de *Bagatelles* pour un massacre le grand poète lyrique du siècle. »

L'auteur, lui, avait annoncé son livre à René Arnold, le directeur du laboratoire pharmaceutique Cantin à Palaiseau, dans des termes plus mesurés : « J'achève mon petit boulot.

L'auteur, lui, avait annoncé son livre à René Arnold, le directeur du laboratoire pharmaceutique Cantin à Palaiseau, dans des termes plus mesurés : « J'achève mon petit boulot.

Il va sortir dans qq semaines. Rien de bien extravagant. Une ultime petite pétarade sous des cieux de plomb ! Bien futile. Ce n'est pas à moi que l'on fera croire que rien peut changer les choses... leur cours odieux... L'on ne pense plus que vaches, poules, cochons... charbon - la terre et sous terre ! »

Le 7 : Reparution de l'hebdomadaire *Je suis partout*. Dans son éditorial de première page, Lucien Rebatet écrit: « Je suis partout *reparait*. Il était impossible qu'un tel journal ne reparût point aujourd'hui. Il eût été intolérable que son trépas consacraît une victoire juive, à l'heure où la France se délivre enfin des Juifs. »

Le 8 : Denoël répond à Evelyne Pollet, impatiente de voir son roman mis en vente : « Je vous ai écrit dernièrement que j'espérais faire paraître votre livre dans le courant de mars prochain, ne m'en demandez pas davantage. La reprise est extrêmement lente et difficile. Nous nous heurtons à des difficultés de toutes sortes : absence de papier, difficultés de transports, etc. Soyez assurée que nous faisons tout le possible pour vous donner satisfaction. »

Le 12 : Arrestation et déportation à Buchenwald de Julien Cain, administrateur de la Bibliothèque Nationale. Nommé le 8 avril 1940 secrétaire général à l'Information, il avait vainement tenté de s'embarquer sur le *Massilia* avec Jean Zay, Pierre Mendès France et Edouard Daladier.



Julien Cain



Bernard Fay

Destitué pour « abandon de poste » il avait, en août 1940, été remplacé à la tête de la Bibliothèque Nationale par Bernard Fay [1893-1978]. Libéré le 11 avril 1945, il reprend ses fonctions et est nommé, le 17 mars 1946, directeur général des Bibliothèques d'Etat.

Le 13, lettre de Denoël à Rogissart : « Votre nouvel envoi est bien arrivé et a fait la joie de tout le personnel. Nous vous renvoyons aujourd'hui le cageot avec l'espoir qu'il reviendra bientôt bourré de victuailles. Vous pouvez certes y joindre les camemberts dont vous nous parlez.

D'autre part, je vous envoie, par même courrier, un numéro de la Nouvelle Revue Française, dans lequel vous trouverez une note très aimable de M. Lucien Combelle, un nouveau venu intéressant.

D'autre part encore, j'ai posé votre candidature au prix du Roman Populiste, qui se décernera dans le courant de mars. J'ai alerté à ce propos Charles Braibant et Léon Lemonnier, qui sont naturellement fort bien disposés à votre égard.

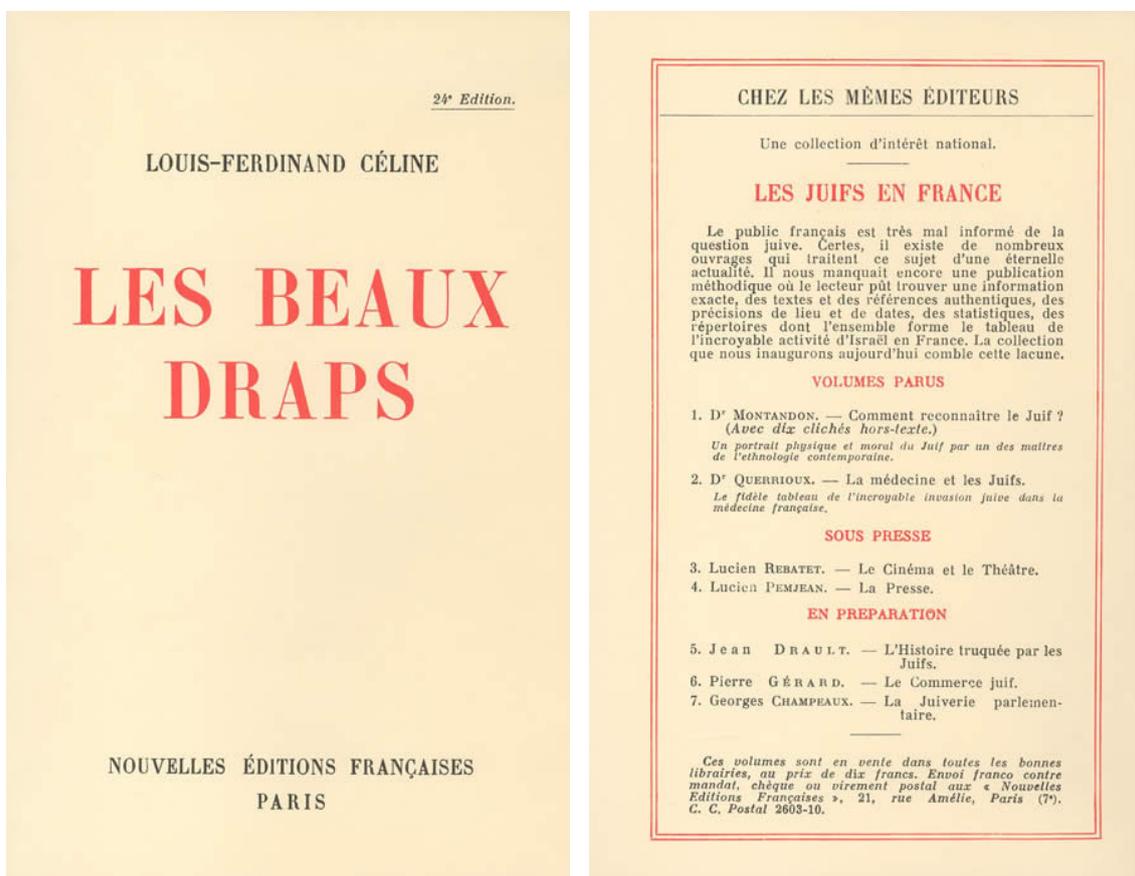
Lectures 40, dont vous me parlez, est publié par Jean Fontenoy, que vous connaissez sans doute.

C'est surtout une revue littéraire, ainsi que vous aurez pu vous en apercevoir par le contenu. Si vous aviez une bonne nouvelle d'une douzaine de pages, je pourrais sans doute la placer utilement dans un journal de Paris. »

Le 27, nouvelle lettre à Rogissart : « J'ai reçu votre copieux colis samedi soir et la distribution a été accueillie avec une grande joie par le personnel. Vous ne pouvez pas vous imaginer quel plaisir vos envois nous donnent. Je tiens à vous le répéter car je sais fort bien quelle peine vous avez à les composer. Merci encore !

Je m'occupe du prix populiste. Vous ai-je dit que j'avais vu Duhamel, qui connaît Mervale et qui m'a promis de lire *Le Fer et la forêt*. Nous avons nos petites chances. Mes affaires prennent tournure tout doucement. J'ai tout lieu de croire à une solution dans les prochains jours. »

Le 28 : Mise en vente des *Beaux Draps* aux Nouvelles Éditions Françaises ; le premier tirage a été de 10 500 exemplaires. Dans *Bibliographie de la France* du mois suivant, Denoël annonce : « Un éclatant succès : 20 000 exemplaires enlevés en six semaines ».



MARS

Mise en vente des troisième et quatrième volumes de la collection « Les Juifs en France ». Trois autres ouvrages étaient annoncés au verso de leurs couvertures, dans la même collection : *L'Histoire truquée par les Juifs* par Jean Drault [n° 5], *Le Commerce juif* par Pierre Gérard [n° 6], *La Juiverie parlementaire* par Georges Champeaux [n° 7].

Denoël arrêta la collection après le quatrième volume. Drault, Gérard et Champeaux n'ont pas publié ces titres chez d'autres éditeurs, ce qui indique qu'il devait s'agir d'ouvrages de commande, mais non d'ouvrages *imposés* par l'occupant.



Cette annonce se trouvait aussi en quatrième de couverture des *Beaux Draps*, qui furent réimprimés à douze reprises jusqu'en octobre 1943. Si les volumes de cette collection « d'intérêt national » disparurent rapidement du commerce, après avoir atteint des ventes inférieures à 3 000 exemplaires, les tirages du pamphlet de Céline atteignirent près de 40 000 exemplaires. Et l'annonce pour les volumes de la collection « Les Juifs en France » figura sur tous les exemplaires tirés.

Auguste Picq avait donc raison d'écrire que le livre de Céline avait servi de « faire-valoir » aux Nouvelles Editions Françaises, lesquelles n'auront publié que ces quatre libelles antisémites indignes du catalogue d'un grand éditeur.

Le 6 : Premier numéro de l'hebdomadaire *L'Appel*, organe de la Ligue française de Pierre Costantini.

Le 8, Denoël écrit à Rogissart : « Vos deux envois me sont parfaitement arrivés et je vous en remercie. Tout cela était excellent et fort bien conditionné. Je vous ai expédié d'autre part 1 300 francs.

Soit mille francs de droits d'auteur et 300 francs pour les provisions. J'espère pouvoir faire mieux sous peu.

Mes affaires prennent tout doucement meilleure tournure et j'espère qu'avant la fin du mois j'aurai pallié aux plus grosses difficultés. Je n'ai pas de nouvelles du prix Populiste qui doit se décerner dans le courant du mois. Je vais relancer nos amis à ce sujet. Dites-moi donc un de ces jours quels sont les journaux de votre région qui publient encore des chroniques littéraires. Je reconstitue tant bien que mal un service de presse. »

Le 10 : Denoël est convoqué par les autorités allemandes à propos de la mise en vente, par les Messageries Hachette, des *Beaux Draps*. Il rencontre le lieutenant Weber à son bureau, rue Réaumur.

Le 11 : *Le Nouveau Journal*, qui a rendu compte des *Beaux Draps* dans son numéro du 27 février, et annoncé sa parution en Belgique pour le lendemain, déplore que le livre ne soit pas encore arrivé à Bruxelles.

Le 24 : Denoël prévient Céline qu'il « dispose actuellement d'un petit stock de papier, qui me permet de faire une réimpression à 2 100 exemplaires » des *Beaux Draps*, et lui demande de lui retourner le bon à tirer, signé.

Le 26, Denoël écrit à Rogissart, qui a obtenu la veille le prix Populiste pour *Le Fer et la forêt* : « J'ai été bien heureux de pouvoir vous télégraphier hier l'heureux résultat. D'autant plus que je croyais à un échec. En effet, un mauvais renseignement me faisait penser que le prix se décernait au cours d'un déjeuner. Vers trois heures, je n'avais eu aucun coup de téléphone. Dans les journaux, on ne savait rien. La publicité préliminaire avait été mal faite. Les courriéristes littéraires n'avaient pas été alertés.

Vers sept heures Luc Durtain me téléphonait qu'il se rendait à la réunion. Et vers neuf heures notre ami Braibant m'annonçait votre succès. Vous le devez à Braibant d'abord, à Durtain, à Duhamel, à Thérive et à Lemonnier qui ont voté pour vous. Je ne sais malheureusement pas le nom de vos autres parrains. Braibant vous les dira sans doute.

Il serait de sage politique de leur envoyer à chacun un mot de remerciement. Pratiquement, je ne sais pas du tout quel peut être le rendement d'un prix comme celui-là, en dehors de la petite somme qui lui est attribuée. La publicité est assez importante mais je ne me rends pas bien compte des résultats qu'on peut en espérer en ce moment. Il me reste, en retours, et en exemplaires neufs, deux mille exemplaires environ. Et il en reste quelques uns dans les librairies.

Je fais remettre ces exemplaires sous couverture neuve, quand c'est nécessaire, et sous bandes. Nous procédons à un nouvel envoi d'office aux libraires et je m'occupe à secouer les journaux et revues afin d'obtenir un maximum de publicité. Je suis convaincu que nous épuiserons les exemplaires en stock et j'espère que je pourrai procéder à un nouveau tirage. Mais, en ce moment, on ne peut table sur rien. »

Denoël n'oublie pas de le remercier pour « le rôti de veau, savoureux et tendre, que nous avons mangé avec infiniment de plaisir. Quel dommage que vous ne soyez pas venu le partager avec nous ! Nous eussions certainement trouvé un honnête Bourgogne comme on les aime en Ardenne pour l'arroser et célébrer votre succès. Le colis de la rue Amélie est aussi arrivé en fort bon état et le partage s'est fait à la satisfaction générale. »

L'éditeur écrit encore qu'il publiera « assez prochainement une anthologie de poètes populistes [Poèmes populistes] où il convient que vous figuriez : voulez-vous m'envoyer trois poèmes qui vous plaisent particulièrement. »

Le 29 : Le gouvernement de Vichy crée un Commissariat général aux Questions juives et nomment à sa tête Xavier Vallat.

Le 31 : Retour de captivité de Robert Brasillach. Dès le 25 avril, il reprend sa place de rédacteur en chef de *Je suis partout* et collabore au *Petit Parisien*.

AVRIL

Le 6 : Edmond Buchet, directeur des Editions Corrêa, note, dans *Les Auteurs de ma vie* : « Pierre-Jean Launay, qui avait obtenu le Renaudot [1938] avec Léonie la Bienheureuse, vient d'abandonner Denoël qu'il trouve trop collaborateur, pour passer chez nous ».

Launay n'est pas le seul à quitter Denoël pour Corrêa. Début juillet, Charles Braibant propose au même éditeur un roman et, selon Buchet, c'est parce qu' « il ne veut pas rester chez Denoël qui est trop collaborateur ». Voilà une appréciation toute récente puisque, selon la lettre de Denoël du 26 mars, c'est grâce à « notre ami Braibant » que Jean Rogissart a obtenu, la veille, le prix populiste 1941 pour son roman *Le Fer et la forêt*.

Braibant ne se contente pas d'apporter un roman, il a aussi des projets éditoriaux : « Il a eu l'idée d'une collection d'anthologies professionnelles que nous lancerons dès l'an prochain », écrit Edmond Buchet, dont on peut saluer la rapidité de décision, à moins qu'il n'ait agrémenté son journal à la relecture : les premiers volumes de cette nouvelle collection dirigée par Braibant paraîtront en janvier 1943.

Le 8, *Le Petit Parisien* consacre au roman de Jean Rogissart, *Le Fer et la forêt*, un article très favorable, agrémenté des caricatures de l'auteur et de l'éditeur par Pedro.

Le 9, Denoël écrit à Rogissart : « Merci de votre magnifique envoi dont nous avons fait le régale de plusieurs jours. Avez-vous vu *Je suis partout* ? Et le *Petit Parisien* ? Deux bonnes publicités encore, qui viennent s'ajouter aux petites notes publiées un peu partout. Je ne sais ce que cela donnera au point de vue de la vente.

Il restait en stock chez Hachette et chez nous environ deux mille exemplaires du premier tirage. Il est probable que cela épuisera ce tirage. Peut-être même arriverons-nous à retirer. Cela fera partir également quelques centaines de Mervale et nous permet de penser que nous écoulons facilement les retours sous une couverture nouvelle.

En outre, cela donne à votre nom d'écrivain une popularité plus grande et fortifie votre excellente réputation. Quand vous viendrez à Paris, nous déjeunerons avec quelques journalistes et cela donnera lieu encore à quelques notes çà et là. »



Robert Denoël caricaturé par Pedro
8 avril 1941

Le 17 : Parution d'un article de Robert Julien-Courtine dans *L'Appel*, qui a enquêté sur « Les éditeurs parisiens et la renaissance française ».

Robert Denoël, qui pense que l'éditeur doit s'adresser à l'enfance et à la jeunesse, répond qu'il va porter son effort sur une série de collections nouvelles qui viendront s'ajouter à celle des « Juifs en France », « dont le succès suffit à démontrer tout l'intérêt ».

Il prévoit une série « Témoignages pour servir à l'histoire de la guerre », une « Bibliothèque européenne » où paraîtront des études documentaires, et une collection pour l'enfance.

Le 17 : Edmond Buchet note dans son journal que « Bernard Grasset convoquait chez Gallimard les dix plus importants éditeurs de ' littérature d'imagination ' (Chastel nous représentait) pour leur proposer d'acheter les Editions Calmann-Lévy, qui sont sous séquestre, comme toutes les maisons juives, pour 2 500 000 francs. »

Les dix éditeurs ayant participé à cette réunion sont :

- Fernand Aubier pour les Editions Montaigne,
- Jacques Bernard pour le Mercure de France,
- Jean Chastel pour les Editions Corrêa,
- Maurice Delamain pour la Librairie Stock,
- Robert Esménard pour les Editions Albin Michel,
- Jean Fayard pour la Librairie Arthème Fayard,
- Charles Flammarion pour la Librairie Ernest Flammarion,
- Gaston Gallimard pour la Librairie Gallimard,
- Bernard Grasset pour les Editions Grasset,
- Robert Mainguet pour la Librairie Plon.

En réalité, c'est René Philippon, président du Syndicat des Editeurs qui, le 28 mars, avait convoqué sept éditeurs de littérature pour le 9 avril au Cercle de la Librairie : Fayard, Flammarion, Gallimard, Grasset, Albin Michel, Plon, et Stock. Il voulait mobiliser les professionnels pour empêcher l'aryanisation de Calmann-Lévy.

Gaston Gallimard a fait remarquer qu'on avait oublié Aubier, Fasquelle et le Mercure de France, d'où, sans doute, cette nouvelle convocation le 11 avril à laquelle Fernand Aubier et Jacques Bernard participent. Fasquelle a probablement refusé, mais Corrêa s'y trouve, représenté par Chastel. Ils sont donc bien dix.

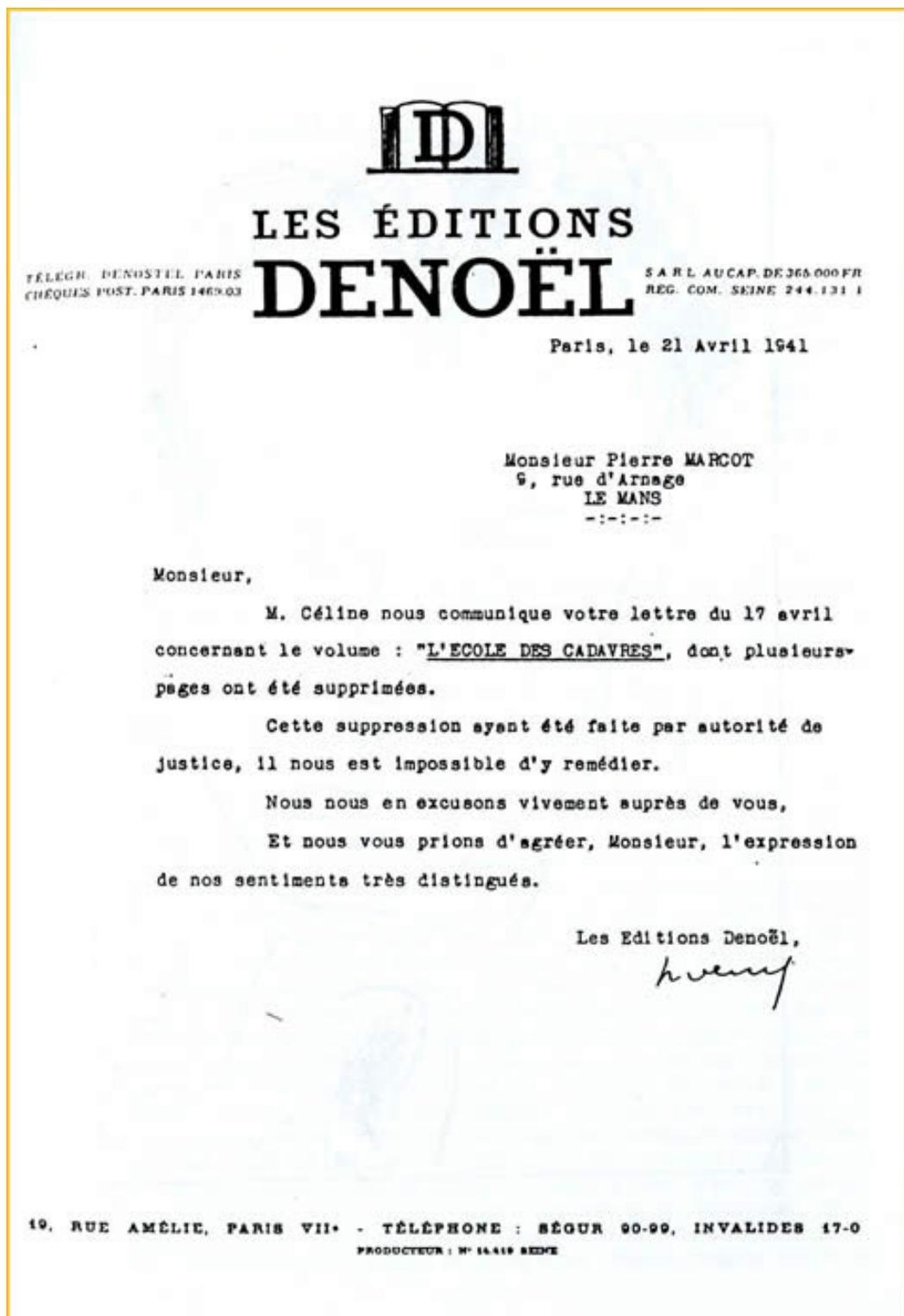
A aucun moment Robert Denoël ne paraît avoir été sollicité. Est-ce parce que la situation financière précaire de sa société est connue, ou est-ce à cause de sa nationalité belge ? Il semble que la seule exigence ait été que les membres de cette association soient « tous aryens et représentant de maisons aryennes à capitaux aryens ».

Durant plusieurs mois les éditeurs vont se concerter, sans succès. Lorsque leurs réunions sont présidées par Bernard Grasset qui, « autrefois, se prenait pour Napoléon et qui semble aujourd'hui avoir pris Hitler (avec lequel il offre une certaine ressemblance physique) pour modèle », écrit Buchet, « elles tournent à la confusion la plus complète. »

Trois éditeurs feront alors des propositions d'achat séparées. Le 3 novembre, Jean Fayard propose 2 200 000 francs ; le 20 janvier 1942, Gaston Gallimard propose 2 500 000 francs ; le 23 janvier 1942, Laurent Rombaldi propose la même somme. Le 4 février 1942, c'est un groupe d'auteurs qui propose le même prix.

Le 31 juillet 1942, la préférence ira à une offre de trois millions faite le 12 janvier par Albert Lejeune et Henry Jamet, qui ont reçu des capitaux de la Propaganda-Abteilung. La maison d'édition Calmann-Lévy a bien été aryanisée.

Le 21 : Denoël répond à un lecteur de Céline qui s'est plaint de trouver en librairie *L'École des cadavres* avec deux feuillets arrachés :



Le 22 : Ouverture de la librairie Rive Gauche, à l'angle du boulevard Saint-Michel et de la place de la Sorbonne. Créée par l'occupant pour «promouvoir les échanges entre la librairie française et la librairie allemande», elle sera saisie à la Libération et son fonds de commerce vendu aux enchères en 1949.

BUCHHANDLUNG RIVE GAUCHE



DEUTSCHE UND FRANZÖSISCHE
BÜCHER
Place de la Sorbonne, Paris Ve



Le 23 : Denoël envoie à Céline le compte d'exploitation des Beaux Draps : outre les exemplaires de luxe, l'éditeur a vendu quatre tirages successifs qui représentent 19 630 exemplaires.

23 Avril 1941

Monsieur Louis DESTOUCHES
4, rue Girardon
PARIS
-:-:-

Cher Ami,

Voici exactement quels ont été les tirages de votre livre "LES BEAUX DRAPS" :

1er tirage	10.500 exemplaires
2ème "	4.300 "
3ème "	2.100 "
4ème "	2.730 "

Soit, au total 19.630 exemplaires

auxquels il faut ajouter l'édition de luxe comprenant 270 exemplaires sur Lafuma et 50 exemplaires sur arches.

Il vous a été réglé à ce jour :

18.000 ex. ordinaires, soit 83.700 frs
et l'édition de luxe, soit 4.740 "

Soit, au total 88.440 "

Le nombre d'édition est représenté par 19.630 exemplaire soit 40 éditions, plus une édition de luxe, soit 41 éditions. Nous donnerons demain le bon à tirer de 2.100 exemplaires, ce qui portera le chiffre des exemplaires tirés à 21.630 et nous atteindrons comme cela la 45ème édition.

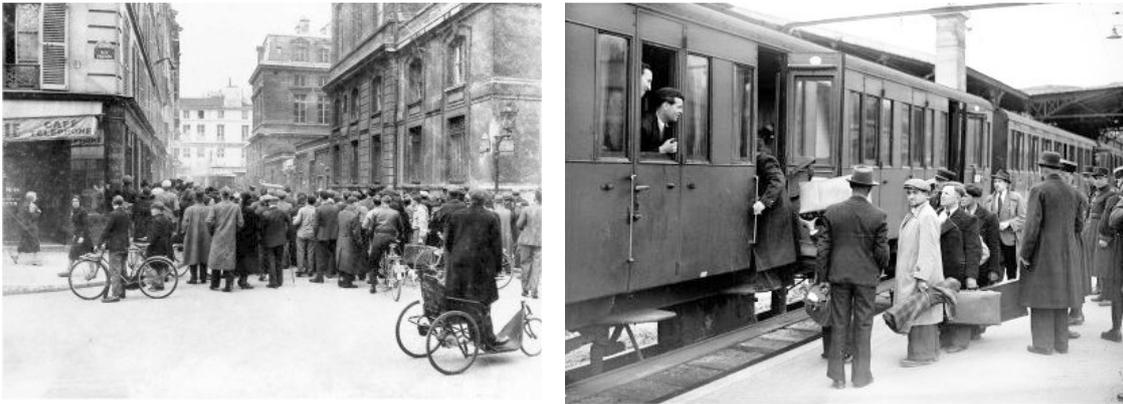
Veillez agréer, Cher Ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PS : Veuillez trouver, ci-inclus, un chèque de 9.000 frs, représentant vos droits sur 3.000 exemplaires nouveaux et le "bon à tirer" que nous vous prions quo bien vouloir nous retourner. Avec ce chèque, les droits que vous aurez touchés s'élèveront donc à la somme de 97.440 frs.

Le 25 : Henri Poulain rend compte dans *Je suis partout* du livre de Lucien Rebatet paru aux Nouvelles Editions Françaises sous le titre : « Lucien Rebatet dénonce la corruption juive ». Un extrait des *Tribus du cinéma et du théâtre* avait déjà été publié « en avant-première » par l'hebdomadaire, le 28 février.

MAI

Début des arrestations massives des Juifs étrangers (polonais, autrichiens et tchèques) dans l'agglomération parisienne.



Rafle dans le quartier du Temple et départ pour un camp d'internement à la gare d'Austerlitz (© Roger-Viollet)

Denoël remet en vente les exemplaires invendus de *L'Ecole des cadavres* sous une couverture datée 1941 : les volumes ont été caviardés, conformément au jugement rendu le 21 juin 1939.

Le 2 : Le secrétaire général de l'Institut d'étude des Questions juives [IEQJ], dont l'inauguration aura lieu six jours plus tard, écrit aux Nouvelles Editions Françaises pour commander un certain nombre d'exemplaires d'ouvrages « sur la question juive ». A cette date Denoël a publié quatre titres de la collection « Les Juifs en France », mais leurs couvertures en annoncent trois autres de Jean Drault, Pierre Gérard et Georges Champeaux, qui ne paraîtront pas. On ignore si l'éditeur fournit aussi *Les Beaux Draps*, sorti deux mois plus tôt.

Le 8, lettre de Robert Denoël à Jean Rogissart : « *Le premier mille du Fer et la forêt ne portait pas de numéro d'édition. Comme beaucoup de libraires se montrent friands d'éditions sans millésime, nous gardons toujours quelques douzaines d'exemplaires de ce tirage en réserve pour satisfaire aux demandes. Et comme nous arrivons à l'épuisement de votre livre, nous utilisons tous les exemplaires disponibles.*

Hélas ! nos difficultés deviennent tous les jours plus grandes : le papier devient très rare. Je ne peux réimprimer des livres épuisés et recherchés. C'est une catastrophe à laquelle j'essaie de parer de mon mieux.

S.O.S. aussi pour le ravitaillement. Nous mangeons des carottes, navets et nouilles depuis dix jours. Si vous avez la moindre possibilité d'envoyer quoi que ce soit, je vous recommande instamment la rue de Buenos-Ayres. 2 boîtes sont parties ce matin à votre adresse.

Au point de vue financier, mes espoirs se confirment mais comme j'ai 'affaire' avec une administration, on me recommande la patience. D'autre part, je mets sur pied une revue familiale à grand tirage, pour une société assez puissante. Ce serait une chance pour nous tous, si j'aboutissais. »



Jean Fontenoy [1899-1945]

On peut penser que l'« administration » à laquelle fait allusion Denoël est le Crédit National de France, auprès duquel il a sollicité, le 28 décembre 1940, un prêt d'un million de francs. La revue familiale est *Lectures 40* dont le premier numéro paraîtra le 15 juin 1941, sous la direction de Jean Fontenoy.

Le 8 : Denoël envoie à Céline un nouveau bon à tirer pour 1 900 exemplaires des *Beaux Draps*.

Le 9 : L'Institut d'étude des Questions Juives adresse à différentes personnalités une invitation à la séance inaugurale de l'Institut, le 11 mai. Parmi les familiers et auteurs de Denoël, on trouve les noms de Robert Beckers et Louis-Ferdinand Céline.

Le 11 : Inauguration de l'Institut d'étude des Questions juives [IEQJ], 21, rue La Boétie.



Inauguration de l'Institut d'étude des Question Juives (© Roger-Viollet)

Un officier en retraite, le capitaine Paul Sézille [1879-1944], y aurait agressé l'éditeur Gilbert Baudinière parce qu'il avait un nez suspect - selon Lucien Rebatet, qui rappelait l'anecdote à Céline le 11 juillet 1957. C'est ce même Sézille qui prendra la direction de l'IEQJ, le 22 juin.

Dans une lettre à Albert Paraz, Céline avait évoqué autrement l'incident : « *La séance s'est terminée en coups de poing dans les gueules, Sézille le vieux capitaine contre Pierret du Piloni - lui en sang* ». Robert Pierret [1898-1985] était le directeur politique du journal *Au Piloni*.

Une autre altercation eut lieu entre André Chaumet, chef du Parti Populaire Socialiste National, qui avait pris la parole, et plusieurs spectateurs :



André Chaumet allant prendre la parole, pris ensuite à partie par plusieurs spectateurs.

Louis-Ferdinand Céline et Lucette Almansor assistaient à cette inauguration : « Tu étais tout au fond de la salle, et tu leur envoyais des vanes, qui disaient bien suffisamment qu'avec de pareils chefs de colonne, on était de la revue pour tordre les Hébreux. » lui écrivait encore Rebatet.



Céline et Lucette Almansor devant l'IEQJ et durant la séance inaugurale (© Roger-Viollet)

Le 19, Denoël écrit à Rogissart : « Vos deux envois me sont bien arrivés. Ils ont été salués par des cris de joie. Depuis quelques semaines, on ne trouve plus de viande, de poisson ou d'œufs qu'au restaurant. Et à des prix très noirs. C'est vous dire que nous avons fêté le lapin et les œufs durs.

Je vous aurais écrit plus tôt mais j'ai été débordé ces jours-ci par l'étude de cette revue dont je vous ai dit un mot déjà. Les choses se précisent. Il est probable que j'aboutirai dans quelques jours. Ce sera une première étape vers la solution de mes difficultés.

Je devais avoir ces jours-ci un accord qui se trouve, pour des raisons obscures, retardé encore de plusieurs semaines. On vit de patience ! Les Poèmes populistes paraîtront vers le 15 juin, j'ai corrigé vos épreuves. Ne craignez rien. »

Le 21, nouvelle lettre à Rogissart : « Chacune de mes lettres débutera donc toujours par un chant d'actions de grâces ! Cette fois, c'est du lapin qu'il me faut vous remercier. La merveilleuse bête ! Nous en avons mangé les cuisses en rôti et le civet est à la marinade. Toute cette semaine nous avons vécu de vos bienfaits.

Bravo pour la lettre de Thomas Braun. C'est là un témoignage de qualité. Cela compte. Votre réputation grandira ; à chaque livre vous étendrez votre public. J'ai grande confiance. La probité en art, il n'y a pas d'autre recette. Le lecteur finit tôt ou tard par s'y reconnaître.

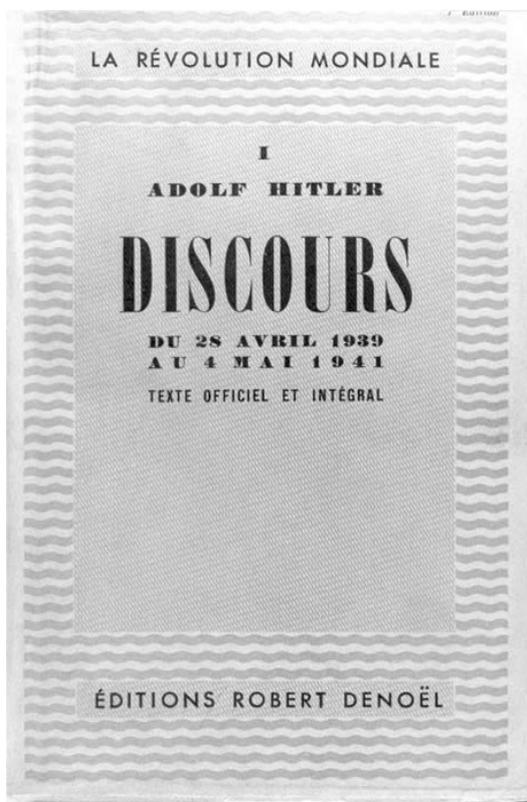
Autre chose : ma revue prend corps. Je voudrais voir votre nom au sommaire du 2ème numéro. Page folklore. Il faudrait m'envoyer d'ici une dizaine de jours un article de 150 à 200 lignes divisé en quatre ou cinq paragraphes, sur les coutumes d'Ardenne, sur les anciennes coutumes qui subsistent et s'il en est de récentes, sur celles qui sont vraiment significatives. Coutumes, légendes, chansons (avec citations).

Un article de bonne humeur, pittoresque, poétique même. Pas doctrinal et pas superficiel non plus. Quelque chose de substantiel mais d'enlevé, de vivant, qui renseigne et qui divertisse. Je vais demander la même chose à plusieurs écrivains. Dupé me donne le Marais, Colette la Bourgogne, Dietrich la Franche-Comté etc...

Ce sera « honoré » convenablement : 300 francs. Mon budget n'est pas énorme. Oui, je crois, nous allons tout doucement vers la paix. Je serais bien étonné que l'été se passe sans un changement profond dans la condition des Français. Je suis optimiste malgré tout. »

Le 22, Céline écrit à son éditeur : « Comme vous prenez vite les mauvaises habitudes ! Si je n'ai pas reçu par retour de courrier mon compte BD [Beaux Draps] et le chèque y afférent, je considérerai notre contrat comme rompu. » Denoël s'exécute dès le lendemain.

JUIN



Le 2 : Nouvelle loi concernant le statut des juifs. Publiée au Journal Officiel le 14 juin, elle remplace celle du 3 octobre 1940.

Le 4 : Robert Denoël publie les *Discours* d'Hitler dans une collection nouvelle, « La Révolution mondiale », et à une nouvelle adresse, qui est celle de sa librairie, avenue de La Bourdonnais.

Selon Morys, le choix de cette publication « de poids » expliquerait que Denoël n'ait pas eu à éditer par la suite trop d'ouvrages favorables à l'Allemagne. D'autre part, les droits d'auteur de l'ouvrage « étaient intégralement versés à des œuvres en faveur de veuves et d'orphelins » - toujours selon Morys.

La vraie question est de savoir si cet ouvrage a été, ou non, imposé à Robert Denoël par l'occupant. Dans l'affaire du prêt Andermann [voir ci-dessous, à la date du 22 juillet], le directeur des Finances et des Changes écrit qu'il « craint des incidents avec les autorités allemandes car Denoël, qui vient d'éditer les discours d'Hitler, est certainement appuyé par elles ». Les autorités françaises pensent donc que Denoël a publié ce livre à leur demande ou, tout au moins, avec leur aval, puis qu'il porte en sous-titre : « Texte officiel et intégral ».



Eugène Schueller en décembre 1941



Les quinze discours rassemblés dans le volume datent du 28 avril 1939 au 4 mai 1941. Ce sont des discours politiques dont aucun ne contient d'appel au racisme. Il n'en existe pas d'édition allemande sous cette forme.

En Cour de justice, Denoël dira pour sa défense qu'il considère les *Discours* d'Hitler comme un « document », au même titre que les écrits de Roosevelt, de Mussolini et de Staline qu'il a publiés avant la guerre.

Le deuxième ouvrage qu'il publie peu après dans la même collection est dû à l'un des grands financiers de la Cagoule. Eugène Schueller [1881-1957] a créé le groupe L'Oréal en 1907, absorbé Monsavon en 1928, puis les shampoings Dop, lancé le magazine *Votre Beauté*. En 1934 il constitue, avec Eugène Deloncle et Jean Filliol, l'Organisation secrète d'action révolutionnaire nationale (OSARN), qui tentera un coup d'État dans la nuit du 15 au 16 novembre 1937.

En septembre 1940, Eugène Deloncle et Eugène Schueller créent le Mouvement Social Révolutionnaire (dont l'acronyme MSR se prononce « aime et sert ») avec le soutien de l'ambassadeur du Reich, Otto Abetz. Le programme de l'organisation indique : « *Nous voulons construire la nouvelle Europe en coopération avec l'Allemagne nationale-socialiste et tous les autres nations européennes libérés comme elles du capitalisme libéral, du judaïsme, du bolchévisme et de la franc-maçonnerie (...) régénérer racialement la France et les Français (...) donner aux juifs qui seront conservés en France un statut sévère les empêchant de polluer notre race (...)* ».

Le 15 février 1941, le MSR de Deloncle fusionne avec le Rassemblement national populaire (RNP) de Marcel Déat. Le patron de L'Oréal, Eugène Schueller, devient la personnalité économique de référence.

Le 22 juin 1941, le Reich attaque l'Union soviétique. Deloncle et Schueller décident de créer la Légion des volontaires français (LVF) pour combattre le bolchévisme sur le front de l'Est. Le 27 août 1941, à l'occasion d'une cérémonie de départ d'un contingent de la LVF sur le front russe, ils organisent un double attentat au cours duquel Laval et Déat sont blessés.

La Révolution de l'économie, qui figure sur les listes d'ouvrages favorables établie par la Propaganda, sera réédité chez d'autres éditeurs durant toute l'Occupation. A la Libération, grâce au témoignage d'André Bettencourt et de François Mitterrand, Eugène Schueller sera relaxé au motif qu'il aurait aussi été résistant. C'est sans doute pourquoi son livre ne sera pas reproché à Robert Denoël lors de son procès, en juillet 1945.

Il ne s'est vraiment trouvé que Céline pour fustiger l'ouvrage, et dans un sens un peu particulier : « *Votre Schueller avec toutes ses pitreries me semble bien youtre. Il ne parle jamais des juifs dans ses livres. Il 'paraît' que son conseil d'administration recèle de fort puissants youtres, anglais et américains* », écrit-il en février 1942 à Lucien Combelle.

Le 5 : Conférence de Georges Oltramare [1896-1960] aux Ambassadeurs sur «L'anticonformisme de Céline».

Le 9, Denoël écrit à Jean Proal : « *Je vais reprendre une activité très importante. Je la reprends déjà. J'ai besoin de votre manuscrit. Envoyez-le moi. Envoyez-moi aussi deux ou trois nouvelles. Je les ferai passer dans des journaux.*

Je dirige un journal littéraire [Lectures 40] dont le premier numéro paraît le 15. La librairie va connaître bientôt un essor magnifique. Votre œuvre trouvera une place de premier plan, j'en suis sûr. Envoyez-moi des provisions, si c'est encore possible. »

Le 9, il écrit à Evelynne Pollet : « *Ne soyez pas étonnée de mon silence : je n'ai rien à vous dire de nouveau au sujet de votre livre. Comme vous le savez, votre ouvrage a été composé entièrement en zone non occupée et les relations que nous avons avec cette partie de la France ne nous permettaient pas, jusqu'à présent, de donner suite à nos projets. L'échange des marchandises est de nouveau permis et nous allons pouvoir maintenant donner le 'bon à tirer' définitif de votre ouvrage. Je pense qu'avec les lenteurs actuelles des transports, il ne faut pas compter recevoir les premiers exemplaires avant le 15 juillet, au plus tôt. Si le moment est favorable, nous ferons la diffusion comme elle avait été prévue.* »

Le 9, il écrit à Rogissart : « *Je m'excuse d'avoir tardé à vous envoyer votre mensualité. J'ai eu une fin de mois un peu dure, mais le cap est maintenant heureusement doublé. J'ai reçu votre article sur l'Ardenne, je le trouve excellent, très joliment écrit et plein de choses peu connues. Il sera peut-être un peu long et selon les nécessités de la mise en pages, je serai sans doute forcé de couper quelques lignes çà et là, mais ce sera peu de chose.*

Je donnerai un coup de téléphone à La Gerbe et à La Semaine pour savoir ce que sont devenus vos manuscrits. Vous allez recevoir à la fin de cette semaine, le premier numéro de Lectures 40. C'est un numéro un peu improvisé. Il a fallu créer les cadres, trouver la copie, les collaborateurs en l'espace de quinze jours. Le second numéro sera meilleur. Mais je serais vraiment très heureux de recueillir vos avis et vos critiques sur celui-ci. La direction littéraire de Lectures 40 est la première étape vers la solution définitive de mes difficultés. Un mois encore et ce sera fini, je pense. »

En post-scriptum il ajoute : « Reçu d'autre part le colis 'œufs', le chevreau, les fromages. Magnifique envoi, bien réconfortant. J'ai reçu à peu près les mêmes nouvelles que vous de Belgique : cela ne va pas du tout. J'espère qu'on vous gardera dans les Deux-Sèvres. Mais d'ici octobre la face du monde peut encore changer. »

Le 13 : Le gouvernement de Vichy annonce que plus de 12 000 Juifs ont été arrêtés et internés en camps de concentration à la suite du « complot juif » contre la coopération franco-allemande. Le lendemain, entrée en vigueur du nouveau statut des juifs.

Le 14 : Gerhard Heller, dans un compte rendu d'activité du Groupe Scriftum pour la période du 7 au 14 juin 1941, écrit que « L'éditeur Wilhelm Andermann, des Editions Zeitgeschichte à Berlin, a mené à Paris des négociations pour une éventuelle participation à des maisons d'édition parisiennes. Il faut s'attendre à ce qu'un accord soit établi avec l'éditeur Denoël. L'éditeur Denoël est un des plus jeunes de sa profession et en même temps l'un des plus capables et des plus actifs. Chez lui ont paru il y a 10 jours les discours d'Hitler pendant la guerre. »

L'éditeur berlinois ne se trouvait pas en France par hasard. Il participait, avec d'autres confrères, à la politique de prises de participations dans les maisons d'édition françaises, mise en place par l'occupant. C'est aussi en juin 1941 que Fernand Sorlot est pressé d'accepter une prise d'intérêt allemande dans sa société d'édition.

Comment Denoël a-t-il rencontré Andermann ? Pascal Fouché écrit que c'est Henri Gautier, administrateur de l'Imprimerie Créte de Corbeil, qui a présenté les deux hommes, un mois et demi avant la signature du contrat Denoël-Andermann [22 juillet 1941], ce qui placerait cette rencontre vers le 10 juin 1941.

Or, Henri Gautier est mort le 12 février 1938. Peut-être Fouché commet-il une confusion avec Maurice Languereau, co-gérant avec Henri Gautier des Editions Gautier-Languereau, et décédé le 10 août 1941 ?

Le 15 : Auguste Picq établit un bilan des Editions Denoël. Ce document enregistré a été demandé au comptable par Denoël en vue de la prise de participation de l'éditeur Wilhelm Andermann dans sa société : il figure en annexe au contrat signé entre les deux éditeurs, le 22 juillet suivant.

Il est intéressant de relever dans l'acte de cession que Denoël « s'engage à faire son affaire des créanciers de sa famille ou de ses amis qui figurent au passif de la société pour 223 160 F, afin d'obtenir l'engagement ferme que le remboursement de ces comptes ne soit pas exigé avant le mois d'août 1943 ».

Quant à son compte personnel qui figure au passif à hauteur de 677 497, 39 F, il sera bloqué. L'éditeur s'engage à ne pas exiger son remboursement : 1° avant que la société ne soit en mesure de distribuer des dividendes, 2° avant qu'elle ait remboursé intégralement le prêt d'Andermann, 3° sans l'autorisation expresse de Wilhelm Andermann.

A noter encore l'important passif de la Librairie des Trois Magots, avenue de La Bourdonnais : plus de 200 000 francs.

Le 22 : Début du conflit Allemagne-URSS. *L'Humanité* clandestine appelle à la lutte contre l'occupant et les collaborateurs.

KP 89735

ANNEXE
LES EDITIONS DENOËL (S.A.R.L.)
PARIS

BILAN AU 15 JUIN 1941




D.A. ACTIF.-

Marchandises, stock à ce jour ...	1.182.016,71
Caisse	2.102,05
Crédit Lyonnais ...	557,67
Comptoir National d'Es- compte	9.085,08
Chèques postaux ...	<u>1.178,30</u> 12.984,-
Clients	1.298.319,88
Matériel et mobilier	67.368,08
Provisions diverses	15.315,-
Nouvelles Editions françaises ..	<u>17.600,75</u>

	2.517.625,20

PASSIF.-

Capital	365.000,-
V. DENOËL, son C ^{te} pour	877.497,39
Prof. Laignel-Lavastine, de, compte courant..	150.000,-
Dr. Laforgue	15.380,-
Mme Vve Laforgue ...	22.800,-
M.F. Denoël	30.000,-
M.L. Denoël	5.000,-
Librairie 60 Av. de la Bourdonnais	208.474,38
Fournisseurs (du au 15/6/1941)....	544.968,10
Auteurs.. -d°-	62.500,-
Frais Généraux -d°-	<u>102.792,75</u> 2.209.387,59

Résultat	Frs: 308.237,61

311
 Duplicata
 tout cinq f

58 9121

en et approuvé
R. Denoël

Le 26, Denoël écrit à Rogissart : « Je vous retourne, ci-inclus, le texte de votre article, que nous avons été obligés, pour des raisons de mise en pages, d'écourter terriblement. Il serait dommage de perdre des pages supprimées, c'est pour cela que je vous les retourne, pour le cas où vous n'auriez pas le

double. Gardez ce texte soigneusement, il est de premier ordre et un jour ou l'autre, ce qui n'a pas servi à Lectures 40 pourra trouver sa place dans un essai peut-être plus poussé, que vous écrirez sans doute sur notre petite patrie.

Le 2ème numéro de Lectures 40 a encore été bien malmené par la censure et il a encore les défauts de l'improvisation. Il faudra que nous ayons publié trois ou quatre numéros encore pour arriver à la formule définitive. J'espère que vous pourrez, sans trop de difficultés, faire connaître ce petit effort dans votre entourage. Si vous passez chez le dépositaire Hachette, demandez-lui à propos de votre article de pousser la vente du prochain numéro.

Je ne sais pas ce que le premier numéro a donné à Parthenay, mais pour l'ensemble de la France les résultats sont extrêmement encourageants, quoique fort variables. Dans certaines villes, tous les exemplaires ont été vendus et on a réclamé d'autres exemplaires, dans d'autres au contraire la vente a boudé. Je pense que le réglage se fera dans quelques semaines et que nous arriverons bientôt à un tirage honorable. »

Dans la même lettre, Denoël expose son programme : « Je veux que Lectures 40 soit pour mon équipe un précieux instrument de publicité : je compte y faire connaître d'une façon systématique tous mes auteurs. Déjà le premier numéro a porté ses fruits à cet égard. Si j'obtiens des propriétaires et des autorités la publication hebdomadaire, ce sera pour la maison un levier magnifique. Car ce qui sera apprécié dans ma revue le sera ailleurs. Les collaborations seront sollicitées par les concurrents etc... C'est un travail énorme pour le moment, parce que nous n'avons pas de 'copie' d'avance : cela viendra vite mais je compte encore deux mois avant d'être en parfait ordre de marche. »

Il ajoute en post-scriptum : « La semaine prochaine sera pour moi la semaine décisive, j'ai tout lieu de croire que cela va marcher. » On peut penser qu'il ne parle plus de sa revue mais de l'avenir de sa maison d'édition : les accords ont été passés verbalement avec Andermann et le contrat sera signé le 22 juillet.

Le 30 : Antonin Artaud, qui perd pied à l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard, écrit à Denoël : « Il m'a fallu bien du temps et de la douleur pour savoir exactement qui vous êtes et ce que vous êtes par rapport à moi et je n'oublierai jamais comment vous m'avez maintenu et porté le jour où je me suis vu sombrer dans les abîmes et où je me suis senti comme les mauvais morts. Je me suis longuement souvenu ce même jour en reconnaissant votre lumière violette et de ce que nous sommes et de ce qui est et c'est vous dire ma douleur d'être encore ici alors que mon être véritable est ailleurs et que je ne puis pas le joindre. [...] Je ne suis plus qu'un cadavre qui se termine dans la poussière de la mort. Je ne puis absolument plus rester loin de ceux que j'aime ».

JUILLET

Le 1^{er} : Denoël envoie à Céline le relevé de ventes de ses ouvrages et un chèque endossable au 31 juillet.

Le 2 : Il remercie Jean Proal de lui avoir fait parvenir des provisions : « La précieuse caisse est fort bien arrivée à la joie et au ravissement de la famille. Maintenant, il faut me dire très simplement combien je vous dois, que je vous envoie un mandat. Sans cela je n'oserais plus vous demander ».

Le 4 : Dans son numéro des 4-11 juillet, *Bibliographie de la France* publie un supplément

M. DENOEL fera diligence pour obtenir des Messageries HACHETTE un arrêté définitif de compte et la main-levée des nantissements avant le 31 Décembre 1941.

Dès que cette main-levée sera obtenue, "les Editions DENOEL" donneront à Monsieur Wilhem ANDERMANN, en garantie du remboursement de son prêt, un nantissement sur le fonds de commerce de la Société.

M. ANDERMANN déclare avoir pris connaissance du bilan de l'exercice 1940 de la société "Les Editions DENOEL". Par ailleurs, M. DENOEL certifie comme étant sincère et véritable, et comme ne comportant aucune omission, le bilan des Editions DENOEL, au 15 Juin 1941, annexé aux présentes, dont il garantit personnellement l'exactitude.

Le présent acte, dont les éléments auraient été dissociés, sera juridiquement valable dès que les autorités compétentes l'auront agréé et que sera remplie la clause ci-après :

Les versements des sommes représentant, d'une part, le prix de cession des parts sociales "Editions DENOEL", de Monsieur Robert DENOEL à Monsieur Wilhem ANDERMANN, et d'autre part, le montant du prêt de Monsieur Wilhem ANDERMANN à la Société des Editions DENOEL, interviendront dès que seront obtenues les autorisations de paiements, émanant des autorités compétentes.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes, pour accomplir les formalités d'enregistrement, de dépôt, et publications, requises par la Loi.

Le tout fait en cinq exemplaires, dont :

- Un pour l'Enregistrement ;
- Deux pour le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce ;
- Un pour M. ANDERMANN ;
- Un pour remettre au siège de la société.

Fait à PARIS, le 23 Juillet 1941.

Police des 31 Juin 1941 et 6 Septembre 1941

M. Andermann

*Lu et approuvé
Le Gérant
R. Denoël*

*Lu et approuvé
R. Denoël*

de deux pages à la «Liste Otto» d'octobre 1940 : aucun nouveau titre publié par les Editions Denoël n'y figure.

Le 8 : Décret interdisant l'édition, la diffusion et la vente d'imprimés d'inspiration communiste.

Le 15 : Le Syndicat des Editeurs publie une circulaire annonçant que les nouvelles

publications et les réimpressions d'ouvrages d'auteurs anglais et américains parus après 1870 sont désormais interdites ; ceux qui se trouvent encore dans le commerce peuvent être vendus, mais les libraires n'ont pas le droit de les exposer.

Le 22 : Robert Denoël cède 360 parts de sa société, sur les 725 qu'il possède, à l'éditeur berlinois Wilhelm Andermann qui accorde aux Éditions Denoël un prêt de deux millions remboursables au 31 juillet 1946. Pierre Denoël et Max Dorian conservent leurs 2 et 3 parts.

Au terme de cette opération, Robert Denoël, qui reste le seul gérant de la société, possède 365 parts, Andermann 360, Dorian 3, Pierre Denoël 2.

Avec une telle répartition, il est exclu que l'éditeur allemand puisse obtenir la majorité, mais le risque peut subsister qu'il atteigne l'égalité des parts en rachetant, par personne interposée, celles des deux petits actionnaires. Robert Denoël supprima ce risque le 22 février 1943 au moment de l'augmentation du capital de la société.

Denoël reconnaît qu'il existe deux nantissements sur le fonds de commerce de la société au profit des Messageries Hachette, pour avances sur marchandises versées à la société en 1938, mais il déclare que le montant des marchandises vendues par les Messageries doit dépasser le montant des sommes avancées par celles-ci, ce dont il se fait fort en y apportant sa garantie personnelle : « *M. Denoël fera diligence pour obtenir des Messageries Hachette un arrêt définitif de compte et la main-levée des nantissements avant le 31 décembre 1941.* » [il n'y parviendra qu'un an plus tard].

Une fois cette main-levée obtenue, les Editions Denoël donneront à Wilhelm Andermann, en garantie du remboursement de son prêt, un nantissement sur le fonds de commerce de la société.

Le prêt et la cession de parts « *interviendront dès que seront obtenues les autorisations de paiements, émanant des autorités compétentes* », c'est-à-dire l'Office des changes.

Morys décrit ainsi Wilhelm Andermann : « *C'était un homme du métier, absolument charmant et prévenant. Cette association fut, mises à part les gamineries de jeunesse, aussi agréable que celle avec Bernard Steele. Avec Robert il parlait un français teinté de l'accent de Bavière qui rappelait à Cécile le parler chantant de sa grand-mère. Avec elle, il parlait un anglais impeccable.* »

Toujours selon Morys, Cécile Denoël avait prévenu son mari : « *Chez moi, on ne parle pas l'allemand et je refuse de recevoir quiconque porterait l'uniforme.* »

Il admet cependant qu'elle reçut à dîner un lieutenant Friedrich : « *C'est lui qui faisait passer de temps à autre en Angleterre un message de Cécile à son frère Billy, alors Flying-Commander dans la R.A.F.* »

Dès cette époque, Cécile Denoël, qui reçoit le « Tout-Paris » rue de Buenos-Ayres, a deux employées : Marie Mich', une femme de chambre qui sert aussi à table, et une cuisinière nommée Marika.

Le 22 : Loi sur la réquisition des biens meubles et immeubles appartenant aux juifs.

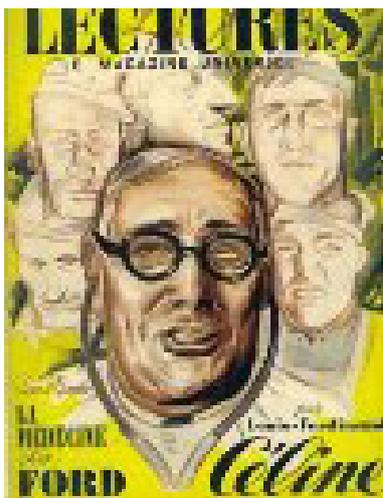
Le 29, lettre de Denoël à Rogissart : « *Ne croyez pas que je vous oublie mais j'ai eu de telles complications ces dernières semaines qu'il m'a été impossible de vous écrire. Heureusement, tout s'arrange en ce moment et je pense que d'ici quelques jours mes soucis seront dissipés. Je vous dois beaucoup d'argent et je m'excuse infiniment de ne pas l'avoir envoyé. Je pense que le dix août au plus tard j'aurai*

comblé l'arriéré.

Mes accords sont signés mais le versement des espèces est soumis à des formalités que je n'avais pas prévues. Je vous demande de prendre patience avec moi ! »

Le 30 : Denoël envoie à Céline un nouveau bon à tirer pour 2.100 exemplaires des *Beaux Draps*.

Août



Le 1^{er} : Denoël publie dans le numéro 4 de *Lectures* 40 un texte de Céline datant de 1928 : « La Médecine chez Ford » [La seconde partie paraîtra dans le numéro 5 du 15 août].

Le 4, Denoël écrit à Jean Rogissart : « Je retiens « L'Original » pour septembre ou octobre. Excellente nouvelle, ramassée, dramatique, du meilleur Rogissart. Je demande seulement à l'auteur de pouvoir l'appeler « La Fin du diable noir » ou un titre du même genre, plus attirant que celui proposé. « L'Envoûtement » est trop court pour *Lectures*. Et la fin déçoit. Il y a manque de proportion entre l'exposition excellente (et qui tient trois pages sur quatre et demie) et le dénouement escamoté. Je me demande si vous ne devriez pas y repenser. »

SEPTEMBRE

Parution à Bruxelles d'une « Liste des ouvrages retirés de la circulation et interdits en Belgique ». Ce document bilingue imprimé à quelque 5 000 exemplaires était destiné aux professionnels du livre.

Comme pour la « Liste Otto » publiée à Paris en octobre 1940, la préface de la brochure attribue l'élaboration de cette liste aux autorités allemandes et aux groupements professionnels belges. Sur les quelque 1 200 titres en français qu'elle répertorie, plus des trois quarts sont dus à des éditeurs français, « car les ouvrages belges anti-allemands sont dans une proportion insignifiante tandis qu'une majorité très importante est importée de Paris. »

Si la plupart des ouvrages des Editions Denoël interdits en France se retrouvent ici, il faut signaler cinq titres supplémentaires : *Vers un racisme français* de René Gontier [1939], *Quand Israël rentre chez soi* du Belge Pierre Goemare [1935], *La Monstrueuse affaire Weidmann* de Georges Oubert et Max Roussel [1939], consacré à une affaire de droit commun (Weidmann fut le dernier guillotiné en public en France), *La Révolution est à droite* de Robert Poulet [1934], *Curieuse époque* de Georges Rotvand [1939].

Deux titres se trouvant sur la liste Otto n'y figurent pas : *La Désagrégation de la Tchécoslovaquie* de Georges Blondel [1939] et *L'Eglise catholique et la question juive*, un ouvrage



traduit de l'allemand par Arnold Mendel [1938].

Soit en tout : 33 livres et tous les numéros de la revue *Notre Combat*. On relève encore, dans la rubrique des auteurs « dont tous les ouvrages sont interdits », les noms de Georges Blondel, Léon Daudet, Sigmund et Anna Freud, Francesco Nitti, dont Denoël a publiés les livres.

Parution de *La Foire aux femmes* de Gilbert Dupé, un roman « refusé par les grands éditeurs » et dont l'auteur m'écrivit, en 1980, qu'il atteignit les 200 000 exemplaires. Jean Dréville [1906-1997] en commença l'adaptation cinématographique puis l'abandonna durant l'Occupation. Le film fut repris par Jean Stelli [1894-1975] et projeté sur les écrans français en 1956.

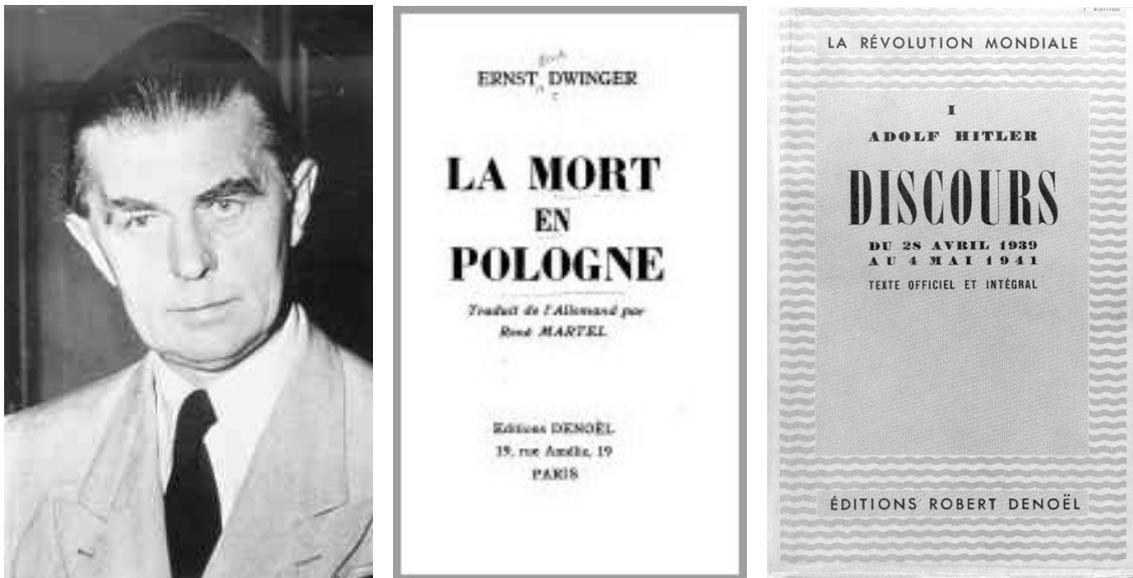


Gilbert Dupé [1900-1986]

La Propaganda Staffel fait paraître *Le Miroir des livres nouveaux 1941-1942*, un catalogue destiné à signaler aux lecteurs français 102 nouveautés « à lire », c'est-à-dire favorables à l'occupant.

C'est clairement une réclame en faveur de la collaboration, mais il se trouve six grands éditeurs pour accepter d'y faire figurer 9 à 16 titres : Albin Michel, Gallimard, Grasset, Payot, Plon et Stock.

Les autres ont choisi d'y insérer un ou deux ouvrages ; c'est le cas de Denoël, avec deux titres : *La Mort en Pologne* de Edwin Eric Dwinger [1898-1981], un ouvrage qui relate le massacre de la minorité allemande par l'armée et une partie de la population polonaise au lendemain de l'invasion de la Pologne par l'armée allemande, et les *Discours* d'Hitler.



Lors de son procès, le 13 juillet 1945, Denoël dira que le premier titre lui a été imposé par l'occupant. C'est un volume de propagande paru en 1940 chez Diederich à Iéna, illustré de photographes insoutenables dues aux services du Reich, que l'éditeur français s'est gardé de reproduire.

Il paraît avoir publié cette traduction dans la précipitation, en attribuant fautivement l'ouvrage à Ernst Dwinger sur le feuillet de titre. Sans doute fallait-il faire oublier au plus vite le livre d'Antonina Vallentin : *Les Atrocités allemandes en Pologne* [il ne s'agit pas du massacre de Katyn, qui date d'avril-mai 1940 et qui ne fut révélé par Radio-Berlin qu'en avril 1943], paru au début de l'année précédente et saisi dès juin 1940 par les autorités d'occupation.

Antonina Silberstein dite Vallentin [1893-1957], intellectuelle allemande très proche de nombreuses figures de Weimar et d'écrivains, d'artistes et de scientifiques en opposition à l'Allemagne hitlérienne, était, depuis 1929, l'épouse de Julien Luchaire [1876-1962] - qui ne partage pas les convictions de son fils Jean, directeur des *Nouveaux Temps* - et, à cause de cet ouvrage et de sa judéité, elle se réfugia à Clermont-Ferrand durant l'Occupation, sans plus rien publier avant 1946.

Si le second figure dans ce *Miroir des livres nouveaux*, on peut penser qu'il fait, lui aussi, partie des ouvrages imposés mais, curieusement, l'éditeur dira qu'il le considérait comme un « document », au même titre que les ouvrages de Roosevelt ou de Staline publiés avant guerre.

Des photos et des fac-similés d'autographes d'auteurs collaborationnistes agrémentent le catalogue : il n'y a aucun auteur Denoël parmi eux.

Dans sa biographie de Gaston Gallimard, Pierre Assouline écrit que sept grands éditeurs dont Denoël ont accepté de participer au *Miroir des livres nouveaux*, en rappelant que

la mise en chantier de ce catalogue remontait au début de l'année.

Il est possible que Robert Denoël ait été pressenti à cette époque mais il est de fait qu'il n'y apporte finalement que deux titres, comme les « petits » éditeurs que sont : Baudinière, Boivin, Corrêa, CEP, Editions de France, Le Livre moderne et Jean Renard. Sans doute Assouline a-t-il simplement classé Denoël parmi les « grands » sans vérifier l'importance de sa participation.

Le 4 : Parution, dans *Notre Combat pour une nouvelle France socialiste*, d'un encart publicitaire : « Céline nous parle des Juifs... » dont le texte est tiré de *Bagatelles pour un massacre*. Est-ce pour annoncer la nouvelle édition du pamphlet, qui paraîtra le mois suivant, ou pour mieux « coller à l'événement » du lendemain, c'est-à-dire l'ouverture de l'exposition « Le Juif et la France », on l'ignore.





Notre Combat pour une nouvelle France socialiste est un hebdomadaire satirique dirigé par André Chaumet qui parut d'avril 1941 à avril 1944 avant de se transformer en *Germinal*, avec, à sa direction, Henri Jamet. Il n'a donc aucun rapport avec la revue « Notre Combat » publiée par Robert Denoël entre le 21 septembre 1939 et le 31 mai 1940.

Le 5 : Inauguration de l'exposition « Le Juif et la France » au Palais Berlitz. Cette

exposition organisée par l'Institut des Questions juives (en réalité par l'ambassade d'Allemagne) aura enregistré quelque 250 000 entrées avant de se terminer le 11 janvier 1942. Elle sera ensuite montrée à Bordeaux (60.000 visiteurs) puis à Nancy (33. 000 visiteurs).



Le 14 : Un document conservé au Centre de Documentation Juive Contemporaine, fonds George Montandon, énumère une série de conférences prévues au cours de l'exposition « Le Juif et la France ». On y trouve les noms de plusieurs auteurs ou familiers de Robert Denoël : L.-F. Céline, Lucienne Favre, Fernand Querrioux, Lucien Rebatet, André Saudemont - sans pour autant savoir si ces conférences ont eu lieu. Seules celles de Querrioux et de Saudemont sont avérées.

Le 17 : Lettre de Denoël à Jean Proal dont le nouveau roman, *Les Arnaud*, est à la composition : « Je fais corriger les épreuves par une spécialiste fort avisée. Par conséquent, je peux vous promettre un texte parfait. En principe, le livre sortira vers le 25 octobre. J'en ai déjà fait parler pas mal dans la presse ».

Le 19, Denoël écrit à Rogissart : « Je vous envoie six exemplaires du numéro de Lectures 40 où a paru votre nouvelle. Je vous envoie, d'autre part, le prix de cette nouvelle : 800 frs + 300 frs pour l'article de folklore + 3.000 frs, à valoir sur notre arriéré. Soit, au total : 4.100 frs.

Je m'excuse infiniment d'avoir tardé si longtemps à vous régler ces sommes, mais comme je vous le disais, j'ai passé un été très difficile, accablé de soucis et de travaux de tous genres. Je vais maintenant repartir dans d'autres conditions et nos rapports deviendront naturellement beaucoup plus aisés. »

Le 26, nouvelle lettre à Rogissart : « Je signale à Hachette l'urgence d'un envoi de vos livres à Charleville. Mervale avait déjà été remis en vente dans les gares, et le résultat n'a pas été mauvais. Quant au Fer et la forêt, ce titre est épuisé dans nos magasins, mais selon une enquête que j'ai fait faire par mes représentants, il en reste encore çà et là dans les librairies.

Je crois que nous en récupérerons en fin d'année quelques centaines d'exemplaires. Nous les recouvrirons, et nous procéderons sans doute à un nouveau tirage au printemps si d'ici là j'arrive, comme je l'espère, à résoudre toutes les difficultés pour le papier. Je vous remercie de ce que vous me dites au sujet du ravitailleur : mettez-moi en rapport avec lui dès que vous le pourrez, car l'hiver s'annonce difficile à Paris aussi. »

Le 26 : Denoël envoie à Céline un nouveau bon à tirer pour 2 100 exemplaires des *Beaux Draps*.



Paul Sézille, promu depuis le 22 juin directeur de l'IEQJ, accueille le 100.000^e visiteur à l'exposition « Le Juif et la France »

OCTOBRE

Parution d'un libelle anti-communiste de Lucien Rebatet aux Nouvelles Etudes Françaises : *Le Bolchévisme contre la civilisation*. Cette brochure de 48 pages vendue 2 F 50, commandée à l'auteur par Henri Lèbre, est publiée dans une officine éphémère qu'on ne mentionnerait pas si elle n'était souvent confondue avec les Nouvelles Editions Françaises de Robert Denoël.

Hubert Forestier publie, dans *Liber. Cahiers du livre*, un nouveau périodique, les résultats d'une intéressante enquête qu'il a menée durant l'été auprès de cent éditeurs. Il a posé partout ces trois questions :

1. Quel est le livre le plus lu en ces derniers mois ?
2. Quelle tendance de lecture avez-vous observée, à travers votre maison ?

3. En raison de cette tendance, quels sont les ouvrages importants que vous préparez ?

Robert Denoël annonce que les meilleures ventes chez lui sont *Les Beaux Draps* de Céline, dont il a tiré 28.000 exemplaires en trois mois. Toute l'œuvre de l'auteur a bénéficié d'un extraordinaire regain d'intérêt et il a vendu quelque 30 000 exemplaires de ses ouvrages. Les autres auteurs à succès sont Vialar, Dietrich, Hervieu, Aragon, Braibant, et Marie-Anne Desmarest. Denoël n'établit aucune distinction entre ses deux maisons d'édition.

Il trouve que le public est attiré par le roman et que les livres documentaires ont du succès. Il s'explique sur son activité du moment : « *D'accord avec l'Institut Allemand, les éditeurs parisiens vont publier un certain nombre d'ouvrages destinés à faire connaître l'effort de l'Allemagne dans le domaine artistique, littéraire et social, durant ces dernières années. C'est aux éditeurs à savoir en profiter et à maintenir le public dans ces bonnes dispositions.* » La réponse qu'il fait est assez conforme à celles des autres maisons d'édition.

Tous les éditeurs regrettent le manque de papier, ce dont témoigne parfaitement Robert Sabatier, chez Albin Michel : « *Nous vivons une période d'euphorie, en matière d'édition, sur laquelle personne ne comptait. Le drame de l'édition est celui de beaucoup d'autres industries. Les stocks de matière première : papier, encre, colle, fil, peau, s'épuisent et ne peuvent être reconstitués que dans une très faible mesure [...] Nous avons des clients plus que nous n'en voulons ou, plus exactement, plus que nous n'en pouvons satisfaire.* »

Chez Plon, les meilleures ventes sont : *Le Maréchal Pétain* de Georges Suarez (30 000 ex.), *Printemps tragique* de René Benjamin (30 000 ex.) et *Après la défaite* de Bertrand de Jouvenel (20 000 ex.) Le roman se vend toujours mais il y a une augmentation du « *livre sérieux* ».

Chez Grasset, les deux ouvrages les plus lus sont deux livres de guerre : *Vingt-six hommes* de Jean de Baroncelli (25 000 ex.) et *L'Angleterre en guerre* de Georges Blond, ainsi que les *Cahiers* de Montesquieu.

Chez Flammarion, on ne donne pas de chiffres mais on reconnaît que l'intérêt du public va vers les livres d'actualité, comme *Ci-devant* d'Anatole de Monzie, plusieurs fois réimprimé.

Chez Gallimard, c'est la littérature qui se vend le mieux : *Moby Dick* de Melville, ou les œuvres de Claudel et de Péguy (mais *Liber* est un organe catholique...)

Chez Albin Michel, c'est le roman-fleuve anglo-saxon qui domine, mais comme c'est une question délicate, on s'en tient au domaine français, où le livre de Jacques Benoist-Méchin, *La Moisson de 40*, a été tiré à 30 000 exemplaires. Les livres de Maxence Van der Mersch et de Roger Vercelet ont fait de très bons tirages. L'intérêt actuel des lecteurs, avides de lecture, se porte « *sur l'excellent comme sur le médiocre* ».

Chez Fernand Sorlot, les livres les plus lus sont *Back Street* de Fanny Hurst (20 000 ex.), *Le Sorcier vert* de La Varende (5 000 ex.), et *La Race* de Walter Darré (4 000 ex.)

Aux Editions de France, on vend très bien les livres d'actualité, comme *L'Affaire Corap* de Paul Allard, ou les livres maritimes de Paul Chack.

Au Mercure de France, Jacques Bernard répond que si on devait retirer de la vente *Le Livre de la jungle* de Kipling, il n'aurait plus qu'à fermer.

Chez Gilbert Baudinière, ce sont les ouvrages de guerre qui tiennent la vedette : *Le Bar de l'escadrille* de Roland Tessier, *Misère et grandeur de notre aviation* du lieutenant-colonel Langeron, et *La Batterie errante* d'Yves Dautun.

Chez Emile-Paul, où l'on a réduit son activité, c'est *Haute Solitude* de Léon-Paul Fargue et *L'Ancre de miséricorde* de Mac-Orlan qui ont les meilleurs tirages, mais *Le Grand Meaulnes* continue à se vendre à 4 000 exemplaires par mois, alors que l'éditeur n'en avait vendu que 1 500 l'année de sa sortie : « *Le public cherche à oublier dans le roman... un peu féérique, toutes les vicissitudes actuelles* ».

Chez Firmin-Didot, on vient de publier un ouvrage d'Olivier de Serres préfacé par le maréchal Pétain : « *Nous avons voulu faire œuvre de propagande utile et nationale* » (le volume est vendu 18 F dans un but publicitaire). Mais on a aussi vendu 2 500 exemplaires de *l'Essai sur l'inégalité des races* de Gobineau, et on se prépare à le retirer.

Chez Corrèa, c'est un Belge, Charles Plisnier, qui obtient les meilleures ventes, ainsi qu'un livre d'Edouard de Pomiane, *Cuisine et restrictions*, qui s'est vendu à 20 000 exemplaires. Edmond Buchet dit que le roman en général a grand succès, notamment le roman paysan qui fait un retour en force.

Chez Stock, ce sont les ouvrages étrangers qui connaissent le plus grand succès, comme *La Mousson* de Louis Bromfield, qui en est à son 200e mille, et les « Livres de Nature ». L'éditeur a créé une nouvelle collection « *de circonstance* » consacrée à l'histoire de France : « *C'est là le côté contribution de notre maison à la reconstruction nationale* », dit-il. Il prépare aussi des traductions de l'allemand.

Chez Fasquelle, maison de tradition, c'est Edmond Rostand qui se lit le plus : *Cyrano* en est à son 864e mille, *L'Aiglon* à son 875e mille. Viennent ensuite Zola, Daudet (Alphonse), Maeterlinck. « *C'est un fait d'expérience* », dit l'éditeur, « *quand le lecteur est indécis il a recours aux noms connus* ». On tient aussi un succès avec *La Fille du puisatier* : le roman de Pagnol vient d'être porté à l'écran, et le livre en profite.

Forestier conclut son enquête par cette réflexion : « *Il apparaît que l'édition française, par la voix de ses dirigeants, a fait sienne la devise du chef de l'Etat : 'Travail, Famille, Patrie' et qu'elle s'est mise à sa disposition pour la faire pénétrer dans la vie nationale par le puissant moyen du livre.* »

Le 6, lettre de Denoël à Jean Proal à propos des Arnaud : « *Je vais entrer très prochainement en rapport avec le Secrétariat de la Jeunesse, où je compte beaucoup pousser le livre. La composition est maintenant achevée et je pense donner le 'bon à tirer' définitif sous huitaine. Nous serions donc en vente vers le 25 octobre.* »

Le 8, nouvelle lettre à Proal : « *Je vous disais hier que j'avais bien reçu les photographies qui me paraissent excellentes. J'espère bien arriver à les faire passer dans un hebdomadaire illustré ou à m'en servir dans le magazine que je dirige. Je m'occupe actuellement de la diffusion de mes livres en Zone libre. Mon représentant va partir très prochainement pour un long séjour.*

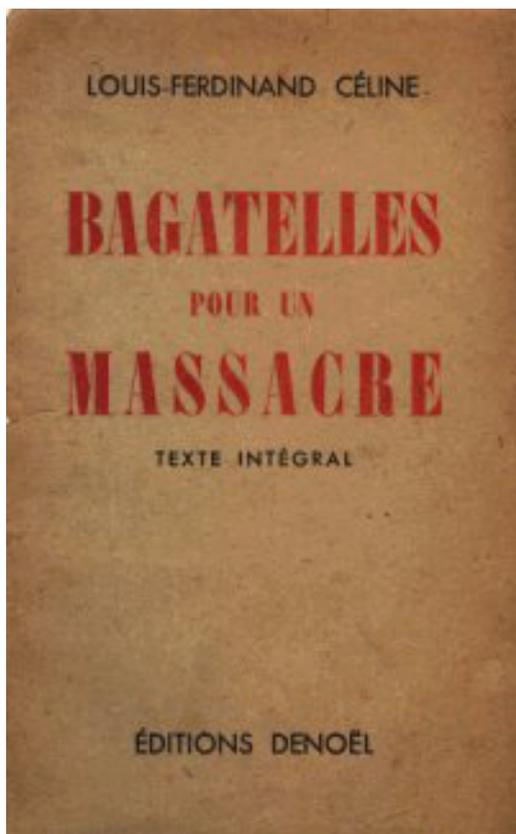
Je vous ai dit, déjà, je crois, que j'avais protesté auprès de la Maison Plon et que j'ai fait à cette maison une sommation par huissier de retirer le livre de la vente et que je compte pousser les choses jusqu'à un procès en dommages et intérêts. Malheureusement, il faut compter un an ou deux avant que ce procès n'arrive à être jugé. »

On ignore de quel livre il s'agit. Le catalogue de la Bibliothèque Nationale ne mentionne aucun ouvrage de Jean Rogissart publié chez Plon.

Le 12 : Premier numéro de *Révolution nationale*, l'hebdomadaire du Mouvement Social Révolutionnaire d'Eugène Deloncle et Eugène Schueller (M.S.R.)

Le 21, Céline écrit au capitaine Paul Sézille, organisateur de l'exposition « Le Juif et la France » : « Je ne suis pas un auteur que sa « vente » tracasse beaucoup [...]. Mais en visitant votre exposition j'ai été tout de même frappé et un peu peiné de voir qu'à la librairie ni Bagatelles ni L'École ne figurent alors qu'on y pavoise une nuée de petits salsifis, avortons forcés de la 14e heure, cheveux sur la soupe. Je ne me plains pas - je ne me plains jamais pour raisons matérielles - mais je constate là encore hélas - la carence effroyable (en ce lieu si sensible) d'intelligence et de solidarité aryenne - démonstration jusqu'à l'absurde pour ainsi dire ».

Le 24, Sézille répond à Céline : « Je suis moi-même navré profondément de n'avoir pu, malgré toutes nos recherches chez les éditeurs, nous procurer les ouvrages dont vous me parlez et qui, je le sais, sont les plus qualifiés pour mener la lutte anti-juive. Je tiens cependant à vous faire savoir que nous avons déjà eu en vente à notre librairie, un grand nombre de *Beaux Draps* et de *Mea Culpa*, et que ces deux ouvrages continuent à nous être demandés journellement. Croyez bien que nous avons toujours fait et continuerons de faire l'impossible pour répandre vos œuvres et leur donner la place qu'elles méritent. »



Si Denoël, commerçant avisé, n'a pu fournir d'exemplaires de *Bagatelles pour un massacre* et de *L'École des cadavres*, c'est que le premier est en réimpression, et que l'autre est sur le point de réparaître avec une nouvelle couverture mais toujours amputé de trois feuillets.

Le 30 : *L'Appel* lance une enquête sur le thème : « Faut-il exterminer les juifs ? ».

En fin du mois, remise en vente de *L'École des cadavres* avec une nouvelle bande-annonce : « *Les Juifs me regretteront... Edouard Drumont. Ouvrage interdit par le gouvernement Daladier* », et réédition de *Bagatelles pour un massacre* avec la mention « Texte intégral » sur la couverture et le titre.

Au verso de la bande-annonce [« Il est vilain, il n'ira pas au Paradis celui qui décède sans avoir réglé tous ses comptes »], l'éditeur écrit : « C'est à la suite de cette publication que le gouvernement Daladier devait promulguer la fameuse loi sur « Les Habitants » et interdire la vente de *Bagatelles* et de

L'École des cadavres, le livre prophétique qui parut au début de 1939. Après la guerre, les exemplaires qui restaient du dernier tirage de *Bagatelles* furent remis en vente et vendus en quelques semaines. Voici la nouvelle édition, texte intégral, de ce chef-d'œuvre du pamphlet. »

Ce pamphlet n'a jamais été caviardé mais, pour le lecteur qui trouvait sur le marché *L'École des cadavres* amputé de trois feuillets, il convenait, commercialement parlant, de faire valoir l'intégrité du texte.

Dans *Bibliographie de la France*, Denoël annonce : « *La réimpression d'un chef-d'œuvre [...]* Il est inutile de souligner l'intérêt de cette réimpression : cet ouvrage, épuisé depuis plusieurs semaines, a pris, à la lumière des événements, un relief formidable. Il faut bien aujourd'hui reconnaître au grand pamphlétaire les dons d'un prophète. »

NOVEMBRE

Premiers titres de la collection « L'Arabesque » chez Denoël, réservée aux romans féminins.

Le 3 : Maurice Couve de Murville, directeur des Finances et des Changes, adresse à Robert Denoël une lettre pour lui faire savoir qu'il est en infraction avec la législation sur les changes dans l'affaire du prêt accordé le 22 juillet par l'éditeur allemand Andermann.

Le même jour, Denoël se présente au ministère des Finances pour expliquer qu'il a été obligé de faire appel à des capitaux étrangers pour renflouer son affaire en difficultés, parce qu'il n'a pas trouvé de crédit en France.

Le 6 : Denoël a remis à Hachette 160 exemplaires du roman *Les Arnaud* pour les faire parvenir à l'auteur, qui s'occupera lui-même du service de presse : « *Ne perdez pas de temps et tâchez surtout de toucher les 'Goncourt' en zone libre. Je m'occupe de ceux qui sont à Paris. Secouez aussi les organisations de la Jeunesse, qui me semblent pouvoir agir. La presse semble fort bien disposée à votre égard. On m'a promis de plusieurs côtés des articles importants.* », écrit-il à Jean Proal.

Le 10 : Denoël confirme à Proal qu'il lui a expédié 160 exemplaires de son livre par l'intermédiaire des Messageries Hachette : « *Quant aux exemplaires sur beaux papiers, soyez-en très économe : il n'y a plus de papier de luxe et c'est par miracle que j'ai pu tirer quelques exemplaires. Dans le colis que nous envoyons aujourd'hui, vous trouverez donc les exemplaires de luxe, y compris celui destiné au Maréchal Pétain.*

Je donne cette semaine une interview en votre nom à 'Radio-Actualités' et 'Radio-Jeunesse' a été alertée également. Gardez soigneusement les articles qui vous parviendront, car nous avons de grosses difficultés à recevoir les coupures de Zone libre. »

Le 15 : Denoël publie, aux pages 4-5 du premier numéro du *Cahier Jaune*, un article intitulé : « Louis-Ferdinand Céline, le contemporain capital » dans lequel il exprime son enthousiasme pour les trois pamphlets que son auteur-vedette a publiés sous sa firme [cf. [Presse](#)]. Il s'agit d'un texte publicitaire, non rétribué : le Centre de Documentation Juive Contemporaine possède un état des paiements effectués aux collaborateurs de la revue pour les quatre premiers numéros, où le nom de Denoël n'apparaît pas.

Selon Philippe Alméras, l'éditeur aurait présenté cette brochure au cours d'une matinée de gala réservée au *Cahier jaune* à l'exposition « Le Juif et la France » [*Dictionnaire Céline*, p. 777]. Je n'ai pu vérifier cette information, qui contraste avec la lettre envoyée, le 21 octobre, par Céline à l'un des organisateurs de l'exposition.

Le *Cahier Jaune*, revue mensuelle subventionnée par l'occupant, a ses locaux dans l'hôtel Rosenberg, 21 rue La Boétie : c'est le siège de l'Institut d'étude des Questions juives, et celui de l'Association des journalistes antijuifs. Cette publication populaire a pour fonction de vulgariser la propagande antijuive auprès d'un public aussi large que possible.

En mars 1943 elle change de titre et devient la revue *Revivre*.

Quant à la participation de Robert Denoël à l'exposition « Le Juif et la France », il est avéré qu'il y a exposé, outre *Mea Culpa* et *Les Beaux Draps*, les quatre titres de sa collection « Les Juifs en France » : dans une lettre envoyée le 27 octobre 1941 par le capitaine Sézille au docteur Bramisch, de la Propaganda-Abteilung bruxelloise, la liste des livres en vente à l'exposition mentionne les ouvrages de Céline, Pemjean, Querrioux, Rebatet, et Montandon, tous auteurs des Nouvelles Editions Françaises. Et Lucien Rebatet y a dédié en septembre sa brochure : *Les Tribus du cinéma et du théâtre*.

Le 17 : Loi interdisant aux Juifs l'édition et l'impression d'ouvrages quelconques, à l'exception des œuvres de caractère strictement scientifique ou confessionnel israélite.

Le 18, Maurice Couve de Murville écrit au secrétaire d'Etat à la Production industrielle pour lui faire part des infractions relevées contre l'éditeur et lui demander si les Editions Denoël présentent un « intérêt national ».

Le 28, Céline écrit à Evelyne Pollet : « Je crois bien que Denoël a fini par s'occuper de votre livre, à ce qu'il m'a dit. »

Parution du troisième roman d'Albert Paraz, *Le Roi tout nu*.

DÉCEMBRE



© Roger-Viollet

Meeting du Parti Populaire Français de Jacques Doriot à Magic City. Comme l'annonce clairement l'affiche à côté du podium : « Les Juifs doivent redevenir pauvres pour que la France redevenue riche. Nous réclamons la saisie effective de tous les biens juifs ».

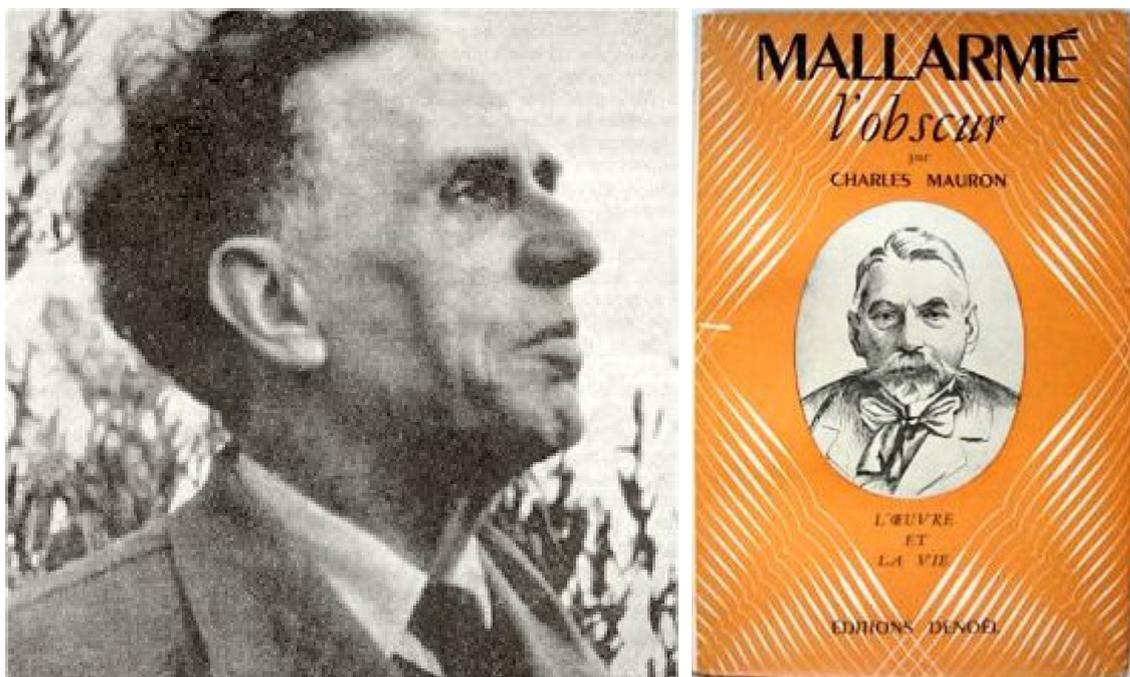
Une loi dite d'« aryanisation » des biens juifs avait été promulguée par Vichy le 22 juillet 1941 : « En vue d'éliminer toute influence juive dans l'économie nationale, le Commissaire général aux Questions juives peut nommer un administrateur provisoire à toute entreprise, tout immeuble, tout bien meuble lorsque ceux à qui ils appartiennent, ou qui les dirigent, ou certains d'entre eux sont juifs ».

Cette spoliation ne fut pas effectuée avec toute la rigueur vou-

lue puisque, sur 30 000 entreprises visées, 8 000 seulement furent « aryanisées ». Douze mille immeubles avaient été recensés, dont 1 700 furent confisqués. C'est pourquoi sans doute le PPF réclame la saisie *effective* des biens juifs. Elle aura lieu surtout sur les avoirs financiers : c'est sur ces derniers que fut réglée l'amende d'un milliard de francs que les Allemands avaient infligée aux Juifs de la zone occupée.

Albert Morys quitte son logement de la rue de Berne pour acheter un appartement au n° 5 rue Pigalle, où il s'installe avec son père, Gustave Bruyneel, 64 ans, ancien libraire à Dunkerque.

Premiers titres de la collection « L'Œuvre et la vie » dont le remarquable essai de Charles Mauron [1899-1966], qui est une interprétation psychanalytique de l'œuvre de Mallarmé rapportée à sa biographie.



Le 4, lettre de Denoël à Jean Proal : « Je vous ai envoyé hier par Hachette 150 nouveaux exemplaires. La situation ici est bonne, le livre commence à bien se vendre. Je pense arriver rapidement à épuiser le premier tirage de 6.000 exemplaires.

On vous cite d'une façon régulière parmi les candidats au Goncourt. Gonzague Truc a fait un très bon article dans La Gerbe. J'ai parlé moi-même à la Radio, où je vous donne comme mon candidat au Goncourt : interview de cinq minutes, j'ai pu exposer en long et en large l'intérêt du livre.

Le Ministère de la Jeunesse a recommandé, sur ma demande, l'ouvrage à tous les chefs de centre. Je continue ma publicité dans tous les hebdomadaires. Ce gros effort aboutira certainement à un résultat. Pour les prix, je ne sais rien encore, les membres du Jury ne sont pas à Paris.»

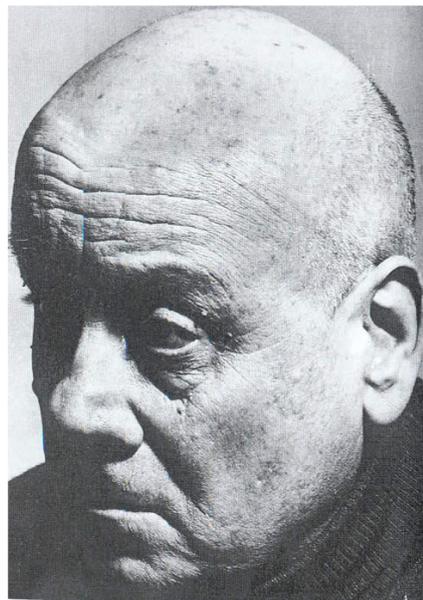
Robert Denoël a présenté en 1941 plusieurs romans au cours d'émissions littéraires à Radio-Paris. François Gibault a révélé qu'il avait participé à une émission consacrée à Louis-Ferdinand Céline, en compagnie de Jean Bonvilliers qui, à la demande de l'éditeur, avait lu des passages des *Beaux Draps*, ce qui lui valut de connaître à la Libération quelques démêlés avec le Comité d'épuration [cinq ans d'indignité nationale].

On ne sait quand elle eut lieu mais c'était avant le 4 décembre 1941 puisque, ce jour-là, le pamphlet de Céline devient inopportun aux yeux du gouvernement de Vichy.

Le 4, le gouvernement de Vichy interdit *Les Beaux Draps* en zone non occupée. Des saisies sont opérées chez des libraires de Marseille et de Toulouse : 54 exemplaires en tout, suivant le compte d'exploitation arrêté au 31 décembre 1941 établi par Auguste Picq.

Cette caricature de Ralph Soupault, parue en première page de *Je suis partout* du 10 janvier 1942, représente le ministre de l'Intérieur, Pierre Pucheu, pratiquant un autodafé des trois pamphlets de Céline sous les applaudissements de Georges Mandel, Léon Blum et Edouard Daladier.

Dans un entretien avec Pierre Lhoste, Céline en a donné la signification : «*En 1939 Daladier avait interdit Bagatelles et L'Ecole des cadavres. Aujourd'hui, on interdit Les Beaux Draps à Marseille et à Toulouse.*» [*Paris-Midi*, 29 décembre 1941].



Jean Bonvilliers [1909-2000]



— Bravo, Pierrot !...

Il s'avéra par la suite que c'est l'amiral Darlan qui était à l'origine de cette interdiction : à Vichy, on ne badinait pas avec l'honneur (perdu) de l'armée française. L'ouvrage resta interdit de vente dans la zone libre et faillit l'être aussi en zone occupée.

Le 7 : Les Japonais détruisent la flotte américaine à Pearl Harbor. Le lendemain, les États-Unis et la Grande-Bretagne déclarent la guerre au Japon. Trois jours plus tard, l'Allemagne et l'Italie déclarent la guerre aux États-Unis.

Le 11, Denoël écrit à Proal : «*La vente ici est bonne. Les prix littéraires sont retardés sine die. Tout au moins, ce sont les renseignements que l'on donne aujourd'hui, mais tout peut changer encore demain.*»

Le 16, nouvelle lettre à Proal : «*La vente ici a donné de très bons résultats. Nous avons débité 6.000 exemplaires déjà et nous pensons à une réimpression prochaine. La presse continue à être abondante, surtout en province. Dans l'ensemble, elle est très favorable. Peut-être aurez-vous une chance 'Renaudot'. Le 'Prix Goncourt' me paraît assez vaseux.*»

Le 20 : Réunion du Mouvement Social Révolutionnaire (MSR) d'Eugène Deloncle et Eugène Schueller dans les locaux du *Pilori*, à l'initiative de Louis-Ferdinand Céline qui a fait inviter vingt-six personnalités de la collaboration, afin de les obliger à prendre position sur la question raciste.

Au cours de cette réunion où l'écrivain a pris longuement la parole, les participants ont souscrit à son programme dont trois points ont été retenus :

1. Régénération de la France par le racisme. Aucune haine contre le Juif, simplement la volonté de l'éliminer de la vie française. Il ne doit plus y avoir d'antisémites, mais seulement des racistes.
2. L'Église doit prendre position dans le problème raciste.
3. Socialisme : aucune discussion sociale ne sera possible tant qu'un salaire minimum de 2 500 francs ne sera pas alloué à la classe ouvrière.

Le 22 : Le prix Goncourt a été attribué à *Vent de mars* d'Henri Pourrat (Gallimard), le Renaudot à *Quand le temps travaillait pour nous* de Paul Mousset (Grasset). Les prix Femina et Interallié n'ont pas été décernés.

Le 26, lettre de Robert Denoël à Jean Proal à propos des derniers prix littéraires : «*Nous avons passé au 'travers' du Goncourt. Étant donné la manière dont ce prix a été donné, la chose était à prévoir. Quant au Renaudot, il n'en a pas été question cette année, à cause de moi. Les Renaudot prétendent en effet qu'il était impossible de décerner un prix à l'auteur d'une maison qui l'a remporté sept fois de suite. On me signale, d'autre part, qu'il va se décerner en Zone libre un prix « Sully », qui semble avoir été créé pour vous.*»

Le 31, Auguste Picq établit le bilan de l'association formée le 20 janvier 1941 par Robert Denoël et Pauline Bagnaro, veuve Constant, pour l'édition des *Beaux Draps*.

On peut voir que l'éditeur a vendu, en huit mois, près de 10 000 exemplaires du livre [voir plus haut, le compte d'exploitation envoyé le 23 avril à Céline]. Les saisies à Marseille et Toulouse, début décembre, portées en profits et pertes représentent 810 F, soit 54 exemplaires.

Le bénéfice net pour l'éditeur s'élève à 34 256 F, à répartir entre lui [70 %] et Mme Constant [30 %].

Le comptable a porté, au bas de la feuille, le montant des ventes des *Beaux Draps* [451 935 F] mais aussi celles des quatre volumes de la collection « Les Juifs en France » [69 399 F].

Association Denoël - Constant

Les Beaux Draps

Ventes - 29.069 ca. vend. à 25/16 = 436 935 -

50 Achet. à 200/120 = 6 000 -

220 P. fil à 7/46 = 9 900 -

451 935 -

Dépenses de Fabrication

156 648 20

Droits d'Auteurs - Papiers

133 120 -

Bénéf. à 21/1/41

2 434 60

126 654 60

272 291 70

Stock (Niant)

179 731 30 *Bénéfice Brut*

Profits & Pertes

Saldes en l'ouverture 210 -

Agios (à décompte Banc de France) 2133 25

Intérêts (à M^{me} Constant) 4880 -

Publicité 2131 - 10 074 25

85-300,45
2-072,35
9-781,25
1-201,25
20 944,90
12-401,45

Cariforéniens - Appointement 93.297,18

Rémunérations sociales 2333,70

Déplacement 11283,10

Divert 19960,67

Caus. d'ind. à 21/1/41 24160,70

158190 20

254,93

136401 30

195475 65

166043 45

~~136648 30~~ *Bénéfice Net*
34266 65

à Reporter

239779 65

10277 -

34256 65

70% à M^{me} Denoël 166470 -

30% à M^{me} Constant 96306 -

23633 26

Ventes totales à N.E.F. = 21.334,89

Revenu brut = 457.935 -

Coll. 1^{er} de l'ind. = 69.399,39

86.690

13.310

136401 30

20789

156490 30

à Reporter

Les volumes de cette collection ne concernent pas l'association Denoël-Constant : Picq aura noté ces chiffres dans le cadre des ventes *globales* des Nouvelles Editions Françaises [521 334 F], et il ne faut perdre de vue que Denoël a aussi commercialisé, en novembre 1940, après les avoir reconditionnés « N.E.F. », deux livres pour enfants de Thornton Burgess parus chez Denoël et Steele en 1933.

En l'absence des chiffres détaillés pour les quatre volumes de la collection, vendus 10 F, on peut néanmoins avoir une idée de leur diffusion, un an [huit mois pour les deux derniers] après leur mise sur le marché.

Ceux de Montandon et Rebatet ont certainement bénéficié d'une meilleure presse que les deux autres, dus à des inconnus du grand public, mais chiffons provisoirement les ventes à 2 800 exemplaires pour chacun des titres.



" LES JUIFS EN FRANCE "

I

D^R GEORGE MONTANDON

Professeur à l'École d'Anthropologie

COMMENT
reconnaître
LE JUIF ?

avec dix clichés hors texte

NOUVELLES ÉDITIONS FRANÇAISES
PARIS

“ LES JUIFS EN FRANCE ”

I

DR GEORGE MONTANDON

Professeur à l'École d'Anthropologie

COMMENT

reconnaître

et expliquer

LE JUIF ?

avec dix clichés hors texte

suivi d'un

PORTRAIT MORAL DU JUIF

selon les livres de

G. BATAULT — PETRUS — BOREL — CAPEFIGUE

L.-F. CÉLINE — EDOUARD DRUMONT — OSCAR

HAVARD — RENÉ GONTIER — LA TOUR DU PIN

JULES MICHELET — MISTRAL — GUY DE

MAUPASSANT - L. DE PONCINS - ERNEST RENAN

J. et J. THARAUD — THIERS — TOUSSENEL

VOLTAIRE — DE VRIES DE HEEKELINGEN

EMILE ZOLA et de nombreux auteurs Juifs.

NOUVELLES ÉDITIONS FRANÇAISES

21, rue Amélie, 21

PARIS

DU MÊME AUTEUR :

La Race (Payot).

L'Ethnie française (Payot).

EN MANUSCRIT :

L'Ethnie Juive ou Ethnie putain.

Copyright by Nouvelles Éditions françaises 1940.

Scan, ORC, mise en page

Mars 2008

LENCULUS

Pour la **Librairie Excommuniée Numérique** des **CUrieux de Lire les USuels**.

TABLE DES MATIÈRES

I

CARACTÈRES PHYSIQUES DU JUIF

BRÈVE HISTOIRE DES HÉBREUX.	7
LES JUIFS EN FRANCE.	9
CONCLUSION – HISTORIQUE.	10
EXISTE-T-IL UN TYPE RACIAL JUDAÏQUE ?	11
EXISTE-T-IL PLUSIEURS SOUS-TYPES JUDAÏQUES ?	12
LA FORMATION DU TYPE JUDAÏQUE OU JUIFU.	13
<i>a)</i> Premier apport = premier métissage.	13
<i>b)</i> Deuxième apport = deuxième métissage. ..	14
<i>c)</i> Troisième apport = le masque juif. ..	14
<i>d)</i> Quatrième apport = troisième métissage. ..	15
ÉNUMÉRATION DES TRAITS DU TYPE JUIFU. ..	15
PATHOLOGIE DU TYPE JUIF.	16
POURQUOI LES TRAITS DU MASQUE JUIF SONT-ILS SI PERSISTANTS ?.	17
LE SANG DES JUIFS.	18
ET LE TYPE ISRAÉLITE ? — CONCLUSION.	22

II

PORTRAIT MORAL DU JUIF

Introduction.	27
I. — La Religion, la Morale et la Solidarité juives.	30
1) La <i>thora</i> et le <i>talmud</i>	30
2) Le <i>kahal</i>	32
3) La solidarité juive. ..	33
II — Le Juif et l'or.	36
III. — Les Instinct révolutionnaires du Juif.	39
IV. — L'Aspiration a la domination mondiale.	42
V. — La Race se défend.	44
<i>Ouvrages à lire et à consulter.</i>	48

I

CARACTÈRES PHYSIQUES DU JUIF

Un individu au faciès juifu s'assied devant vous au café, et vous vous dites : « Voilà un Juif », mais si vous vous demandez à quoi vous l'avez reconnu, il vous est souvent difficile de préciser.

Un compagnon va prendre place auprès du premier individu ; il est très différent d'aspect. Vous vous dites cependant : « Un second Juif ! ». Mais, cette fois, vous avez encore plus de peine à expliquer votre certitude.

Nous allons tenter de montrer pourquoi et en quoi les Juifs diffèrent fort entre eux et sont pourtant reconnaissables.

Pour cela, il faut d'abord donner un aperçu très rapide de l'histoire des Juifs, • puis de la situation des races voisines • au sein desquelles s'est créé le type judaïque ou juifu,

BRÈVE HISTOIRE DES HÉBREUX

Il ne faut pas confondre *Hébreux, Israélites et Juifs*.

Environ vers l'an 4000 avant notre ère ; la Mésopotamie (vallées du Tigre et de l'Euphrate, en Asie antérieure) était occupée par les Sumériens, qui faisaient partie d'une population dite « asianique » aujourd'hui disparue, ni européenne, ni turque, ni sémite. C'est alors que débouchèrent en Mésopotamie, on ne sait d'où, peut-être d'une Arabie pas déserte comme aujourd'hui, des Sémites appelés Accadiens, qui contribuèrent à créer la civilisation assyrienne.

Ces Accadiens étaient flanqués de tribus nomades également sémitiques, dont la petite tribu (famille au sens large, avec ses tenants et aboutissants) d'Abraham, ancêtre des Hébreux. Cette tribu — et c'est ici que commence l'histoire des Hébreux — passa de la Mésopotamie dans le pays de Chanaan (la Palestine), sur le bord de la Méditerranée.

Au bout de plusieurs siècles, un grand concours de tribus nomades d'Asie envahirent l'Égypte, alors hautement civilisée. Ces tribus asiatiques, dites les Hyksos, ne produisirent pas que des ravages, car ce sont les Hyksos qui introduisirent le cheval en Afrique. Tout comme les Cimbres et les Teutons ravageant l'ancienne Gaule entraînaient avec eux des tribus par le territoire desquelles ils passèrent, les Hyksos entraînaient les Hébreux avec eux vers l'Égypte. Ces

derniers s'y attardèrent après que les Hyksos eurent été rejetés en Asie, l'épisode des Hyksos se passant autour de l'an 2000 avant notre ère.

Les Juifs prospérèrent en Égypte, puis s'y rendirent si insupportables qu'ils durent quitter le pays (ce qu'on appelle F « Exode »), vers 1300 avant notre ère. Rôdant à travers le désert et le Sinaï, ils se dirigèrent lentement vers la terre de Chanaan, qu'ils réoccupèrent.

Là, ils fondèrent un État, qui, sous leurs souverains Saül, David et Salomon, cinq fois plus étendu que la Palestine proprement dite, s'étendait de l'Euphrate à la nier Rouge et qu'on peut appeler l'*empire hébreu*, pour le distinguer des deux États, beaucoup plus petits, qui lui succédèrent.

Après Salomon, l'empire, en même temps qu'il perdait ses marches extérieures, se divisa en deux royaumes : le *royaume d'Israël* au Nord, comprenant dix tribus, qui ne voulait pas reconnaître la prééminence de celle de Juda, et le *royaume de Juda* au Sud, n'englobant que les tribus de Juda et de Benjamin. La treizième tribu, celle de Lévi, tribu sacerdotale, c'est-à-dire fournissant les prêtres, mais ne possédant pas de territoire, restait représentée dans les deux royaumes.

Le royaume d'Israël entra en conflit avec l'empire d'Assyrie ; dont l'empereur Sargon, en 722 avant notre ère, transplanta la population israélite en Assyrie, à quelques groupes d'individus près, et la remplaça par des colons assyriens.

Il n'existe aujourd'hui pas de peuple qui descende traditionnellement des Israélites, sauf quelques petits groupes isolés, en particulier dans le Kourdistan, et le groupe chétif des Samritains, qui, au nombre de deux cents individus seulement, descend des Israélites restés au pays d'Israël.

Est-ce à dire que la descendance d'Israël se soit éteinte ? Non pas mais il s'est passé, avec les Israélites, ce qu'on a demandé en vain des Juifs : les Israélites ont certainement eu des descendants, mais ceux-ci se sont complètement fondus dans les peuples au milieu desquels ils vivaient.

Le royaume de Juda subit, plus tard, en deux secousses formidables, le même sort que celui

Comme il était entré en guerre avec l'empire de Babylonie, dont la puissance, plus en aval sur le cours de l'Euphrate et du Tigre, c'est-à-dire plus au Sud-Est de l'empire d'Assyrie, avait succédé à la puissance assyrienne, l'empereur Nabuchodonosor fit déporter la population judéenne en Mésopotamie, en 586 avant notre ère. Mais l'empereur des Perses, Cyrus, ayant à son tour conquis la Babylonie, autorisa les Juifs à regagner la Palestine, en 538 avant notre ère.

C'est entre cette secousse et la suivante que se place, sous la domination romaine, la vie de Jésus, qui marque le début de notre ère, c'est-à-dire de notre comptabilité des années.

Mais les Juifs ne se plièrent pas à la suzeraineté des Romains comme ces derniers l'entendaient, Titus, fils de l'empereur Vespasien, prit Jérusalem après un siège mémorable et opéra un massacre terrible de ses habitants, l'an 70 de notre ère.

On fait communément remonter la dispersion des Juifs dans le monde, ce qu'on appelle la *diaspora*, à cette prise de Jérusalem. La ruine de la ville, par Titus, n'en fut cependant qu'une des causes. D'une part, officiellement si l'on peut ainsi s'exprimer, la diaspora ne fut légalement nécessaire qu'en 135 ; c'est seulement alors que Julius Severus, lieutenant de l'empereur Adrien, ayant réoccupé la ville, la débaptisa en Aelia Capitolina, interdisant aux Juifs le séjour de la cité et de la Judée (mesure d'ailleurs rapportée, deux siècles plus tard, par l'empereur Constantin, qui avait embrassé le christianisme). D'autre part, la diaspora avait certainement commencé des

l'affaiblissement des royaumes d'Israël et de Juda, et dès les premières déportations. Certains Israélites auront certainement rejoint plus tard l'un des deux grands courants de l'émigration judéenne.

Les Juifs, en effet, se déversèrent, peu à peu, sur d'autres pays, selon deux grands courants principaux.

Le premier, courant méridional, était formé par les Juifs dits *Sephardim*, qui sont censés représenter plus spécialement la tribu de Juda. Les Sephardim se sont dirigés en grés vers l'Ouest, c'est-à-dire le long des deux rives de la Méditerranée où ils subirent diverses vicissitudes. Les Sephardim, beaucoup moins nombreux que ceux de l'autre courant, se considèrent Comme les purs des purs ; ils se prévalent de descendre de Juda, puis d'être les plus anciennement établis d'ans les pays où ils se trouvent. Car, tandis que les communications, à l'intérieur de l'empire romain, étaient libres le long de la Méditerranée, celles par la Germanie, voie que devait emprunter le courant septentrional, ne l'étaient pas encore. Aussi, soit du fait de cet établissement plus ancien, soit du fait de leur moindre nombre, les Sephardim sont en général mieux assimilés que ceux du courant septentrional, et c'est surtout eux qui ont fourni les Marranes, c'est-à-dire les Juifs convertis et leur descendance.

L'autre courant, septentrional, était formé par ceux qui, graduellement, émigrèrent en Europe orientale, en passant par l'Asie Mineure, puis, de part et d'autre de la mer Noire. Ce sont les Juifs dits *Achkénazim*, qui sont censés représenter la tribu de Benjamin (déjà en Palestine, la tribu de Benjamin était cantonnée au Nord de celle de Juda). Ce courant constitue une masse beaucoup plus nombreuse (environ dix fois) que le courant méridional. La petite tribu de Benjamin n'aurait pas pu fournir ces effectifs, mais il se produisit que les Juifs Achkénazim recrutèrent des adhérents nombreux en Europe centro-orientale. C'est à ces adhésions que les Achkénazim doivent en bonne part les individus blonds ou partiellement blonds qui ne sont pas rares chez eux.

En France, les Sephardim sont couramment dits Juifs d'Espagne, les Achkénazim Juifs d'Allemagne.

LES JUIFS EN FRANCE

Un certain nombre de Juifs se trouvaient déjà en Espagne, en Italie, dans le Sud de la Gaule avant l'ère chrétienne, et il n'est pas sans intérêt de noter que, sous l'empereur Auguste (au seuil de notre ère), le roi des Juifs Hérode Archelaüs, fils d'Hérode-le-Grand qui avait ordonné le massacre des enfants mâles de Bethléem, fut exilé à Vienne-sur-Rhône, où il finit ses jours.

Après les prises successives de Jérusalem sous Vespasien et sous Adrien, une bonne partie des Juifs gagnèrent l'Espagne et la Gaule.

Au III^e siècle, on en signale jusqu'à Metz (qui s'appelait alors Divodurum) ; C'était d'ailleurs toujours des Sephardim venus du Sud.

Dès l'établissement des peuples germaniques dans les limites de l'ancien empire romain : (IV^e siècle de notre ère), les nouveaux gouvernements eurent vivement maille à partir avec les Juifs. Les Visigoths, qui occupaient la France méridionale et, plus tard, l'Espagne, lancèrent divers édits contre eux, puis les expulsèrent d'Espagne, alors qu'ils n'occupaient plus la Gaule. Ce fut la première expulsion globale d'Espagne et le premier arrivage massif de Juifs en France. Les expulsés s'établirent dans ce qui est aujourd'hui le Languedoc et les régions voisines ; dès le VI^e siècle, plusieurs d'entre eux avaient obtenu le droit de bourgeoisie, à Arles en particulier.

Depuis, les mesures de rigueur et celles de clémence se succèdent alternativement à leur égard en France. Les rois mérovingiens (vie et VII^e siècles) prirent des mesures de rigueur, rapportées par les empereurs carolingiens (VIII^e et IX^e siècles). De nouvelles mesures de sévérité et de bannissement furent prises par Philippe-Auguste et Philippe-le-Bel (XII^e et XIII^e siècles), mais rapportées par Louis-le-Hutin et Jean-le-Bon (XIV^e siècle). En 1394, ils sont de nouveau bannis, par Charles VI, et cette fois pour cent cinquante ans, mais ces expulsions n'avaient qu'une valeur limitée, d'abord parce que nombre de grands vassaux retenaient chez eux les bannis, puis parce que ceux qui étaient réellement expulsés se retiraient dans le Comté de Toulouse, ou le royaume d'Arles (la vallée du Rhône) ou la Lorraine, qui ne faisaient pas encore partie intégrante de la France. Et c'est également ainsi que les Juifs expulsés d'Espagne en 1492 et du Portugal en 1496 s'établirent principalement à Bordeaux et à Bayonne, ainsi qu'à Avignon et à Carpentras (Comté Venaissin).

Jusqu'alors, la France n'avait guère eu affaire qu'aux Sephardim, même pour la Lorraine. Les Achkénazim commencent à frapper aux frontières à partir du XV^e siècle, et lorsque Henri II accueillit les Juifs, les organisant, l'année 1552, en quatre « nations », deux de ces nations (celles de Bordeaux-Bayonne et celle d'Avignon-Carpentras) sont constituées par des Sephardim, tandis que les deux autres (celles de Lorraine et d'Alsace) sont déjà en bonne partie formées par des Achkénazim.

Il devait cependant se produire encore un fort arrivage de Sephardim, du moins du point de vue racial, si ce n'est du point de vue religieux. En effet, lors de l'expulsion d'Espagne des derniers Sarrasins ou Maures, en 1610, ceux qui s'établirent en France ou passèrent par son territoire pour regagner l'Afrique, étaient accompagnés d'un fort contingent de marranes. L'Espagne n'expulsait pas ces derniers, mais, vraisemblablement peu satisfaits des conditions qui leur y étaient faites, et n'ayant, dans leur tréfonds, pas opéré une scission complète d'avec leur ancienne ethnie juive, ils mettaient à profit l'occasion pour passer d'Ibérie en France. C'est à ces marranes qu'on attribue diverses colonies de Juifs christianisés établis en particulier dans l'Auvergne, le Charolais et la Lozère.

A partir de cette époque, XVII^e siècle, la majeure partie des nouveaux arrivants furent des Achkénazim, survenant par le Nord. En 1791, la Révolution française, par l'octroi des droits politiques aux Juifs, accélérât l'envahissement, les Achkénazim dominant de plus en plus quantitativement. Mais, pour les uns et les autres, c'était la ruée vers les postes directeurs du pays et de l'État. Les 90.000 Juifs de 1870 ne devaient pas être loin du demi-million peu avant la guerre. En 1939, ils tenaient déjà pratiquement les leviers, lorsque...

CONCLUSION – HISTORIQUE

En résumé et en conclusion de cette introduction historique, on peut dire :

1° Que les anciens Hébreux, s'étant scindés en Israélites et en Juifs, les premiers ont presque disparu, tandis que ce sont les Juifs qui ont multiplié et ont essaimé sur le globe — au nombre aujourd'hui d'une vingtaine de millions ;

2° Que cet essaimage s'est principalement produit selon deux courants, qui se sont rejoints en France : le courant des Sephardim à cheminement méridional, et le courant des Achkénazim, qui a débouché par le Nord.

Autant qu'on en peut juger d'après les *noms de famille* juifs, ceux à consonance latine, comme Crémieux, Péreire, Pinto, indiquent en général des Sephardim d'origine. Les noms à consonance germanique, comme Blum, Rosenfeld, Weil, se rapportent à des Ashkénazim. Il est plus difficile

de se prononcer lorsque ce sont des noms de villes françaises, comme Besançon, Lyon, mais il s'agit aussi habituellement d'Achkénazim. Enfin, des noms de famille comme Abraham, Cohen, Lévi, sont de pure provenance hébraïque.

EXISTE-T-IL UN TYPE RACIAL JUDAÏQUE?

On vient de voir que le peuple juif, branche du peuple hébreu, s'était divisé en deux grands courants, qui, par la suite, se sont rejoints, mais qui se laissent encore bien différencier historiquement.

Il est, cependant, de nombreux peuples (comme, par exemple, le peuple suisse, le peuple des États-Unis), qui ne possèdent pas un type racial (c'est-à-dire corporel, physique ou somatique) qui les caractérise.

Existe-t-il donc un type propre au peuple juif pris dans son ensemble, ou bien faut-il en croire ce qu'affirmait péremptoirement un savant juif, Salomon Reinach, en 1903 (dans *La prétendue race juive*, Paris, Durlacher, p. 16) : « Il n'y a jamais eu de race juive ; il n'y en a pas ; il n'y en aura pas. »

Nous pouvons d'ores et déjà nous inscrire en faux contre cette affirmation osée et déclarer fermement qu'il existe un type racial juif.



Montandon.

FIG. 1. — TYPE D'ARABOÏDE NON-JUIF

avec lequel le type juif sephardim a des accointances : charpente déliée, tête et face allongées, nez étroit et haut, souvent aquilin. Mais le facies est austère, à l'encontre de la bouffissure lascive du masque juif.



Montandon.

FIG. 2. — TYPE D'ARMENOÏDE NON-JUIF

avec lequel le type juif ashkénazim a des accointances : charpente trapue, tête large, grand nez plongeant. Tous les portraits suivants sont ceux d'individualités juives.

EXISTE-T-IL PLUSIEURS SOUS-TYPES JUDAÏQUES ?

Sans parler de différences individuelles, on peut toujours subdiviser un type racial en plusieurs sous-types locaux, plus ou moins bien tranchés.

Il n'est donc nullement extraordinaire, que l'on puisse grouper les Juifs en deux sous-types principaux, qui se retrouvent tout naturellement l'un chez les Sephardim principalement, l'autre surtout chez les Achkénazims.

Cependant, ce n'est pas parce qu'un peuple de type racial unifié se scinde en deux groupes, que ceux-ci acquièrent spontanément des traits particuliers. On doit, pour expliquer cette existence de deux sous-types juifs, se rendre compte de la *formation radiologique* du groupe hébreu à l'origine — ce qui nous donnera en même temps la clef de toutes les difficultés apparentes relatives au problème racial juif.



FIG. 3. — Benjamin CREMIEUX,
homme de lettres.

Bon type sephardim face allongée, cheveux et barbe noirs ; mais à travers cette dernière se dessine la lèvre inférieure marquée ; le nez est fin, mais proéminent ; grande oreille décollée.

Henri Manuel.



FIG. 4. — Léon BLUM, ex-ministre.

Plus que les caractères précis du masque, bien qu'ils soient tous présents, c'est le frétillement avide des fibrilles musculaires de la face boursouflée, qui révélerait, à qui ignorerait le personnage, son hérité juive.

Rappoport.



Henri Manuel.

FIG. 5. — TEMERSON, cinéaste.

La tête courte, le cou trapu, le nez pas grand mais plongeant, le rattachent nettement aux types brachycéphales d'Asie Mineure et des Balkans. Protrusion du globe de l'oeil ; prognatisme (avancement) de la mâchoire inférieure sans que la lèvre inférieure soit tuméfiée.



FIG. 6. — Jéroboam ROTHSCHILD, dit Georges MANDEL, ex-ministre,

a également la lèvre inférieure outrageusement proéminente (résidu de négroïdisme ancien). Le nez se projette en carène ; protrusion du globe de l'oeil ; en un mot, masque classique.

LA FORMATION DU TYPE JUDAÏQUE OU JUIFU

a) Premier apport = premier métissage.

Il faut partir de l'idée que les hommes, descendants de préhumains en de multiples points de l'Ancien Monde (et non pas en un point unique dit « paradis » ou berceau de l'humanité), n'étaient alors ni des Noirs, ni des Jaunes, ni des Blancs, mais présentaient, avec des différences secondaires, un type plus ou moins indifférencié par rapport aux types actuels.

C'est peu à peu que certains groupements, en même temps qu'ils se croisaient toujours entre eux, acquéraient et renforçaient les caractères qui firent des uns les Blancs, d'autres les Jaunes, d'autres encore les Noirs.

Cependant, certains peuples blancs (par exemple les Arménoïdes, les Araboïdes, les Polynésiens, etc.), le sont moins que les Blancs d'Europe, certains peuples noirs (les Abyssins par exemple) offrent moins nettement cet aspect que les Nègres, etc. Ces peuples, à caractères moins tranchés, forment transition entre les races franches et son généralement placés, géographiquement, entre ces dernières.

Il n'est, de plus, pas étonnant que dans une région, comme la Palestine, au confluent de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, des apports d'éléments jaunes et d'éléments noirs aient continué à se produire après la formation des susdits types francs.

La première base du peuple hébreu, au point de vue racial, est donc une moindre franchise d'origine, puis un certain métissage de son fond blanc par des éléments jaunes et des éléments noirs.

Nous verrons plus loin quels sont les caractères dus à ces mélanges.

b) Deuxième apport = deuxième métissage.

C'est ici, en combinaison avec le troisième apport, le point crucial du problème racial juif, et ce qu'il faut bien comprendre, si l'on veut voir tout s'éclaircir.

Sur les trois races de l'Europe, la nordique (blonde), l'alpine (brune, trapue, à tête large) et la méditerranéenne (brune, déliée, à tête longue), les deux dernières ont des prolongements en Asie. L'alpine s'étend jusqu'au Pamir par la *race arménoïde*, cantonnée en Asie Mineure et alentour, et qui, comme l'alpine, est brune, trapue, à tête large (avec des différences secondaires). La méditerranéenne se prolonge encore plus loin, jusqu'au cœur de l'océan Pacifique, entre autres par la *race araboïde* (ou orientale) en Arabie et alentour, race qui, comme la méditerranéenne d'Europe, est brune, déliée, à tête allongée (avec des différences secondaires).

C'est dire que les races arménoïde et araboïde se touchent dans la région palestinienne, chevauchant plus ou moins l'une sur l'autre.

C'est dire en conséquence que l'ethnie » juive, *c'est-à-dire la communauté juive considérée selon ici totalité de ses caractères* (race, langue, religion, coutumes, mentalité) *s'est formée à cheval sur les deux races arménoïde et araboïde, s'assimilant des éléments de l'une et de l'autre, plutôt des éléments de la première dans le Nord, plutôt des éléments de la seconde dans le Sud.*

Ainsi s'explique le fait que le Juif ne dispose pas d'un squelette dont il soit racialement le propriétaire, sans que cela justifie l'inexistence d'un type judaïque ou juifu, car, sur le crâne arménoïde, ou araboïde, ou composé, le Juif a appliqué des traits propres.

Le deuxième élément du type racial judaïque est donc une association, à un degré quelconque, de caractères arménoïdes et araboïdes.

c) Troisième apport = le masque juif.

Chacun connaît les résultats que l'on peut obtenir par la domestication des animaux, quant au développement, à la réduction, à la modification de divers caractères, en favorisant de façon constante les croisements entre individus présentant lesdits caractères dans le sens désiré.

Or, fait reconnu en anthropologie depuis plusieurs années, il se produit un phénomène analogue, bien qu'atténué, il est vrai, chez les groupements humains qui, ayant longtemps pratiqué les intermariages, ont, pour ainsi dire, spontanément cultivé tel trait déjà bien développé chez eux. On appelle ce phénomène en anthropologie l'*auto-domestication*.

C'est par auto-domestication que s'explique le faciès particulier de la population de certaines nations. C'est également par le fait de l'auto-domestication que l'on comprend l'accentuation et la constance de certains traits chez les Juifs. Il n'est, par exemple, pas surprenant que le nez ait acquis chez eux un développement particulier, puisque cet appareil est déjà fortement marqué tant chez les Arménoïdes (qui l'ont plus charnu) que chez les Araboïdes (qui l'ont plus délié).

Cet ensemble de traits propres des parties molles, chez les Juifs, nous l'appelons le *masque juif* et ce masque — point capital — reste plus ou moins invariable, soit sur un crâne arménoïde, soit sur un crâne araboïde.

Le troisième élément du type judaïque consiste donc en un masque propre des parties molles, sus-jacent à une forme crânienne quelconque, sous-jacent, nous allons le voir, à une carnation quelconque.

d) *Quatrième apport = troisième métissage.*

Ce troisième métissage est surtout un fruit de la diaspora.

Par le jeu de la géographie et du cantonnement des races, il s'est produit que le courant méridional juif habite et parcourt depuis 2.000 ans les pays méditerranéens, où il a naturellement renforcé les éléments raciaux méditerranéens qu'il possédait en lui, donnant lieu au type sephardim.

A l'opposé, le courant septentrional, traversant l'Asie Mineure, puis les Balkans ou la Russie méridionale, où dominant des types apparentés au type arménoïde, a renforcé les éléments Arménoïdes qu'il portait en lui, donnant lieu au type achkénazim.

Mais le passage par la Russie méridionale, par la Pologne, par l'Allemagne, s'accompagna de croisements d'autant plus nombreux — nous y avons fait allusion, que les Achkénazim firent de multiples prosélytes (même un peuple entier, celui des Khazars, en Russie méridionale), prosélytes où les éléments blonds étaient fortement représentés.

Déjà, en Orient, les Araboïdes sont en général plus basanés et de cheveux plus noirs que les Arménoïdes. Cette opposition s'est donc accentuée au cours de la diaspora, les Sephardim acquérant une complexion, une carnation les apparentant encore davantage aux Méditerranéens, les Achkénazim se rapprochant, quant à la carnation, non seulement des Alpains, mais, selon les individus, aussi des Blondes.

Ainsi, quatrième apport, les Sephardim ont des accointances l'adultes avec les Méditerranéens, tandis que les Achkénazim en présentent avec les Alpains, et aussi parfois avec les Nordiques ou Blondes.

ÉNUMÉRATION DES TRAITS DU TYPE JUIFU

Cependant, entre l'ossature sous-jacente quelconque du Juif, et sa carnation sous-jacente, soit méditerranéenne, soit alpino-nordique, le masque juif subsiste. Nous avons rappelé, dans les premières lignes, l'effet qu'il produit sur la rétine. Énumérons maintenant ses caractères les plus courants. Ce sont :

Un *nez fortement convexe*, d'ailleurs de façon différente selon les individus, fréquemment avec proéminence inférieure de la cloison nasale, et ailes très mobiles ; chez certains sujets de l'Europe sud-orientale, le profil en bec de vautour est si accusé que l'on pourrait croire à un produit sélectionné et qu'il ne s'explique que par le phénomène d'auto-domestication plus haut mentionné ;

Des *lèvres charnues*, dont l'inférieure proémine souvent, parfois très fortement (il n'est pas illégitime d'y voir un résidu de facteurs négroïdes) ;

Des *yeux peu enfoncés dans les orbites*, avec, habituellement, quelque chose de plus humide, de plus marécageux que ce n'est le cas pour d'autres types raciaux, et une fente des paupières moins ouverte.

Les trois organes que sont les yeux, le nez et les lèvres sont donc fortement « chargés » et c'est la combinaison des caractères mentionnés de ces trois organes qui constitue principalement, avec une *légère bouffissure de l'ensemble des parties molles*, ce que nous avons appelé le masque juif.

Des caractères moins fréquents et moins marquants sont :

Le *cheveu frisé*, qu'il est également légitime de rattacher à une ascendance négroïde ;

L'*oreille grande et décollée*.

Des caractères se rapportant au corps, mais également moins importants que ceux du visage, sont :

Les *épaules légèrement voûtées* ;

Les *hanches facilement larges ou grasseuses* ;

Les *pieds plats*.

Certaines attitudes sont également plus ou moins typiques, à savoir :

Le *geste griffu* ;

L'*allure dégingandée* ou la *démarche en battoirs*.

Il faut cependant reconnaître que ces attitudes, et même les caractères mentionnés du tronc et des pieds, sont peut-être à mettre plutôt sur le compte du milieu ethnique non-racial que sur celui du type racial.

Nous avons dit plus haut que le squelette ne présentait pas de caractère particulier. Topinard a cependant fait état d'un certain degré d'avancement de la mâchoire, dit prognathisme. De façon générale, les races noires sont prognathes (ont la mâchoire proéminent fortement), les races jaunes sont prognathes (ont la mâchoire proéminent moyennement), les races blanches sont orthognathes (ont la mâchoire droite). Il s'agit, chez certains individus juifs d'un certain *mésognathisme*, et ce caractère éventuel, qui se rencontre aussi chez de nombreux sujets du Proche-Orient, est naturellement à mettre sur le compte de connexions, anciennes ou récentes, négroïdes. Similairement, si un Juif présente de *fortes pommettes*, caractère nettement marqué chez les Jaunes, moyennement chez les Noirs et pas du tout chez les Blancs normaux, ce caractère, ainsi que le *rétrécissement de la fente des paupières* peut être mis sur le compte de connexions anciennes ou récentes avec les Jaunes.

Tels sont les traits les plus notables du type judaïque, qui peuvent s'allier soit avec une tête et une face allongées, une peau basanée, des yeux et des cheveux noirs, une stature déliée (type sephardim classique), soit avec une tête et une face larges ou moyennes, des yeux et des cheveux foncés, moyens ou clairs, une stature généralement trapue (type achkénazim, d'ailleurs en soi plus variable que le sephardim).

Mais n'oublions pas qu'entre les deux prototypes, il y a de la marge pour toutes les variétés et les diversités individuelles.

PATHOLOGIE DU TYPE JUIF

La pathologie raciale est un chapitre de la médecine qui est encore loin d'avoir été étudié à fond. Chaque race a sa pathologie spéciale. Cela ne veut pas dire que chaque race ait des maladies qui ne soient propres qu'à elle seule, mais les races, ou, du moins, certaines races par rapport à certaines maladies, présentent des formes particulières de cette pathologie et présentent surtout des pourcentages différents d'individus atteints de telle maladie ou de telle forme de maladie.

On peut attribuer aux Juifs une forte proportion de cas de : Diabète de forme bulbaire (c'est-à-dire nerveuse), d'arthritisme à formes cutanées et viscérales, de lèpre, de névroses. S'il est possible que les trois premiers groupes d'affections se soient greffés plus particulièrement

sur le type racial juif, le quatrième (les névroses) doit être plus en rapport avec la vie sociale de l'ethnie juive qu'avec le type racial juif.

Le type juif fabriquerait peu de cholestérine.

Enfin, fait à mentionner ici, bien qu'il soit plus racial que pathologique, le *chimisme des glandes sudoripares* paraît particulier chez le Juif, car les cas où ce dernier dégage une odeur rance, qui nous est désagréable, sont trop fréquents pour ne pas représenter autre chose que des circonstances individuelles. Les odeurs raciales réciproques sont indéniables. Les Chinois se plaignent de l'odeur des Blancs et ces derniers de celle des Noirs. Peut-être l'odeur juive est-elle à mettre en relation avec les anciennes connexions négroïdes de la race.

POURQUOI LES TRAITS DU MASQUE JUIF SONT-ILS SI PERSISTANTS ?

Cette persistance est connue depuis longtemps du public. Son explication n'est par contre que récente ; elle exigera l'attention du lecteur.

La persistance en question est due au jeu des lois dites de Mendel (ne pas confondre avec Mandel p. Le moine austro-silézien Gregor Mendel les découvrit au XIXe siècle en cultivant et croisant des espèces de pois dans le jardin de son couvent, à Brünn en Moravie, mais on sait aujourd'hui que ces lois sont valables pour les animaux comme pour les végétaux. En voici les principaux préceptes :

1° Les divers caractères dont nous sommes faits ne sont pas transmis en bloc à nos descendants. Ils sont indépendants, « démontables », l'un par rapport à l'autre, comme les diverses pièces d'une mosaïque.

2° Lorsqu'on croise deux individus appartenant à deux espèces, différant donc par certains caractères (souris grise et souris blanche), les enfants, et surtout les petits-enfants, ne présentent pas des caractères mixtes, mais l'un ou l'autre des deux caractères parentaux.

3° Deux possibilités d'un caractère (ce qu'on appelle un *couple* de caractères : cheveu noir par rapport à cheveu blond, robe grise d'une souris par rapport à robe blanche, fleur rouge du pois par rapport à fleur blanche) n'apparaissent pas, lorsqu'on croise les représentants d'un couple de caractères, avec une fréquence égale. L'un des caractères est dit *dominant* (cheveu noir, robe grise, fleur rouge) parce que, sur quatre fois, apparaît en moyenne trois fois, tandis que l'autre caractère est dit *récessif* (cheveu blond, robe blanche, fleur blanche) parce que, sur quatre fois, il n'apparaît en moyenne qu'une fois.

Prenons comme exemple théorique (mais cela est valable pour tout autre couple de caractères) le croisement d'un pois à fleurs rouges et d'un pois à fleurs blanches. Il y aura trois possibilités chez les *premiers* descendants (en réalité, il n'y a pas ces trois possibilités pour le pois, mais nous ramenons tout à cette plante pour simplifier la démonstration) :

- a) Ils sont tous roses ;
- b) Ils sont tous panachés rouge et blanc ;
- c) Ils sont tous rouges.

C'est ce dernier cas qui est le plus important et qui a révélé le plus lumineusement les lois de Mendel. En effet, croisez maintenant, entre eux, ces premiers descendants tous rouges (mais il en serait de même si vous croisiez entre eux, respectivement, les premiers descendants roses ou les premiers descendants panachés). Les descendants de *seconde* lignée se partagent en un

quart de blancs (qui, croisés entre eux, donneront à perpétuité des blancs), un quart de rouges dits purs (qui, entre eux, donneront à perpétuité des rouges) et une moitié de rouges dits impurs, parce que, croisés entre eux, ils redonneront, comme leurs parents, un quart de blancs, un quart de rouges purs et une moitié de rouges impurs. Le rouge, qui apparaît donc trois fois sur quatre, est dit dominant, par rapport au blanc qui est dit récessif.

Or, les principaux caractères du facies judaïque, tels que nous les avons énumérés, offrent cette particularité d'être justement des caractères dominants, au sens mendélien du mot, par rapport aux caractères opposés. En effet, les observations faites jusqu'ici montrent que le cheveu et l'oeil foncés sont dominants par rapport au cheveu et à l'oeil clairs, le cheveu crépu par rapport au cheveu lisse, le teint basané par rapport au teint clair, les lèvres épaisses par rapport aux lèvres minces ; quant au nez, si le rapport de la forme droite à la forme aquiline n'est pas définitivement éclairci, la forme aquiline est en tout cela dominante par rapport à la forme concave.

En cas donc de croisement d'un visage typiquement judaïque avec un visage typiquement non-judaïque, les principaux caractères judaïques ont trois fois plus de chances, *grosso modo*, de figurer chez les descendants que les caractères non-judaïques. Mais lorsque, dans une population comme l'ethnie juive, la grande majorité des individus sont de descendance juive, les caractères d'individus qui, par mariage, entrent dans l'ethnie juive, ont très peu de chances de se maintenir et sont « recouverts » avec une rapidité particulière.

Si donc, depuis longtemps, on s'était rendu compte de cette persistance des caractères judaïques dans les familles juives d'une part, et dans les familles non-juives à l'origine, où ces caractères avaient une fois pénétré, et si on s'en étonnait, on sait maintenant qu'il n'y a là rien de divin — ni de diabolique ! Les lois de Mendel expliquent d'ailleurs, dans toutes les races, toute ténacité d'un caractère par rapport à un autre caractère formant couple avec lui.

Quant à la raison profonde pour laquelle un caractère est dominant ou récessif par rapport à un autre, nous l'ignorons comme nous ignorons les raisons premières de toutes choses.

LE SANG DES JUIFS

Il est impossible d'achever le portrait anthropologique du Juif sans dire deux mots de son sang. Car on parle beaucoup des *sangs* pour caractériser les races, et l'on a même prétendu que les Juifs avaient un sang spécial. C'est tirer de faits certains des conclusions exagérées.

Tout individu sur le globe, qu'il soit un Blanc, un Jaune ou un Nègre, possède dans ses veines l'un des quatre sangs dits A, B, AB (par accollement des propriétés A et B) ou O (zéro). Les spécialistes distinguent ces sangs les uns des autres par leurs diverses possibilités de s'agglutiner.

On ne change jamais de sang (sauf dans de très rares cas dits mutations, qui ne se produisent guère que 1 fois sur 100.000 cas) et on hérite toujours un sang « entier » (et non pas mélangé) de l'un des deux parents, selon des règles très précises.

A quelques exceptions près, toutes les populations du globe comptent des individus appartenant aux quatre sangs, mais cela en proportions très différentes. Et tant donné que, pratiquement, le sang s'hérite *ne varietur*, il arrivera, dans un groupe dont les membres se marient entre eux, que la proportion des sangs restera la même dans le groupement. Des groupements ethniques qui présentent des proportions à peu près analogues des quatre sangs ont chance d'être apparentés.

Il ne faut d'autre part pas vouloir mettre les sangs en relation avec les types raciaux : ce serait

une erreur, on le sait aujourd'hui, car les mutations sanguines, toutes rares qu'elles soient, continuent à se produire, une même mutation (par exemple de sang éclosion, en sang A, ou de sang O en sang B) faisant éclosion, de temps à autre, dans des races très différentes.

Cela dit, on retiendra les points suivants :

1° Le sang O (le plus ancien), partout fortement représenté, l'est surtout chez les Amérindiens ou Peaux-Rouges (jusqu'à 90 et 98 % dans certaines tribus), chez les Australiens (50 et 57 %), et, de façon générale, chez les peuples isolés, quelle que soit la race à laquelle ils appartiennent (certains Nègres, les Islandais, les nobles Touaregs, les Basques : 57 %, certains Mongoïdes, et jusqu'à 95 % chez les Bédouins de l'intérieur de l'Arabie). A noter qu'Amérindiens et Australiens peuvent être considérés comme des isolés.

2° Le sang A est le plus fortement représenté chez les Amérindiens Pieds-Noirs (du fait d'une mutation récente), certaines tribus de l'Inde, les Australiens (45 et jusqu'à 57 %), enfin l'Europe nord-occidentale, dont les moyennes oscillent entre 42 et 50 %. Ce dernier chiffre est atteint par les Norvégiens, les Lapons allant même jusqu'à 60 %. La formule moyenne de la France est : 43 O, 42 A, 12 B, 3 AB.

3° Le sang B (le plus récent) est le sang *asiatique* par excellence. Il faut dire asiatique et pas mongol. En effet, bien que le faciès mongol, ou jaune, soit le plus typique de ce continent, les populations turcoïdes ont encore plus de B que les Mongols et certaines populations de l'Inde encore davantage (jusqu'à 41 %).

4° L'Europe et l'Asie présentent une relation inversement réciproque entre les sangs A et B. Si, à partir de l'Europe occidentale, où A domine de beaucoup B (environ 40 % contre 10 %), on marche vers la Chine, le sang A diminue peu à peu, en même temps que B augmente (en Mandchourie 20 % de A contre 40 % de B). Les Juifs sont ici entre deux, avec, *grosso modo*, 40 O, 30 A, 20 B, 10 AB.

5° Fait étonnant, puisque les Nègres ont un physique si marqué, ces derniers n'offrent rien de bien caractéristique, A et B étant en moyenne à égalité, avec une présence un peu plus forte de sang O.

6° Le sang AB n'est nulle part fortement représenté, vu qu'il n'excède que rarement 10 %.

Il résulte de ces données que, connaissant le sang d'un individu, vous ne pouvez jamais dire appartient à telle population. Tout au plus y a-t-il présomption pour une certaine appartenance. Ce qui, par contre, offre de la valeur, c'est le pourcentage des *groupements* de population. Ces pourcentages, nous l'avons dit, restent très tenaces chez les communautés ethniques qui, ayant émigré, se sont peu mêlées ; c'est ainsi que la proportion des sangs chez les Hongrois rappelle celle de certaines populations asiatiques, chez les Tziganes, celle de l'Inde dont ils sont originaires.

En ce qui concerne les groupements juifs, ils s'écartent de façon très variée du pourcentage théorique mentionné plus haut, et ce qu'il y a de remarquable, c'est que, généralement, leur pourcentage se rapproche de celui de la population où le groupement est domicilié. Si l'on ne connaissait pas la rigueur des lois de Mendel pour les groupes sanguins, on pourrait croire à un phénomène d'assimilation (un prétendu biologiste avait avancé que c'était parce que les Juifs mangent *kasher* en Orient : opinion grotesque !). Comme on sait qu'un tel phénomène est impossible, cette distribution des sangs dans les communautés juives ne peut s'expliquer que par des croisements entre Juifs et indigènes. A ce point de vue, le petit tableau suivant est instructif (chute de B et de AB en Europe nord-occidentale, montée de O chez les Juifs du Yemen, qui les rapproche singulièrement des Bédouins d'Arable plus haut mentionnés).

FIG. 7. — Henry BERNSTEIN,
homme de lettres.

Au milieu du masque juif classique, l'appendice nasal présente une torsion particulière. On comprend que Henry Bernstein ne se fasse jamais photographeur.



Henri Manuel.



FIG. 8. — Les attraits de Maurice de ROTHSCHILD, achkénazim aux yeux bleus.



Henri Manuel.

FIG. 9. — Marianne OSWALD,
artiste de cinéma.

Pas de caractère très marqué du masque, mais on notera, en sus de la bouffisure mollasse, l'avancement de la mâchoire supérieure (sans tuméfaction de la lèvre correspondante), manifestation de prognathisme osseux modéré, commun chez, les races non européennes.

Henri Manuel.



FIG. 10. — André HERZOG,
dit MAUROIS, homme de lettres.

Le port de la moustache ne suffit pas à équilibrer le forte protubérance de la lèvre inférieure. La courbure nasale prononcée se devine, bien que le portrait soit franchement de face.

Pourcentage des groupes sanguins dans quelques groupements juifs.

	O	A	B	AB
Juifs espagnols	39	33	23	5
— allemands	42	41	12	5
— polonais	33	42	17	9
— roumains	26	39	20	15
— d'Anatolie	32	29	31	8
— d'Alep	38	34	20	8
— de Beyrouth	28	33	20	19
— de Tunis	41	31	16	12
— du Maroc	37	36	20	7
— du Yemen (Arabie)	56	26	16	2

On peut maintenant tirer les conclusions suivantes :

a) Les groupements juifs ont en moyenne deux fois plus de sang B que les groupements occidentaux.

b) Le pourcentage des sangs varie cependant beaucoup selon les groupements, les pourcentages juifs se rapprochant presque toujours de ceux de la population au milieu de laquelle campent les Juifs.

c) Ces différences entre les groupements juifs sont comme le reflet de l'histoire mouvementée des Juifs.

d) Le rapprochement avec les pourcentages indigènes démontre que les croisements juifs-non-juifs sont plus fréquents qu'on ne le suppose.

e) Peut-être, hypothèse émise récemment par une autorité en la matière, le type racial (nous disons ici *racial*) juif est-il aussi frappé d'une plus grande mutabilité (faculté de mutation) de son sang.

ET LE TYPE ISRAËLITE ? — CONCLUSION

L'histoire a montré que les Israélites avaient disparu en tant que nation.

Leur type était-il différent du type juif

Il existe encore — heureusement pour résoudre le problème — quelques groupes israélites au Kourdistan et surtout les 200 Samaritains.

200 ! Ce n'est pas beaucoup, mais c'est suffisant lorsqu'un groupe aussi réduit est étudié à fond. C'est ce qu'a fait le professeur Genna, de Rome, mesurant la presque totalité de ces 200 individus, et photographiant chacun d'eux de face, de profil et de trois quarts.

Nous avons l'album sous la main !

D'abord les chiffres parlent. Les familles de Samaritains, dont les généalogies sont tenues à jour, étant des débris des tribus de Lévi (sacerdotale), d'Ephraïm (à l'origine à la frontière galiléo-samaritaine) et de Manassé (à l'origine au Nord de la Palestine), les familles relevant de Lévi, ont le plus le type sephardim (judéo-araboïde), celles relevant de Manassé le plus le type achkénazim (judéo-arménoïde), tandis que celles ressortissant à Ephraïm sont entre deux.

En ce qui concerne les sangs, les familles de Lévi se rapprochent de façon étonnante des Européens occidentaux (beaucoup de sang A), celles de Manassé sont les plus asiatiques (beaucoup de sang B), celles d'Ephraïm ayant beaucoup de sang primitif (sang O).

Mais les portraits sont encore plus éloquents que les chiffres. *Tous*, quelles que soient les mensurations, quel que soit le sang, ont le masque juif. Si on vous les montrait, sans vous dire de qui il s'agit, vous diriez : Ce sont des Juifs !

Le masque juif était donc aussi le masque israélite, et, en conséquence, le masque hébreu, dès les temps où se constitua l'ethnie hébraïque.

Le masque juif est en somme ce qu'il y a d'essentiel, de plus palpable, de plus criant, de plus trahissant, dans le type racial judaïque ou juifu.

II

PORTRAIT MORAL DU JUIF

selon les livres de

G. BATAULT — PETRUS — BOREL — CAPEFIGUE
L.-F. CÉLINE — EDOUARD DRUMONT — OSCAR
HAVARD — RENÉ GONTIER — LA TOUR DU PIN
JULES MICHELET — MISTRAL — GUY DE
MAUPASSANT - L. DE PONCINS - ERNEST RENAN
J. et J. THARAUD — THIERS — TOUSSENEL
VOLTAIRE — DE VRIES DE HEEKELINGEN
EMILE ZOLA

et

de nombreux auteurs Juifs.

INTRODUCTION

« Les principaux signes auxquels on peut reconnaître le Juif restent donc : ce fameux nez recourbé, les yeux clignotants, les dents serrées, les oreilles saillantes, les ongles carrés au lieu d'être arrondis en amande, le torse trop long, le pied plat, les genoux ronds, la cheville extraordinairement en dehors, la main moelleuse et fondante de l'hypocrite et du traître. Ils ont assez souvent un bras plus court que l'autre ⁽¹⁾. »

Ces notes d'Édouard Drumont concordent parfaitement avec l'exposé scientifique du Professeur Montandon. Mais le portrait serait incomplet si l'on n'y ajoutait la description morale du Juif. Cette description existe, nos meilleurs auteurs l'ont faite. Ce n'est plus aujourd'hui qu'Henri Heine, un des écrivains juifs les plus loués, pourrait dire comme il le faisait vers 1840 : « *Les faits et gestes des Juifs, ainsi que leurs moeurs, sont choses inconnues du monde. On croit les connaître parce qu'on a vu leur barbe, mais on n'a vu d'eux que cela, et, comme au Moyen Age, ils sont toujours un mystère ambulante.* » Depuis un siècle, il a été publié un grand nombre d'ouvrages où la question juive est exposée fort clairement. Nous aurons l'occasion d'en donner de copieuses citations au cours des pages qui vont suivre. Car, jusqu'à présent, la lecture de ces ouvrages a été réservée à une élite. Ils n'ont pas eu le retentissement que l'ampleur du sujet commandait. La presse juive les a étouffés, a établi autour d'eux la conspiration du silence. De telle sorte qu'aujourd'hui encore le grand public ignore la question juive.

Louis-Ferdinand Céline a expliqué ce phénomène dans une page magistrale de son admirable pamphlet « *Bagatelles pour un massacre* » ⁽²⁾.

« En France, écrit-il, le petit peuple, celui qui va écoper, qui va garnir » toutes les tranchées, il connaît pas beaucoup les Juifs, il les reconnaît pas dans la masse... Il ne sait même pas où ils se trouvent... Les gueules qu'ils ont, qu'ils peuvent avoir, leurs manières... D'abord, ils sont tous camouflés, travestis, caméléons, les Juifs, ils changent de noms comme de frontières, ils se font appeler tantôt bretons, auvergnats, corses, l'autre fois Turandots, Durandards, Cassoulets... n'importe quoi... qui donne le change, qui sonne trompeur...

Dans la bande, c'est les Meyers, Jacobs, Lévy qui sont encore les moins dangereux, les moins traîtres. Il faut se donner un peu de mal, pour s'y reconnaître dans les Juifs, le peuple il aime pas se donner de mal. Pour le peuple un Juif « c'est un homme comme un autre »... ça lui suffit 100 pour 100 comme explication... Les caractères physiques, moraux, du Juif, son arsenal infini de ruses, de cautèles, de flagorneries, son avidité délirante... sa traîtrise prodigieuse... son racisme implacable... son pouvoir inouï de mensonge, absolument spontané, monstrueux de culot... l'Aryen les encaisse en toutes occasions... en plein, les subit, s'en dissout, s'en effondre, en crève sans se demander un

(1). *La France Juive.*

(2). Ce livre magnifique, le plus virulent pamphlet que la haine et la connaissance du Juif aient jamais inspiré, avait été interdit par un décret du Gouvernement Daladier. Il est remis en vente aujourd'hui (*Éditions Denoël*).

seul petit instant tout ce qui lui arrive... ce qui se passe ?... quelle étrange musique ?... Il crève comme il a vécu, jamais détrompé, cocu jusqu'aux tripes. Il fonctionne entièrement et de toute sa viande... esprit et carcasse pour la prospérité, la gloire de son parasite le plus intraitable, le plus vorace, le plus dissolvant : le Juif ! et ne s'en aperçoit jamais ; sur vingt sous que nous dépensons, quinze vont aux financiers juifs. Même la charogne de l'Aryen, ça sert encore et toujours la gloire du Juif, sa propagande. Il n'existe dans la nature que quelques rares espèces d'oiseaux pour se démontrer aussi peu instinctifs, aussi cons, aussi faciles à duper que ces enfiotés d'Aryens... Quelques espèces, les plus niaises du règne aviaire, couvent ainsi les oeufs du coucou, les poussins « revendicateurs » du coucou qui s'empressent, à peine éclos, de virer en bas du nid tous les oeufs, toute la couvée de leurs parents adoptifs ! tout ce qui n'est pas coucou !... Ces espèces d'oiseaux si stupides ne reconnaissent pas plus le coucou dans leur nid, que le Français ne reconnaît le Juif, en train de goinfrer, saccager, carambouiller, dissoudre son propre patrimoine, même grotesque insouciance, même placidité infecte, même méninge butée de sale piaf. »

Un siècle plus tôt, exactement en 1846, Toussenel, auteur de « *Les Juifs, Rois de l'Époque* », ouvrage malheureusement introuvable en librairie, Toussenel s'étonnait déjà de cette invraisemblable indifférence du peuple au problème juif.

« Le Gouvernement Français, *écrivait-il*, a concédé le monopole des transports sur la ligne du Nord à des Juifs⁽³⁾. C'est un Juif qui en est le directeur, la plupart des employés de l'Administration sont des Juifs. Eh bien Je ne pense pas qu'il existe, dans aucune autre administration publique de France, un personnel plus répulsif que celui-là pour le ton, plus orgueilleux, plus cassant dans ses rapports et moins soucieux du confort et de la vie des voyageurs. Hélas voici qu'au lieu de réclamer justice, ce brave peuple français, peuple libéré de 89, crie Noël pour les juifs et que, non content de battre des mains à l'impunité des monopoleurs, il les choisit pour ses mandataires. Je commence à croire que Judas Iscariote s'est trop pressé de se pendre.

Mais comment trouvez-vous ces pauvres enfants d'Israël qui continuent de poser en victimes ? N'est-ce pas que cette attitude éplorée leur va bien ?

Donc, en dépit de tous les faux philanthropes et de tous les charlatans de libéralisme, je répète que la France doit expier cruellement les torts de sa charité pour le Juif, charité imprudente, charité déplorable dont tous les grands penseurs de tous les siècles lui avaient à l'avance signalé les périls ; car Tacite est sur ce point d'accord avec Bossuet, avec les encyclopédistes et Fourier. Tacite, le plus illustre de tous les historiens de l'antiquité s'élève contre l'indomptable orgueil et l'esprit de fourberie du peuple juif. Bossuet qui croit ce peuple choisi par Dieu pour révéler sa loi au monde, Bossuet ne peut s'empêcher d'écrire que les Juifs ne sont plus rien à la religion ni, à Dieu et qu'il est juste que leurs ruines soient répandues par la terre, en punition de leur endurcissement. »

Pendant l'antisémitisme a toujours existé. L'histoire de France est toute remplie — jusqu'à la Révolution — des mesures prises par ses souverains contre les exactions des Juifs. Mais les manuels d'école, inspirés ou rédigés par des Juifs, ne disent mot de ces révoltes, passent sous silence ces mesures de rigueur, ou plus simplement dénigrent les rois qui ont osé s'élever contre la puissance d'Israël. Un historien fort distingué, Henri de Vries de Heekelingen, spécialiste des questions juives, qui a publié notamment *Israël, son passé, son avenir*⁽⁴⁾, constate que l'antisémitisme est un phénomène identique parmi tous les peuples et dans tous les âges, parmi toutes les religions et dans toutes les civilisations. Il distingue cinq étapes :

« Première étape. *Installation*. Les Juifs arrivent dans une contrée dont la population n'a aucun préjugé à leur égard. On les accueille avec plus ou moins d'empressement. Dans l'antiquité, et jusqu'au XVII^e siècle, on était quelquefois même heureux de les accueillir.

Deuxième étape. *Affermissement*. Les Juifs sont tolérés ou jouissent d'un traitement de faveur, grâce à quoi leur situation se consolide.

Troisième étape. *Apogée*. Les Juifs se signalent par leur richesse, leur crédit et parfois par leur savoir. Dans certaines classes du peuple, un sentiment de gêne, d'envie et de haine commence à se faire jour.

Quatrième étape. *Résistance*. On entre dans une période où les soulèvements, les luttes, les attaques alternent

(3). Les Rothschild.

(4). Librairie Académique Perrin.

avec des périodes d'accalmie. L'irritation du peuple est généralement contenue par le clergé et le gouvernement.

Cinquième étape. *Hostilité ouverte*. Le peuple, exaspéré, rompt toutes les digues et massacre les Juifs, ou bien l'autorité les chasse... et le cycle recommence dans un autre pays. »

Les Juifs avaient été chassés de France à plusieurs reprises. Ils ont recommencé à pulluler vers la fin du XVIII^e siècle et ils ont atteint leur apogée ces dernières années. Le mouvement de résistance, c'est Edouard Drumont qui l'a amorcé par la publication de *La France Juive*⁽⁵⁾ qui parut pour la première fois en 1885. Cette vigoureuse étude connut « une fortune presque sans égale dans l'histoire littéraire. »

« Si ce livre a eu un tel écho, écrivait Drumont dans la préface de la 115^e édition, c'est qu'il était si complètement l'expression du moment que chacun l'ayant pensé dans le détail, croyait, pour ainsi dire, me l'avoir dicté dans l'ensemble.

Et chacun avait raison. Je n'ai été que le secrétaire de tous les esprits et le porte-parole de toutes les âmes.

C'est presque une usurpation que d'avoir signé comme à moi ce livre qui était le livre de tous.

On ne remue pas, en effet, la foule à ce degré avec une oeuvre qui lui soit extérieure, avec une oeuvre qui lui apporte des impressions en dehors d'elle-même ; on n'exerce une telle action que lorsqu'on traduit des sentiments qui possèdent déjà tout un peuple.

Quand une nation éprouve une certaine coin-motion en face d'une oeuvre littéraire, c'est que l'écrivain a tout à coup formulé la pensée secrète que beaucoup s'avouaient à peine à eux-mêmes. »

Les trois ou quatre cent mille lecteurs de *La France Juive*, ne représentaient cependant que des bonnes volontés éparses en face de la formidable puissance d'organisation d'Israël. Edouard Drumont tenta de les rassembler, fonda *La Libre Parole*⁽⁶⁾, qui connut un grand succès, mais finalement le journal changea de mains et le mouvement échoua. Après la guerre de 1914, le triomphe des Juifs fut complet. Ils régnaient partout. Ils réalisaient la parole presque prophétique de Petrus Borel qui, dès 1845, écrivait

« Le Juif est de plus en plus envahissant, dans l'art comme dans la cité ; le temps n'est pas loin où cette race jadis proscrite et brûlée nous aura telle-nient décimés et soumis que nos villes n'auront plus que dans un petit coin de leurs faubourgs une *chrétiennerie* où seront relégués dans l'opprobre et dans la misère les restes des derniers Chrétiens, comme au Moyen Age elles avaient chacune une Juiverie où pourrissaient les derniers débris de la Judée. »

Le mouvement antisémite reprit de la vigueur il y a quelques années. Les compagnons de Drumont et du Marquis de Morès, les premiers antisémites, les Jean Drault, Urbain Gohier, Lucien Pemjean virent arriver du renfort. Darquier de Pellepoix lutta avec *La France Enchaînée* et livra de mémorables batailles au Conseil Municipal ; Je suis partout, avec Alain Laubreaux, Lucien Rebatet et Robert Brasillach s'engagea à fond. Et enfin les livres de Louis-Ferdinand Céline montrèrent dans une lumière tragique la gravité du problème.

Pourquoi le Juif attire-t-il inévitablement la malédiction des foules ? Pourquoi, par exemple, Luther s'écrie-t-il :

« En cendres les synagogues et les maisons des Juifs, et, ceux-ci, qu'on les parque dans les écuries ! Que de leurs biens on forme un trésor pour l'entretien des convertis ; que les Juifs et les Juives robustes, on les astreigne aux plus durs labeurs, qu'on leur prenne leur livre de prières, le *Talmud*, la Bible, et qu'il leur soit défendu, sous peine de mort, de même prononcer le nom de Dieu.

Pas de faiblesse, pas de pitié pour les Juifs ! Que les princes, sans forme de procès, les chassent ! Que les pasteurs inculquent à leurs ouailles la haine du Juif. »

Pourquoi Voltaire les couvrait-il de ses sarcasmes ? Pourquoi Napoléon, Metternich, Franklin, les haïssaient-ils du plus profond du coeur ?

(5). Librairie Flammarion.

(6). *La Libre Parole* reparait avec une nouvelle équipe.

Il n'y a qu'une réponse à ces questions : c'est parce que le Juif est inassimilable, que partout au monde il forme un État dans l'État qui l'accueille. Et si l'on demande pourquoi le Juif est inassimilable, il faut répondre :

- 1° A cause de sa religion et de sa morale.
- 2° De sa soif de l'or.
- 3° De ses instincts révolutionnaires.
- 4° De ses aspirations à la domination universelle.

Passons en revue chacun de ces points.

I. — LA RELIGION, LA MORALE ET LA SOLIDARITÉ JUIVES.

La religion et la morale des Juifs sont codifiées dans leurs livres sacrés.

Elles trouvent leur application dans diverses institutions dont le Mahal est, sans contredit, la plus curieuse et la moins connue. Enfin, toute l'idéologie juive commande cette solidarité qui a assuré à cette « nation » l'hégémonie mondiale.

1) La *Thora* et le *Talmud*.

Enregistrons pour commencer l'aveu formel des *Archives Israélites* (année 1864) :

« *Israël est une nationalité*. Nous sommes nés Juifs, « natu », parce que nous sommes nés Juifs. L'enfant issu de parents israélites est Israélite. La naissance lui fait incomber tous les devoirs d'un Israélite. Ce n'est pas par la circoncision que nous recevons la qualité d'Israélite.

Non, la circoncision n'a aucune analogie avec le baptême chrétien. Nous ne sommes pas Israélites parce que nous sommes circoncis, mais nous faisons circoncire nos enfants parce que nous sommes Israélites. Nous acquérons le caractère Israélite par notre naissance et nous ne pouvons jamais perdre ce caractère ni nous en démettre ; même l'Israélite qui renie sa religion, même celui qui se fait baptiser, ne cesse pas d'être Israélite. Tous les devoirs d'un Israélite continuent à lui incomber. »

Voilà qui est fort clair. Le Juif demeure toujours Juif. Et quelle est sa moralité ? Renan nous le dira, le Renan qui n'avait pas encore mis sa plume au service de la III^e République :

« La moralité elle-même fut toujours entendue par cette race d'une manière fort différente de la nôtre. Le Sémite ne connaît guère de devoirs qu'envers lui-même. Poursuivre sa vengeance, revendiquer ce qu'il croit être son droit, est à ses yeux une sorte d'obligation. Au contraire, lui demander de tenir sa parole, de rendre justice d'une manière désintéressée, c'est lui demander une chose impossible. Rien ne tient donc dans ces âmes passionnées contre le sentiment indompté du moi. La religion d'ailleurs est, pour le Sémite, une sorte de devoir spécial, qui n'a qu'un lien fort éloigné avec la morale de tous les jours. »

Les préceptes religieux du Juif sont contenus dans deux livres : La *Thora* et le *Talmud*. La *Thora*, que nous appelons le Pentateuque, contient l'enseignement que Dieu ou Iahvé dicta à Moïse sur le Mont Sinai. A côté de cet enseignement écrit, Moïse transmet verbalement à son peuple un grand nombre de prescriptions que les Juifs ne consignèrent par écrit que trois siècles après Jésus-Christ. La *Thora* et le recueil des prescriptions supplémentaires furent l'objet de disputes sans nombre, d'exégèses et de commentaires infinis. Toute cette littérature fut réunie dans un immense ouvrage que l'on appelle le *Talmud*.

Au cours de leurs voyages en Europe Centrale les frères Tharaud ont visité les ghettos et les synagogues. Voici, à titre pittoresque, ce qu'ils écrivent sur le *Talmud* :

« Le *Talmud*, né de la *Thora* et qui lui ressemble si peu, tout abstrait, tout en logique, en raisonnements, en arguties. Il sent l'huile et la lampe, et non plus le désert et la vie libre. Ce n'est pas le beau récit que l'on écoute bouche bée sous la tente, mais le livre qu'on lit le front préoccupé, en s'arrachant, tant l'esprit est tendu, et sans y prendre garde, un à un, les poils de la barbe — ces poils qu'on a grand soin de laisser entre les pages pour témoigner de l'effort de la pensée, et qui font ressembler certains de ces Talmuds, comme j'en ai vu quelques-uns, à d'épouvantables herbiers⁽⁷⁾. »

Assurons-nous maintenant que le *Talmud* est bien la source des lois juives, que ce code extraordinaire conserve bien sa validité. Pour cela, recourons aux autorités juives. Que dit, par exemple, le professeur Cohen :

« Le Juif pratiquant se considère comme lié par tout le contenu du *Talmud* ; il considère celui-ci comme l'enseignement donné à Moïse sur le Sinaï et transmis par lui à la postérité. Toute l'organisation de la communauté juive repose sur le *Talmud*, que l'on doit caractériser comme la source et la base de la religion juive, et que l'on doit placer au même rang que la Bible. Les Juifs non pratiquants se sentent aussi peu liés par la Bible que par le *Talmud*, mais ils restent quand même dans le giron de la juiverie, parce qu'ils acceptent entièrement la loi morale juive. Sous ce rapport, ils se rattachent principalement au *Talmud*, parce qu'il contient cette loi morale. »

Citons encore la *Revue Juive de Genève* pour que la cause soit bien entendue :

« Dans le roulement fatidique des siècles, il y a eu des nations qui, trompées par les luttes des religions ou des races, se sont imaginé que le *Talmud* est un cimetière abandonné, un jardin recouvert par la patine de l'oubli, étranger à toute activité humaine. Elles oubliaient que, dans les cinq parties du monde, trois fois par semaine, les Juifs, des milliers de Juifs, patiemment s'y promènent et y cueillent de nouveaux enseignements, un nouveau courage. De ces lectures fouillées, faites à la clarté du jour, naissent d'autres espoirs qui éclairent le sombre horizon. C'est dans cette lecture, répétée, depuis des siècles, trois fois par semaine, que demeure le secret de l'intelligence juive et de l'application de l'esprit au service de la cause unique : la cause divine. »

Voyons maintenant ce que pensent quelques bons esprits du contenu des livres sacrés des Juifs. Voltaire, sur le ton de persiflage qui lui est habituel, constate que les Juifs ne voyaient rien au delà de leur corps :

« Quel que soit l'auteur du *Pentateuque*... Le système d'une vie future, d'une âme immortelle ne se trouve dans aucun endroit de ce livre... Le législateur des Juifs a toujours dit, répété, inculqué que Dieu ne punirait les hommes que de leur vivant. Cet auteur, quel qu'il soit, fait dire à Dieu même : Honorez père et mère afin que vous viviez longtemps ; si vous obéissez... vous aurez de la pluie au printemps..., si vous ne gardez pas toutes les ordonnances, vous aurez la rogne, la gale, la fistule, des ulcères aux genoux et dans le gras des jambes. Il menacé surtout les Juifs d'être obligés d'emprunter des étrangers à usure, et qu'ils seront assez malheureux pour ne point prêter à usure. Il leur recommande plusieurs fois d'exterminer, de massacrer toutes les nations que Dieu leur aura livrées, de n'épargner ni la vieillesse, ni l'enfance, ni le sexe ; mais, pour l'immortalité de l'âme, il n'en parle jamais ; il ne la suppose même jamais. Les philosophes... qui ont nié cette immortalité, en ont donné les raisons..., mais les Juifs ne donnèrent jamais aucune raison. S'ils nièrent l'immortalité de l'âme, ce fut uniquement par grossièreté et par ignorance ; c'est parce que leur législateur très gossier n'en savait pas plus qu'eux... Dans les livres attribués à Moïse, il n'est jamais question d'une vie future... Un auteur connu s'est étonné qu'on voie dans le *Deutéronome* une loi émanée de Dieu même touchant la manière dont un Juif doit pousser sa selle, et qu'on ne voie pas dans tout le *Pentateuque* un seul mot concernant... une autre vie... Les Juifs ne pensèrent jamais qu'à leur corps. »

Si l'on examine le contenu du *Talmud*, on demeure stupéfait. La religion juive est, avant tout, écrit de Vries de Heekelingen :

« Une fuite éperdue devant la souillure. Pour l'éviter, le *Talmud* entoure toute action de la vie d'une haie de prescriptions. Il en contient six cent treize, dont deux cent quarante-huit commandements et trois cent soixante-cinq prohibitions. Que le Juif mange ou qu'il boive, qu'il s'habille ou qu'il se lave, qu'il prie ou qu'il joue, qu'il se couche ou qu'il satisfasse aux besoins de la nature, toute action a été étudiée, discutée, retournée de mille façons

(7). *Petite histoire des Juifs*. (Plon, éditeur.)

dans l'esprit des rabbins, souvent de la manière la plus indiscreète, pour établir comment le Juif peut éviter toute impureté. »

Mais ce qui nous intéresse le plus, ce ne sont pas les prescriptions du *Talmud* en matière sexuelle comme, par exemple, les deux suivantes, bien caractéristiques cependant :

« Lorsque quelqu'un s'aperçoit que les appétits mauvais s'emparent de ses sens, qu'il se rende dans un endroit où il n'est pas connu, qu'il s'habille de noir et qu'il suive l'impulsion de son cœur. »

« L'homme peut faire de sa femme tout ce qu'il lui plaira, comme d'un morceau de viande venant du boucher, qu'il peut manger d'après ses goûts, salé, rôti, cuit ; comme d'un poisson venant des halles... Un jour, une Juive vint et dit à un rabbin : « Rabbi, j'avais préparé la table pour mon mari, mais il l'a retournée. » Le rabbin répondit : « Ma fille, la Tora vous a sacrifiée, que puis-je faire pour vous ? »

Non, ce qui doit retenir notre attention et qui explique de la manière la plus lumineuse l'attitude du Juif dans tous les temps et dans tous les pays, ce sont les prescriptions du *Talmud* pource qui concerne les rapports du Juif et du Goy, c'est-à-dire du non-juif. En voici quelques-unes :

Si un Juif a une dette envers un non-Juif, que celui-ci vienne à mourir, sans qu'un autre non-Juif connaisse cette dette, le Juif n'est pas obligé de la rembourser aux héritiers du non-Juif. »

« Il est permis de profiter de l'erreur d'un non-Juif, par exemple s'il se trompe dans ses comptes. Il est aussi permis de ne pas rendre un emprunt qu'il a oublié, pour autant qu'il ne s'en aperçoive pas, afin que le nom de Iahvé ne soit pas profané. Plusieurs disent, cependant, qu'il serait défendu d'induire en erreur intentionnellement le non-Juif ; il ne serait permis d'en profiter que lorsqu'il se trompe lui-même. »

Il n'est pas permis de dépouiller un frère, c'est-à-dire un Juif, mais il est permis de dépouiller un non-Juif, parce qu'il est écrit : « Tu ne dépouilleras pas ton prochain. » « Mais ces paroles, dit Jehuda, ne se rapportent pas au goy, parce qu'il n'est pas ton frère. »

Les Juifs sont appelés des hommes, les peuples du monde ne sont pas appelés des hommes, mais des bêtes. »

Quoique les peuples du monde ressemblent extérieurement aux Juifs, ils ne sont que ce que sont les singes en comparaison des hommes. »

La semence d'un non-Juif n'est que la semence d'un animal. »

Un non-Juif qui frappe un Juif mérite la mort. Quiconque donne un soufflet à un Juif est coupable comme s'il souffletait Dieu. »

Il est défendu d'initier un non-Juif aux secrets de la loi. Le Juif qui agit ainsi est coupable comme s'il dévastait le monde et s'il reniait le saint nom de Dieu. »

Et, en dernier, mais la plus belle de toutes ces prescriptions du *Talmud* que l'*Univers Israélite* appelle l'éducateur du peuple Juif :

« Le meilleur des non-Juifs, tue-le. »

Après avoir pris connaissance de ces textes, si éloquents dans leur sobriété, le lecteur admettra plus aisément l'existence de l'institution juive connue sous le nom de *Kahal*. L'étude du *Kahal* vaudrait à elle seule plusieurs volumes. Nous n'en dirons ici que l'essentiel.

2) Le *Kahal*.

Le *Kahal* est un tribunal juif dont les décisions sont sans appel. Il juge tout d'abord des rapports des Juifs entre eux. C'est ensuite un instrument de la conquête juive dont Oscar Havard a parfaitement analysé le mécanisme.

« Une sorte d'adjudication générale met aux enchères dans chaque consistoire les immeubles des Goys. En vertu de cette adjudication, le Juif soumissionnaire obtient le droit d'exploiter seul la propriété et le propriétaire, et de recourir à tous les expédients et à toutes les ruses, dont sa fertile imagination lui suggérera l'idée, pour se rendre le véritable et définitif maître de l'immeuble que le Consistoire lui a vendu.

Prenons un exemple : Moïse, — nous le supposons, — acquiert le droit de dépouiller Lefebvre. Eh bien, à partir du jour où le Consistoire lui a régulièrement vendu ce droit, Moïse, fort du concours de tous ses frères, entre en campagne contre Lefebvre. Que peut un Chrétien isolé dans cette guerre à outrance que lui déclare toute une tribu, sinon périr ? Mais le *Kahal* n'adjuge pas seulement les immeubles, il adjuge aussi les personnes. Si Lefebvre n'a ni champs, ni maison, ni commerce, il est vendu moins cher ; mais, tel qu'il est, Lefebvre vaut encore son prix. Investi du droit de l'exploiter, Moïse. s'acharne donc contre cet infortuné, et, sans qu'aucun autre Juif ait la faculté d'intervenir, il le conduit de la façon qu'il lui convient, « sûrement, mais lentement », à la ruine, voire au déshonneur. Les propriétés des Goym, ainsi que les Goym eux-mêmes, ne sont-elles pas, d'après les lois judaïques, *Hefker*, c'est-à-dire taillables et corvéables à merci ? »

Il faut ajouter que la décision du *Kahal* est entourée de toute la publicité nécessaire. Le chrétien « vendu » de la sorte est la propriété exclusive de l'adjudicataire et pour que nul n'en ignore une copie de l'acte de vente est envoyée à toutes les synagogues.

A propos de l'invasion des Etats-Unis par les Juifs orientaux, Henri de Vries de Heekelingen note que l'esprit du *Kahal* n'a pas changé depuis des siècles.

« Pendant les années 1881 à 1910 sont arrivés aux Etats-Unis 1.562.000 Juifs ; au total 93,8 % de tous les Juifs immigrés aux Etats-Unis étaient des Juifs orientaux, des Juifs fraîchement sortis des ghettos. Partout, ils ont constitué, leur *Kahal*. Celui de New-York contrôle à lui seul plus de mille associations. Ces Kahals ont leur justice à eux, ils édictent des lois, et les Juifs préfèrent les décisions du Tribunal du *Kahal* à celles de la justice américaine. C'est un exemple frappant de ce que, même dans un pays si peu enclin aux préjugés, les Juifs préfèrent encore maintenant vivre dans un ghetto spirituel et conserver leurs coutumes et leurs organisations à eux.

Rien d'étonnant qu'ils préfèrent aussi vivre séparés des chrétiens, tout comme au Moyen Age. »

Les prétentions du *Kahal* de New-York sont exorbitantes. Le même auteur en cite quelques-unes

- 1° Le droit d'immigration illimitée pour les Juifs de n'importe quel pays.
- 2° La suppression de toute allusion au Christ dans les documents officiels.
- 3° La suppression de la fête de Noël dans les écoles et les endroits publics. La défense de dresser des arbres de Noël et de chanter des chants de Noël en public.
- 4° La mise à disposition de tous les fonctionnaires publics qui critiquent la race juive, même s'ils croient agir dans l'intérêt public.
- 5° L'installation de tribunaux juifs (Beth Din) dans les palais de justice.
- 6° La suppression de tous les livres que les Juifs jugent offensants, dans les bibliothèques universitaires et dans les bibliothèques des écoles. »

Nous n'insisterons pas davantage. Faisons remarquer toutefois que le *Kahal* était en quelque sorte le complément nécessaire du *Talmud* où il est écrit « *La propriété du non-Juif équivaut à une chose abandonnée : le vrai possesseur est celui des Juifs qui la prend le premier.* »

3) La Solidarité juive.

Le *Kahal* n'est en somme que là forme codifiée de la solidarité juive, qui s'exerce automatiquement, sans concert préalable, chaque fois qu'un Juif est en jeu. Cette solidarité dérive en droite ligne des préceptes du *Talmud* qui font du Juif un être supérieur à tous les autres. Drumont a écrit là-dessus une page excellente :

« Grâce à cette solidarité tout ce qui arrive à un Juif, dans le coin le plus reculé du désert, prend les proportions d'un événement. Le Juif, en effet, a une façon de piailler qui n'est qu'à lui. Ce n'est pas en vain qu'on lui a dit : « Croissez et multipliez, innombrable postérité d'Abraham. »

La criailerie du Juif rappelle toujours ces tumultes du Moyen Age, où un infortuné porteur de loque jaune,

rossé pour un méfait quelconque, poussait des lamentations affreuses qui agitaient tout le ghetto⁽⁸⁾.

Par malheur pour les oreilles délicates, il y a constamment dans le monde un Juif qui crie et qui réclame quelque chose. — Que réclame-t-il ? Ce qu'on lui a ris, ce qu'on aurait pu lui prendre et enfin ce qu'il aurait pu gagner. »

Louis-Ferdinand Céline a parfaitement dépeint la solidarité juive à propos d'une des affaires les plus scandaleuses de l'entre-deux guerres :

« Pendant toute l'affaire Stavisky, il est passé un mot d'ordre dans toutes les rédactions du monde qui devait coûter cher par jour, une consigne formelle... On l'a intitulé turc, ce petit Juif paranoïaque, étranger perfide, métèque, espion oriental, aventurier polonais, coiffeur, heimatlos, dentiste, parachutiste, maquereau, tabétique, terre-neuvas... n'importe quoi... pour égarer, divertir... mais jamais le mot propre JUIF... Pourtant ce n'était que cela... Il n'avait pu réussir toutes ses entourloupes que par la force de la juiverie... Comme Loewenstein, comme Burmat, comme Mme Simpson, comme Bigore, comme toute la finance et le reste...

Remarquez un petit peu... en toute occasion similaire : la même fanfare... Rodomontades de la droite, brailage confus de la gauche, foire au centre, dégonfloirage de partout... Passez muscade ! C'est admirablement bien joué... Si vous risquez un petit mot contre la grande invasion youtre, la colonisation de vos fesses, vous tous, autant que vous êtes, journaux ! matamores pourris ! putinisés, encre comprise, jusqu'aux derniers caractères, on vous étranglerait si net que l'on oublierait en huit jours le nom même que vous arborâtes !... Jusqu'à la couleur de vos pages... Plus une annonce ! Plus un théâtre ! en cinq minutes ça serait tranché, transmis, lavé... Plus un crédit, plus un permis, plus un papier, et puis bientôt plus une nouvelle, plus un appel au téléphone, le vide !... Le Juif peut faire le désert autour de n'importe quel business, banque, industrie, théâtre ou journal... Ford, qui les a en horreur, il a fallu qu'il ferme sa gueule, pourtant bien puissante. Il allait sauter dans les huit jours !... Le Juif arrose ou n'arrose pas !... avec de l'or !... Ça pousse ou ça ne pousse plus. Si ça ne pousse plus, l'homme crève. Aussi brave, aussi stoïque qu'on puisse l'imaginer ! »

Louis-Ferdinand Céline cite le cas de Ford. Il vaut la peine d'être conté. On sait que Ford vint en Europe durant la guerre de 1914, afin de voir les maîtres de l'heure. Il avait l'espoir de les amener à une entente. Partout où il se présenta, il trouva aux postes de commandement des Juifs, toujours des Juifs, encore des Juifs. Frappé du phénomène, il procéda à une enquête approfondie et quelque temps après, il publiait la somme de ses recherches sous le titre : *The International Jew*. Le succès fut énorme. Au bout de six ans, Ford se rétracta déclara publiquement s'être trompé du tout au tout. La Juiverie internationale, encore une fois, avait été la plus forte.

La solidarité juive s'exerce dans tous les domaines. Mais particulièrement dans le domaine des arts et des lettres. Et pourtant !

« Il ne faut point juger, dit l'auteur de la *France Juive*, du mérite artistique ou littéraire des Juifs par tout ce qu'ils impriment aujourd'hui. Ils diraient volontiers de tous leurs savants ce qu'ils disent du rabbin Eliezer dans la

(8). Citons à ce propos, un tableautin de Mistral dans Nerto :

Bref des crieries, des défilés bruyants
Des échauffourrées, des alertes,
Et parfois quelque Juif
Qui là-bas, effrayé, décampe...
— « Le guenillon ! le chapeau jaune !
A la juiverie ! qu'il se cache !
Cinquante enfants sont après lui ;
Et d'un pourceau, par, dérision,
Eux simulant l'oreille
Avec un coin de leur braguette,
La volée d'étourdis lui crie :
Voilà l'oreille de ton père !

Bibliothèque Rabbinique de Bartolucci : « Quand le firmament serait de vélin et quand l'eau de mer se changerait en encre, elle ne suffirait pas à écrire tout ce qu'il sait. » Des chefs-d'oeuvre chrétiens sont laissés dans l'ombre, on bat la grosse caisse au contraire pour tout ce qui porte la marque juive ; on décerne l'épithète d'honneur, l'épithète *chover*, au moindre plumitif ou au plus affreux barbouilleur qui appartient de près ou de loin à la confrérie.

La vérité est que le Juif est incapable de dépasser un degré très peu élevé. Les Sémites n'ont aucun homme de génie de la taille de Dante, de Shakespeare, de Bossuet, de Victor Hugo, de Raphaël, de Michel-Ange, de Newton, et on ne comprendrait pas qu'ils en eussent. L'homme de génie, presque toujours méconnu et persécuté, est un être supérieur qui donne quelque chose à l'humanité ; or, l'essence même du Juif est de ne rien donner. Rien d'étonnant à ce qu'ils s'en tiennent à un talent d'écoulement facile. Leur Corneille, c'est Adolphe d'Ennery, et leur Raphaël, c'est Worms. »

Les frères Tharaud dans leur *Petite Histoire des Juifs*⁽⁹⁾, petite histoire composée avec une extrême prudence, les frères Tharaud sont amenés à constater ceci :

« Ce qui étonne, c'est que, dans ces ghettos où l'on vivait si dramatiquement, où il semblait que du malheur aurait dû surgir spontanément le sanglot et sa poésie, pas un poème ne s'élève, pas un chant de douleur, aucune de ces manifestations sublimes qui ont le secret d'émouvoir l'humanité tout entière. Israël a souffert, mais il n'a pas écrit le poème de son misérable sort. »

L.-F. Céline, à qui il faut toujours recourir pour l'analyse du Juif, nous donne une peinture de sa physiologie qui explique cette impuissance.

« Le Juif ne s'assimile jamais, il singe, salope et déteste. Il ne peut se livrer qu'à un mimétisme grossier, sans prolongements possibles. Le Juif dont les nerfs africains sont toujours plus ou moins de « zinc », ne possède qu'un réseau de sensibilité fort vulgaire, nullement relevé dans la série humaine, comme tout ce qui provient des pays chauds, il est précoce, il est bâcle. Il n'est pas fait pour s'élever beaucoup spirituellement, pour aller très loin... L'extrême rareté des poètes juifs, tous d'ailleurs resuceurs de lyrisme aryen... Le Juif, né rusé, n'est pas sensible. Il ne sauve les apparences qu'à coup de perpétuelles pitreries, simulacres, grimaces, imitations, parodies, poses, « cinégisme », photographies, bluff, arrogance. Dans sa viande même, pour l'émouvoir, il ne possède qu'un système nerveux de nègre des plus rudimentaires, c'est-à-dire un équilibre de rustre. Le Juif nègre, métissé, dégénéré, en s'efforçant à l'art européen, mutilé, massacre et n'ajoute rien. Il est forcé un jour ou l'autre de revenir à l'art nègre, ne l'oublions pas. L'infériorité biologique du nègre ou du demi-nègre dans nos climats est évidente. Système nerveux « expédié », rançon de la précocité, il ne peut aller bien loin... L'adolescence nègre est extrêmement brève. Un nègre est fini à quatre ans. Le Juif est anxieux de raffinement, une obsession, s'entourer d'or et d'objets précieux, « faire raffiné ». Or, il n'est jamais intimement raffiné, somatiquement raffiné, impossible. J'ai vécu longtemps chez les nègres, je les connais. Grimaces. Il faut au nègre comme au Juif de là dorure, beaucoup de dorures, de tambour, de tam-tam, de publicité pour qu'il se réveille... Il ne comprend que la grosse caisse, ou la seringante trompette arabe, au mieux. Il passe à travers toutes les nuances, il bondit, galope, s'écroule, chie sur les violettes dès qu'on le lance sur les jardins, comme un chien mal dressé... Et dire que nous sommes devenus les esclaves soumis de ces sous-brutes dépayées ! Le Juif demeure, en dépit de tant de contorsions au bout de toutes ces pitreries, beaucoup plus bûche que violon... Désastreusement impénétrable à toutes les ondes de l'intuition, aux enthousiasmes impersonnels, une buse avide, follement prétentieuse et vaine. Et puis, au comble du culot, il se fait critique. »

L.-F. Céline montre enfin comment la domination juive conduit inéluctablement le Goy à l'abrutissement définitif

« Le Juif ne redoute en ce monde que l'authentique émotion, spontanée, rythmée, sur les éléments naturels. Tout travail non frelaté, non putinisé jusqu'au tréfonds, jusqu'aux suprêmes cordes, provoque chez le Juif, les réactions les plus farouches de défense. Il y flaire immédiatement sa perte, tout le châtimeur de son cosmique effroyable battage, de la phénoménale, cataclysmique imposture juive. Le Juif se gare de l'authentique comme le serpent de la mangouste. Le serpent sait bien que la mangouste ne rigole pas, qu'elle l'étrangle, à coup sûr... L'authentique, seule balance pour peser le Juif à son poids d'ordure et de supercherie.

Piller, voler, pervertir, abrutir, polluer, saigner tout ce qu'il rencontre, pudeur, musique, rythme, valeur, c'est

(9). Plon, éditeur.

le don du Juif, son antique raison d'être. Égypte, Rome, Monarchies, Russie, demain nous autres, tout y passe. Il macère la moindre des littératures comme les plus grands empirés, même « Art et Technique », à la satanterie, aux venins, aux plagiat, aux incantations, aux escroqueries de mille sortes. Dix mille poisons divers pour toutes les oeuvres de mort comme certains crapauds. Il n'a guère, le Juif, d'autre talent, mais celui-là, il le possède jusqu'à la racine du prépuce. Le plus obtus, le plus glaireux, le plus gaffeur des Juifs possède quand même ultimement, ce sens d'alerte pour tout ce qu'il peut saisir, ce qui doit entrer dans ses cordes, culbuter dans sa tinette, à pourrir avec ses autres rapines, dans sa cuve aux maléfices.

Le reste, tout ce qu'il ne peut absorber, pervertir, déglutir, saloper, standardiser, doit disparaître. C'est le plus simple. Il le décrète. Les banques exécutent. Pour le monde robot qu'on nous prépare, il suffira de quelques articles, reproductions à l'infini, fades simulacres, cartonnages inoffensifs, romans, voitures, pommes, professeurs, généraux, vedettes, pissotières tendancieuses, le tout standard, avec énormément de tam-tam, d'imposture et de snobisme. La camelote universelle, en somme, bruyante, juive et infecte... Le Juif tient tous les gouvernements, il commande toutes les machines à standardiser, il possède tous les câbles, tous les courants, demain tous les Robots. »

II — LE JUIF ET L'OR.

La passion de l'or chez le Juif est tellement connue qu'il n'est peut-être pas nécessaire d'en reparler encore. La littérature universelle abonde en pages vengeresses sur ce thème inépuisable. Le lecteur nous saura gré, toutefois, de lui remettre sous les yeux quelques textes peu connus ou oubliés.

Voltaire rappelle en quelques traits plaisants le mépris où le Juif était tenu pour sa passion de l'usure :

« Leur grande application ayant été de temps immémorial à prêter sur gages, il leur était défendu de prêter... sur des ornements d'église... Le concile de Latran ordonna qu'ils portassent une petite roue sur la poitrine, pour les distinguer des chrétiens⁽¹⁰⁾ ... Il leur était expressément défendu de prendre des services ou des nourrices chrétiennes et encore plus des concubines. Il y eut même quelques pays où l'on faisait brûler les filles dont un Juif avait abusé et les hommes qui avaient eu la faveur d'une Juive, par la grande raison qu'en rend le grand juriconsulte Gallus, que c'est la même chose de coucher avec un Juif que de coucher avec un chien... On avait toujours soin de les pendre entre deux chiens quand ils étaient condamnés... Ils furent partout usuriers, selon le privilège et la bénédiction de leur loi, et partout en horreur pour la même raison. »

Michelet, lui, va au fond du sujet. Sa peinture du Juif au Moyen Age est une inoubliable eau-forte :

« Au Moyen Age, écrit-il, celui qui sait où est l'or, le véritable alchimiste, le vrai sorcier, c'est le Juif, ou le demi-Juif, le Lombard. Le Juif, l'homme immonde, l'homme qui ne peut toucher ni denrée, ni femme qu'on ne la brûle, l'homme d'outrage, sur lequel tout le monde crache, c'est à lui qu'il faut s'adresser.

Prolifique nation, qui, par-dessus toutes les autres, eut la force multipliante, la force qui engendre, qui féconde à volonté les brebis de Jacob ou les sequins de Shylock. Pendant tout le Moyen Age, persécutés, chassés, rappelés, ils ont fait l'indispensable intermédiaire entre le fisc et la victime du fisc, entre l'argent et le patient, pompant l'or d'en bas, et le rendant au roi par en haut avec laide grimace... Mais il leur en restait toujours quelque chose... Patients, indestructibles, ils ont vaincu par la durée. Ils ont résolu le problème de volatiliser la richesse ; affranchis par la lettre de change, ils sont maintenant libres, ils sont maîtres ; de soufflets en soufflets, les voilà au trône du inonde.

Pour que le pauvre homme s'adresse au Juif, pour qu'il approche de cette sombre petite maison, si mal famée, pour qu'il parle à cet homme qui, dit-on, crucifie les petits enfants, il ne faut pas moins que l'horrible pression du fisc. Entre le fisc, qui veut sa moelle et son sang, et le Diable qui veut son âme, il prendra le Juif pour milieu.

(10). C'est en 1215 que le Concile prit cette décision pour signaler les Juifs à l'attention et à la méfiance des chrétiens. La rouelle était un morceau de drap jaune en losange ou en carré sur lequel une roue était brodée. En Allemagne, les Juifs portaient un chapeau pointu ; au Portugal, un chapeau jaune.

Quand donc il avait épuisé sa dernière ressource, quand son lit était vendu, quand sa femme et ses enfants couchés à terre, tremblaient de fièvre en criant : du pain ! tête basse et plus courbé que s'il eût porté sa charge de bois, il se dirigeait lentement vers l'odieuse maison du Juif, et il restait longtemps à la porte avant de frapper. Le Juif ayant ouvert avec précaution la petite grille, un dialogue s'engageait, étrange, *difficile. Que disait le Chrétien ? « Au nom de Dieu ! Le Juif l'a tué, ton Dieu ! — Par pitié ! — Quel Chrétien a jamais eu pitié du Juif ? Ce ne sont pas des mots qu'il faut. Il faut un gage. — Que peut donner celui qui n'a rien ? Le Juif lui dira doucement : — Mon ami, conformément aux ordonnances du Roi, notre sire, je ne prête ni sur habit sanglant, ni sur fer de charrue... Non, pour gage, je ne veux que vous-même. Je ne suis pas des vôtres, mon droit n'est pas le droit d'un chrétien. C'est un droit antique (*in partes secundo*) ; votre chair répondra. Sang pour or. »

Le bon historien Capefigue les dépeint au moment de la Révolution :

« Les Juifs, une fois Paris ouvert à leurs spéculations, y vinrent de toutes parts, et y prirent de toutes mains, ils débutèrent, d'abord timides, par le petit commerce, la fourniture des chevaux et la petite usure, l'agiotage limité sur les assignats ; ils n'avaient pas encore le pied assez ferme sur le sol pour oser la banque qu'ils laissaient aux Génois ; ils se contentèrent d'acheter les vieux meubles des châteaux, les reliques des églises, les bijoux confisqués, de prêter quelques louis aux émigrés en échange de bonnes valeurs. Dans quelques départements, ils s'étaient établis sur le sol des cultivateurs comme des corbeaux sur leur proie ; dans la haute et basse Alsace et dans la Lorraine, ils devenaient maîtres de la propriété foncière par des prêts sur hypothèque et des actes à réméré. A Paris, ils inondèrent les quartiers autour du Temple, devenu, en quelque sorte, leur ghetto. Qu'on les laissât marcher en liberté et, dans une période de temps, ils seraient les maîtres du marché industriel et de l'argent. »

On trouve dans la correspondance de Kellermann avec l'Empereur (1806) une lettre fort curieuse également. Kellermann gouvernait l'Alsace :

« La masse des créances pour lesquelles ils ont obtenu des inscriptions est effrayante.

Les usures des Juifs sont si énormes qu'elles ont donné lieu à un délit qui ne s'était pas encore présenté dans les cours criminelles de l'Alsace. Ces cours ont eu à juger, depuis quelque temps, des causes pour de fausses quittances qu'on opposait aux Juifs dont la mauvaise foi a seule inspiré l'idée. Les corps administratifs et judiciaires ont dû transmettre au ministre de Votre Majesté des détails plus étendus sur les maux qui résultent de l'usure et de la mauvaise foi des Juifs. »

Sur le Juif Algérien auquel le décret Crémieux donna la nationalité française, lisons Maupasant, excellent observateur, dans *Au Soleil* :

« A Bou-Saada, on les voit accroupis en des tanières immondes, bouffis de graisse, sordides et guettant l'Arabe comme l'araignée guette la mouche. Ils l'appellent, essayent de lui prêter cent sous contre un billet qu'il signera. L'homme sent le danger, hésite, ne veut pas ; mais le désir de boire et d'autres désirs encore le tiraillent : cent sous représentent pour lui tant de jouissances ! Il cède enfin, prend la pièce d'argent et signe le papier graisseux. Au bout de six mois, il devra dix francs, vingt francs au bout d'un an, cent francs au bout de trois ans. Alors le Juif fait vendre sa terre, s'il en a une, ou, sinon, son chameau, son cheval, son bourricot, tout ce qu'il possède enfin.

Les chefs, caïds, aghas, ou bac hagas, tombent également dans les griffes de ces rapaces qui sont le fléau, la plaie saignante de notre colonie, le grand obstacle à la civilisation et au bien-être de l'Arabe. »

Emile Zola ne pouvait pas écrire *L'Argent*, en passant les Juifs sous silence. Les Juifs. du Second Empire étaient déjà tout puissants, aussi la peinture du banquier « Gundermann » — est-ce un des Rothschild ? n'a-t-elle peut-être pas tout le relief que l'on aurait pu espérer du grand écrivain naturaliste. Zola fait le portrait de ce roi de la banque, au moment où il entre dans un restaurant voisin de la Bourse :

« Gundermann venait d'entrer, le banquier roi, le maître de la Bourse et du monde, un homme de soixante ans, dont l'énorme tête chauve, au nez épais, aux yeux ronds, à fleur de tête, exprimait un entêtement et une fatigue immenses. Jamais il n'allait à la Bourse, affectant même de ne pas envoyer de représentant officiel ; jamais non plus il ne déjeunait dans un lieu public. Seulement, de loin en loin, il lui arrivait, comme ce jour-là, de se montrer au restaurant Champeaux, où il s'asseyait à une des tables pour se faire simplement servir un verre d'eau de Vichy, sur une

assiette. Souffrant depuis vingt ans d'une maladie d'estomac, il ne se nourrissait absolument que de lait.

Tout de suite, le personnel fut en l'air pour apporter le verre d'eau, et tous les convives présents s'aplatirent. Moser, l'air anéanti, contemplait cet homme qui savait les secrets, qui faisait à son gré la hausse ou la baisse, comme Dieu fait le tonnerre. Pillerault lui-même le saluait, n'ayant foi qu'en la force irrésistible du milliard. Il était midi et demi, et Mazaud qui lâchait vivement Amadieu, revint, se courba devant le banquier, dont il avait parfois l'honneur de recevoir un ordre. Beaucoup de boursiers étaient en train de partir, qui restèrent, debout, entourant le dieu, lui faisant une cour d'échines respectueuses, au milieu de la débandade des nappes salies ; et ils le regardaient avec vénération prendre le verre d'eau, d'une main tremblante, et le porter à ses lèvres décolorées. »

Plus loin, Il nous le montre au sein de sa famille et il rapporte les termes du réquisitoire qu'un banquier — non-juif et voué à la faillite — dresse contre lui.

« Gundermann occupait là un immense hôtel, tout juste assez grand pour son innombrable famille. Il avait cinq filles et quatre garçons, dont trois filles et trois garçons mariés, qui lui avaient déjà donné quatorze petits-enfants. Lorsque, au repas du soir, cette descendance se trouvait réunie, ils étaient, en les comptant sa femme et lui, trente et un à table. Et, à part deux de ses gendres qui n'habitaient pas l'hôtel, tous les autres avaient là leurs appartements, dans les ailes de gauche et de droite, ouvertes sur le jardin ; tandis que le bâtiment central était pris entièrement par l'installation des vastes bureaux de la banque. En moins d'un siècle, la monstrueuse fortune d'un milliard était née, avait poussé, débordé dans cette famille, par l'épargne, par l'heureux concours aussi des événements. Il y avait là comme une prédestination, aidée d'une intelligence vive, d'un travail acharné, d'un effort prudent et invincible, continuellement tendu vers le même but. Maintenant, tous les fleuves de l'or allaient à cette mer, les millions se perdaient dans ces millions, c'était un engouffrement de la richesse publique au fond de cette richesse d'un seul, toujours grandissante ; et Gundermann était le vrai maître, le roi tout-puissant, redouté et obéi de Paris et du monde.

Pendant que Saccard montait le large escalier de pierres, aux marches usées par le continuel va-et-vient de la foule, plus usées déjà que le seuil des vieilles églises, il se sentait contre cet homme un soulèvement d'une inextinguible haine. Ah ! le Juif ! Il avait contre le Juif l'antique rancune de race, qu'on trouve surtout dans le midi de la France ; et c'était comme une révolte de sa chair même, une répulsion de peau qui, à l'idée du moindre contact, l'emplissait de dégoût et de violence, en dehors de tout raisonnement... Il dressait le réquisitoire contre la race, cette race maudite qui n'a plus de patrie, plus de prince, qui vit en parasite chez les nations, feignant de reconnaître les lois, mais en réalité n'obéissant qu'à son Dieu de vol, de sang et de colère ; et il la montrait remplissant partout la mission de féroce conquête que ce Dieu lui a donnée, s'établissant chez chaque peuple, comme l'araignée au centre de sa toile, pour guetter sa proie, sucer le sang de tous, s'engraisser de la vie des autres. Est-ce qu'on a jamais vu un juif faisant oeuvre de ses dix doigts ? Est-ce qu'il y a des Juifs paysans ouvriers ? Non, le travail déshonore, leur religion le défend presque, n'exalte que l'exploitation du travail d'autrui. Ah ! les gueux ! Saccard semblait, pris d'une rage d'autant plus grande, qu'il les admirait, qu'il leur enviait leurs prodigieuses facultés financières, cette science innée des chiffres, cette aisance naturelle dans les opérations les plus compliquées, ce flair et cette chance qui assurent le triomphe de tout ce qu'il entreprennent. A ce jeu de voleurs, disait-il, les chrétiens ne sont pas de force, ils finissent toujours par se noyer ; tandis que prenez un Juif qui ne sache même pas la tenue des livres, jetez-le dans l'eau trouble de quelque affaire véreuse, et il se sauvera, et il emportera tout le gain sur son dos. C'est le don de la race, sa raison d'être à travers les nationalités qui se font et se défont. Et il prophétisait avec emportement la conquête finale de tous les peuples par les Juifs, quand ils auront accaparé la fortune totale du globe, ce qui ne tarderait pas, puisqu'on leur laissait chaque jour étendre librement leur royauté et qu'on pouvait déjà voir, dans Paris, un Gundermann régner sur un trône plus solide et plus respecté que celui de l'empereur. »

A propos de ce Gundermann-Rothschild, nous nous en voudrions de ne pas citer l'amusante anecdote citée par Drumont à propos du Baron James :

« On se racontait de lui des traits inouïs de laderie. Un jour, un ami vient demander cinq cents francs à Dumas père. Le grand généreux était à sec ; le cas cependant était pressant ; il prend la plume et écrit au baron une lettre étincelante d'esprit pour lui emprunter vingt-cinq louis. Le milliardaire ne daigne même pas répondre.

Quelque temps après, on causait autographe, rue Laffite.

— Cela a donc de la valeur ces papiers-là ? demanda le baron.

— Cela dépend.

— J'en ai un que je vais vous chercher.

Il montre la lettre de Dumas et on lui en offre immédiatement dix louis qu'il accepte, naturellement.

Dumas se vengea par un joli mot. Un jour qu'on quêta à une fête de charité, une des patronnesses tendit l'aumônière au baron.

— J'ai déjà donné, dit le financier.

— Je ne l'ai pas vu, répondit la dame, mais je le crois.

— Et moi, fit Dumas, je l'ai vu, mais je ne le crois pas. »

Nous terminerons cette vue rapide par une page de L.-F. Céline, extraite de son dernier livre : *L'École des Cadavres*⁽¹¹⁾. Il s'agit du transatlantique *Normandie*, de célèbre mémoire :

« Encore un truculent spectacle à ne louper à aucun prix. Le départ du *Normandie* de New-York. *Normandie* triomphe de nos contributions, le plus crâneur de nos déficits. Sur 3.000 passagers, au moins 2.500 Juifs. A nous, Aryens, « assujettis » du génie français, tout le déficit ! On est des gaillards prestigieux, des vicieux de la folle ceinture. Aux rats juifs du monde entier les prélassements inédits, les vogues les plus exorbitantes, le caviar à la louche de nos centimes additionnels. C'est plus de la passion, c'est de la vraie furie youtrissime pour grimper, grouiller sur ce bord, renifler, mâchillonner tout le sortilège du luxe, toute l'opulence talmudique de l'énorme rafiote. On dirait que les pires rats youtres, les plus pernicious de l'espèce, les plus paniqueurs, ont opté pour la *Normandie*, pour la gigantesque panse, la fantastique tout en or, pour nef du prochain déluge. C'est vrai qu'elle représente très bien tout l'exact idéal du Juif.

Comment vous figurer la chose ? Imaginez-vous les Champs-Élysées montés sur péniche... mais alors des Champs-Élysées devenus encore bien plus juifs, parvenus à l'auration suprême, absolue, des Champs-Élysées pour milliardaires hallucinés, tout en délire d'ostentation, des milliardaires en haschisch. Des Champs-Élysées, encastés, boulonnés dans le coffre-fort transatlantique le plus colossal, le plus spectaculaire, le plus juif du monde.

Les cabines ? autant d'éblouissants coffrets, avec tous les souks autour, babord, tribord, dessous dessus, de l'or ! boutiques, terrasses, coiffeurs, piscines, télégraphe, bars, sur-bars, et contre-bars tout ruisselants d'or ! chiotis, ascenseurs, musiques, manucures, capitaines, serveurs, absolument garantis or ! plaques or ! serties or ! fondus or ! tout or !... L'on s'en nourrit d'or, l'on s'en baffle, l'on s'en regorge, l'on s'en dégueule, l'on s'en évanouit.

Va petit mousse

Tout l'or te pousse !

Il en gicle partout, ça pisse l'or, les bienheureux embarqués tombent malades d'or. Ils vont, surgavés, crever d'or.

Le médecin de ce bord en or, accourt tout en or pour émollir un peu vos tripes, obstruées d'or, vous faire filtrer le surcroît d'or, qui vous bloque (hé, hé) les conduites intimes. Douleurs trop divines ! Il vous évacue, il vous délivre adorablement, avec le sourire tout en or, d'un formidable étron précieux, contenant au moins 500 carats d'or !... C'est pas difficile de comprendre que les Juifs adorent une navigation pareille, tout en carats. Ah ! Ils en raffolent de leur caravelle, cent mille fois plus miraculeuse que tous les *Mayflowers* leur *Ben Normandie*, la phénoménale, gigantesque boursoufflure flottante, le ventre d'or transatlantique de la *Jew Line*. Y a même plus de jalousie possible entre les classes, tellement on se trouve bien entre Juifs, heureux, exaucés, triomphants, épanouis. C'est le Paradis !

III. — LES INSTINCT RÉVOLUTIONNAIRES DU JUIF.

Le Juif n'est enraciné nulle part. Il n'a pas d'attache avec le sol. Il ne comprend rien aux traditions des pays qu'il envahit. Il lui semble donc tout naturel de les mépriser, de les détruire ou de les bouleverser. Aussi trouve-t-on le Juif à l'origine de toutes les révolutions. C'est là que son goût du désordre et de la catastrophe s'assouvit en grand. Metternich le remarquait en 1849 :

(11). Ce livre prophétique fut également arrêté en plein essor sur l'ordre du Gouvernement Daladier. Il vient de reparaitre avec une nouvelle bande : « *A lire pour ne plus se tromper* » (Éditions Denoël).

« En Allemagne, les Juifs jouent les premiers rôles et sont des révolutionnaires de premier ordre. Ce sont des écrivains, des philosophes, des poètes, des orateurs, des publicistes, des banquiers ; qui portent sur leurs têtes et dans leurs coeurs le poids de leur vieille infamie. Ils deviendront un fléau pour l'Allemagne. Mais ils connaîtront probablement un lendemain qui leur sera néfaste. »

Ce lendemain a été lent à venir, mais il est venu !

Mais il n'est pas nécessaire de remonter si loin. Contentons-nous de jeter un coup d'oeil sur la révolution russe et sur l'avènement du bolchevisme en Hongrie. Citons ici une nouvelle fois Henri de Vries de Heekelingen :

« L'Association de l'*Unité de la Russie*, 121, East 7th street, à New-York, publia, en 1920, une liste complète du personnel dirigeant soviétique, dont les détails avaient été soigneusement relevés dans les organes officiels bolchevistes, comme les *Isvestia*, le *Golos Trouda*, la *Gazette Rouge* et autres. En résumant le contenu de cette liste, on arrive aux résultats suivants :

	Membres	Juifs	Pourcentage
Conseil des Commissaires du peuple	22	17	77,2
Commissariat de la Guerre	43	34	79
Commissariats de l'Intérieur, de Petrograd et de Moscou	64	45	70,3
Commissariat des Affaires Etrangères	17	13	76,5
Finances	30	26	86,6
Justice	19	18	94,7
Hygiène	5	4	80
Instruction publique	53	44	83
Assistance sociale	6	6	100
Travail	8	7	87,5
Croix-Rouge Bolchéviste	8	8	100
Commissaires provinciaux	23	21	91,3
Journalistes	42	41	97,6
Économie générale	55	44	80
Comités des principaux soviets d'ouvriers et de soldats	119	95	80
Hauts commissaires de Moscou	50	43	86

Si l'on constate, d'autre part, que les Juifs ne constituaient (en 1926) que 1,77 % de la population de la Russie Soviétique, on se rend encore mieux compte de la place prépondérante qu'ils avaient pu acquérir au commencement de la révolution.

Si nous passons maintenant en Hongrie au moment où Bela Kun prit le pouvoir, que voyons-nous ?

« Quelques semaines avaient suffi, écrivent J. et J. Tharaud dans *Quand Israël est roi* (12) pour jeter bas, à Budapest, le vieil ordre séculaire. Des gens qui n'éprouvaient ni scrupules ni regrets à sacrifier un monde auquel ils demeuraient profondément étrangers, avaient tout bouleversé pour reconstruire à leur guise. Une Jérusalem nouvelle s'élevait au bord du Danube, sortie du cerveau juif de Karl Marx et bâtie par des mains juives sur de très anciennes pensées. Depuis des siècles et des siècles, à travers tous les désastres, le rêve messianique d'une cité idéale, où il n'y aura ni riches ni pauvres et où régneront la justice et l'égalité parfaites, n'a jamais cessé de hanter l'imagination d'Israël. Dans leurs ghettos remplis d'une poussière de vieux songes, les Juifs sauvages de Galicie s'obstinent toujours à épier, les soirs de lune, au fond du ciel, quelque signe avant-coureur de la venue du Messie. Trotzki, Bela (12). Plon, éditeur.

Kun et les autres ont repris, à leur tour, le rêve fabuleux. Seulement, las de chercher au ciel ce royaume de Dieu qui n'arrive jamais, ils l'ont fait descendre sur terre. L'expérience a montré que leurs anciens prophètes étaient mieux inspirés en le plaçant dans la nue. »

Bela Kun recruta son personnel politique chez ses coreligionnaires :

« Sur vingt-six commissaires du peuple, dix-huit étaient Juifs. Chiffre inouï si l'on songe qu'en Hongrie il n'y avait que quinze cent mille israélites sur vingt et un millions d'habitants. Ces dix-huit personnages prirent en main la direction du gouvernement bolchévique ; les autres n'étaient que des comparses, et l'on disait plaisamment à Budapest qu'ils ne figuraient au Conseil de la République Juive, que pour expédier les ordres le saint jour du Sabbat — en cela tout pareils à ces domestiques chrétiens qui, du vendredi au samedi, font dans les maisons d'Israël les besognes domestiques, que la loi de Moïse interdit ce jour-là. Bela Kun s'était contenté du titre de Commissaire aux Affaires Étrangères. Rouerie naïve qui ne trompait personne. Après la dynastie d'Arpad, après Saint-Étienne et ses fils, après les Anjou, les Hunyade et les Habsbourg, il y avait aujourd'hui un roi d'Israël en Hongrie...

Quant au Service des Recherches politiques, il avait à sa tête un ouvrier chrétien, Guzi ; mais le vrai chef en était un certain Otto Klein, qui avait changé son nom pour celui de Corvin, le plus illustre de Hongrie. D'où sortait-il, ce petit Juif, bossu et scrofuleux, qui pendant l'interrogatoire de ses patients, s'amusait à leur enfoncer une règle dans la gorge ? De quels bas-fonds avait-il émergé à la lumière ? Personne, à Budapest, n'a jamais pu me renseigner sur ce point.

Dans les caves du Parlement, où travaillaient, si l'on peut dire, ce Klein-Corvin et ses gens, comme au palais Batthyani et à l'École d'instituteurs, on assommait, on pendait, on fouettait à coups de cravache et de cordes mouillées, on vous faisait sauter un œil avec la pointe d'une couteau, on vous taillait des poches dans le ventre, cependant qu'au dehors, devant le soupirail, afin d'étouffer les cris, un acolyte des bourreaux faisait ronfler un moteur d'automobile... »

Les Tharaud relatent encore l'activité de Tibor Szamuely, raté de la presse, type de juif sadique, revendicateur et bourreau.

« En Russie, il rencontra Bela Kun, et travailla de concert avec lui, dans les camps de prisonniers, à la propagande communiste. On l'accuse d'avoir fait fusiller bon nombre d'officiers magyars qui ne se montraient pas assez souples. Puis il revint en Hongrie, et Bela Kun le nomma commandant de tous les arrières de l'armée, avec mission de réprimer les mouvements contre-révolutionnaires qui pouvaient surgir en province.

Son activité fut effroyable. Sans cesse, de jour ou de nuit, il montait dans son train ou dans son automobile rouge, accompagné de ses gars de Lénine, tous armés jusqu'aux dents, pour aller faire quelque part une expédition punitive. Tantôt c'était à Kalocsa, tantôt à Kapuvar, à Sopron, à Csorna, à PüspökLadany, à Czegled, à Dunapatai, partout enfin où on lui signalait que des paysans avaient coupé un fil télégraphique, attaqué des gardes rouges, refusé de livrer leur blé ou leur bétail. Il arrivait dans le village, entouré de ses hommes de cuir, qui tenaient à bout de bras des grenades à main. Les paysans dénoncés par le soviet de l'endroit étaient traduits, l'un après l'autre, devant le tribunal révolutionnaire, composé d'un juge unique, autour duquel se tenaient les compagnons de Szamuely. Lui-même, assis sur une chaise, les jambes négligemment croisées, et fumant sa cigarette à bout d'or, il plaisantait, ricanait, faisait des facéties du genre de celle-ci :

— Eh bien, camarade, qu'as-tu fait ? demanda-t-il, un jour, à un paysan tremblant de peur.

— Bien, monsieur, je n'ai rien fait, ce sont les autres qui m'ont forcé à marcher avec eux.

— Emmenez-le, dit Szamuely en s'adressant à deux gars de Lénine. C'est un pauvre diable, je lui fais grâce... Ne le pendez pas... Fusillez-le !...

Ce jour-là, à Kalosca, il y eut une exécution nombreuse. Des professeurs, un instituteur, des commerçants, des officiers, et nombre de paysans furent pendus devant les fenêtres du collège des Jésuites. Une des victimes, dont la corde s'était brisée, s'échappa. On rattrapa le pendu récalcitrant, et de nouveau on le suspendit à sa branche.

Huit bourreaux diplômés faisaient partie des trente hommes qui suivaient partout Szamuely. A l'occasion, Szamuely s'amusait à nouer la corde, en beau noeud de cravate, autour du cou du patient, et il trouvait aussi plaisir à la lui faire embrasser. On le vit pousser le sadisme jusqu'à forcer un parent du condamné à retirer lui-même la chaise qui soutenait le pauvre diable, ou bien il obligeait les enfants d'une école à défilé sur la place où se balançaient ses victimes ; ou bien encore il s'arrangeait pour faire passer une femme, qui ne se doutait de rien, devant le corps de

son mari, tout raide à sa branche d'acacia »⁽¹³⁾.

Ces quelques exemples sont, suffisamment démonstratifs pour que nous ne nous étendions pas davantage. Nous allons voir maintenant que l'instinct révolutionnaire du Juif s'accommode fort bien de son aspiration à la domination mondiale.

IV. — L'ASPIRATION A LA DOMINATION MONDIALE.

On peut établir en principe que les Juifs se servent pour asservir le monde : 1° Des ouvriers, dirigés par des créatures à leur solde ; 2° Des Gouvernements et des Parlements soumis à l'obédience des loges ; 3° De la Société des Nations, création juive, qui dans l'ordre international devait assurer le triomphe d'Israël.

Que les Juifs se servent des masses ouvrières à leur gré, cela éclate aux yeux de tous. Mais nous disposons ici d'un document capital, d'un aveu de Karl Marx lui-même :

« Dans cette organisation nouvelle de l'humanité⁽¹⁴⁾, écrivait-il à Baruch Lévy, les fils d'Israël répandus dès maintenant sur toute la surface du globe... deviendront sans opposition l'élément partout dirigeant, surtout s'ils parviennent à imposer aux masses ouvrières la direction stable de quelques-uns d'entre eux. Les gouvernements des nations formant la République Universelle passeront tous, sans fort, dans des mains israélites, à la faveur de la victoire du prolétariat. La propriété individuelle pourra alors être supprimée par les gouvernants de race judaïque qui administreront partout la fortune publique. Ainsi se réalisera la promesse du *Talmud* que, lorsque les temps du Messie seront venus, les Juifs tiendront sous leurs clefs les biens de tous les peuples du monde. »

Voilà un texte que l'on devrait afficher « dans toutes les mairies socialistes ! Peut-être les électeurs comprendraient-ils enfin comment les Juifs entendent réaliser la fameuse promesse de Iahvé : « Je te donnerai les nations pour héritage, pour domaine les extrémités de la terre. » Et si cela ne suffisait pas, il faudrait leur mettre sous les yeux cet extrait du Manifeste de la Loge juive *Les Sages de Sion* (1911) :

« Notre but principal, la domination juive du Monde, n'est pas encore atteint. Nous l'atteindrons, et notre victoire est plus imminente que les foules des États soi-disant chrétiens ne le rêvent. Le tsarisme russe, l'empire allemand, le militarisme s'écrouleront ; tous les peuples seront entraînés dans une débâcle. C'est à ce moment que commencera la domination réelle du judaïsme. »

(13). Les Juifs sont naturellement sadiques. Pendant la retraite de Russie ils assassinaient les blessés de la Grande Armée, Thiers l'a raconté dans son « *Histoire du Consulat et de l'Empire* ».

« Chose horrible à dire, écrit-il, les misérables Juifs polonais qu'on avait forcés de recevoir nos blessés, dès qu'ils virent l'ennemi en retraite, se mirent à jeter les blessés par les fenêtres et quelquefois même à les égorger, s'en débarassant ainsi après les avoir dépouillés. Triste hommage offert aux Russes dont ils étaient les partisans. »

Rappelons encore à ce propos les réflexions de Voltaire :

« Si nous lisions l'histoire des Juifs écrite par un auteur d'une autre nation, nous aurions peine à croire qu'il y ait eu en effet un peuple fugitif d'Égypte qui soit venu, par ordre exprès de Dieu, immoler sept ou huit petites nations qu'il ne connaissait pas, égorger sans miséricorde toutes les femmes, les vieillards et les enfants à la mamelle et ne réserver que les petites filles ; que ce peuple saint ait été puni de son dieu quand il avait été assez criminel pour épargner un seul homme dévoué à l'anathème. Nous ne croirions pas qu'un Peuple si abominable eût pu exister sur terre : mais, comme cette nation elle-même nous rapporte tous ces faits dans ses livres saints, il faut la croire. »

La cruauté des Juifs s'exerce même contre leurs congénères, ainsi que le racontent les frères Tharaud :

« Un synode de rabbins réuni à Barcelone excommunia tous les Juifs de vingt-cinq ans qui liraient d'autres livres que la Bible et le *Talmud*. Quelques rabbins provençaux, qui avaient gardé le contact avec la civilisation arabe, essayèrent bien de résister. Tout fut vain. Ces Juifs que le monde entier tourmentait pour leur foi, persécutèrent leurs coreligionnaires plus durement qu'on ne les persécutait eux-mêmes. »

(14). Il s'agit de la fondation d'une république universelle.

C'est à dessein que nous citons ce manifeste d'une loge, car c'est de la Maçonnerie que partent tous les mots d'ordre judaïques. La Maçonnerie n'était peut-être pas à l'origine une institution juive, mais il est hors de doute que là aussi les Juifs sont rois, qu'ils ont la majorité dans toutes les loges de quelque importance, qu'après avoir inspiré le cérémonial des initiations, les mots de passe et tout l'étrange attirail des rites maçons, ils ont fait de cette association l'instrument de leurs ambitions démoniaques.

La Maçonnerie reflète aujourd'hui le judaïsme dans son esprit, dans ses idées, dans son langage, dans ses croyances. Ses règles, ses principes sont hérités des Juifs.

C'est la Maçonnerie anglaise qui a lancé l'idée d'une Société des Nations qui devait assurer la domination juive sur le monde. Cette Société des Nations a enchanté tous les Juifs du monde. Israël Zangwill reconnaît qu'elle relève « essentiellement de l'inspiration juive ». Un autre auteur juif déclare :

« La Société (les Nations est un vieil idéal juif. C'est seulement de nos jours que cet idéal de nationalisme et d'internationalisme à la fois est compris par le monde. Les Juifs le nourrissaient déjà depuis trois mille ans. Il est sorti du judaïsme, il est compris dans la plupart des enseignements principaux de notre loi et de nos prophètes. »

L'Association des rabbins de France déclare que cette institution est « la première application, dans l'ordre politique, des principes de paix et de fraternité que le judaïsme, depuis les prophètes, a proclamés dans le monde civilisé. »

Et enfin, un dernier auteur juif s'écrie :

Tous les Juifs doivent considérer comme un devoir formel de soutenir par tous les moyens possibles la Société des Nations. Nous avons le plus grand intérêt au succès de la Ligue. Elle est en harmonie avec nos plus nobles et nos plus saintes traditions. Elle a pour nous un intérêt majeur en tant qu'elle assure la plus favorable solution à la question juive. Son avenir est d'ailleurs assuré. »

Nous ne nous étendrons pas sur les méfaits de la Société des Nations. Ils s'ont inscrits dans toutes les mémoires. La France, toujours à la remorque de l'Angleterre et de la Maçonnerie anglaise, en a été la première victime. Cette influence de l'Angleterre sur notre politique a été dénoncée en termes virulents par Céline dans son livre prophétique : *L'Ecole des Cadavres* :

« La vraie devise des Français 1938 :

« Tout pour les Youtres d'Angleterre ! Tout pour Ben John Bull ! »

La Cité, « L'Intelligence », la Cour Juive anglaise sont parfaitement responsables, depuis Cromwell, de toutes nos faillites, de toutes nos débâcles, en tous genres : continentales, coloniales, sociales, monétaires, spirituelles.

La Grande Maçonnerie anglaise et la nôtre dans l'obéissance, nous maintiennent impeccablement dans les moyennes putréfactions.

La fantastique, interminable prospérité judéobritannique n'existe, ne dure, ne peut durer sans éclipses, qu'en fonction de notre servitude, de notre ahurissement, de notre débilité, de notre endémique anarchie.

Une France toujours bien faisandée, politiquement bien grotesque ; velléitaire, hâbleuse, cafouilleuse, toujours tout près de la faillite, budget jamais en équilibre, docile à tous les ordres bancaires, c'est-à-dire aux crochets de Londres, est une France extrêmement maniable, infiniment agréable aux Lords talmudiques de la Cité.

Jamais de résistance ! une véritable providence ! Selon l'heure, les circonstances, y a qu'à nous agiter un peu, nous attiser, nous filer encore quelques secousses, un peu de panique, nous tritouiller, nous raviver la pourriture, nous asperger, si c'est le moment, de quelques révéulsifs scandales (Panama-Dreyfus-Stavisky). Et ça repart de plus belle ! Et ça, refume ! ça refermente ! on est de plus en plus pourris ! C'est un plaisir !

Comme ça qu'elle nous entretient juste devant sa porte l'Angleterre, qu'elle nous possède à la fourche, un purin splendide ! plus ou moins croulant, juteux, gonflé, raplati, à son aise, toujours prêt à se faire envoyer lui fumer d'autres bénéfiques, d'autres comptoirs britanniques un peu partout ! Ça ! ça va ! ça ira !...

Jamais ils l'ont eue si facile les business judéo-britons qu'avec nous sur le continent.

Toujours prêts à nous répandre dans toutes les crevasses, dans toutes les horreurs qu'ils fricotent pour que ça repousse, que ça reprenne admirablement, que ça refleurisse Magnifique dans leurs prodigieux jardins.

Même les Indes ça n'existe pas à côté de nous comme enthousiastes, comme frénétiques, comme dévotieux à la cause, à la gâterie des pires maquereaux de la Mort que le Monde a jamais connus. »

V. — LA RACE SE DÉFEND.

Nous évoquions au début de cette revue rapide les cinq étapes que parcourt le Juif dans les pays où il s'installe.

L'apogée des Juifs en France (troisième étape) a coïncidé avec l'avènement du Front Populaire. Mais la résistance (quatrième étape) se manifestait déjà depuis longtemps. Dès 1921, Georges Batault le constatait dans son livre : « *Le Problème Juif* »⁽¹⁵⁾.

« La renaissance générale de l'Antisémitisme dans les temps que nous vivons est un phénomène dont il serait aussi sot que vain de vouloir nier la réalité et la gravité...

« L'attitude que prennent quantité de Juifs et qui consiste à attribuer le phénomène séculaire de l'antisémitisme uniquement aux sentiments les plus bas et à la plus crasse ignorance est absolument insoutenable. Il est parfaitement enfantin de vouloir perpétuellement opposer le bon mouton juif tout bêlant et confit en dévotion douce, au méchant loup non-Juif, altéré de sang et hurlant de jalousie féroce. Il faudrait vraiment que l'on renoncât à cette philosophie de l'histoire pour images d'Epinal de même qu'au procédé qui consiste à qualifier tout uniquement de « pogromistes » ceux qui se risquent à traiter du problème juif dans un esprit qui n'est pas celui de l'apologie délirante. »

Les Juifs se défendent, fondent des ligues contre l'antisémitisme, publient des tracts, des journaux, multiplient les consignes à la presse, à la radio, au cinéma, font voter des lois contre les antisémites, intentent des procès, bref, mènent une lutte à mort contre leurs adversaires. Mais des hommes de courage de plus en plus nombreux, de plus en plus résolus se font entendre. Ils en ont assez. Et l'on voit des revues importantes comme la *Revue des Deux-Mondes* s'inquiéter de la mystérieuse action de l'Internationale Juive. Il est curieux de relire aujourd'hui l'article que publiait le 15 mars 1934 cet organe presque officieux :

« De plus en plus, nous avons l'impression que ce que nous voyons sur le devant de la scène n'est que . jeu de marionnettes dont les fils nous demeurent cachés. Un ministère cherche-t-il à se constituer ? Il sera ou ne sera pas suivant qu'un pouvoir occulte en aura décidé. Nous, pourtant, nous le subissons, spectateurs consternés et impuissants.

« Cette impression de mystère qui pèse sur nous, cette sensation de choses louches et de combinaisons tortueuses qui se trament dans l'ombre, c'est ce qui rend l'atmosphère actuelle si lourde et si pénible. Puisse le Ministère d'Union nationale et de dévouement au pays, nous en libérer ! Comme l'historien ancien au seuil d'une ère réparatrice, nous pousserons un soupir de délivrance. « *Tum demum respirare coepimus.* » Alors on commença à respirer. »

Mais comme le dit Léon de Poncins dans son admirable livre : *La Mystérieuse Internationale Juive*⁽¹⁶⁾.

« Déplorer cet état de choses ne sert à rien ; il faut le signaler à haute voix à l'attention publique, puis prendre froidement la mesure de l'adversaire et agir en conséquence.

Il y a dans le succès d'une pareille politique d'étouffement une part de puissance réelle, mais il y a aussi une part de bluff, bluff qui réussit par la faute de l'apathie des partis de l'ordre. Les organes de presse, les associations et les hommes politiques qui sont censés défendre nos idées et qui obéissent aux consignes du silence imposées par

(15). Librairie Plon.

(16). Librairie Beauchesne.

nos adversaires, sont des traîtres ou des incapables ; il ne faut pas nous gêner pour le leur dire en face, et leur faire connaître sans ambage notre opinion. Si nous savons parler assez haut, cela les forcera vite à réfléchir ; la plupart des organes de presse, notamment, sont guidés par le souci de leurs intérêts commerciaux beaucoup plus que par les idées pures ; le jour où la pression de leurs lecteurs sera assez forte pour contrebalancer l'influence financière ou politique des forces d'étouffement, ils parleront ; certains d'entre eux ont commencé à le faire depuis le 6 février.

Il y a un noyau d'individualités, de revues et d'organisations qui, souvent sans appui et avec des ressources infimes, ont cependant réussi malgré une opposition farouche des adversaires et au milieu de l'indifférence générale des partisans à dire ou à imprimer des choses essentielles sur les forces secrètes du désordre mondial. Les événements qui ont suivi le drame du février ont montré que leur travail commençait enfin à porter ses fruits ; il faudrait peu de choses maintenant pour que ces voix autrefois isolées entraînent la masse de l'opinion publique comme un torrent irrésistible. Qui que nous soyons, nous pouvons tous agir par la propagande autour de nous, sur nos proches, sur nos journaux, sur nos organisations, sur nos politiciens, pour les forcer à briser cette chape de plomb du silence qui a masqué trop longtemps le travail destructeur des forces secrètes de la révolution, forces qui perdent le plus clair de leur puissance le jour où elles sont démasquées. »

Cet appel ne demeure pas sans réponse. Car comme le note Georges Saint-Bonnet dans « *Le Juif ou l'Internationale du parasitisme* », les Juifs ont dépassé la mesure. S'adressant à eux, le spirituel écrivain déclare :

« ...De vous voir tellement intelligents, de vous voir tellement bien réussir, vous en avez conclu que vous étiez les contremaîtres de la volonté divine. Rien ne pouvait vous arrêter dans votre élan de conquête.

Si.

...A l'Aryen, on peut impunément jouer bien des tours. On peut le dépouiller, le rouler, le gruger. Mais il est une limite qu'il ne faut point franchir. Tel qui ne se fâchera pas pour un empire, se fâchera pour une fleurette. Il verra rouge alors. Et il vous administrera un châtement dont vous vous souviendrez durant un siècle. »

De son côté, un écrivain catholique le Marquis de la Tour du Pin dans « *Vers un ordre Social chrétien* ⁽¹⁷⁾ montrait que seule une armature solide avait défendu la France d'autrefois contre les exactions des Juifs :

« La cité chrétienne, hâtons-nous de le dire, n'opposait pas que des répressions à la rapacité juive ; elle y opposait surtout sa forte constitution économique par l'organisation corporative du travail et l'organisation féodale de la propriété.

Par la première, elle empêchait que le travail ne pût être exploité et ses fruits confisqués par le capital étranger ; par la seconde, elle empêchait que le sol ne pût manquer sous les pieds de ses habitants et l'abri sur leur tête. Sous cette forme paternelle, comme sous la forme fraternelle de la commune ou de la corporation, l'esprit d'association était si vif dans la cité chrétienne qu'elle pût, aux bonnes époques, tolérer largement les arts usuraires chez les Juifs, sans s'en laisser envahir elle-même.

De même qu'un homme fort et armé peut vivre dans le voisinage d'un ennemi sans en être molesté, s'il s'en fait à la fois craindre et respecter, de même la cité chrétienne put vivre pendant des siècles au contact de la cité juive sans trop en souffrir. »

Et l'auteur concluait fermement :

Il faut pour première condition de notre émancipation, revenir au système de nos Pères en ces trois autres points :

- a) Ne traiter les Juifs que comme des étrangers, et des étrangers dangereux.
- b) Reconnaître et abjurer toutes les erreurs philosophiques, politiques et économiques dont ils nous ont empoisonnés.
- c) Reconstituer dans l'ordre économique, comme dans l'ordre politique, les organes de la vie propre, qui nous rendaient indépendants d'eux et maîtres chez nous. »

(17). Librairie Beauchesne.

Ces mesures énergiques, le Gouvernement du Maréchal Pétain vient de les prendre. Mais comme nous le disions au début de cet exposé, le peuple de France est tellement sous la coupe d'Israël qu'il ne se rend pas compte de son degré d'abaissement et de soumission. C'est la tâche de ceux qui sont plus éclairés de faire comprendre aux masses le rôle néfaste du Juif, de lui montrer que celui-ci n'est pas une victime, mais un coupable justement châtié. C'est à ceux-là qu'incombe le devoir de protéger la race, de la rétablir dans sa pureté première, de redonner à un peuple abâtardi par un siècle de juiverie le sens de sa dignité et de sa grandeur.

« *Un peuple, écrit René Gontier⁽¹⁸⁾, doit préserver sa composition racique, non parce qu'il l'estime supérieure, mais parce qu'elle lui est chère et qu'il lui doit les traits essentiels de sa personnalité.* »

Ces mesures de préservation et de protection doivent être extrêmement énergiques, faute de quoi, l'ethnie française sombrera, comme le dit Céline dans son vert langage :

« Les races ne se font pas toutes seules, ne se défendent pas toutes seules ; elles sont au fond de chaque homme en instance, en « devenir » au fond de chaque espèce. C'est tout.

Elles exigent pour durer, pour subsister, un effort permanent, stoïque, de chaque être vivant, pour vaincre la disparition et la mort.

Elles sont en « devenir », toujours en péril, toujours menacées.

Les Aryens ont encore, peut-être, quelques possibilités de « s'accomplir » en purifiant leur race, de se dénigrifier, de se déjudaiser, il n'est que temps ! s'ils sont trop lâches, trop vils, trop fainéants... ils disparaîtront ignoblement.

D'autres races viendront, jaunes sans doute, qui-les balayeront, qui les rejeteront à la mer. France Empire du Soleil Couchant.

Les Français négroïdes ne s'en iront pas sans douleurs. Ils crèveront par servitudes, par guerres, révolutions, par tueries mutuelles, endémiques, rituelles, hébétées, tournées à l'état d'infemales, irrésistables manies.

« To be or not to be » Aryen ? That is the question ! Et pas autre chose ! Toutes les doctrines d'inexistence des Races, de plus grand confusionnisme racial, tous les apostolismes du méli-mélo racial à toute force, l'espérantisme du trou du cul, « à la Romain Rolland », au plus grand babélisme copulateur, ne sont qu'autant de virulentes vacheries destructives, toutes sorties de la même boutique talmudique : « A la destruction des Blancs. »

L'Aryen doit s'extirper de son métissage dégueulasse ou disparaître et pas de façon pépère, tout simplement, doucement, gentiment... Non... La mosaïque héréditaire de l'hybride européen abâtardi recèle assez de ferments absurdes, d'inclusions anarchiques, de démenes imminentes, pour déconcerter vingt enfers, pour engraisser tous les chirurgiens du monde. Le fameux rêve humanitaire du Juif, c'est un Pandémonium de toutes les nations dissoutes, une fantastique bouillabaisse de races pourries, affolées, perdues en carambouilles grotesques, toujours confondues dans une perpétuelle furieuse catastrophe.

Plus de race ! plus rien ! plus que des prostitués de Juifs, sous toutes les latitudes, ahuris, consentants à toutes étripades.

En somme, la réalisation d'un gigantesque cancer mondial, composé de toutes nos viandes, pour la jouissance, la vengeance, la prédominance du Juif. Lui, le bâtard, l'hybride le plus répugnant du monde prendrait, à force de nous saloper, en comparaison, une petite allure intégrale, authentique, précieuse raffinée. Au royaume des « écroulés dans la merde » les tordus sont rois.

Nous n'ajouterons rien à cet avertissement : il est la conclusion, la seule conclusion possible de cette anthologie.

FIN

(18). Vers un racisme français (Éditions Denoël).

OUVRAGES À LIRE ET À CONSULTER

L.-F. CÉLINE.

Bagatelles pour un Massacre.
L'École des Cadavres.

Jean DRAULT.

Drumont, la France Juive et la Libre Parole.

Edouard DRUMONT.

La France Juive (2 vol.).
Le Testament d'un Antisémitte.

Comte DE GOBINEAU.

Essai sur l'Inégalité des races humaines.

René GONTIER.

Vers un Racisme Français.

Roger LAMBELIN.

Le Règne d'Israël chez les Anglo-Saxons.
Les Victoires d'Israël.

Léon DE PONCINS.

Les Forces secrètes de la Révolution.
La Mystérieuse internationale juive.

D^R MONTANDON.

La Race, les Races.
L'Ethnie française.

Georges SAINT-BONNET.

Le Juif ou l'internationale du parasitisme.

J. & J. THARAUD.

Quand Israël est Roi.

Henri DE VRIES DE HECKELINGEN.

Israël, son passé, son avenir.

Imprimerie Spéciale
NOUVELLES EDITIONS FRANÇAISES

Novembre 1940

LES JUIFS EN FRANCE

Le public français est très mal informé de la question juive. Certes, il existe de nombreux ouvrages qui traitent ce sujet d'une éternelle actualité. Il nous manque encore une publication méthodique où le lecteur puisse trouver une information exacte, des textes et des références authentiques, des précisions de lieu et de dates, des statistiques, des répertoires dont l'ensemble forme le tableau de l'incroyable activité d'Israël en France. La collection que nous inaugurons aujourd'hui comblera cette lacune. Après le volume du Professeur Montandon qui étudie les caractéristiques physiques et morales du Juif, nous publierons une série d'ouvrages qui situent le problème de la manière la plus concrète. En voici la première liste :

2. D^r QUERRIOUX. — *Les Juifs et la médecine.*
3. Georges CHAMPEAUX. — *La Juiverie parlementaire.*
4. Lucien REBATET. — *Le Cinéma et le Théâtre.*
5. Lucien PEMJEAN. — *La Presse.*
6. Jean DRAULT. — *L'Histoire truquée par les Juifs.*
7. Pierre GÉRARD. — *Du Ghetto aux Champs-Elysées. (Le Commerce juif.)*

Ces volumes sont en vente dans toutes les bonnes librairies.

NOUVELLES ÉDITIONS FRANÇAISES

LES
JUIFS
EN
FRANCE

Docteur
MONTANDON

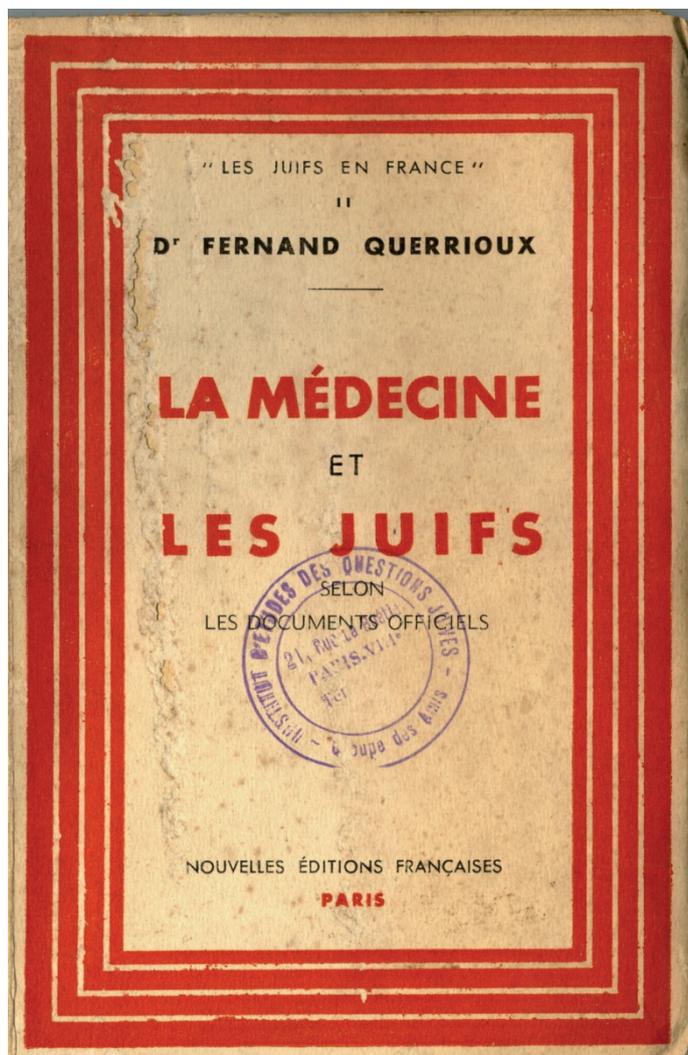
COMMENT
RECOI-
NAÎTRE
LE JUIF ?

1

NOU-
VELLES
ÉDITIONS
FRAN-
ÇAISES
1940

Prix :
0 fr.

" LES JUIFS EN FRANCE "



II

D^r FERNAND QUERRIOUX

LA MEDECINE

ET

LES JUIFS

SELON

LES DOCUMENTS OFFICIELS

LES NOUVELLES ÉDITIONS FRANÇAISES

PARIS

Copyright by Nouvelles Éditions Françaises 1940.

2007

LENCULUS

POUR LA LIBRAIRIE EXCOMMUNIÉE NUMÉRIQUE
ET LES CURIEUX DE LIRE LES USUELS

INTRODUCTION

Tout le monde a entendu parler de Carpentras, cette charmante petite ville de notre Provence ensoleillée, célèbre par ses berlingots et parce qu'elle fut le berceau du « taureau de Vaucluse », si néfaste à notre pays. Mais ce que beaucoup d'entre mes lecteurs ignorent, c'est que cette ville possède une église du XV^e siècle — l'église Saint-Siffrein — bâtie sur les ruines d'une cathédrale romane, et qui offre la bizarre particularité de posséder une porte, dite « porte Juive ».

Le nom viendrait — dit-on — de ce qu'autrefois, à l'entrée de l'église, se trouvaient des échoppes tenues par des juifs qui vendaient des objets de piété aux chrétiens. Mais cette porte offre une autre singularité. Au-dessus du linteau, on voit, sculptée dans la pierre, une boule sur laquelle courent des rats. C'est « la boule aux rats de la porte juive ».

A cette époque toute la Provence était dressée contre les juifs, ainsi qu'en témoigne le document qui va suivre ; Carpentras en comptait de nombreux, comme encore de nos jours. Ils s'étaient déjà révélés si avides que le sculpteur, soit par ironie, soit par vengeance tailla cette boule qui, dans son imagination, représentait le monde envahi et rongé par les juifs.

UN BIEN CURIEUX DOCUMENT

En effet dès le XV^e siècle, les juifs avaient pour mot d'ordre de dépouiller, le chrétien, par n'importe quel moyen. En voici une preuve :

La *Revue des Études juives*, financée par James de Rothschild, a publié en 1880 deux documents qui •montrent les *Learned Eiders of Zion* à l'œuvre.

Le 13 janvier 1489, Chamor, rabbin des Juifs d'Arles en Provence, écrit au Grand Sanhedrin, siégeant à Constantinople et lui demande avis dans des circonstances critiques.

Les Français d'Aix, d'Arles, de Marseille, menacent les synagogues. Que faire ?

Réponse :

« Biens-aimés frères en Moïse, nous avons reçu votre lettre dans laquelle vous nous faites connaître les anxiétés et les infortunes que vous endurez. Nous en avons été pénétrés d'une aussi grande, peine que vous-mêmes.

« L'avis des grands Satrapes et Rabbins est le suivant :

« A ce que vous dites que le Roi de France vous oblige à vous faire chrétiens : faites-le, puisque vous ne pouvez faire autrement, mais que la loi de Moïse se conserve en votre cœur.

« A ce que vous dites qu'on commande de vous dépouiller de vos biens : faites vos enfants marchands afin que peu à peu ils dépouillent les chrétiens des leurs.

« A ce que vous dites qu'on attende à vos vies : *faites vos enfants médecins et apothicaires afin qu'ils ôtent aux chrétiens leurs vies.*

« A ce que vous dites qu'ils détruisent vos synagogues : faites vos enfants chanoines et clercs afin qu'ils détruisent leurs églises. •

« A ce que vous dites qu'on vous fait bien d'autres vexations : faites en sorte que vos enfants soient avocats, notaires et que toujours ils se mêlent des affaires des États, afin que, en mettant les chrétiens sous votre joug, vous dominiez le monde et vous puissiez vous venger d'eux.

« Ne vous écarter pas de cet ordre que nous vous donnons, parce que vous verrez par expérience que d'abaissés que vous êtes, vous arriverez au faite de la puissance.

« Signé : V.S.S.V.F.F. Prince des Juifs, le 21 de Casleu (Novembre 1489). »

Ceci nous explique l'invasion juive en France dans les professions désignées dans ce document et tout particulièrement en médecine.

LE SERMENT D'HIPPOCRATE

La profession de médecin est moralement régie par un ensemble de principes qu'on nomme déontologie. Ce sont ces règles qui dictent la conduite du médecin vis-à-vis de ses malades, de ses confrères ou de la société.

Hippocrate, qui traita de la médecine par préceptes, fut l'auteur du premier code de déontologie. Son serment célèbre, qui contient les principes fondamentaux de cette conscience médicale est encore en honneur de nos jours puisqu'il est lu, au moment de la soutenance de leur thèse, par les étudiants de la Faculté de médecine de Montpellier. En voici la formule :

« Je jure, par Apollon médecin, par Asclepios, Hygie et Panacée, et je prends à témoin tous les dieux, toutes les déesses, d'accomplir, selon mon pouvoir et ma raison, le serment dont ceci est le texte : d'estimer à l'égal de mes parents celui qui m'a enseigné cet art, de faire vie commune et, s'il est besoin, de partager mes biens avec lui ; de tenir ses enfants comme mes propres frères, de leur enseigner cet art, s'ils ont besoin de l'apprendre, sans salaire ni promesse écrite ; de faire participer aux préceptes, aux leçons et à tout le reste de l'enseignement, mes fils, ceux du maître qui m'a instruit, les disciples, inscrits et engagés selon les règlements de la profession, mais ceux-là seulement. *J'appliquerai les régimes pour le bien des malades, selon mon pouvoir et mon jugement, jamais pour faire tort ou mal à personne. Je ne donnerai à personne, pour lui complaire, un médicament mortel, ni un conseil qui l'induisse à sa perte. De même, je ne donnerai pas à la femme de remèdes capables de tuer son fruit. Mais j'emploierai constamment ma vie, jusqu'à la vieillesse, à garder la femme pure de toute faute.* Je ne taillerai pas moi-même ceux qui souffrent de la pierre, mais j'en ferai présent aux Maîtres expert en cet art, en les leur confiant. Dans quelque maison que ce soit où j'entre, j'entrerai pour le salut du malade, fuyant, au plus loin, tout soupçon de malfaisance et de corruption : et cela, qu'il s'agisse des femmes ou des hommes, des enfants ou des serviteurs. Ce que, dans l'exercice où en dehors de l'exercice, et dans le commerce de la vie, j'aurai vu ou entendu qu'il ne faille pas répandre, je le tiendrai en tout pour un

secret. Si j'accomplis ce serment avec fidélité, qu'il m'arrive de jouir de ma vie et de mon art en bonne réputation parmi les hommes et pour toujours ; si je m'en écarte et l'enfreins, qu'il m'arrive le contraire. »

La fonction du médecin doit être considérée comme un véritable sacerdoce, toute de dévouement, de discrétion, de pitié, de charité, d'honneur et de droiture. Elle exige donc des praticiens intègres et d'une impeccable dignité. « Le médecin est au service des malades. C'est un service sacré », selon la formule du nouveau secrétaire général à la Santé Publique, le docteur Serge Huard.

Où était en 1939 la splendeur de la médecine ? Qu'étaient devenus sa gloire et son ornement ? La médecine était tellement corrompue que les groupements professionnels réclamaient à cor et à cri une réglementation rigoureuse.

L'ABAISSMENT DE LA MEDECINE

Depuis l'apparition des juifs dans cette profession, on a constaté d'abord des manquements et des abus et enfin des pratiques malhonnêtes qu'ont ravalé la médecine au rang du plus bas commerce. Les juifs ont introduit dans l'exercice de la médecine leur esprit mercantile ancestral ; nous avons assisté là comme ailleurs à la réclame sous toutes ses formes, même les plus éhontées : à l'écran, à la radio, dans la presse

Des pages entières de quotidiens vantaient les procédés charlatanesques ou tel « titilleur de nez », des affiches s'étalaient sur les murs côté des réclames pour apéritifs ou pour savon de toilette. Les milieux médicaux se souviennent encore du scandale causé par quelques « grands médecins » de Paris, de Marseille et de certaines villes d'eaux qui, il y a quelques années, acceptèrent, dans un journal américain « *The Saturday evening post* », de vanter un laxatif : *The New Fleischmann's yeast* » moyennant la somme de mille dollars. Toute une page du journal était consacrée à la réclame de ce laxatif : avec l'avis du « maître du jour » et sa photographie au milieu d'une figuration quelquefois importante d'internes, étudiants, infirmières Parmi les médecins qui acceptèrent de contribuer au lancement de ce laxatif, on compte une majorité de juifs.

Nous avons encore sous les yeux la photographie d'un spécialiste de l'intestin en train de faire un lavage d'estomac. Ce patient n'est autre que le beau-frère du médecin. Par hasard sans doute, il est propriétaire d'hôtel dans la ville d'eaux du spécialiste et l'assistant — car il y a un assistant — est le maître d'hôtel de cet astucieux commerçant.

Comme nous sommes loin de ce que dit le secrétaire général à la Santé Publique : « Le médecin français doit être le plus réputé, le plus instruit », mais aussi « le plus intègre, le plus dévoué qui soit ». Malheureusement en 1940, que de consciences molles, que d'appétits dévoyés, que de malades exploités, grugés et même ruinés par des praticiens indignes !

Ainsi ce médecin-juif des hôpitaux de Paris, qui prenait comme honoraires, il y a dix ans, la somme de 10.000 francs pour faire un pneumothorax. Le malade ne peut payer que la moitié comptant. A quelque temps de là ne pouvant s'acquitter du solde, ce malade dont l'état empire se voit traduit en justice, poursuivi, traqué par son créancier implacable. Cette lamentable histoire se termine par la mort de ce malheureux à l'hôpital.

Et ce cas dont nous parle un de nos confrères français de la banlieue-sud : « Un jour je suis appelé d'urgence auprès d'une malade : ménage d'ouvriers, habitation modeste de deux pièces. La malade se plaint d'un violent point de côté et paraît très inquiète. Après un examen qui ne révèle absolument rien d'organique, je me hâte de la rassurer. Mais la patiente insiste, me demande si je suis sûr de mon diagnostic et finit par me faire le récit suivant : « Je sens bien que je ne suis pas très malade, mais je

désirais en avoir le cœur net. Un de vos confrères sort d'ici et a déclaré à mon mari que j'étais atteinte d'une pleurésie purulente (3 litres de pus dans le côté il faut que je sois transportée d'urgence dans sa clinique, sinon, demain matin je serai morte Le prix de l'intervention ? — 4.000 frs pour l'opération, à payer tout de suite. Plus les frais de clinique pendant environ un mois. Vous n'avez pas cette somme ? — Oh en raclant bien les fonds de tiroir... ! Et puis vous trouverez certainement quelqu'un pour vous prêter l'argent nécessaire. La vie vaut bien un sacrifice...

Or, il n'y avait aucun signe de pleurésie purulente et il n'était même pas possible d'invoquer une erreur de diagnostic. Faut-il vous dire que le premier médecin était juif et propriétaire de la clinique où il voulait envoyer la pleurésie purulente... imaginaire.

Un autre médecin-juif, propriétaire d'une clinique, fait entrer chez lui une femme qui doit être opérée d'hémorroïdes par un de ses coreligionnaires. Il la garde trois semaines sans inter venir et les frais d'hospitalisation sont payés régulièrement. Enfin il se décide à opérer. La Malade au bout d'une dizaine de jours va très mal. Le mari à bout de ressources demande un délai pour payer ce qui reste dû : il est obligé de signer une reconnaissance de dettes. Sur ce la malade est expédiée à l'hôpital où elle meurt 48 heures après.

Nous connaissons de nombreux malades traités pendant des mois et parfois des années entières, souvent sans nécessité par ces disciples de la science sans conscience.

*
**

L'usurpation de titre est une pratique courante chez les médecins marrons. On voit constamment des praticiens inscrire sur leurs feuilles d'ordonnances et sous leur nom la mention suivante : « Ancien interne des hôpitaux ». Il en est d'autres qui mettent un titre plus général encore, tel que « Ancien interne de médecine et de chirurgie ». Pour les clients naïfs, ce titre qui ne veut rien dire n'est pas sans en imposer. En réalité, il signifie dans la meilleure hypothèse que le médecin a été tout simplement interne dans un hôpital privé quelconque ou dans une clinique ne possédant que quelques lits. Parfois, le charlatan n'a même pas cette excuse.

Cet usage aboutit à l'avilissement d'un titre qui, pour avoir de la valeur, doit être suivi du nom de l'hôpital ou des hôpitaux où il a été décerné à la suite d'un concours. Et ce concours soumet le candidat à une préparation qui lui coûte des mois et parfois des années de travail assidu.

Enfin nous avons vu naître ces dernières années toutes sortes de traitements fallacieux qui exploitaient habilement la crédulité publique. Nous avons même vu le vulgaire compérage.

Tout le monde sait que ce sont les médecins juifs qui ont répandu la pratique de la dichotomie. Il existe une ligue médicale antidichotomique et ô ironie ! son président est... juif...

*
**

Tous les faits — choisis entre mille — que nous avons relatés dans l'introduction de cette étude, sont des faits authentiques, rigoureusement vérifiés et dont nous détenons les preuves. Nous avons voulu en placer le récit au début de notre travail car ils illustrent d'une manière exemplaire la thèse que nous allons développer. Il ne s'agit pas de généralisations hâtives ou de xénophobie. Il ne s'agit pas de décrier une profession, à laquelle nous nous honorons d'appartenir, mais d'en stigmatiser les brebis galeuses. Il ne s'agit pas de placer un éteignoir sur la science mais de dénoncer ses profiteurs. « Si la

science n'a pas de patrie, a dit Pasteur, les Savants en ont une » — Einstein n'est pas de cet avis, mais Einstein n'est pas du pays de Pasteur.

I

HISTORIQUE DE LA LÉGISLATION RELATIVE À LA QUESTION DES ÉTRANGERS DANS L'EXERCICE DE LA MÉDECINE

DU MOYEN AGE À LA RÉVOLUTION

La médecine fut exercée primitivement par des clercs qui tenaient des écoles épiscopales. Il n'était pas alors question de nationalité. Les juifs jouissaient des mêmes privilèges que les chrétiens dès le IX^e siècle.

Les clercs furent définitivement écartés de la médecine par Saint Charles Borromée au Concile de Milan. Mais déjà un décret de l'officialité paru en 1322 et des édits du roi Jean en 1352 et 1353 avaient interdit l'exercice de la médecine à toute personne qui n'aurait pas pris ses licences à l'Université.

Charles VI, Charles VII, Louis XII, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII rendirent des édits dans le même sens.

De même que Louis XIV, tous ces rois accordent aux Facultés et aux Corporations le privilège d'autoriser l'exercice de la médecine dans les zones qui sont sous leur dépendance.

L'ancienne monarchie n'intervenait que de très haut pour déterminer les privilèges et pouvoir des Facultés, des collèges ou des corporations ; ces corps de médecins avaient le droit de régir toute, la profession aussi bien pour la question des études que pour l'exercice de la médecine proprement dite.

La monarchie attirait les étudiants étrangers vers les écoles françaises, mais il semble bien que nos rois n'avaient d'autre préoccupation que de développer l'influence française à l'étranger car les étudiants libérés de leurs longues études retournaient chez eux sans pouvoir s'agréger aisément à la Corporation.

Il y avait accord entre le pouvoir central et les Facultés pour attirer en France les médecins étrangers les plus réputés. Une sélection était faite pour ceux qui souhaitaient se fixer chez nous.

Louis XIV expose son dessein dans une « lettre de naturalité » : « Contribuer à la perfection des arts et exciter l'émulation de Nos sujets Nous engage à prendre sous Notre spéciale protection et fixer dans le Royaume les étrangers qui s'y distinguent » ⁽¹⁾.

Des médecins étrangers étaient appelés chaque année pendant quelques mois à professer à l'Université, ils recevaient une pension prise sur le trésor royal.

On attira en France des savants tels que Sténon en 1665, Winslow en 1698 et Helvétius, qui fut appelé par Colbert.

De 1792 à 1803 l'exercice de la médecine fut, libre, car l'organisation corporative abolie en 1792 ne fut pas remplacée. Nous étions alors en pleine tourmente et en plein désordre.

Avant la suppression des corporations, le 16 août 1792, la médecine était accessible à tous en France, sans distinction de nationalité, à condition que le médecin fût agrégé à une Faculté, à un collège ou une communauté de médecine et qu'il n'exerçât que dans les villes, provinces ou pays dépendant de cette Faculté, de ce collège ou de cette communauté.

A cette époque la question des médecins étrangers ne se posait pas, car la Corporation disposant d'une grande puissance pouvait s'en défendre. En somme, pour ce qui concerne l'exercice de la médecine en France, la question de nationalité se pose pour la première fois à la Révolution. C'est sous la Convention que la loi du 14 frimaire an III réserve la médecine militaire à des « citoyens éprouvés » choisis uniquement dans des districts français.

Un peu plus tard, la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) consacre un article spécial aux médecins étrangers, l'article 4, par lequel le gouvernement se réserve le droit absolu d'accorder, à son gré, à un médecin étranger la faveur de dispenser ses soins dans notre pays.

Dans l'espace de 50 ans, de 1815 à 1865, 256 médecins étrangers ont obtenu cette autorisation ; du 1^{er} janvier 1855 jusqu'en 1865 inclusivement, il y a eu 62 équivalences de grades accordés aux étrangers, 7 de doctorat, 55 d'officiat ⁽²⁾.

L'INVASION ROUMAINE

Mais, le fait important de cette époque est la faculté réservée aux Roumains, d'obtenir le diplôme français de docteur en médecine avec leur certificat national de fin d'études secondaires. De là date l'invasion massive juive-roumaine dans la médecine française.

L'origine de cette invasion vaut d'être contée :

En 1853, le prince de Valachie, Barbu Stirbey, désireux d'organiser dans son pays un service sanitaire, demanda au gouvernement français, un médecin qui voulût bien se charger de la tâche. Le docteur Davila accepta et créa à Bucarest une école de médecine, mais il voulut qu'un certain nombre de ses élèves pussent terminer leurs études à Paris. Napoléon III qui voyait en cela la possibilité d'augmenter l'influence française dans les Balkans, donna suite à cette demande, et le ministre de

¹ Guiffrey, Lettres de naturalité accordées à des artistes étrangers. Paris 1873, cité par Matborez : *Histoire de la formation de la population française. Les étrangers en France sous l'ancien régime*. Paris 1921.

² (Ces chiffres ont été pris dans le Projet de Loi relatif à l'exercice de la médecine en France par les médecins gradés dans les Universités étrangères, présenté par M. le Député Roger Marvaise. Exposé des motifs. *J. O. Documents parlementaires*, année 1878, page 4884.)

l'instruction publique, Roulland, arrêta le 23 novembre 1857, que les étudiants de l'École de Médecine et de Chirurgie de Bucarest qui justifieraient de « quatre ans d'études dans ladite école, et des connaissances analogues à celles qu'on exige en France pour le baccalauréat ès-sciences, pourront, après avoir subi avec succès l'examen de troisième année devant la Faculté de médecine de Paris, être autorisés à y prendre les quatre dernières inscriptions et aspirer au doctorat ».

Cet arrêté fut, par la suite, improprement appelé : « Convention avec la Roumanie ». Il s'agit donc bien d'une simple décision d'un ministre français et non, comme on l'a cru pendant longtemps, et comme on le croit encore aujourd'hui, d'un traité entre deux pays ⁽¹⁾.

LES PROGRÈS DE L'INVASION ÉTRANGÈRE

Comme nous l'avons vu, de 1815 à 1865, 256 étrangers ont obtenu l'autorisation d'exercer la médecine, soit deux ou trois médecins par an sous la Restauration, peut-être quatre ou cinq chaque année sous Louis-Philippe et sous Napoléon III.

Sous la Troisième République il en est tout autrement et 256 étrangers n'attendent pas cinquante ans pour transformer notre belle France en « Morticolie ».

En 1871, les Facultés de Médecine se plaignaient déjà du discrédit jeté sur la profession par des étrangers « autorisés » qui avaient, obtenu leurs diplômes presque toujours à la suite d'études rapides, souvent grâce à une simple rémunération pécuniaire, quelquefois même *in absentia*. Le juif pourrisseur, voulant tout acheter, se reconnaît bien là. Déjà à cette époque les étrangers étaient presque tous juifs.

On pouvait également acheter le diplôme de docteur en médecine de l'Université de Philadelphie. Pour la somme de six cents francs, muni de ce diplôme, le juif était en droit de trafiquer tout à son aise dans son cabinet médical « autorisé » chez nous.

On lit - dans une lettre datée du 12 mars 1879 et citée par M. Chevandier ⁽²⁾.

« ...Les frais totaux de cette promotion (au titre de docteur en médecine de l'Université de Philadelphie), sans déplacement sont de 600 frs contre paiement desquels vous obtiendrez votre diplôme avec certificats et inscriptions ».

Cela ne fit que croître et embellir, si bien qu'en 1890, il y avait 822 étudiants étrangers à la Faculté de Paris, 100 en province" et 200 demandes d'équivalences étaient présentées chaque année ⁽³⁾.

L'École de Nancy devenue un véritable « quartier général d'Orientaux » : Bulgares, Arméniens, Roumains, etc... (Lisez : Juifs-Bulgares, Juifs-Roumains, etc...), entreprit une ardente campagne pour la limitation du nombre des étudiants étrangers.

Dans son rapport le D^r Brouardel s'éleva contre l'équivalence des diplômes de docteur en médecine. « Il est très difficile, écrivait-il de savoir la valeur exacte de ces diplômes » ⁽⁴⁾.

Le D^r Brouardel, avec juste raison, ne voulait pas non plus que les médecins étrangers soient, autorisés à exercer dans une ville d'eau sous le prétexte qu'ils accompagnaient un de leurs malades.

¹ (En 1930. M. le Ministre de l'Instruction Publique a pu dire à la tribune du Sénat : Je n'ai trouvé aucune trace -de la convention... je ne puis apporter ici l'affirmation qu'une convention existe. » *J. O. Sénat, débats parlementaires* 6 février 1930.)

² (Proposition de loi relative à l'exercice de la médecine. *J. O. Documente parlementaire*, année 1879, p. 796.)

³ Rapport du Comité d'hygiène publique. *J. O. Chambre des Députés. Documents parlementaires*, année 1890, p. 917.)

⁴ (Projet de révision de la loi du 19 ventôse an M. M. Brouardel, rapporteur. *J. O. Chambre des Députés. Documents parlementaires*, année 1890, p. 916.)

Ces mètèques étaient insatiables !

Enfin, après des années de sommeil dans les cartons, des années de débats parlementaires, le 30 novembre 1892, la loi était votée par les deux assemblées.

TEXTE DE LA LOI

LOI du 30 novembre 1892 :

ARTICLE PREMIER. — Nul ne peut exercer la médecine en France s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine délivré par le gouvernement français.

ART. 5. — Les médecins, les chirurgiens-dentistes et les-sages-femmes diplômés à l'étranger, quelle que soit leur nationalité, ne pourront exercer leur profession en France qu'à la condition d'y avoir obtenu le diplôme de docteur en médecine, de dentiste ou de sage-femme en se conformant aux dispositions prévues par les articles précédents. Des dispenses de scolarité et d'examens pourront être accordées par le Ministre conformément à un règlement délibéré en Conseil supérieur de l'Instruction Publique. En aucun cas, les dispenses accordées pour l'obtention du doctorat ne pourront porter sur plus de trois épreuves.

ART. 7. — Les étudiants étrangers qui postulent, soit le diplôme de docteur en médecine visé à l'article 2 et les élèves de nationalité étrangère qui postulent le diplôme de sage-femme de 1^{re} ou de 2^e classe visé à l'article 3, sont soumis au mêmes épreuves : de scolarité et d'examens que les étudiants français :

Toutefois, il pourra leur être accordé, en vue de l'inscription dans les Facultés et les Écoles de-Médecine, soit l'équivalence des diplômes ou certificats obtenus par eux à l'étranger, soit la dispense des grades français requis pour cette inscription, ainsi que des dispenses partielles de scolarité correspondant à la durée des études faites par eux à l'étranger.

ART. 14. — Les fonctions de médecin expert près des tribunaux ne peuvent être remplies que par des docteurs en médecine français.

Cette loi au lieu de défendre le médecin français contre le mètèque a facilité au contraire l'invasion de ce dernier.

LE SCANDALE DES ÉQUIVALENCES

En effet si, auparavant, l'étranger ne pouvait exercer la médecine en France qu'en vertu d'une « autorisation » toujours révocable, lui faudra dorénavant être muni d'un diplôme de docteur, lequel deviendra sa propriété et lui confèrera un *droit*, alors qu'il ne jouissait auparavant que d'une *tolérance*.

Avec les équivalences, les juifs affluèrent en notre pays, si bien que le nombre des étudiants étrangers s'accrut dans des proportions considérables. A tel point que les étudiants de Montpellier lancèrent un manifeste pour protester « contre le lamentable spectacle d'une nuée d'exotiques encombrant les salles de dissection, troublant les services hospitaliers » ⁽¹⁾.

Les demandes d'équivalences qui ne dépassaient pas 200 chaque année devinrent de plus en plus nombreuses, or elles étaient toujours accordées. 200 par an à cette époque c'était déjà un chiffre respectable, mais nos juifs voulaient encore mieux.

La *Gazette des Hôpitaux* publiait le 10 décembre 1895 cette statistique :

¹ (Aux étudiants en médecine, Montpellier, année 1895.)

« En 1895, 163 étrangers sont venus s'inscrire à la Faculté de Paris, ce sont des nouveaux, or 132 ont été dispensés de tout diplôme, apparemment pour l'excellente raison qu'ils n'en pouvaient fournir aucun ; 19 autres ont eu, l'équivalence, 6 ayant un seul baccalauréat ont été naturellement dispensés de l'autre et, enfin, sur 163 étrangers, 6 seulement étaient normalement pourvus de deux baccalauréats réglementaires ».

La presse, elle-même, s'émut de cet état de choses. *L'Éclair de Paris* écrivit le 11 novembre 1895 : « Depuis quelques 15 ans l'équivalence était accordée avec une très grande facilité et c'est à cette pratique que nous devons l'accroissement à Paris de deux colonies d'étrangers et surtout d'étudiants russes ».

Au cours de l'année 1895, la situation était devenue si grave aux yeux du ministre de l'Instruction publique que celui-ci ne voulut plus assumer seul la responsabilité d'accorder des équivalences et des dispenses. Il nomma, le 15 juillet, une commission chargée de ce soin. Celle-ci effrayée par le nombre des demandes, décida, au mois de novembre, de ne plus accorder de dispenses et d'équivalences que pour la province à cause de l'encombrement de la Faculté de Paris.

Le ministre de l'Instruction, Publique, dans sa circulaire du 21 juillet, établit la distinction entre les étrangers qui viennent étudier la médecine en France avec l'intention de s'y établir et, ceux, qui se proposent de retourner dans leur pays ; en 1897, par l'article 15 du décret du 21 juillet, il autorisait les Universités à créer, à côté du diplôme d'état, le diplôme d'Université, titre purement scientifique.

Malheureusement ce titre purement scientifique était transformé en diplôme d'État, grâce aux dispenses et le tour était joué : le métèque, le juif pour mieux dire, qui en commençant ses études ne désirait pas séjourner chez nous, changeait d'avis à la fin ; ne voulait plus retourner chez lui et s'installait en France, prenant la place d'un des nôtres.

Les étrangers continuèrent à s'inscrire au doctorat d'État sans posséder le baccalauréat français, aussi à la suite de nouvelles protestations, un décret du 12 mai 1909 enleva au ministre le pouvoir de dispenser de cet examen.

Rien n'y fit, les demandes d'équivalence devinrent de plus en plus nombreuses. Malgré cela un décret du 18 janvier 1916 concéda aux étrangers la gratuité de la déclaration d'équivalence. C'était pendant la guerre mondiale, les Français défendant leur sol ne purent protester.

Au lendemain du traité de paix, les étrangers affluèrent de nouveau dans les Facultés et les écoles de médecine.

Le 17 août 1928 un décret fut pris par M. Herriot visant les conditions de transformation du diplôme universitaire en diplôme d'État ; ce décret abrogeant le décret de 1909 rendait encore la transformation plus facile.

Ce décret Herriot aggrava le conflit entre l'État et les médecins, ces derniers protestèrent :

« Considérant que l'encombrement médical en France est un fait incontestable qui ne justifie en rien l'introduction d'éléments étrangers souvent douteux, demande la modification des décrets, la suppression des équivalences, etc... »⁽¹⁾.

Mais cette protestation, comme les autres, ne fut pas entendue ; le gouvernement avait besoin de gens dociles dans toutes les zones de l'activité, en médecine comme partout ailleurs.

Bientôt les étrangers — c'était à prévoir — demandèrent à passer du diplôme d'Université au diplôme d'État, ou même en cours d'études, de transformer les inscriptions prises en vue du premier en

¹ (Assemblée générale de la Confédération des syndicats médicaux français, séance du 7 décembre 1928.)

inscription valables pour le second, (ils n'avaient pour cela qu'à passer les deux derniers examens) le diplôme d'État donnant seul le droit d'exercer la médecine en France.

Voyez-vous la manœuvre !

Ces juifs ne venant chez nous que pour étudier, pour s'imprégner de notre culture, puis peu à peu s'insinuant, se faufilant, puis s'installant et là se cramponnant en parasites.

On, peut affirmer aujourd'hui que ce décret du 17 août 1928 était un décret anti-français. Décidément Édouard Herriot fut aussi malfaisant pour la médecine que pour la France.

En 1929, M. le Doyen Balthazard écrit : « Il semble donc aux pouvoirs publics qu'il soit utile d'ouvrir plus largement encore l'accès de la médecine aux étrangers ! Il semble vraiment qu'il soit temps de s'arrêter dans cette voie. Ne finirait-on pas par penser qu'il entre dans les intentions de ceux qui, dans leur désir d'appliquer à tout prix des lois sociales insuffisamment étudiées, veulent asservir le corps médical, un espoir de trouver un appui parmi tous les médecins d'origine étrangère ».

La question était là. Le citoyen Loucheur, « tout en or », voulait faire voter sa Loi sur les Assurances sociales, et pour la faire appliquer, le gouvernement désirait, le cas échéant, se passer des médecins français. « Je ferais venir des médecins chinois s'il le faut » s'écriait-il alors.

Le 14 janvier 1930, le décret Maraud favorisa encore l'envahissement du corps médical français : « l'étudiant étranger qui a obtenu la naturalisation après la déclaration d'équivalence de son certificat d'études, mais avant de commencer ses études, pourra être provisoirement considéré comme encore étranger, afin de lui permettre de mener de front la préparation du baccalauréat et celle du doctorat en médecine ». C'est plus que de la prévenance vis-à-vis des étrangers qui sont presque tous juifs, mais n'est-ce pas surtout pour ceux-ci qu'on est si prévenant ?...

Ce décret mit le feu aux poudres.

UNE RÉACTION VIGOUREUSE

Toute la presse professionnelle réagit avec vigueur. Les associations d'étudiants protestèrent dans leurs congrès annuels (Alger, avril 1930, Caen, avril 1931), contre l'abus des dispenses et des équivalences en réclamant des mesures rigoureuses contre les étrangers.

Finalement, le 8 avril 1930, M. le Sénateur Armbruster dépose au Sénat un projet de loi appuyé par l'Académie de Médecine, les Facultés (maîtres et étudiants) et les syndicats médicaux.

Dans l'exposé des motifs de cette loi nous lisons ceci : « ...Il y a aussi, exerçant chez nous, des médecins étrangers qui n'ont pas réussi dans leur patrie pour des raisons professionnelles ou toutes autres ignorées et que parfois des tares et des délits ont mis dans l'obligation de s'expatrier ».

Pour qui connaît la prudence parlementaire d'alors et surtout la prudence sénatoriale, ces raisons invoquées « tares et délits » passent de commentaires.

M. Armbruster envisage les conséquences morales de la pléthore « ... des médecins qui se laissent entraîner à certaines pratiques qui méritent la rigueur des lois... nous sommes obligés de dire que parmi ces derniers, les médecins étrangers sont les plus nombreux ».

Le sénateur fait allusion ici aux avortements pratiqués surtout par des médecins juifs.

Nous verrons plus loin les condamnations encourues par ces « métèques ».

L'exposé du sénateur conclut qu'il faut protéger la médecine française contre la pléthore d'étrangers.

A la Chambre des Députés, le 22 janvier 1932 M. Louis Bonnefous dépose un rapport au nom de la Commission d'Hygiène dans lequel il dit si bien : « Il faut en finir avec la médecine des mercantis pour faire revivre l'esprit médical d'autrefois, l'esprit sacerdotal. Pour cela il n'y a qu'un moyen : limiter aux seuls français le droit d'exercer notre profession ; car entre citoyens de même origine et de même culture, il est facile de dépister les mauvais confrères pour les éliminer ». Ces paroles excellentes furent sans effet sur la Chambre des Députés, il nous faudra attendre la défaite de 1940 pour obtenir l'application de cette théorie si pertinente.

Déposée le 8 avril 1930 la loi Armbruster ne fut votée que 4 avril 1933. Et la République troisième osait encore parler des rois fainéants et du chariot mérovingien ! Pour faire la navette entre la Chambre des Députés et le Sénat, en passant par toutes leurs commissions, bien entendu, un délai de trois ans est tout de même un peu long au siècle de la T.S.F. et de la motorisation.

TEXTE DE LA LOI ARMBRUSTER

LOI ARMBRUSTER du 21 avril 1933 :

ARTICLE PREMIER. — Nul ne peut exercer la médecine en France s'il n'est :

1. Muni du diplôme d'État français de docteur en médecine ;
2. Citoyen ou sujet français ou ressortissant des pays placés sous le protectorat de la France. Toutefois, les pays étrangers où les médecins de nationalité française sont autorisés à exercer la médecine pourront demander au Gouvernement français des conventions diplomatiques dispensant, en certains cas, de la naturalisation française.

Mais une parité devra être établie entre le nombre des médecins originaires des pays avec lesquels des conventions ont été passées, venant exercer en France, et celui des médecins français exerçant la médecine dans ces pays.

Les dispositions du paragraphe précédent s'appliqueront à l'exercice de la chirurgie dentaire en France.

ART. 2. - Les titulaires d'un diplôme étranger de docteur en médecine qui postuleront le doctorat d'État français devront justifier des titres initiaux requis pour s'inscrire au diplôme, du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles et subir les examens probatoires.

Ils ne pourront, en aucun cas, obtenir des dispenses de scolarité de plus de trois années.

Les étrangers munis du diplôme d'Université français, mention médecine, seront astreints aux mêmes conditions, sauf ce qui concerne la scolarité et les examens.

Pour eux, la dispense de scolarité pourra être étendue à quatre ans ; de même des dispenses d'examens pourront leur être accordées sans toutefois qu'en aucun cas elles portent sur l'anatomie, la physiologie et les cliniques.

ART. 3. — Il ne sera accordé aux étudiants étrangers postulant le diplôme d'État de docteur en médecine aucune dispense d'examens, de scolarité, en vue de leur inscription dans les facultés et écoles de médecine, quelle que soit la durée des études faites par eux à l'étranger.

Chaque année des étudiants roumains ou mauriciens inscrits en vue du titre de docteur d'Université, mention médecine, et ayant subi avec succès les épreuves des derniers examens de fin d'années d'études médicales et les examens cliniques, peuvent être autorisés, par décision, ministérielle prise après avis d'une Commission spéciale, à soutenir leur thèse en vue du diplôme d'État de docteur en médecine.

Le nombre des bénéficiaires de cette disposition ne pourra pas dépasser dix pour l'ensemble des facultés de médecine.

Les étudiants de nationalité étrangère inscrits aux facultés Métropolitaines ne peuvent pas postuler le diplôme d'État de docteur en médecine s'ils ne justifient pas des titres initiaux requis par les règlements afférents à ces diplômes d'État.

ART. 4. — Les chirurgiens-dentistes munis de diplômes des facultés étrangères seront astreints, s'ils veulent exercer en France, à subir les mêmes examens que les étudiants français postulant le diplôme de chirurgien-dentiste.

Ils ne pourront être dispensés que d'une année de scolarité.

ART. 5. — Il ne sera accordé aux étudiants étrangers postulant le diplôme de chirurgien-dentiste aucune dispense d'examen et de scolarité en vue de leur inscription dans les facultés, quelle que soit la durée des études faites par eux à l'étranger.

ART. 6. — Les diplômes de tous les docteurs en médecine et des chirurgiens-dentistes exerçant actuellement en France devront être vérifiés et authentiqués dans un délai de trois mois.

ART. 7. — Les fonctions de médecin et expert des tribunaux et toutes les fonctions publiques données au concours ou sur titres ne pourront être remplies que par des docteurs et médecins français ou naturalisés tels depuis cinq ans.

Ce délai ne sera pas exigé pour les médecins qui, engagés volontaires en 1914, auront servi dans l'armée française pendant la durée de la guerre

Les dispositions de, l'article 7 seront applicables aux chirurgiens-dentistes.

ART. 8. — La naturalisation française ne sera pas exigée des médecins exerçant régulièrement leur profession en France le jour de la promulgation de la loi et qui seront alors munis du diplôme d'État de docteur en médecine ou des étudiants qui seront en cours régulier d'études en vue de ce diplôme.

Il en sera de même pour les chirurgiens-dentistes.

ART. 9. — Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures, en particulier celles de la loi du 30 novembre 1892, qui sont contraires aux dispositions de la présente loi.

Cette loi Armbruster ne put en aucune manière endiguer le flot envahisseur juif déferlant sur la médecine,

Aussi dès septembre 1934, au lendemain de la loi protégeant les avocats français, nous nous efforçâmes d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'octroyer à la médecine le même statut légal qu'au barreau.

Par nos faibles moyens nous entreprîmes une campagne quasi impossible à cette époque ; la grande presse répondant en s'excusant de ne pouvoir donner suite ou même ne répondant pas du tout et pour cause...

Deux journaux cependant nous ouvrirent leurs colonnes au premier appel, nous devons les mentionner pour les remercier encore : *Le Cri du Contribuable de la Seine* d'alors, avec son magnifique directeur : M. Fraignier et *L'Action Française* en la personne de son incomparable Charles Maurras, n'en déplaise à ses détracteurs. Cet homme que nous ne connaissions pas, pas plus qu'il ne nous connaissait, a compris que notre campagne était essentiellement française, uniquement dictée et guidée par l'amour de notre corporation.

Nous devons remercier aussi l'hebdomadaire *Candide* qui, alerté par nous, publia une série d'articles de notre ami, le docteur Paul Guérin. Celui-ci brossa un tableau magistral de la question et sa verve satirique fut merveille. Voici ce qu'il écrivait dans cette étude intitulée : *La Médecine française devant l'invasion étrangère*.

Les faits sont là... Les temps sont durs... La médecine française traverse une crise...

« Crise économique... » Le client devient rare, paie mal ; l'hôpital, le dispensaire concurrencent le médecin privé jusque dans sa clientèle restée aisée... »

Et voici qu'en cette profession -encombrée, aux issues embouteillées, surgissent les bataillons serrés des « envahisseurs étrangers ». Ils accourent, ils se ruent, de tous les coins du monde, des Karpathes et de l'Extrême-Orient : une curée !... Ne me chantez pas, air connu, que « tous homme a deux patries ... » A la vérité, la France

est en passe de devenir le paradis de pouilleux indésirables, bannis d'ici, reniés par là, chassés plus loin, que se gaussent de notre naïveté et contre qui, sans méchanceté, mais fermement, nous sommes résolus à nous défendre ...

.....

Vous pensez bien que cette belle jeunesse ne court point après son diplôme dans le seul but de le faire encadrer... Las ! Que ne se hâtent-ils de, rapporter en leur pays d'origine, avec la formation reçue dans nos Facultés, le bienfait de notre enseignement scientifique et le rayonnement de notre prestige national ! Combien de confrères, devenus en de lointains pays l'honneur d'un corps médical, sont restés pour nous de grands et chers amis toujours revus -avec plaisir : ces confrères-là comprendront aisément les mobiles qui nous font agir, car ils sont les premiers à vouloir se différencier de cette légion de métèques perdus à tout jamais pour la steppe qui les vit naître...

En revanche, le nombre croissant des « naturalisés » nous enrichit curieusement d'un lot de « Français d'alluvion récente » et de qualité douteuse.

Voyez-vous un « avantage » à cet état de chose ? Moi pas...

« A-t-on besoin d'eux ? » Mais la médecine française est pléthorique, à tel point que le sénateur Portmann vient de déposer un projet de loi pour limiter le libre accès aux Facultés...

« Leur valeur scientifique ? » Parlons-en... Des études bâclées à coup d'équivalences de diplômes, de dispenses scandaleuses, de « faveurs » universitaires, tout ce qu'il faut pour associer une valeur médicale douteuse à une valeur intellectuelle nulle.

De grâce, point d'outrance, ni de sottise xénophobe..

.....

Vous devinez où je veux en venir... Un « pays fort, une race forte, un pouvoir central fort, une corporation solidement organisée » auraient toujours le droit d'étudier avec bienveillance tel cas particulier qui leur serait soumis... Mais « la porte ouverte à tout venant », sans contrôle, sans barrage, sans tourniquet au passage, voilà l'excès que nous ne saurions plus longtemps admettre. « Ce fut pourtant, pendant dix ans, l'attitude de nos Pouvoirs publics vis-à-vis des impétrants d'outre-monts...

.....

J'en demande mille pardons à ceux que peut gêner cette campagne, mais le remous s'étend... C'est un fait.

Paris proteste... Un radiologiste s'attaque en termes sévères à un sujet délicat : « Un Roumain est électroradiologiste ; obligé de quitter son pays, il vient à Paris. Grâce à l'appui d'un très éminent radiologiste des hôpitaux, il peut, en deux ans, passer ses bachots, tous ses examens de Faculté, se faire naturaliser et concourir ; il est maintenant installé à Paris... *Combien de métèques que des patrons soutiennent* parce qu'ils trouvent en eux des gens toujours prêts à la lèche, à l'admiration intéressée, ou à la *traduction de travaux étrangers* qu'ils estiment intéressants d'introduire les premiers en France... » Pas mal visé, cela, confrère... vous êtes un fin observateur !

La province s'émeut... « Dans un petit pays de campagne de l'Indre, le vieux médecin meurt : il est remplacé par un israélite roumain, diplômé d'Université, propagandiste du communisme. Il s'agit d'un village pas bien riche, mais où les gens n'avaient pas mauvais esprit : jugez du ravage social dans quelques années d'ici... » Un confrère de la Loire vient à la rescousse : « La médecine française devant l'invasion étrangère ? Mais oui, mon cher confrère, cela existe ; nous sommes trois médecins dans mon canton : un Russe, un Roumain (qu'il dit !), mais vraisemblablement un Juif, et moi... La proportion de cinq pour seize se trouve, ici, de deux pour trois : je ne crois pas qu'elle soit dépassée dans aucun autre canton français... Le Français, fût-il médecin, ne sera donc toujours qu'une poire ? » Infiltrations analogues dans nos campagnes de Touraine ou du Loiret...

.....

Plus de cent lettres furent adressées aux parlementaires les plus marquants du moment, tous sauf un nous répondirent favorablement, mais aucune action ne fut entreprise sauf celle de MM. Dommenge et Cousin.

A cette époque il ne pouvait être question que des étrangers en, médecine, le mot juif aurait sans doute suffi à nous faire mettre au pilori démocratique.

En notre for intérieur nous savions bien que les juifs formaient plus de 90 % des envahisseurs.

Une partie de la presse médicale nous fut accueillante dès le début, nous disons bien une partie seulement ; la presse médicale étant presque entièrement soumise aux laboratoires juifs de spécialités pharmaceutiques, ce qui explique le mauvais accueil que firent à notre campagne ces journaux domestiqués ⁽¹⁾.

L'impulsion donnée, il en fut autrement, surtout après l'avis favorable des syndicats médicaux de la Seine ; mais cet avis favorable ne fut pas obtenu sans luttes, sans interventions oratoires violentes, qui nous firent traiter d'énergumène et d'hurluberlu par les plus marquants des syndiqués : les pontifes d'alors.

Fait symptomatique : les médecins étrangers trouvaient toujours des défenseurs et comme par hasard ces défenseurs étaient juifs (juifs-français), ou judéo-maçonnisans. Cela n'a d'ailleurs rien d'extraordinaire puisque le juif internationaliste pour les autres est le plus intransigeant des racistes pour lui-même, ainsi qu'en fait foi le manifeste adressé en 1860 aux juifs du monde entier, par Adolphe Crémieux, grand maître du Rite maçonnique écossais, fondateur et premier président de l'Alliance israélite universelle.

« Dispersés parmi les autres nations, qui, depuis un temps immémorial, furent hostiles à nos droits et à nos intérêts, nous désirons avant tout être et rester immuablement juifs. Notre nationalité, c'est la religion de nos pères, et nous n'acceptons aucune autre nationalité. Nous habitons des pays étrangers, et nous ne saurions nous préoccuper des ambitions variables de ces pays qui nous sont entièrement étrangers, pendant que nos problèmes moraux et matériels sont en péril.

... Israélites ! Quelque part que le destin Vous conduise, dispersés comme vous l'êtes sur toute la terre, vous devez toujours vous regarder comme faisant partie du Peuple élu. »

Et allez donc !!! ...

LA GRAVITÉ DU PROBLÈME

Nous fûmes infiniment mieux compris des étudiants qui, s'inspirant de nos articles, de nos chiffres, de nos statistiques pour attirer l'attention des pouvoirs publics manifestèrent à deux reprises en 1935, manifestations qui, à l'époque, firent quelque bruit.

Pour mieux démontrer la justesse et prouver la justice de notre campagne, rappelons ce que nous avons entendu, en février 1935, dans le cabinet du ministre de la Justice, au cours de l'audience d'une délégation de médecins :

Un sénateur médecin qui nous présentait au ministre a cité un fait qui s'est passé dans une localité du Loiret. Le vieux médecin de l'endroit venait de mourir. La place revenait de droit à son fils, reçu docteur en médecine ; mais ce dernier, pris par le service militaire n'a pu succéder à son père. Et c'est un juif-étranger qui obtint le poste. Ce juif avait passé sa thèse le même jour que le candidat français, mais il n'avait pas d'obligations militaires à remplir.

¹ À propos de laboratoires, il est à signaler que les laboratoires d'analyses biologiques n'étant soumis à aucune réglementation étaient naturellement accaparés par la race envahisseuse. Jusqu'à ce jour n'importe qui pouvait ouvrir un laboratoire d'analyses biologiques, ce qui explique la fraude et le compérage qui sévissaient dans un certain nombre de ses institutions, refuges des illégaux.

Le Professeur Balthazard, qu'il faut féliciter pour son intervention au Conseil de l'Instruction Publique, déclarait en janvier 1934 : « Il y a deux catégories d'étrangers ; ceux qui veulent nos titres pour s'en servir chez eux, puis ceux qui veulent nos titres pour se faire ensuite naturaliser en tournant la loi militaire. Je demande qu'un naturalisé ne puisse exercer la médecine en France que dix ans après sa naturalisation ».

Voilà qui est bien parlé et fait la distinction entre l'étranger et le métèque. L'étudiant étranger retourne dans son pays et sert le prestige de la France ; le métèque reste chez nous et prend la place du Français.

La plupart des médecins étrangers ne connaissent pas notre langue, ils la parlent très mal et ne la comprennent pas mieux.

Dans l'exposé des motifs de la proposition de loi de M. Dommange on lit ceci : « Connaître la langue du pays ? Nul n'en a plus besoin que le médecin appelé à recevoir les déclarations des malades ou de leurs proches, à formuler des prescriptions, à rédiger des ordonnances.

Être assimilé à la vie nationale ? Plus encore que l'avocat et l'officier ministériel, le médecin pénètre dans l'existence familiale, dans les secrets des foyers, dans l'intimité des personnes ; au cours d'une carrière qui est, le plus souvent, un véritable apostolat, le médecin reçoit les confidences les plus délicates ; psychologue averti, il lui faut souvent soigner le moral, en même temps que le corps de ses malades. Ce n'est assurément pas en quelques mois, ni même en quelques années, qu'un étranger issu, parfois d'une race fort différente, pourra se trouver en communauté de sentiments, d'habitudes, avec sa clientèle française ».

La loi Dommange qui prévoyait 10 ans de naturalisation pour pouvoir exercer la médecine ne fut pas acceptée par les commissions. Ce fut la loi Cousin-Nast qui fut votée le 20 juillet 1935.

TEXTE DE LA LOI COUSIN-NAST

Loi relative à l'exercice de la médecine et de l'art dentaire⁽¹⁾

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit : -

ART. I^{er}. — Nul ne peut exercer la médecine ou l'art dentaire en France, s'il n'est :

1. Muni du diplôme d'État français de docteur en médecine ou de chirurgien-dentiste, ou bénéficiaire des dispositions transitoires de la loi du 30 novembre 1892 ou des dispositions spéciales aux praticiens alsaciens et lorrains (arrêté du 24 septembre 1919, loi du 13 juillet 1921, loi du 10 août 1924, décret du 5 juillet 1922 ratifié par la loi du 13 décembre 1924, loi du 18 août 1927) ;
2. Citoyen ou sujet français, ou ressortissant des pays placés sous le protectorat de la France.

Toutefois, les pays étrangers où les médecins de nationalité française sont autorisés à exercer leur art pourront demander au Gouvernement français des conventions diplomatiques dispensant, en certains cas, de la nationalité française. Mais une parité devra être établie entre le nombre des médecins originaires des pays avec lesquels les conventions ont été passées, venant exercer en France, et celui des médecins français exerçant, effectivement, la médecine dans ces pays.

Les autorisations seront données individuellement, par décret.

Les dispositions des deux alinéas précédents s'appliquent aux chirurgiens-dentistes.

¹ (Loi Cousin, baptisée Cousin-Nast. Nast étant le rapporteur de la proposition de loi Cousin.)

Pourront également exercer la médecine sur le territoire français, dans les mêmes conditions que ceux pourvus du diplôme de docteur en médecine délivré par le Gouvernement français, les médecins sarrois détenteurs des autorisations nécessaires pour l'exercice de la médecine dans la Sarre et qui ont obtenu la nationalité française avant le 1^{er} mars 1935.

Des autorisations pourront être accordées, individuellement, par le Gouvernement français, aux autres médecins sarrois qui se trouvent actuellement en France et qui ont demandé leur naturalisation avant le 1^{er} mars 1935.

ART. 2. — Les titulaires d'un diplôme étranger de docteur en médecine qui postuleront le diplôme d'État français devront :

1. Justifier des titres initiaux requis pour l'inscription au doctorat d'État français, y compris le diplôme du certificat d'études physiques, chimiques et biologiques ;
2. Satisfaire à tous les examens. *Ils pourront être dispensés de trois années de scolarité au maximum.*

Les titulaires d'un diplôme de docteur en médecine d'une université française et les étudiants en cours d'études pour ce diplôme, qui postuleront le diplôme d'État, seront astreints aux mêmes obligations.

Toutefois, la dispense de scolarité pourra être étendue pour eux à quatre années.

ART. 3. — Les étudiants de nationalité étrangère ne pourront s'inscrire aux facultés et écoles françaises métropolitaines de médecine, en vue de l'obtention du diplôme d'État français de docteur en médecine, s'ils ne justifient pas des titres initiaux français, y compris le diplôme du certificat d'études physiques, chimiques et biologiques, requis par les règlements afférents à ce diplôme d'État.

Il ne sera pas accordé aux étudiants étrangers, ou naturalisés Français, postulant le diplôme d'État de docteur en médecine, aucune dispense d'examens et de scolarité en vue de leur inscription dans les facultés et écoles de médecine, quelle que soit la durée des études faites par eux à l'étranger.

L'étudiant de nationalité étrangère ne pourra être inscrit dans une faculté ou école de médecine française en vue de l'obtention du diplôme d'université s'il ne possède tous les titres initiaux lui permettant de s'inscrire régulièrement à une faculté de médecine de son pays d'origine.

.....

ART. 6. — Dans un délai de six mois à dater de la promulgation de la présente loi, les titres et diplômes de tous les médecins et dentistes exerçant en France devront être vérifiés et authentiqués par les soins des préfets et avec la collaboration des syndicaux médicaux, des syndicats de chirurgiens-dentistes et de l'administration des contributions directes.

Passé ce délai, les praticiens qui ne se seront pas soumis à cette mesure recevront, par les soins des préfets, et dans la quinzaine, une lettre recommandée les invitant à se conformer à la disposition précédente. Si dans les quinze jours francs qui suivront la réception de cet avis, ils ne se conforment pas à la loi, ils seront passibles d'une amende de 16 à 50 francs.

Quiconque veut exercer la médecine ou l'art dentaire, sans avoir fait enregistrer son diplôme dans les délais et conditions fixés à l'article 6 de la loi du 30 novembre 1932, sera puni d'une amende de 500 francs.

Un rapport avec état nominatif précisant entre autres la nationalité du praticien ou sa date de naturalisation, la nature et la date exactes du diplôme ou des titres, le lieu de dépôt du diplôme ou des titres, sera envoyé au ministère de la santé publique dans le mois qui suivra la clôture de la vérification préfectorale.

Les modifications apportées à l'état nominatif ci-dessus seront adressées, chaque année, au ministère de la santé publique, dans la première quinzaine du mois d'avril.

Un règlement d'administration publique, rendu dans les trois mois après la promulgation de la loi, fixera les détails de ces opérations de vérification ainsi que les moyens de justifier des titres et diplômes dont auront pu être déposés les médecins et les dentistes.

ART. 7. — Tout étranger naturalisé et muni du diplôme d'État de docteur en médecine :

1. Pourra immédiatement exercer la médecine s'il a servi dans l'armée française en qualité d'engagé volontaire au cours d'opérations militaires depuis 1914 ;
2. Pourra exercer la médecine seulement après un délai égal à la durée du service militaire qu'il n'aura pas accompli, s'il a été exempté totalement des obligations militaires françaises par un conseil de révision ou partiellement par un conseil de réforme, ou si la loi du recrutement ne lui est pas applicable, en raison de son sexe, ce délai devant partir du jour de l'obtention du diplôme ;
3. Pourra exercer la médecine seulement après un délai égal au double de la durée du service militaire qu'il n'aura pas accompli si, en raison de son âge, il a été dispensé de la totalité ou d'une partie du temps légal de service militaire actif, ce délai devant partir du jour de l'obtention du diplôme ;
4. Devra subir un délai d'attente de cinq ans l'obtention du droit d'exercer pour remplir les fonctions ou emplois de médecine publique -déterminés par un règlement d'administration publique. Ce délai de cinq ans ne sera pas exigé pour les médecins qui, engagés volontaires, auront servi dans l'armée française au cours d'opérations militaires depuis 1914 ; des dérogations pourront être accordées par le ministre de la santé publique pour assurer ces services dans les cas d'extrême nécessité.

Les médecins étrangers autorisés à exercer leur profession en France avant la promulgation de la présente loi continueront à jouir de cette autorisation. Toutefois ils seront soumis aux dispositions de l'alinéa 4, à moins qu'ils ne soient déjà pourvus d'une fonction ou d'un emploi de médecine publique.

Seront dispensés du délai d'attente prévu aux alinéas 2° et 3° du présent article, les étrangers qui étaient en cours d'études médicales le 21 avril 1933. et qui, avant la promulgation de la loi, ont demandé leur naturalisation et se sont mariés à des Françaises ayant conservé leur nationalité.

Les dispositions du présent article s'appliqueront aux chirurgiens-dentistes.

ART. 8. — La loi du 21 avril 1933 sur l'exercice de la médecine est et demeure abrogée.

Sont en outre abrogées toutes les dispositions antérieures contraires aux dispositions de la présente loi, en particulier celles de l'arrêté du 24 septembre 1919 du commissaire général de la République à Strasbourg, des lois du 30 novembre 1892 et 10 août 1924 et du décret du 5 juillet 1922, ratifié par la loi du 13 décembre 1924.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 26 juillet 1935.

Cette loi tant désirée fut encore un coup d'épée dans l'eau. Nonobstant, les avocats avaient obtenu en juillet 1934, 10 ans de naturalisation pour préserver leurs barreaux de l'invasion des juifs-allemands inscrits aux Facultés de Droit de Paris, de Strasbourg et de Nancy au nombre de 300.

Nous écrivions dans un rapport le 30 novembre 1934, nous adressant aux médecins : Ce chiffre vous fera certainement sourire.

300 avocats allemands (le mot juif était, sous entendu, puisqu'il s'agissait de réfugiés expulsés d'Allemagne) qui, au bout d'un an pouvaient se faire naturaliser et s'inscrire à un barreau.

L'envahissement de la médecine française par l'étranger est aujourd'hui autrement profond, car nous médecins, nous n'avons pas seulement à nous plaindre des naturalisés de fraîche date mais surtout des non naturalisés qui forment ensemble plus de 25 % des médecins exerçant à Paris ou en banlieue.

Loin de nous donner satisfaction cette loi aggrava la situation en raison des naturalisations massives qui s'en suivirent, mais notre campagne continua plus acharnée que jamais.

Sentant toute la profondeur du mal, nous n'avons pas hésité à collaborer à *la France Enchaînée* de M. Darquier de Pellepoix, nous occupant tout spécialement de l'invasion juive en médecine.

Nous comprimes au lendemain du vote de cette loi, baptisée Cousin-Nast, que rien de bien ni d'utile ne pouvait être accompli sans la Corporation médicale. Les lois républicaines étaient faites ou par des insensés ou par de franches canailles. En avril nous écrivions dans le *Corps de Santé* de notre ami le docteur Cornet :

« La médecine est en train de devenir un dépotoir de Juifs étrangers, chargés de la sucer, de l'avilir.

« De combien de façons faut-il redire aux médecins français qu'il y a là, matériellement et moralement, un péril immense ?

« Ne voyez-vous pas que le Juif métèque, amoral, sorti de son ghetto, veut gagner de l'argent par tous les moyens, ne recule devant rien, vous supplante partout, vous prend votre clientèle ; tous les moyens lui sont bons pour persuader les gens que sa médecine est la meilleure : réclame faite par des « nègres », vantardises, méchancetés, calomnies à l'égard des confrères français, certificats de complaisance, faux certificats, visites multipliées : sur les feuilles d'assurances sociales, avortements, pour ce dernier genre de sport ils sont passés maîtres.

« Et vous, médecin honnête, médecin français, si cela continue, vous crèverez de faim

« Soyez inébranlables, et n'oubliez pas que rien, ni personne, ne nous fera taire.

« Exigeons tous, les dix ans de naturalisation.

« Ce que les avocats ont obtenu par la loi du 19 juillet 1934, il nous faut l'obtenir. »

En 1936, c'était le maximum que nous pouvions demander.

Était-ce preuve de xénophobie que d'exiger de pouvoir vivre sur un sol qui nous appartenait encore, avec des moyens parfaitement légitimes que nous conférerait l'État et qui auraient dû être mieux protégés par ce dernier.

Notre but était : La médecine aux Français.

Nous disions également dans *La France Enchaînée*, parlant des thèses des docteurs Albin Faivre et Jacques Boudard de 1939 :

Tous les deux sont catégoriques.

Les métèques causent à eux seuls la pléthore médicale et avilissent la médecine avec leurs procédés mercantiles. Ils nous montrent que la plupart de ces métèques sont des « habitants », c'est-à-dire des parasites au nez crochu, eux lèvres lippues, aux jambes arquées.

Vous avouerez avec nous que le rédacteur du fameux décret-loi interdisant de les nommer « juifs » fut vraiment psychologue quand il qualifia ces « innommables » d'« habitants ».

Le 15 juin 1939 nous terminions un article intitulé : « Les « habitants » causent la pléthore médicale » par ces lignes :

Le malheur est que nous, médecins français, qui avons protesté depuis des années, pâtissons de cet état de choses et pâtirons bien davantage encore.

Le malheur encore plus grand, c'est que dans tous les cadres du pays on a naturalisé systématiquement des masses de juifs.

Ce que nous avons perdu dès aujourd'hui, nous, médecins, c'est la médecine française ; mais ce que nous risquons tous de perdre demain : c'est la France.

Survint la mobilisation générale en 1939. Bien qu'ayant fait la guerre de tranchées 1914-1918, nous fûmes mobilisés le 29 août 1939.

DURANT LA GUERRE

Nous avons bien essayé, avec notre ami le docteur XXX d'écrire quelques articles dans le *Concours Médical* ; quant à notre grande stupéfaction nous avons vu dans la grande Presse la publication

du décret du 15 mai 1940 (J. O. du 17 mai 1940) concernant l'utilisation des médecins étrangers en temps de guerre :

DECRET

Décret concernant l'utilisation des médecins étrangers q en temps de guerre

RAPPORT

au Président de la République française

Paris, le 15 mai 1940.

Monsieur le Président,

La mobilisation générale a enlevé à la population civile un grand nombre de médecins et cette situation n'est pas sans dangers.

Aussi nous est-il apparu que, pendant la durée des hostilités, des dérogations pourraient, sous certaines conditions, être apportées aux dispositions de la loi du 26 juillet 1935 sur l'exercice de la médecine.

Tel est l'objet du décret, joint au présent rapport, que nous vous serions obligés de vouloir bien revêtir de votre signature, si vous en approuvez les dispositions.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre respectueux dévouement.

*Le Président du Conseil,
Ministre des Affaires Étrangères,
Paul REYNAUD.*

*Le Ministre de la Santé publique,
Marcel HÉRAUD.*

*Le Ministre de la Défense nationale et de la Guerre,
Édouard DALADIER.*

*Le Ministre de l'Intérieur,
Henri ROY.*

*Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Albert SÉROL.*

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères, du Ministre de la Santé publique, du Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, du Ministre de l'Intérieur, et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Vu la loi du 26 juillet 1935 sur l'exercice de la médecine et de l'art dentaire ;

Vu le décret du 11 septembre 1939 relatif à l'exercice de la profession médicale en temps de guerre ;

Vu la loi du 11 juillet 1938, notamment l'article 36, modifié par la loi du 8 décembre 1939 ;

Le Conseil des Ministres entendu, Décrète :

ART. PREMIER. — Pendant la durée des hostilités et jusqu'à une date qui sera fixée ultérieurement par décret, l'autorisation d'exercer la médecine pourra, à titre exceptionnel, être accordée par le Ministre de la Santé publique, après avis de la commission visée à l'article 4 du présent décret, aux médecins français ou étrangers, titulaires d'un diplôme français de docteur en médecine, diplôme d'État ou d'université, que les dispositions en vigueur n'autorisent pas actuellement à exercer.

Cette autorisation peut être accordée, dans les mêmes conditions, aux praticiens de toutes nationalités, titulaires d'un diplôme étranger de docteur en médecine, possédant des titres spéciaux ou ayant rendu des services exceptionnels à la France.

Les autorisations dont il s'agit sont essentiellement révocables ; la révocation en est prononcée dans les mêmes formes que leur délivrance.

ART. 2. — Les médecins ressortissant de pays alliés sont habilités à donner des soins à leurs compatriotes dans les lieux d'accueil. Ils peuvent, en outre, être autorisés, dans les conditions prévues par l'article précédent, à soigner l'ensemble de la population.

ART. 3. — Les médecins bénéficiant des autorisations visées par les articles précédents devront contracter l'engagement prévu par l'article 19 de la loi du 11 juillet 1938 ; ils ne pourront exercer que dans les circonscriptions où les soins de la population ne peuvent être assurés par des médecins français et qui leur auront été désignés par le Ministre de la Santé publique.

ART. 4. — La commission prévue à l'article 1^{er} est composée comme suit

Un membre de l'Académie de médecine désigné par le Ministre de la Santé publique, président.

Le doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

Un représentant du Ministre des Affaires Étrangères.

Un représentant du Ministre de la Défense nationale et de la guerre (direction de la défense passive).

Un représentant du Ministre de l'Intérieur (direction générale de la Sûreté nationale).

Le directeur du Cabinet du Ministre de la Santé publique, ou son représentant.

Le directeur de l'Hygiène et de l'Assistance au Ministère de la Santé publique.

Un inspecteur général technique du Ministère de la Santé publique.

Le fonctionnaire chargé du service de la Défense nationale au Ministère de la Santé publique..

Le secrétaire général de la Confédération des Syndicats médicaux français.

Le chef du bureau chargé de l'application de la législation sur l'exercice de la médecine au Ministère de la Santé publique, secrétaire.

ART. 5. — Le Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères, le Ministre de la Santé publique, le Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, le Ministre de l'Intérieur, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera soumis à la ratification des Chambres et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 1940.

Il semble qu'un certain nombre des intéressés n'aient pas attendu la réalisation de ces formalités pour s'installer chez nous.

Le ministre de la Santé Publique, M. Marcel Héraud, fils de médecin, avait une singulière façon de comprendre les légitimes aspirations du Corps Médical français.

Ainsi sous le couvert de soigner la population civile qui manquait soi-disant de médecins, on réduisait à néant des années d'efforts et de luttes pour préserver la médecine contre l'invasion juive étrangère. Et nous, médecins mobilisés, nous n'avions pas le droit de faire entendre notre voix. Tandis que nous nous efforcions de défendre la grande porte contre l'ennemi on ouvrait furtivement la porte de service à tous ces rongeurs sortis des ghettos orientaux.

Ne nous tenant pas pour battu nous avons, le 2 août 1940, écrit au chef de l'État français, avec documents à l'appui, pour lui demander une loi autorisant seulement les Français, fils de Français, à exercer la médecine.

Aussi avons-nous appris avec un réel soulagement la promulgation de la loi d'État du 16 août 1940, parue au *J. O.* le 19 août 1940, qui cette fois nous donnera satisfaction quand elle sera en usage. Car fait curieux, fin novembre 1940, cette loi n'est pas encore appliquée ; certains juristes ont même été jusqu'à écrire qu'elle était mal rédigée, qu'elle n'avait pas d'effet rétroactif, par conséquent était inopérante.

Il serait très facile à M. le Secrétaire général à la Santé Publique de faire prendre un décret d'urgence indiquant l'effet de rétroactivité z de cette loi, l'effet rétroactif existant pour les fonctionnaires et les avocats.

Tous les médecins français, les vrais, attendent avec impatience l'entrée en vigueur de cette loi qui ne vise que les étrangers et non les juifs. Il est vrai que la plupart des médecins métèques sont juifs.

LOI*concernant l'exercice de la médecine*

Nous, Maréchal de France, Chef de l'État français,

Décrétons :

ART. 1^{er}. — Nul ne peut exercer la profession de médecin, de chirurgien-dentiste ou de pharmacien en France ou dans les colonies françaises, s'il ne possède la nationalité française à titre originaire comme étant né de père français.

ART. 2. — Sur proposition du secrétaire général à la Santé publique, un décret contresigné par le Ministre Secrétaire d'État à la famille et à la jeunesse peut autoriser ceux qui ne remplissent pas la condition prévue par l'article 1^{er} à exercer la médecine en France :

- a) s'ils ont scientifiquement honoré leur patrie d'adoption ;
- b) s'ils ont servi dans une unité combattante de l'armée française au cours des guerres de 1914 ou 1939.

ART. 3. — La condition prévue par l'article 1^{er} n'est pas exigée :

1. Des personnes réintégrées de plein droit dans la nationalité française à dater du 11 novembre 1918 lorsqu'elles descendent, en ligne paternelle s'il s'agit d'enfants légitimes, et en ligne maternelle s'il s'agit d'enfants naturels, d'un ascendant ayant perdu la nationalité par application du traité franco-allemand du 10 mai 1871 ou lorsqu'elles sont nées en Alsace-Lorraine avant le 11 novembre 1918 de parents inconnus ainsi que des personnes qui auraient eu droit à cette réintégration si elles n'avaient déjà acquis ou revendiqué la nationalité française antérieurement au 11 novembre 1918 ;
2. Des enfants naturels nés en France de parents non dénommés ou de mère française et de père inconnu à condition toutefois qu'ils n'aient pas été postérieurement reconnus ou légitimés par un père étranger.

ART. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme Loi de l'État.

Fait à Vichy, le 16 août 1940.

II

LE SCANDALE DES NATURALISATIONS

« Tout homme a deux patries, la sienne et puis la France », nous disait-on jusqu'en 1939, parce que de tous les pays du monde, la France est celui où l'étranger se trouve le moins dépaycé.

Si même après plusieurs années de séjour l'étranger demande et obtient la naturalisation française, cela ne lui donne pas, à notre avis, le droit d'exercer une profession libérale, ou toute autre fonction sociale d'un intérêt comparable à celle de médecin.

« Prenons garde : pour un peuple, s'enrichir d'un autre peuple, est un jeu délicat qui exige beaucoup de tact » disait M. le Bâtonnier de St-Auban dans son discours de rentrée en 1934.

« Il n'est, dit un proverbe d'autrefois, bonne farine que de grains poussés en même terre ». Il en est des hommes comme des graines.

L'élaboration chez nous d'une famille, d'une société ne se fait qu'avec les années et les siècles. Bainville l'exprime magistralement quand il écrit :

« La grande faculté de la France, une de ses facultés maîtresses aurait dit Taine, c'est de reconstruire sans arrêt une classe moyenne qui elle-même engendre les aristocraties. A la base, une race paysanne ancienne et dure, crée patiemment de la richesse et, par la plus réelle des richesses, celle du sol qu'elle travaille à féconder, élève ses fils au-dessus d'elle-même. Un vieux proverbe de la noblesse française disait : « Nous venons tous de la charrue ». C'est encore vrai de nos jours pour toutes nos espèces d'aristocraties, y compris celle de l'intelligence. Vingt millions de paysans forment l'humus dont se nourrit ce qui fait la France. Vingt millions de paysans qui ont deux passions : celle de l'épargne et celle de l'ordre, sont la garantie de nos renaissances. Quelles que soient nos plaies financières, politiques ou sociales, on peut compter que le paysan français, par son labeur aussi régulier qu'opiniâtre, rétablira l'équilibre et aura soin de tout ».

Quelle est la famille française qui n'a actuellement des parents à la terre ou qui ne se souvient d'ancêtres paysans ? Il n'y en a pas. C'est pourquoi ces familles juives qui se sont abattues sur la France, par nuées successives, ignorent tout de la vie profonde de la France et demeurent entièrement étrangères à notre pays.

Le médecin fait partie de l'élite du pays. Il n'y a aucune raison pour le Corps Médical d'admettre dans son sein des individus non imprégnés du génie de notre sol.

Depuis longtemps nous demandions que l'on arrêât les naturalisations dans les professions libérales ou dans les Corps de fonctionnaires.

LE ROLE NÉFASTE DU FRONT POPULAIRE

Mas, ce fut en vain ! les naturalisations massives accordées par le front populaire constituaient un recrutement révolutionnaire de choix. Souvenez-vous de juillet 1936 et du règne triomphant du métèque. Ce n'était partout qu'occupation d'usines, forêts de drapeaux rouges et de poings tendus.

En face de notre appartement se tenait une permanence rouge ; les ordres de grève y étaient donnés par un métèque juif, crépu et lippu, qui s'exprimait en un français étrange.

Au quartier latin et sur le boulevard Saint-Michel, les juifs de tous les ghettos de l'Europe Centrale et Orientale tenaient le haut du pavé, en exhibant insolemment à leur boutonnière le Lion de Judas. Des naturalisations massives s'étaient déjà accomplies sur une grande échelle par la juiverie dès l'avènement de la troisième République. Le 24 octobre 1870, le juif F. Crémieux avait naturalisé par décret trente-trois mille juifs algériens ; décret heureusement abrogé depuis le 8 octobre 1940.

Tous les faux-intellectuels, candidats à la naturalisation, avaient leur implantation facilitée chez nous par un comité d'assistance aux réfugiés, fondé 41, rue de Lisbonne par le baron Robert de Rothschild, les grands rabbins Julien Weill et Maurice Liber, MM. Maurice Stern, Oualid, R. R. Lambert, André Weill, Samuel Blum et quelques autres.

Ainsi le juif qui se dit français s'efforce par tous les moyens de favoriser sa race. Peu lui importait que la France fût le dépotoir de l'Europe, pourvu que la France, sous prétexte de combattre le fascisme, fût acculée à une politique d'aventures.

Nous ne refusons pas d'accueillir une élite, étrangère assimilable, mais nous repoussons la cohorte barbare qui prétendait nous asservir.

Depuis 1934 nous avons démontré par l'étude de statistiques précises que, sans l'afflux des juifs orientaux s'installant de plus en plus nombreux chez nous, la pléthore médicale en France serait inexistante. Ceci était vrai jusqu'en août 1939, *car depuis la défaite, environ 1.500 médecins militaires devront quitter l'armée et faire de la médecine civile pour vivre. Laisserons-nous les juifs exercer la médecine et la pléthore augmenter ?*

En janvier 1939 nous avons reçu la lettre suivante :

« Mon cher confrère,

« Luttant contre les métèques depuis trente-cinq ans, j'ai lu avec un plaisir extrême votre dernier article.

« Il y a trente-cinq ou quarante ans, c'étaient les Américains du Sud, puis vinrent les Grecs, puis les Beyrouthins, puis les Juifs roumains et, aujourd'hui, tous les salauds de l'univers ».

Déjà en 1931 ce confrère pouvait écrire : « ... Il y a dans les Facultés de Médecine françaises 517 étudiants roumains, dont 85 % de juifs, qui exerceront chez nous dans quelques années, sans avoir fait un jour de service militaire et qui, « daigneront » se faire naturaliser Français après 30 ans, quand ils n'auront plus un seul jour de service militaire actif à faire ».

« Sur le vieil arbre français qu'est-ce qu'on greffe ? Sur les basses branches, tout le ramassis de l'Europe qu'on laisse rentrer chez nous, sans aucun examen sanitaire. De telle sorte que les hôpitaux parisiens sont peuplés de 25 % d'épileptiques, de tuberculeux, de syphilitiques, d'alcooliques accourus de toutes les régions de l'Europe se faire soigner à Paris, la capitale du « Peuple des Poires ». De telle sorte que l'on greffe sur les hautes branches pléthoriques des professions libérales, des greffons rejetés par les autres jardiniers ! »

Avant les lois Arbruster et Cousin-Nast, la qualité de Français n'était même pas exigée pour pouvoir exercer la médecine chez nous. Tout médecin étranger pouvait venir nous concurrencer, les juifs ne s'en sont pas privés, comme nous le montrons.

Ce sont donc les lois Arbruster et Cousin-Nast qui exigeant la qualité de Français « firent sortir une véritable éruption de naturalisation, éruption qui eut été bien plus intense si ces lois n'avaient reconnu le bénéfice des situations acquises ». Car il ne fallait faire nulle peine, même légère, aux juifs, ils étaient les maîtres du gouvernement, les lois devaient donc être douces pour eux. Les médecins non naturalisés déjà installés purent continuer leur « bedit gomersse ». Les nouveaux se firent naturaliser en masse.

DES CHIFFRES ELOQUENTS

Les chiffres des naturalisations qui vont suivre ont été pris chez le docteur Darras qui a étudié la question de 1928 à 1937 ; dans les thèses de Paris des docteurs Pierre de Lafond (thèse 1934) et des docteurs Jacques Boudard et Albin Faivre (thèses 1939) ; mais surtout dans le *Journal Officiel*. Pour cela nous avons dépouillé les listes de naturalisations parues au *J. O.* et là nous avons pu connaître les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de ces « nouveaux vranzais » ; aussi sommes-nous en mesure de dire qu'ils sont presque tous juifs.

Ces chiffres des naturalisations sont des minima, car beaucoup de métèques, étudiants en médecine se font naturaliser simplement comme étudiants, tout court, si bien qu'ils ne comptent pas dans nos statistiques.

Les naturalisations d'étudiants en médecine sont, en réalité, beaucoup plus nombreuses.

Constatons avec le poète que le juif est « faux, trompeur, mensonger, plein de fraude et d'astuce ».

Avant la guerre 1914-1918 il y avait 110 médecins naturalisés dans la Seine.

Une douzaine le furent pendant la guerre.

Mais depuis 1919 dans la Seine seulement on a naturalisé des nuées de médecins et d'étudiants étrangers.

Il nous a été impossible d'avoir la liste des naturalisations pour les années qui vont de 1919 à 1923.

Voici les médecins et étudiants en médecine naturalisés depuis 1924

En	1924	30	naturalisations
»	1925	51	»
»	1926	46	»
»	1927	68	»
»	1928	70	»
»	1929	42	»
»	1930	33	»
»	1931	28	»
»	1932	16	»
»	1933	35	»
»	1934	22	»
»	1935	29	»
»	1936	102	»
»	1937	510	»
»	1938	114	»
»	1939	48	»
»	1940 (jusqu. 9 juin).	15	»

Ce qui fait un joli total de 899 en 16 ans et demi.

D'où viennent ces naturalisés :

Surtout de Roumanie et de Pologne, tous sont juifs, à quelques exceptions près.

D'autres viennent de Russie, ce sont les soi-disants Russes blancs et les juifs-russes.

Quelques-uns viennent de Turquie et d'Asie-Mineure. Nous avons pu compter 39 médecins ou étudiants originaires de ces pays, naturalisés depuis 1934.

Nous trouvons 24 cas de naturalisations de médecins juifs venus d'Allemagne de 1924 à 1938. Les médecins juifs d'Allemagne, pour la plupart, redoutant sans doute l'antisémitisme en France, ont émigré en Amérique du Sud : au Chili, en Argentine, en Uruguay, au Mexique, quelques-uns aux États-Unis.

Parmi nos naturalisés nous trouvons 17 Grecs, 15 Égyptiens, 10 Hongrois, 8 Yougoslaves, 7 Palestiniens, 6 Italiens, 5 Bulgares, 3 Chinois, 2 Portugais, 2 Tchécoslovaques, 2 Autrichiens, 2 Lettons, 2 sujets du Natal, 1 Anglais, 1 Norvégien, 1 Hollandais, 1 Persan, 1 sujet des Antilles anglaises. La plupart de ces 86 médecins sont juifs, comme il fallait s'y attendre ; les bons Grecs, les bons Hongrois, les bons Bulgares restent chez eux, les mauvais s'en vont et, comme par hasard, viennent chez nous.

Parlons un peu des Mauriciens : ces sujets britanniques bénéficiaient d'un privilège analogue à celui des Roumains, mais qui ne reposait pas davantage sur une convention diplomatique. Ils avaient le droit de postuler le doctorat d'État français sur la simple présentation de leur diplôme secondaire britannique.

Le docteur Chauveau ayant demandé au ministre de l'Instruction publique en vertu de quels textes les Mauriciens étaient admis dans nos Facultés en vue de l'obtention du diplôme d'État, le ministre a répondu ce qui suit :

« En réponse, etc. En ce qui concerne les Mauriciens aucune convention n'existe à leur sujet. Si le diplôme d'État leur est ouvert sur simple présentation de leur diplôme secondaire britannique, c'est en raison de leur origine et de leur éducation française,

« ...Veuillez agréer ⁽¹⁾... »

Ainsi, messieurs les Roumains et les Mauriciens qui ne bénéficiaient d'aucune convention diplomatique, profitaient simplement de la veulerie et de la complaisance de nos gouvernants qui n'ont jamais été capables de faire appliquer les lois.

Nous trouvons aussi quelques naturalisés de l'Amérique du Sud, de l'Uruguay 3, du Chili 1, de Haïti 1 et un seul Canadien.

Voyous maintenant combien nos colonies nous donnent de naturalisés.

De 1924 à 1938 ils sont au nombre de 126 : 51 Tunisiens, 34 Malgaches, 26 Indochinois, 6 Syriens, 3 du Dahomey, 2 de Guinée, 2 Libanais, 1 d'Algérie. Les Indochinois et les Malgaches retournent presque tous exercer chez eux. Il n'en est pas de même des juifs-tunisiens qui, pour la plupart, restent chez nous.

Nous voyons donc que le nombre des naturalisés augmente d'une façon scandaleuse en 1936, en 1937, en 1938, « années de gloire » du front populaire enjuivé. *Ces naturalisés sont juifs dans une proportion de 80 %.*

En 1938, Messieurs le D^r Torchaussée et Dailly, conseillers municipaux de Paris, s'étaient élevés contre cet envahissement juif qu'ils qualifiaient alors de « minorités ethniques », car il ne fallait pas prononcer le mot juif.

Ils ont écrit que « quand le gouvernement ne peut absolument pas naturaliser un médecin étranger (il était juif par-dessus le marché), on le choisit comme speaker des conférences médicales dans un poste de radiodiffusion d'État, poste colonial, aux appointements de 2.500 frs par mois, pendant que de pauvres médecins, anciens combattants, blessés, mutilés, anciens professeurs agrégés ou médecins des hôpitaux, qui ont le malheur d'être Français, sont abandonnés sans ressources ».

DES LISTES CURIEUSES

Pour illustrer les pages précédentes, voici la liste des médecins naturalisés par décrets du 11 avril 1936, du 23 avril 1936 et du 1^{er} mai 1936.

Par décret du 11 avril 1936 sont naturalisés français :

M. Abramovici (Arthur), né le 29 septembre 1906 à Botosani (Roumanie), docteur en médecine, demeurant à Romillé (Ille-et-Vilaine) ;

M. Barsoum (Ibrahim), né le 15 mai 1902 au Caire (Égypte), docteur en médecine, demeurant à Lesparre (Gironde).

M. Cahn (Léon), né le 14 juin 1915 à Péetrograd (Russie), étudiant en médecine, demeurant à Paris ;

M. Goldmann (Michel), né le 1^{er} décembre 1912 à Kichineff (Roumanie), étudiant en médecine, demeurant à Paris.

Par décret du 23 avril 1936 sont naturalisés français :

M. Abramovitz (Richard), né le 20 octobre 1897 à Botosani (Roumanie), docteur en médecine, demeurant à Paris ;

M. Bornbigher (Marc), né le 5 décembre 1909 à Folticeni (Roumanie), docteur en médecine, demeurant à Corcieux (Vosges).

M. Davidovitch (Pinhas), né le 13 juillet 1909 à ChiliaNoua (Roumanie), étudiant en médecine, demeurant à Toulouse (Haute-Garonne).

¹ (Docteur Dhers, à propos d'un projet de loi réglementant l'exercice de la médecine en France par les Étrangers, *Journal des Praticiens*, 24 mai 1930.)

M. Eiferman (Moïse), né le 17 octobre 1907 à Visiniatynce (Pologne), étudiant en médecine, demeurant à Montpellier (Hérault).

Par décret du 1^{er} mai 1936 sont naturalisés français :

M. Chostakoff (Valentin), né le 12 septembre 1900 à Odessa (Russie), médecin assistant en service au Soudan français.

M. Cohen (José), né le 1^{er} mai 1912 à Salonique (Grèce), étudiant en médecine, demeurant à Paris.

M. Crupper (Isaac-Charles), né le 31 mars 1910 à Galati (Roumanie), étudiant en médecine, demeurant à Paris.

M. David (Rubin), né le 29 mars 1908 à Vasliu (Roumanie), docteur en médecine, demeurant à Conches (Eure).

M. Fraiberg (Jacob), né le 6 février 1910 à Ismaïl (Roumanie), étudiant en médecine, demeurant à Toulouse (Haute-Garonne).

Un fait remarquable se dégage de cette liste, c'est que ces médecins, vraisemblablement juifs, se faufilent, se glissent partout, dans la capitale, dans les petites villes, dans les campagnes où ils vont répandre leurs idées dissolvantes ⁽¹⁾.

Cet envahissement faisait certainement partie d'un plan juif, car il y a bien longtemps que cette invasion a commencé, et quand un juif s'est implanté quelque part dans la bonne terre de chez nous, il « champignonne », il appelle ses parents ou amis, et vite, deux, trois ou quatre juifs accourent et s'implantent.

Voici encore une liste de médecins et étudiants en médecine naturalisés en 1938 et jusqu'au 5 février 1939.

Nous y voyons également l'origine de ces nouveaux Français : *presque tous juifs*.

Elman Moïse, docteur, né le 2 juin 1907 à Cétatéa, Roumanie, naturalisé à Pontariou (Creuse) et sa femme Genkin Ella, née le 8 septembre 1909 à Vitebsk, Russie, naturalisée à Pontariou (Creuse).

Manolesku Emile, docteur, né le 22 décembre 1872 à Roman, Roumanie, naturalisé à Les Lilas (Seine) et sa femme Volf Berniler Rebecca, née le 15 août 1877 à Bucarest, Roumanie, naturalisée à Les Lilas (Seine).

Elbin Alexandra, docteur, né le 12 décembre 1906 à Bucarest, Roumanie, naturalisé à Paris.

Falk Félix, étudiant, né le 27 avril 1914 à Galatz, Roumanie, naturalisé à Paris.

Miller Jegoszyja, étudiant, né le 22 janvier 1912 à Varsovie, Pologne, naturalisé à Paris.

Kanner Walter, docteur, né le 27 juin 1904 à Galati, Roumanie, naturalisé à Paris et sa femme Spodheim Heldwig, née le 5 mars 1906 à Dorcholou, Roumanie, naturalisée à Paris.

Kula Heinrich, docteur, né le 16 décembre 1907 à Karancéa, Roumanie, naturalisé à Nogent-le-Bern. (S.) et sa femme Kellmer Susie, née le 3 décembre 1911 à Bojan, Roumanie, naturalisée à Nogent-le-Bern. (S.).

Luca Israil, docteur, né le 11 novembre 1896 à Jassy, Roumanie, naturalisé à Paris.

Hosli Henri, docteur, né le 12 février 1900 à Hasten, Suisse, naturalisé à Paris.

Grinetz Salomon, docteur, né le 10 septembre 1908 à Bacay, Roumanie, naturalisé à Éstissac (Aube) et sa femme Schimmer, née le 17 juillet 1909 à Cernanti, Roumanie, naturalisée à Estissac (Aube).

Kalachnikoff, docteur, né le 11 septembre 1918 à Bacau, Roumanie, naturalisée à Golbey (Vosges).

Topol Hersz Icek, docteur, né le 12 février 1905 à Dobrzyn, Pologne, naturalisé à Paris et sa femme Sonarend Marja-Rajza, née le 8 février 1911 à Dobrzyn, Pologne, naturalisée à Paris.

Kiarnet Isaac, étudiant, né le 30 avril 1905 à Rzeszow, Pologne, naturalisé à Villiers-sur-Marne (Aube).

¹ Tel celui d'une ville de la banlieue sud, installé depuis 1923, qui a subitement disparu au début de la guerre 1939-1940 lorsque certains communistes furent inquiétés.

Katz Fritz, étudiant, né le 30 octobre 1910 à Cernauti, Roumanie, naturalisé à Rueil-Malmaison (S.-et-O.).

Keller Isidor, docteur, né le 24 juillet 1903 à Bucarest, Roumanie, naturalisé à Paris.

Hirsch Léopold, docteur, né le 25 mai 1898 à Sarrebruck, Allemagne, naturalisé à Paris et sa femme Jess Gertrud, née le 7 juin 1900 à Kiel, Allemagne, naturalisée à Paris.

Grinberg Rubin, docteur, né le 13 juillet 1906 à Bacau, Allemagne, naturalisé à Paris,

Zuckmann Paul, docteur, né le 2 août 1907 à Buzan, Roumanie, naturalisé à Rochef.-Mont. (P.-C.) Et sa femme Moritz Mirian, née le 25 juillet 1909 à Foscani, Roumanie, naturalisée à Rochef.-Mont. (P.-C.).

Sapir Michel, docteur, né le 25 avril 1915 à Moscou, Russie, naturalisé à Paris.

Stoffer Joseph, étudiant, né le 26 décembre 1908 à Bucarest, Roumanie, naturalisé à Paris.

Gottlier Maximilien, docteur, né le 9 septembre 1908 à Ceranuti, Roumanie, naturalisé à Brunchemel (Aisne) et sa femme Albecht Mellia, née le 18 décembre 1914 à Vienne, Autriche, naturalisée à Brunchemel (Aisne).

Ces noms à consonances bizarres viennent presque tous de l'Europe Centrale ou Orientale.

Le *Bulletin Municipal Officiel* du 6 novembre 1938 nous montre que ces naturalisations se font au petit bonheur.

D'après le conseiller municipal, le docteur Torchaussée : « En 1936, dans la Seine, 40 naturalisations de médecins furent prononcées Sur ces 40 cas, 5 seulement ont été déclarés favorables par le Syndicat des Médecins de la Seine, 30 autres furent accordées sans enquête professionnelle ».

En 1937 sur 78 naturalisations médicales dans la Seine, 23 seulement avaient été déclarées favorables par le Syndicat, 21 furent accordées sans enquête.

Or, parmi ceux qui, durant ces deux années, furent naturalisés sans enquête, il s'en trouvait qui avaient déjà fait l'objet de mesures disciplinaires. Et pourtant ce fut à la suite d'une circulaire du ministre de la Justice que toute demande de naturalisation médicale dans la Seine dut être soumise au préalable au Syndicat des Médecins de la Seine.

Mais les lois et circulaires ministérielles s'appliquent aux Français mais non aux juifs sous la République franc-maçonne.

LE RÉGNE DU JUIF

En 1936, le Syndicat des Médecins de la Seine a reçu 244 demandes en vue de la naturalisation, il a été répondu à 166, se décomposant comme suit :

106 Roumains,

60 nationalités diverses,

et sur ces 166 étrangers, 128 étaient juifs.

41 cas furent jugés favorables,

25 réservés,

100 nettement défavorables.

En 1937 il y eut 227 candidatures.

En 1938 171.

En trois ans 642 candidats à la naturalisation.

Les 171 candidats de 1938 se répartissent comme suit :

Roumains 67 dont 58 juifs.

Polonais 61 dont 59 juifs.

Russes 15 dont 5 juifs.

Allemands 5 tous juifs.

De pays divers 23 dont 9 juifs.

136 juifs contre 35. On se demande à quoi pensaient les ministres d'alors, sinon à nous enjuiver jusqu'au cou !

Ces naturalisations à outrance ont fait qu'au 20 peloton de la 22^e section d'infirmiers militaires (Paris), à l'incorporation d'octobre pour l'année 1937-1938 au Val de Grâce, sur 120 appelés pour faire leur service militaire actif, il y avait *55 étudiants en médecine et médecins français d'origine contre 65 étudiants et médecins étrangers naturalisés.*

Un médecin naturalisé, père de deux enfants, est dispensé du service militaire actif dès qu'il atteint 27 ans ; s'il est sous les drapeaux, il est libéré dès qu'il atteint cet âge.

Un médecin français d'origine, dans les mêmes conditions, n'est pas dispensé du service militaire actif.

Le cas s'est produit au Val de Grâce, dans une même chambrée, il y avait deux jeunes médecins âgés de 27 ans, pères de deux enfants chacun ; l'un, étranger naturalisé, a été libéré en cours d'année de service, après cinq mois de service seulement, ayant atteint 27 ans ; l'autre, français d'origine, a fait son service intégralement.

Voilà bien la raison pour laquelle la plupart des juifs attendait l'âge de 30 ans pour se faire naturaliser : ne pas avoir de service militaire à faire. Le juif fait faire la guerre par les « goyms ».

Il résulte de cette étude que en 1937 *les naturalisations d'étudiants et de médecins ont augmenté de 80 % par comparaison avec l'année 1936 et de près de 500 % par comparaison avec l'année 1935.*

C'est formidable quand même, dirons-nous avec le chansonnier.

La médecine, comme la République, était devenue le règne de l'étranger du juif.

Les médecins français ne comprennent pas et ne comprendront jamais pourquoi ils doivent accepter la gêne, voire la ruine, pour recueillir les médecins juifs étrangers chassés de leur pays d'origine pour des raisons politiques, religieuses et de race.

III

LA PLÉTHORE MÉDICALE

En 1931, M. le Doyen Balthazard disait que la présence des étrangers suffisait à l'expliquer. Il est indéniable que depuis la guerre 1914-1918, le nombre des étudiants étrangers inscrits dans nos facultés et Écoles de Médecine s'est accru dans des proportions considérables. Nous pourrions vous donner les chiffres depuis 1912, car nous avons tous les documents.

Rappelons ce que M. le Doyen Balthazard écrivait dans *Le Médecin de France* du 1^{er} avril 1931 : « Si l'on examine le mouvement des étudiants en médecine à la Faculté de Paris, on constate qu'avant la guerre le nombre global dépassait 4.000 (4.162 en 1913). La guerre amena une chute brusque des étudiants et c'est seulement en 1920 que le fonctionnement de la Faculté redevint normal, avec un nombre global d'étudiants un peu inférieur à celui d'avant-guerre (3.771 en 1920). Depuis cette époque, le nombre de nos étudiants a augmenté à peu près régulièrement pour atteindre les chiffres d'avant-guerre (4.000 en 1928, 4.152 en 1930).

Lorsqu'on décompose le nombre ; global d'étudiants en tenant compte de la nationalité, on constate que depuis 1920 le nombre des étrangers a considérablement augmenté, suivant une progression très régulière, tandis qu'a diminué le nombre des étudiants français. De 429 en 1920, le nombre des étrangers passe à 1.511 en 1930 ; pendant la même période, le nombre des étudiants français s'abaisse de 3.342 à 2642 ».

ACCROISSEMENT DU POURCENTAGE ÉTRANGER

Pour toute la France nous trouvons que le nombre total des étudiants qui était en 1908 de 9.084 (8.265 Français et 819 étrangers) est en 1930 de 11.375 (8.228 Français et 3.147 étrangers). En 1931 les étrangers sont : 4.448.

L'accroissement du pourcentage des étudiants étrangers est significatif à l'École de Médecine de Rouen car leur proportion était en première année de :

- 0 pour 100 en 1926 ;
- 15 pour 100 en 1927 ;
- 30 pour 100 en 1928 ;
- 55 pour 100 en 1929 ;
- 57 pour 100 en 1930 ;
- 76,5 pour 100 en 1931.

M. Rambert, dans son rapport au Congrès National des Étudiants à Caen, en avril 1930, donne les statistiques suivantes :

En 1930, à la Faculté de Paris, sur 1.511 étrangers inscrits :

780 préparent le diplôme d'Université ;

731 préparent le diplôme d'État.

En 1928, à la Faculté de Lyon, sur 127 étrangers inscrits :

107 préparent le diplôme d'Université ;

20 préparent le diplôme d'État.

A École préparatoire de Rouen, sur 50 étrangers inscrits en première année :

31 préparent le diplôme d'Université ;

19 préparent le diplôme d'État.

Diplômes postulés par les étrangers

	1911	1912
	-----	-----
Diplômés d'État	233	251
Diplômés d'Université	1 056	1 050
	-----	-----
Total	1 289	1 301
	1913	1930
	-----	-----
Diplômés d'État	229	896
Diplômés d'Université	1 083	2 251
	-----	-----
Total	1 312	3 147

A la Faculté de Médecine de Paris, pour l'année scolaire 1936-37, nous relevons : sur 7.507 étudiants inscrits ou immatriculés, 1.339 étrangers ; tandis que sur les 24.637 étudiants des autres Facultés de l'Université de Paris, nous ne comptons que 2.802 étrangers. On remarque ainsi le surnombre des étrangers en médecine, parce qu'un médecin malhonnête peut trafiquer de son diplôme pour s'enrichir.

En 1932, à Tours, sur les 120 étudiants inscrits au P.C.N. 18 seulement étaient français : 102 étrangers contre 18 Français, c'est plus qu'une invasion c'est une véritable submersion.

Lamartine disait : « L'anarchie nous submergera si nous ne lui trouvons pas une issue ». Nous, médecins, nous pouvons remplacer l'anarchie par la juiverie.

Durant l'année scolaire 1934-1935, la Faculté de Paris a délivré des diplômes de docteur en médecine à 1.530 étrangers, presque tous juifs, dont 841 postulaient pour le diplôme universitaire et 699 pour le diplôme d'État.

Mais comme la loi Cousin-Nast du 26 juillet 1935 n'a pas abrogé la possibilité de transformer le diplôme de docteur en Médecine de l'Université en diplôme d'État, puisqu'elle fixe dans son article 2 les conditions de cette transformation, nous avons tout lieu de penser et de craindre que ces 1.530 ne soient installés en France, presque tous, ou à peu près.

Le 18 décembre 1937, le docteur Cibrie, secrétaire général de la Confédération des Syndicats médicaux Français, a pu écrire : « Chez nous la courbe des inscriptions aux Facultés de Médecine remonte en verticale.

« Dans huit ou dix ans, la pléthore sera effroyable et certainement le médecin ne pourra plus vivre de sa profession ».

LA VALEUR DE CERTAINS ETRANGERS

Si le nombre des étudiants étrangers a augmenté dans des proportions très grandes, il en est de même des médecins étrangers, naturalisés ou non, autorisés à s'installer, du fait des lois stupides, votées par les bavards et malfaisants parlementaires, qui ne faisaient qu'aggraver l'encombrement de la profession médicale.

Voici l'opinion d'un maître de la médecine, M. le professeur Sergent, sur la valeur de ces métèques.

« Lorsqu'on interroge, écrit-il, bon nombre d'étudiants étrangers, candidats au diplôme universitaire, sur les raisons qui les ont amenés à venir faire leurs études en France, on apprend qu'ils appartiennent à des pays dans lesquels fonctionne le principe de la limitation du nombre des étudiants, si bien que l'encombrement de nos centres d'enseignement est, en grande partie, provoqué par les mesures qu'ont pris les autres pays pour l'éviter ; comme nous devons admettre que ces autres pays ont tout intérêt à garder chez eux les meilleurs de leurs aspirants, nous sommes conduits à conclure que nous héritons des moins désirables. Il m'est même arrivé de faire avouer à certains étudiants étrangers que le certificat d'études auquel on avait conféré chez nous, la valeur d'une équivalence avec notre baccalauréat, était insuffisant dans leur pays pour autoriser l'inscription dans une École ou dans une Faculté ».

M. le Professeur Carnot écrivait dans *Paris Médical* du 9 novembre 1929 : « ...d'autres savent si peu le français qu'avant d'encombrer les locaux de la Faculté, ils devraient passer aux Écoles Berlitz... Attirer les étrangers d'élite est excellent, mais en attirer le rebut est détestable ».

Les juifs roumains se voyant appliquer le « numerus clausus » en Roumanie affluaient chez nous et c'est pourquoi dans son rapport au Conseil Supérieur de l'Instruction publique M. le Doyen Balthazard, en 1931, fait observer que le « numerus Clausus » a été décrété à la faculté de *Bucarest*. « Cette année même, écrit-il, « il a été décidé que l'on n'inscrirait que 150 étudiants en première année de médecine (exception faite pour les fils de médecins qui peuvent être pris en surnombre). On a classé les postulants d'après leurs notes au baccalauréat et on a immatriculé les 150 premiers, parmi lesquels se trouvaient 17 israélites. Les orthodoxes évincés se sont orientés vers d'autres carrières ; il semble que tous les israélites soient venus demander leur inscription dans les Facultés françaises et en particulier à la Faculté de Médecine de Paris... Nous avons dépouillé les dossiers des 436 étudiants roumains inscrits à ce jour à notre Faculté pour le diplôme d'État ; parmi les 436 Roumains, 59 sont chrétiens, les autres, au nombre

de 377, sont israélites, soit une proportion de 85 %. Si bien que, à la Faculté de Médecine de Paris, on compte : *un Roumain pour 3 étrangers et que parmi les Roumains on trouve 3 israélites pour un chrétien* ».

Tandis que certaines nations limitent strictement le nombre des étudiants en médecine, d'autres s'appliquent à rendre les études médicales plus difficiles et plus longues pour opérer une sélection et éviter l'encombrement. Ce qui fait que les étrangers désirant étudier la médecine ne peuvent le faire dans leur pays, mais que la France, « bonne poire », les accueille volontiers, et cela au détriment de ses nationaux.

Parlons un peu de la valeur scientifique de certains médecins étrangers, de ceux qui sont sortis de la Faculté de Beyrouth, par exemple et qui se sont installés en France. Ils sont âgés seulement de 19, de 20, de 21 et de 22 ans.

Nous avons les noms, les adresses, leur date de naissance :

Celui de 19 ans s'est installé en 1913 à Paris, rue de La Rochefoucauld ;

Celui de 20 ans s'est installé en 1909 dans la Marne ;

Ceux de 21 ans — ils sont deux — se sont installés : l'un à Paris, boulevard Saint-Germain, en 1901 ; l'autre dans l'Eure en 1906.

Les quatre de 22 ans se sont installés :

Le premier à Rochefort, en 1903 ;

Le deuxième à Malakoff, en 1903 ;

Le troisième à Paris, rue de Rome, en 1907 ;

Le quatrième était installé à Paris, avenue Victor-Hugo, dès 1896.

On entrait à la Faculté de Médecine de Beyrouth, tenue par des prêtres, sans baccalauréat à 15 ans ; on y était reçu docteur en médecine sans thèse au bout de quatre ans ; on ne faisait pas de service militaire et on venait s'installer médecin dans notre pays à 22, 21, 20 et même 19 ans.

On croit rêver lorsqu'on étudie la question de la médecine en France par les étrangers !

CE QUE FAISAIENT LES AUTRES PAYS

Il en était tout autrement dans les autres pays, partout des précautions étaient prises pour augmenter la valeur scientifique du médecin.

La Presse Médicale du 9 février 1927 publiait un résumé de M. le Professeur Houssay, Doyen de la Faculté de Médecine de Buenos-Aires, dans lequel on lit :

« ...Cuba a augmenté la durée des études d'une année.

« L'Équateur, plus radical, a fermé les Facultés provisoirement.

« École dentaire de Santiago (Chili) a limité le nombre des équipes d'enseignement pratique et professionnel.

« Le Brésil vient de limiter le nombre des étudiants dans les écoles fédérales de Rio et de Bahia. Il ne peut être admis plus de 250 étudiants de première année à Rio et 80 à la Faculté d'État de Sao-Paulo.

« Depuis le 5 avril 1923, l'École de la Plata a limité à 200 le nombre des étudiants de première année.

« Aux États-Unis, 47 des 80 écoles ont fixé le nombre des étudiants ; dans les autres, la limitation existe du fait qu'aucun cours ne peut comprendre plus de 125 élèves étudiants.

« La limitation existe à la Faculté de Toronto (Canada).

« En Norvège, l'école de médecine d'Oslo n'admet que 60 élèves en première année.

« En Hongrie, les étudiants ne peuvent dépasser un total de 600.

« L'Autriche a fixé à 400 le nombre des places en première année. En 1923, elle avait 4.470 étudiants répartis dans les trois Facultés, pour un pays de 6.500.000.

« En Russie, le nombre des étudiants est fixé proportionnellement aux nécessités du pays et au savoir des élèves ».

En Allemagne nous savons tous que les juifs n'accaparent plus les professions libérales, la médecine en particulier.

En 1830 et en 1867, lors de deux tentatives de soulèvement de la Pologne, tous ceux qui s'étaient compromis furent chassés de leur pays.

En 1931 des troubles antisémitiques eurent lieu dans les universités polonaises.

En 1917, un grand nombre de Russes, médecins et étudiants, se sont réfugiés en France à la suite de la Révolution.

En 1929, à Prague, les étudiants de l'Université manifestèrent au nombre de 6.000 contre les juifs.

Partout le juif était chassé, banni, et toujours accueilli à bras ouverts par nos gouvernements. Ce fait est indéniable. La Franc-Maçonnerie doublée de la juiverie attirait chez nous les étudiants étrangers et particulièrement les étudiants en médecine.

L'AIDE FRANÇAISE AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Au budget de 1930 était inscrit un crédit de 560.000 francs pour les étudiants serbes désirant venir en France (800 francs par mois), ça n'était déjà pas trop mal ! et de 425.000 francs pour les étudiants roumains (120 à 150.000 francs) pour frais d'études et 500 francs tous les trois mois, 120 à 140 étudiants en peuvent bénéficier⁽¹⁾.

Au budget de l'Instruction publique de 1931-1932 figure un crédit de 375.000 francs sous le titre de Secours aux étudiants roumains⁽²⁾.

En 1933 au *J. O.* du 1^{er} juin 1933, page 5727, nous lisons au Budget de l'Éducation nationale :

« III Enseignement supérieur, chapitre 25 « Aide aux étudiants étrangers ». Montant des Crédits : 1.292.000 francs »... Les étrangers plus nombreux ont un budget plus important.

En 1934, *J. O.* du 1^{er} mai 1934, page 2038 :

« Budget de l'Éducation nationale, III Enseignement supérieur, chapitre 25 : « Aide aux étudiants étrangers ». Montant des crédits : 934.000 »...Cela devient une habitude chaque année.

Aussi en 1935, *J. O.* du 21 novembre 1935, p. 2458, chapitre 25 « Aide aux étudiants étrangers » : 840.600 francs... M. Amidieu du Clos, député de Longwy, « propose de reporter le crédit de ce chapitre au chapitre 26 et de donner aux chapitres ainsi fusionnés l'intitulé suivant : Prêts d'honneur aux étudiants de nationalité française... ».

M. Pierre Amidieu du Clos. — Au moment où notre jeunesse, surtout notre jeunesse studieuse, ne trouve plus à appliquer la science qu'elle a acquise à chers deniers, au titre des familles et au titre de l'État, il me

¹ (Les médecins étrangers en France (note documentaire). *Le médecin de France*, du 15 avril 1930.)

² Rapport de M. le Sénateur Le Dentu, au Sénat, annexe au procès-verbal de la séance du 3 mars 1931.)

paraît inopportun non seulement d'accorder à des étrangers des émoluments et des aides supplémentaires, mais encore de préparer ainsi des concurrents à nos malheureux jeunes gens.

Vous le savez, comme nous, la plupart de ces jeunes gens qui, avant d'aller au régiment, avaient une situation assise, stable, leur permettant de vivre, sont, à leur retour, impitoyablement refoulés. Ils sont condamnés, de ce fait, à une véritable désespérance.

Vous, monsieur le Ministre, qui êtes grand-maitre de l'Université, Nous savez quelle est la force, quelle est la valeur de l'espoir chez les hommes jeunes. C'est votre rôle, c'est celui des pédagogues avisés qui sont derrière vous, de ne pas leur apporter une nouvelle cause de découragement en accordant des fonds de l'État à des étrangers, le vote de ces fonds, non seulement diminuant l'aide susceptible d'être apportée à nos nationaux, mais encore servant à leur créer des concurrents et à rendre ainsi plus difficile encore une vie qui, pour eux, l'est déjà trop.

M. le ministre de l'Éducation nationale. — Je ne peux accéder actuellement au désir de notre collègue. Ce crédit intéresse toutes sortes d'organisations, qui ne dépendent pas seulement de moi, qui touchent, dans une certaine mesure, à notre politique extérieure.

Dans ces conditions, je demande à la Chambre de repousser l'amendement de M. Amidieu du Clos.

M. Émile Borel, rapporteur. — Je m'associe à M. le ministre de l'Éducation nationale pour demander à la Chambre de repousser l'amendement de M. Amidieu du Clos.

En réalité, le crédit de ce chapitre aurait dû être non pas diminué, comme il l'a été, mais augmenté.

(Ici conflit d'usage sur le développement de l'influence française).

M. Pierre Amidieu du Clos. — L'exposé de M. le Rapporteur, qui est d'inspiration élevée et auquel je rends hommage, serait excellent dans des temps normaux. Mais il procède un peu de cette illusion générale qu'ont les Français sur l'amour que leur portent les autres pays. Je crois que les premiers d'entre ceux qui méritent les éloges de M. le rapporteur, que les meilleurs pionniers de l'idée française et de l'amour de la France, sont encore les Français. Aussi, dans l'intérêt direct de ces Français, loin de retirer mon amendement, je le maintiens et je dépose une demande de scrutin. (Mouvements divers).

Comme de juste, l'amendement de M. Amidieu du Clos *n'est pas adopté* par la Chambre, et le chapitre 26, concernant le crédit de 1.700.000 francs consacré aux prêts d'honneur, est adopté sous le simple titre : « Prêts d'honneur aux étudiants »... (français ? ? ?)

Il en était ainsi à chaque vote du budget, une somme considérable était prévue à l'Instruction publique appelée par dérision « l'Éducation nationale ».

Et nous dirons avec le docteur Paul Guérin :

« ...Peinez, suiez, payez patente : la France a des cadeaux à faire... Apprenez à vos enfants la cascade des possessifs : mon million, notre million... Leur million... Serons-nous donc toujours des poires ? »

O comble de l'ironie ! les juifs roumains... et les autres étaient entretenus chaque année aux frais des contribuables pour mieux nous concurrencer ensuite ! N'est-ce pas magnifique ? Et tous ces détails nous sont donnés par le journal le plus instructif de France : le *Journal Officiel de la République*.

Ainsi nous héritions des juifs considérés comme de culture insuffisante pour devenir médecins dans leur pays.

Vous voyez d'ici le nombre de juifs étrangers qui, sortis des Facultés de Bordeaux, de Lyon, de Lille, de Strasbourg et des autres se sont installés chez nous !

CE QUI SE PASSE DANS LA SEINE ET À PARIS

Les médecins français n'apprendront pas, sans un mouvement de colère, *que dans les six premiers mois de 1935 : 163 médecins étrangers, pas même naturalisés, juifs pour la plupart, se sont fait inscrire à la préfecture de police de la Seine contre — tenez-vous bien — 124 Français.*

En comparant les chiffres dans la Seine et dans la ville de Paris seulement, nous voyons que Paris a presque autant de médecins en 1937 que le département de la Seine en 1931 et qu'en moins de 20 ans son chiffre s'est accru de 1.209 ce qui nous donne une moyenne de 60 par an.

Cet accroissement est uniquement dû aux médecins étrangers qui s'installent à Paris et dans la Seine.

Dans la Seine, avant la guerre de 1914, il y avait 110 médecins étrangers naturalisés et 355 non naturalisés. Actuellement en 1910 il y a plus de 1.500 médecins étrangers naturalisés ou non naturalisés.

Le docteur Hilaire, secrétaire général adjoint de la Confédération a écrit le 15 février 1939 dans *La Défense du Médecin* :

« Songez qu'il y a dans la Seine 7.000 médecins dont 1.500 étrangers, les uns naturalisés, les autres non.

« Il faut ajouter à ces 1.500 », écrit le docteur Boudard dans sa thèse de 1939, « un bon demi-millier de cas d'exercice illégal par des étrangers. Nous arrivons ainsi à 2.000 sur 7.000, soit 28,5 % ». Nous en concluons que la pléthore médicale dans la Seine, dans la mesure où elle provient du facteur nombre de médecins ou de « faisant-fonction », ce qui revient au même, est causée par les étrangers dans une proportion de 28,5 % » Quand on songe qu'avant la guerre mondiale le pourcentage des étrangers était évalué à 4 % !!!

Le chiffre de 1.500 métèques est un minimum à notre avis. La loi du 19 août 1940, lors de son application, nous donnera certainement raison, et nous débarrassera d'au moins 2.000 médecins dans la Seine.

Songez qu'en 1929 il fut fait, par les soins du Syndicat des Médecins de la Seine, un relevé de noms, lieux et dates de thèse de médecins exerçant dans le département. Ce document concluait à la présence de 522 médecins étrangers.

Depuis 1929 quel envahissement de juifs de tout poil !

Voici un exemple caractéristique :

A Saint-Ouen-sur-Seine, en 1930, il y avait un médecin juif-roumain naturalisé depuis un an.

En 1934 il y avait 6 médecins juifs-roumains non naturalisés contre 16 Français.

En 1939 il y avait : un juif algérien, 1 juif roumain naturalisé et 7 juifs étrangers dont 1 Tunisien contre 17 Français.

Tous ces juifs ont été aiguillés sur Saint-Ouen par le juif-roumain de 1930 qui, contraint par le tribunal de la Seine de quitter Saint-Ouen en 1932 « a voulu se venger des médecins français de Saint-Ouen en faisant installer une dizaine de médecins étrangers, empêchant ainsi les Français de gagner leur vie ». Telles furent ces propres paroles.

Nous estimons avec le docteur Jacques Boudard qu'il y a au moins 500 cas d'exercice illégal par des étrangers dans le département de la Seine. Ces illégaux peuvent être classés en trois catégories : D'abord les médecins étrangers n'ayant aucun diplôme français qui sont surtout des juifs roumains,

polonais ou orientaux, ces « morticoles » changent de domicile aussi facilement que de nationalité ou d'état-civil, ils courent plus vite que la justice et ne sont presque jamais condamnés. Jusqu'en 1939 les médecins anglais ou américains qui faisaient de l'exercice illégal étaient « tabous » grâce à la protection de leur ambassade.

Viennent ensuite les docteurs d'Universités, ceux qui devaient retourner dans leur pays d'origine, ces indésirables représentent un véritable fléau à Paris, parce que très nombreux. Nous les rencontrons le plus souvent dans une clinique tenue par un non médecin où ils exercent avec le titre d'assistant. Ils sont tous juifs.

Enfin viennent les étudiants qui s'installent sans diplômes et inspirent cependant confiance à la clientèle habituelle des guérisseurs, ce sont des ratés qui n'ont pu passer les examens mais se moquent des lois.

Voyons la proportion des médecins étrangers de 1911 à 1930 :

<i>Années</i>	<i>En France</i>	<i>Dans la Seine</i>	<i>Dans les Départements</i>
1911	2,6 %	8,2 %	0,13 %
1929	3,1 %	9,5 %	0,16 %
1931	»	9,9 %	»

En 1939 le docteur Boudard arrive à la proportion de 28,5 % dans la Seine.

Enregistrement des diplômes à la Préfecture de police du département de la Seine :

	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Étrangers	37	28	49	34	34	59	68
Français	231	274	206	219	198	192	173
Total	268	302	255	253	232	251	241

Proportions des diplômes enregistrés à la Préfecture de police du département de la Seine, de 1925 à 1931 :

	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Étrangers	14	9	19	13	15	23	28
Français	86	91	81	87	85	77	72
Total	100	100	100	100	100	100	100

En 1934 nous sommes allés à la Préfecture de police pour compléter les statistiques du docteur de Lafond.

Nous avons été éconduit, poliment, il est vrai, et les listes ne nous ont jamais été montrées.

Le docteur Boudard écrit encore : « En lisant la thèse du docteur de Lafond nous avons remarqué qu'il eut beaucoup de peine à avoir des précisions de la Préfecture de police (voir page 18 de sa thèse). À nous, on les refusa simplement ».

La Vie Médicale du 10 mars 1935 a publié que *pendant le mois de février, 37 diplômes de docteur en médecine ont été enregistrés à la Préfecture de police, sur ces 37 médecins, 23 sont d'origine étrangère se répartissant comme suit : « 1 Brésilien, 1 Lithuanien (naturalisé français), 3 Polonais (dont 2 naturalisés français), 15 Roumains (dont 1 naturalisé français), 2 Russes, (naturalisés français), 1 Turc*

(naturalisé français) », ce qui fait 7 naturalisés français, 16 non naturalisés et 14 Français ; *la proportion de juifs est énorme.*

Enregistrement des diplômes à la préfecture de police de la Seine de janvier à juin 1935 :

	<i>Étrangers</i>	<i>Français</i>
Janvier	19	30
Février	23	14
Mars	22	10
Avril	26	15
Mai	40	23
Juin	33	22

Ce tableau est-il suffisamment éloquent ?

Il y a pléthore de médecins en France, s'écrie-t-on de tous côtés. *Pléthore, oui ; mais surtout à cause des juifs.*

Or « c'est à cette pléthore, écrit M. Balthazard, que l'on doit l'âpreté actuelle de la concurrence médicale, c'est à elle qu'il faut en grande partie rapporter la ruine progressive des traditions médicales françaises. Le médecin qui gagne mal sa vie n'est que trop tenté de quitter la voie correcte que suivaient nos devanciers et d'adopter des pratiques qui, pour être courantes dans les professions commerciales, n'en seront pas moins choquantes et déplacées dans les professions libérales ».

Depuis cet afflux massif de médecins pseudo français, ne pouvant donc pas posséder les vertus « des traditions médicales françaises », nous assistons à la commercialisation la plus vile de la profession médicale.

L'invasion juive dépassait même le cadre de la métropole pour s'étendre à toutes les parties de notre empire, c'est ainsi que ces années dernières à la demande des Blum et autres Moch quelques 200 médecins juifs-étrangers avaient été envoyés dans nos possessions d'outre-mer comme « aides de santé », « hygiénistes », etc. sous la direction et la surveillance des médecins coloniaux, mais là, la réaction fut aussi violente que spontanée ; les coloniaux et les indigènes eux-mêmes les rejetèrent comme ne parlant pas le français, présentant une mentalité intolérable, etc. Et le ministre des Colonies (lisez : Mandel) a eu avec eux les pires ennuis : en Côte d'Ivoire ils ont donné lieu à une révolte des indigènes⁽¹⁾.

Si nous venons de voir que les médecins étrangers, naturalisés ou non, étaient juifs, pour la plupart, nous allons montrer maintenant que parmi les médecins qualifiés de Français il y a aussi une très forte proportion de juifs, descendants de ceux qui ont déferlé sur notre pays depuis des siècles.

SUIVEZ LE GUIDE

Nous nous sommes amusés à parcourir le dernier guide médical et pharmaceutique pour la France et ses colonies, celui de 1939, édité comme par hasard par le docteur Rosenwald. Tous les médecins, les pharmaciens connaissent le Rosenwald. Qu'ils fassent comme nous-même et ils seront édifiés.

¹ Nous tenons ces détails d'une lettre adressée par président-délégué des syndicats médicaux de la France d'outre-mer à M le Secrétaire Général de la Confédération des Syndicats français, en mars 1939.

Pour le département de la Seine nous avons cherché les patronymes les plus répandus parmi les médecins. Vous croyez peut-être que ce sont ceux de Martin, Durand, Dubois ou Dupont ?

Vous n'y êtes pas... *le patronyme le plus répandu c'est : Lévy.*

Nous trouvons 41 Lévy ; 2 Lœwy ; 1 Lévi ; 24 Weill (15 avec 2 l et 9 avec 1 l) ; 16 Bloch ; 13 Dreyfus ; 9 Blum ; 2 Blumenfeld ; 1 Blumberg ; 7 Lazare ; 1 Lazarovici ; 7 Cohen ; 3 Kohen ; 1 Coen ; 1 Cohn ; 6 Meyer ; 3 Mayer ; 3 Cahen ; 3 Kahn ; 2 Cahn ; 2 Caïn ; la tribu des Rosen avec les Rosenfeld, les Rosenthal etc. compte 14 médecins ; la tribu en or des Gold, Goldmann, Goldberg, Golstein compte 8 médecins ; 12 Schwartz ; 11 David ; 1 Davi ; 2 Davidovici ; 1 Davidovitch ; 1 Davidsohn ; 2 Weiler ; 1 Weitz ; 3 Weissmann ; 1 Wirz ; 1 Weinberg ; 1 Weissberg ; 1 Weinstein ; 1 Weisselish ; 1 Weinsweig ; 1 Weinsenbach ; 1 Wechsler.

Il y a un patronyme que nous n'arrivons pas à prononcer :

Czaczkas — essayez vous-même — et par hasard ce Czaczkas est ex-médecin-chef du sanatorium de Champrosay.

En face de ces patronymes juifs pour la plupart quelle piètre figure vont faire nos vieux patronymes français.

Nous ne pouvons aligner en face des 41 Lévy que 20 Martin et encore parmi ceux-ci il y a un Martin Meirovici.

En face des 24 Weill les Durand ne sont que 13.

Les 16 Bloch l'emportent également sur les 10 Moreau.

Les Dreyfus avec 13 dépassent de cinq longueurs les Girard qui ne sont que 8.

Quant aux Dupont, les pauvres, ils ne sont que 2 ; ils sont battus de loin par les Blum « la fine fleur ».

Les Marchand, au nombre de 6, ne peuvent même pas s'aligner en face des Meyer, car parmi ces Marchand-là nous connaissons un juif qui doit en réalité s'appeler Kauffman ; ce Marchand n'a pas le nez parfaitement crochu ni les lèvres convenablement lippues et pourtant c'est un juif 100 %.

Les Benoît 8, se font battre par les Schwartz qui, eux, sont 12.

Les Giraud, 4, sont également battus par les Cohen et autre Cohn..

Parcourez, confrères, le Rosenwald pour la Seine, aux lettres A. I. S. W. Z. et si vous n'avez pas une indigestion de patronymes étranges c'est que vous avez comme on dit « de l'estomac ».

Vous y trouverez des Abramoff, Abramovici, Abramovitz, Aghion, Amram, Avram, Asher, Asher-Cohen, Iliovici, Isaac, Isaksohn, Iser Solomon, Israel, Salomon, Samarra, Saïdman, Samoïl, Swob, Scialom, Sigall, Simon dit Rosenzweig, Strozecka, Stern, Szwarc, Waynbaum, Waysman, Wechsler, Zadoc-Kahn, Zaïdman, Zisman, etc., etc., etc...

LE FLOT MONTE

Ne croyez pas que les Juifs se soient contentés d'envahir la capitale et son département, ils foulent partout la bonne terre de chez nous.

Dans toute la France, il y en a. Nous en trouvons en Touraine, en Berry, en Poitou, dans Le Lyonnais, dans La Loire, etc., ils sont partout, nos provinces françaises en sont toutes infestées.

Le flot monte, l'infiltration nous submerge de toutes parts. C'est ainsi que dans l'Assistance publique si l'on fait la statistique des juifs, médecins des hôpitaux de Paris on voit, d'après les listes de l'Assistance, que du 1^{er} juillet 1885 au 5 juillet 1911 il y a 39 médecins honoraires des hôpitaux dont un juif, soit une proportion d'environ 2,5 %. La liste des médecins ou chefs de service en exercice comporte 108 médecins nommés du 1^{er} juin 1900 au 10 mai 1929 ; Les juifs y sont au nombre de 17 — proportion de 15,7 %. La liste des médecins des hôpitaux, qui n'ont pas encore de service, Bureau Central, dont les nominations vont de mai 1929 à juillet 1936, comporte 44 noms, dont 16 juifs, soit une proportion de 36,5 %.

En 1939 les médecins juifs des hôpitaux sont passés de 17 à 35, ce qui fait une augmentation de plus de 100 % en dix ans.

Louis-Ferdinand Céline dans *L'École des Cadavres*⁽¹⁾ a fait à ce sujet une curieuse remarque. Nous ne résistons pas au plaisir de citer le grand pamphlétaire :

Les « Français » qui n'osent pas avouer leurs lieux de naissance, ils sont de plus en plus nombreux. Surtout dans les professions libérales. A cet égard honte sans doute... les annuaires professionnels syndicaux, des médecins, dentistes, pharmaciens, ne mentionnent plus les lieux de naissance. Ils ont été tout bonnement supprimés les lieux de naissance. Les dentistes, médecins, chirurgiens ne sont plus nés nulle part.

Ils existent, voilà tout. Y en avait trop de venus, sans doute, de lieux impossibles, de ghettos trop marquants. Ça faisait faire des réflexions. Maintenant c'est écrit tout sec, comme ça :

Le Docteur Duconovitch, né le 31 décembre 1900.

C'est marre.

Si vous insistez beaucoup, on finira par (vous répondre qu'il est né à Chatou-sur-Seine le D^r Duconovitch, comme M. le Ministre Mandel, et ça ne sera pas vrai non plus. Vous serez bien avancé... Et le D^r Kaganovitch ? Et le D^r Durand-Moumelian ?... et le D^r Lubomirzsky ?... et le D^r Klin-Voronoff ? Sont-ils nés nulle part ces gens-là ?

Des centaines et des centaines... de plus en plus d'« Heimatlos ». C'est pénible... Des pleins annuaires de médecins nés nulle part. Ça fait drôle ... « N'avouez jamais » c'est la consigne. Un nom de famille ça se trafique (et comment !) tandis qu'un nom de ville c'est difficile à truquer. D'où ces pudeurs.

Tout de même il faut en finir, il faut vraiment faire quelque chose ! Ça peut pas durer toujours ces situations équivoques, ces gens qui ne sont nés nulle part...

Ça commence à faire sourire. Je propose que nous, les originaires, on y mette un peu du nôtre. Qu'on leur donne une couverture à ces néo-enfants de France « pas naturels ». qu'on les sorte de l'embarras. Je vais faire pour eux un beau geste, je vais aller me faire inscrire au syndicat confédéré comme ça ... Je vais insister : D^r L. F. Destouches, né à Kiev le 27 mai 1894. Cachant ainsi, enfin, mon Courbevoie (Seine) qui m'a causé un tort énorme, tout au long de ma folle carrière.

Il ne manquera pas de se produire j'imagine, par sympathie, quelques conversions fameuses. Je vois très bien se faire inscrire à la C. G. T. le D^r G. Duhamel, de l'Académie Française, de l'Académie de Médecine né à Lvov le ... le ... et le D^r Léon Daudet, de l'Académie Goncourt, né à Bratislava le ... le ... Ainsi la mode sera lancée. Pieux subterfuge. Tous les confrères indigènes renonceront très rapidement à leurs ridicules St-Mandé ... Brioude ... Verrière-sur-Couesson... (Peut-on être à Brioude ?) et se choisiront en vitesse un petit ghetto bien sonnante. (C'est pas les ghettos qui manquent de Reval à Trébizonde !) Ainsi tout le monde sera d'accord et tout le monde sera gâté. On sera tous vraiment enjivés, méconnaissables les uns des autres, même par nos lieux d'origine, homogénéisés, naturalisés juifs, amiablement. On pourra les refaire les annuaires, ça sera une joie de les compiler, ça fera travailler l'imagination des jeunes filles, les lieux de naissance des docteurs, rien que des noms prestigieux, fantastiques, évocateurs au possible... des vrais endroits des mille et une nuits... Tobolsk... Tourgaï... Orenbourg... Vladimila... Tambor... Simbirsk... Amasaïan... Kioutaïch... Perth... C'est autre chose avouez-le que des

¹ Edition Denoël.

Bécons-les-Bruyères !... C'est un peu rêche à prononcer, au premier abord, au début et puis on s'y fait... Tambor... Simbirsk... Amasaïan... Je suis né à Amaseïan !...

Les juifs supplantent peu à peu le médecin de naissance et de race française.

La médecine sociale était, bien entendu, assaillie par les juifs.

En 1938 *L'Hygiène Sociale*, revue « médicale internationale » a publié un numéro consacré « au rhumatisme, maladie sociale. Ce numéro avait joui d'un patronage officiel, qu'affirmait une déclaration et un portrait de M. Henri Sellier, ancien ministre de la Santé Publique..

Le texte de ce numéro de *L'Hygiène Sociale* est dû notamment aux docteurs : Mathieu-Pierre Weill, de l'hôpital Saint-Antoine ; René Theiler et Mlle Litichewsky, de la consultation de rhumatologie à l'hôpital Saint-Antoine ; V. Oumansky, assistant à l'hôpital Saint-Antoine ; A. Negreanu ; Ch. Pollak, assistant de la consultation de rhumatologie à l'hôpital St-Antoine ; F. Pack (de Londres) ; Bernard Schlesinger (de Londres) ; G. Vidal-Naquet. Tous ces médecins ne sont peut-être pas juifs : mais leurs patronymes sont bien surprenants. Et les photographies qui illustrent les articles révèlent pour la plupart des masqués juifs classiques⁽¹⁾.

Vous remarquerez que les juifs ne demeurent jamais isolés. A l'hôpital Saint-Antoine en 1936, par exemple, sur huit médecins chefs de service, quatre étaient juifs : proportion 50 %. A cette époque l'accoucheur et son assistant de consultation, l'oto-rhino-laryngologiste et l'électro-radiologiste étaient également juifs. Ainsi cet hôpital, placé sous un saint patronage, constituait une véritable colonie juive.

CHEZ LES INTERNES

Faisons un tour chez les internes des hôpitaux de Paris, chez ceux qui un jour seront les maîtres de la Faculté de médecine.

— « Pourquoi te fais-tu naturaliser » demandait-on, en février 1935, à un interne étranger, à l'hôpital Tenon.

— « Parce que c'est mon intérêt » répondit l'interne.

— « Ne te rends-tu pas compte qu'en servant tes intérêts, tu lèses les nôtres »

— « Qu'importe : une loi de mauvaise politique me permet de me faire naturaliser, la tendance actuelle est à la resquille, je suis un resquilleur ».

Voici une liste de candidats admissibles à l'internat en 1938 :

Bauer, Ben-Haïm, Bentkowski, Cahen, Butzbach, Caufment, Cohlenz, Darkowsky, Ebstein, El-Baz, EmanZadech, Feder, Feld, Feldmann, Fishgrund, Gertzberg, Hauser, Herzog, Israeël, Klein, Klotz, Landau, Lange, Lebovici, Lœper, Mendelsohn, Metzger, Meyer, Minkowski, Nick, Pahmer, Prochiantz, Sachnine, Sevilleano, Stahland, Statlander, Toufexo, Vakili, Weill, Wintrebert.

Et un fragment de liste des candidats au concours de l'Externat de Paris en 1938 :

Mlle Abdalian, Adda, Aichenbaum, Amirian, Amir-Sanaï. Anencov, Anghert, Apkarian, Attal, Attuil, Bahri, Bakhchagech, Bassir, Mlle Begzadian, Bennoum, Ben Yallouz, Berdjis, Mlle Berman, Bermann, Blintzousky, Bloom, Bluzadj, Bochenek, Boghrati, Bokser, Brami, Caballero y Monteagudo, Cantorovitch, Corcos, Danahaeri, Dieckmann, Dikerman, Divisia, Djelvek, Djuvara, Dominguez y Gonzalez, Douala-Beli, Mlle Dourof, Dreyfus, Edelmann, Élgrably, Épstein, Érbeia, Erlich, Erlichmann, Farchadi, Farzad, Fisz, Mlle Felgenheimer, Friedman, Fucs, Gaegos, Mlle Gavrilenko, Gelbsman, Gesundheit, Ghanassia, Gharib, Mlle Ghitza, Mlle Gluntz, Mlle Goldring, Goltz, Goinez, Grunwald, Haari, Halberstadt, Hekmat, Hernandez, Hertz, Hinerang, Hirsch,

¹ Voir le livre du Dr Montandon : *Comment reconnaître le Juif?*

Hirschkopf, Hoffmann, Honigsberg, Iagello, Ichaïa, Imperiali, Ivaldi, Jacob, Jaoui, Japhet, Joannès, Mlle Khayat, Khiari, Kia, Klinberg, Kivenko, Mlle Klein, Mlle Kniazef, Kœnig, Koifman, Mlle Koo, Koskinas, Koulichou, Kowalsky, Krajevitch, Kritter, Kurtag, Lachowsky, Levine, Lévy (Aron), Lévy (Jasob), Lévy (Jean-Claude), Lévy (Jean-Ernest), Lévy (Jean-Léon), Lévy (Michel), Lévy (Sadia), etc., etc...

Et pour finir la liste les noms suivants, à la file cette fois :

Wassef, Waxin, Weber (Isaak), Weber (Roger), Weintraub, Wendlandt, Werquin, Wajnaerwski, Wolk, Wollmann, Worm, Wulfzta, Yaïch dit Jaïs, Younès, Zaphiropoulos, Mile Zaporojetz, Zarabi, Zimmerlich, Zwahlen, Zyngerman.

Si tous ne sont pas juifs, la plupart le sont.

Voici encore une liste de médecins et dentistes du quartier Saint-Georges à Paris :

Arab, Aliniaudes, Azeral, Benguigui, Bloc, Cahen, David, Deguidh, Doukan, Dreyfus, Dubosorsky, Fassina, Fildstein, Gazeh, Grunberg, Haik, Hamonir, Hauser, Heiser, Jallan, Joël, Kaplay, Kardos, Kuffer, Kunpel, Kohn, Khoubesterian, Krime.

Lautzengery, Loutmann, Levitta, Levy (A.), Levy (E.), de Maio, Marcu, Metdjian, Modiano, Morgenstern, Pelosof, See, Simon, Stoianof, Szysgal, Taubmann, Wind, Wirz, Zadok, Abramovitch, Allalouf, Bachatori, Bloch, Blumeinstein, Davidson, Flexer, Hadidor, Hochfeld, Leew, Leibowitch, Levy, Margoulis, Max, Meyer, Moyses, Neuman, Pekly, Redelinger, Scarlatos, Sednaoni, Springer, Tcherniakof...

Qu'en pensez-vous ? Si nous ne craignons pas d'être fastidieux, nous pourrions pendant des pages encore, vous mettre sous les yeux des énumérations aussi édifiantes que celles que vous venez de lire, mais nous tenons néanmoins à vous signaler ce qui suit :

CHEZ LES GASTRONOMES

Les médecins d'origine étrangère s'emparent de domaines qui, jusqu'à présent, semblaient être le privilège des Français de sang... tels que le vin par exemple... la gastronomie qui, pourtant, sont choses traditionnellement gallo-romaines.

Une association des médecins amis des Vins de France a été créée. Des comités locaux ont été constitués. En 1938 celui de Paris était présidé par le docteur Weissenbach, avec comme vice-président le docteur Gottchalk et comme secrétaire le docteur Malachowski.

A propos de changement de noms écoutez, cette histoire

Il est interdit d'exercer sous un pseudonyme la profession médicale, sous les peines édictées à l'article 18 de la loi de 1892. Les peines sont les mêmes que celles appliquées à l'exercice illégal de la médecine. Eh bien ! nous connaissons une doctresse juive, mariée avec un juif, exerçant à Paris sous le pseudonyme de chanssonier de son mari suivi de son nom de jeune fille ; cela frise le délit, mais n'en constitue peut-être pas un juridiquement ?

Cet exemple nous montre que cette juive est très forte pour tourner la loi, elle connaît ses droits, ses prérogatives, mais non ses devoirs qui sont d'exercer sous son vrai nom.

AUX ASSURANCES SOCIALES

En septembre 1939, la caisse interdépartementale des Assurances sociales de Seine et Seine-et-Oise, 69 bis, rue de Dunkerque, à Paris, de beaucoup la plus importante de la Seine, groupant près d'un million et demi d'assurés, comptait les chefs et médecins suivants :

Chef des services médicaux spéciaux : Cahen ; Sous-chef comptable : Zérapha ;

Chef de Section : Mme Beucher, née Lévy Chef de Laboratoire : Doctoresse Robeinstein ;
Médecin des Cures : Docteur Israel.

On aimerait savoir si toutes ces personnes sont toujours en place et, dans ce cas, si elles ont moins de trois grands parents juifs dans leur ascendance ?

Ce qui fait le danger des juifs en médecine, comme dans toutes les professions, c'est qu'ils restent inassimilables. Ce sont les juifs eux-mêmes qui le reconnaissent.

Voici ce que l'un d'eux : L'abbé Joseph Lemann (car ils se font curés, aussi bien que médecins ou usuriers), écrit dans *l'Entrée des Israélites dans la Société française* :

« Un juif né en Allemagne ne se dit pas simplement Allemand, il se dit juif-allemand. Le mot allemand n'est jamais qu'une épithète. Un juif né en France ne se dit pas simplement Français, il se dit juif-français. Le mot « français » n'est encore qu'une épithète. Pourquoi ? Parce que leur véritable patrie n'est pas sur les bords du Mein ou de la Seine, elle est toujours sur les rives du Jourdain ».

Voilà bien la raison : pour laquelle nous voulons extirper et expulser le juif de la médecine française et de la communauté française toute entière. Le salut de notre pays en dépend.

IV

LA QUALITÉ DES MÉDECINS JUIFS NATURALISÉS OU NON

Pour en juger nous avons pris comme critérium les condamnations de médecins par le tribunal civil de la Seine pendant quelques années ; nous pourrons ainsi connaître la valeur morale comparée des médecins français et juifs naturalisés ou non. *Le lecteur verra que le médecin marron se recrute surtout parmi le juif.*

Le médecin juif obséquieux, servile, promet tout, peut tout faire. Il est charlatan dans l'âme. Il est enjôleur, comme ses frères de race qui vendent des tapis dans les villes méditerranéennes et ceux du bric à brac du marché aux puces.

Cette conception, exclusivement commerciale de la médecine est aux antipodes de la nôtre. Ils veulent gagner de l'argent — tout simplement — et par tous les moyens. L'avortement ne leur fait pas peur. Ils sont dans toutes les vilaines histoires, comme nous allons le voir.

Qui ne sait que les caisses d'Assurances sociales sont pillées le plus tranquillement et le plus aisément du monde, par une mafia d'escrocs importés d'Europe Orientale. Pour cela les médecins marquent sur les feuilles de maladies des traitements qu'ils ne font point, plusieurs consultations ou visites pour une faite effectivement, si bien que le « malade » fait du bénéfice ; la somme remboursée par la caisse est supérieure à celle déboursée chez le médecin.

Mais me direz-vous pourquoi ces exotiques, juifs trouvent-ils des clients ?

Indépendamment des « combinaisons » plus ou moins malpropres auxquelles nous faisons allusion, il est certain que le « client » français se laisse facilement attirer par le « prestige » du médecin étranger en général paré du titre de « spécialiste ». C'est une faiblesse chez nous, au demeurant bien connue : « Nul n'est prophète en son pays », dit un vieux proverbe..

Il faut aussi tenir compte du goût du public, faussé par les juifs, pour les rebouteux et autres médecins de pays lointains.

UNE QUESTION DE MORALITE

Pour nous, le problème est donc avant tout, une question de moralité. La médecine française subit une crise matérielle et morale grave l'invasion d'éléments extérieurs, inassimilables ou nocifs, est à la base de l'affaiblissement de notre profession où chez d'aucuns l'honneur et le dévouement sont trop souvent remplacés par le goût du négoce et l'appât du gain.

Voyons maintenant parmi les médecins dont la moralité est douteuse et qui n'hésitent pas à se livrer à des actes répréhensibles et, parfois, criminels, ceux qui n'ont pu échapper aux mailles de la police et se sont vus poursuivis et condamnés.

Dans son « Rapport sur le fonctionnement de l'office de répression de l'exercice illégal de la médecine et de défense professionnelle pendant l'année 1929, le docteur Coldefy écrit : « Depuis 1926, vingt-trois médecins étrangers ou d'origine étrangère ont été condamnés dans la Seine et je ne parle que de ceux pour lesquels notre intervention s'est fait sentir ».

Signalons, toutefois, que la justice n'intervient pas, alors que le Corps Médical se trouve justement scandalisé par tel « confrère » qui manifestement prend des allures d'affairiste. Le tribunal ne peut connaître et juger que ce qui est interdit par une loi. Le tribunal n'a pas à connaître de morale professionnelle ou de déontologie, il ne juge que les cas qui concernent l'ordre public.

DEVANT LES TRIBUNAUX

Dans la Seine de 1929 à 1938 voici les condamnations de médecins « marrons ».

<i>Années</i>	<i>Métèques</i>	<i>Français</i>
1929	8	5
1930	7	3
1931	3	4
1932	4	2
1933	5	0
1934	1	1
1935	6	3
1937	5	2
1938	1	1
	49	24

Il y a donc deux fois plus d'étrangers condamnés que de Français et parmi les Français il y a surtout des naturalisés. Si l'on retranche les naturalisés des Français d'origine, on trouve que 91 % des condamnés sont étrangers ou d'origine étrangère.

D'après le *Médecin de Lorraine* les médecins

marrons en France sont étrangers ou d'origine étrangère dans la proportion de 97 %.

Toutes les condamnations indiquées ci-dessus ne sont pas toutes infâmes.

En dix ans nous constatons qu'aucun médecin français n'a été condamné pour avortement ; par contre nous pouvons aligner six métèques dont trois juifs :

D^{rs} R. et M., Russes, 20 mars 1930 : avortement ;

D^{rs} Ch. et J.S., étudiants, juifs-roumains, mai 1933 : avortement ;

P., étudiant, d'origine grecque, 4 avril 1930, (jugé à Belfort (arrêté à Paris) : avortement plus exercice illégal ;

D^r Z., juif roumain, 3 novembre 1931 : abus de confiance ; 3 décembre 1932 : complicité d'avortement.

Les condamnations pour avortement sont rares, car il n'est pas facile de prendre sur le fait un « spécialiste ».

Nous connaissons pour notre part le plus grand avorteur de la région parisienne, car on vient le « consulter » de très loin, un « juif roumain » naturalisé s'il vous plaît. Cet individu a toujours pu échapper aux enquêtes ; appelé chez le juge d'instruction en 1932, il a juré sur Jéhovah qu'il était innocent. Il est sans doute aujourd'hui en Palestine. Ce métèque avant de se décider à exercer la médecine sous son vrai nom — si toutefois le dernier est le vrai — a exercé sous deux autres noms différents : le premier semblait être tout à fait français — c'était celui d'une station de métro de Paris — le second l'était un peu moins que le premier tout en l'étant davantage que le dernier. Il nous a été confirmé ces jours-ci que ce nom n'était pas encore le véritable. Une sage-femme de sa localité, sa complice, se vantait en 1930 d'avoir « fait sa position »... En effet moins d'un an après son installation, notre individu était devenu propriétaire d'un immeuble de rapport dans la ville où il était arrivé en savates.

Le D^r Boudard nous conte le cas d'exercice illégal suivant :

« Ce juif-roumain, collé aux examens de première année redouble : recollé. Et alors s'installe froidement comme oto-rhino. En vue de le pincer, on s'adressa d'abord à la concierge et aux commerçants avoisinants. Chacun largement appointé chantait ses louanges, ce garçon « faisait » couramment plusieurs mastoïdites dans la matinée. Il a dû s'arrêter et méditer pendant quelques mois ».

Et cet échantillonnage de condamnations ne vous dit-il rien ?...

— Usurpation du titre de docteur, témoins Mlle B., étudiante « juive roumaine », 7 juillet 1932 ; Br., étudiant « juif-roumain ».

— Exercice sous pseudonyme : D^r O., « juif-roumain », 8 octobre 1932 ; D^r F. « juif-roumain », juin 1933.

Abus de confiance : D^r Z., « juif-roumain », 3 novembre 1931.

— Exerçait aux mêmes jours et aux mêmes heures, à Lens et à Paris :

D^r X., « juif-polonais », 11 juin 1931.

Ce cas traduit fort bien l'esprit mercantile du juif, ce genre d'entreprises à succursales multiples ne convenant nullement à la médecine française.

Quant aux cas des condamnations pour exercice illégal simple, il y en a trop pour vous les narrer. On y voit surtout des juifs-roumains, des juifs-polonais, des juifs-russes, des juifs-grecs, des juifs-lithuaniens, des juifs-bulgares, etc...

16 en 1937 et 7 dans le premier semestre 1938.

Citons quelques cas d'escroqueries aux accidents du travail :

D^r S., « juif-portugais », 28 mai 1930, condamné pour « escroquerie et racolage des accidents du travail ».

D^r P., « d'origine grecque », naturalisé en 1928, 2 mois de prison, le 20 février 1929.

D^r W., « juif-roumain », condamné en février 1932.

La plupart de ces condamnés ont des noms qui finissent en « berg », « stein », « man », « sohn », « wald », etc... qui pourraient prêter à confusion avec certains noms d'origine germanique portés par des alsaciens. Que ces derniers se rassurent, ces « juifs-roumains » ont des prénoms qui indiquent suffisamment qu'ils sont juifs. Nous insistons sur ce point, car ces juifs ont un « culot » infernal et se font passer pour alsaciens auprès des « gogos ».

L'exemple suivant d'une condamnation par le conseil de famille départemental vaut d'être cité :

« Première instance, le 15 juin 1935.

« Première instance, le 15 juin 1935.

« Le Conseil de Famille départemental,

« Considérant que la Caisse Interdépartementale des Assurances Sociales de seine et Seine-et-Oise a soumis au Contrôle technique de la Fédération des Syndicats médicaux de la Seine les soins donnés à X. en 1935 'par le D^r A... aux assurées sociales P... et L... ;

« Considérant que le Directeur du Contrôle a transmis son rapport au Président de la Fédération qui a saisi le Conseil de Famille des faits révélés par l'enquête ;

« Après avoir entendu en sa séance du 15 juin 1935 le D^r A... en ses explications et en avoir délibéré ;

« Considérant que si, en ce qui concerne l'assurée sociale P..., il n'est pas établi de façon indiscutable que le D^r A., lui ait fait des visites à X..., il résulte par contre des débats et des pièces du dossier que le D^r A... a fait deux visites à X... à l'assurée sociale L..., cela en violation de l'interdiction prononcée par un jugement du Tribunal Civil de la Seine ;

« Considérant que les surcharges mêmes subies par la feuille de maladie de cette assurée sociale dans des circonstances précisées aux débats telles qu'elles ne peuvent émaner que du D^r A... et dans le but de dissimuler ses visites coupables, outre qu'elles établissent la réalité du fait incriminé, en constituent une circonstance aggravante dont il importe de tenir compte dans l'appréciation de la sanction ;

« Par ces motifs,

« Prononce contre le D^r A..., par application des articles 13 et 15 des statuts de la Fédération la peine de l'exclusion temporaire du droit de donner des soins aux assures sociaux de toutes les Caisses avec lesquelles la Fédération a passé convention ;

« Fixe la durée de cette exclusion à deux années ;

« Prescrit la publication du jugement dans le Bulletin du Syndicat des Médecins de la Seine ;

« Condamne le D^r A... aux dépens fixés au chiffre de cinq cents francs ».

(Sans appel).

Ce roumain est un juif d'origine bessarabienne, russe depuis la rétrocession de la Bessarabie à l'U.R.R.S.

UNE ANECDOTE

Voici une autre anecdote qui mérite elle aussi d'être relatée :

En 1935, un jeune médecin français, venant de terminer ses études, avait décidé de s'installer en Berry.

A cet effet il était allé sur place pour prospecter et chercher un logement. Un juif-roumain, non naturalisé, installé non loin de la localité, à huit kilomètres exactement, ayant appris l'arrivée du médecin français n'hésita pas à se présenter un matin à l'hôtel où était descendu notre jeune médecin et lui tint ce langage :

— « J'ai appris que vous alliez venir vous installer à B... or, moi, je suis dans la région et je veux venir également à B... Il n'y a pas place pour nous deux. Vous devez partir, car vous venez de plus loin que moi puisque vous venez de Paris ».

Stupeur du jeune Français, qui ne perdant pas son sang-froid répondit vertement à notre juif que lui venait de bien plus loin que de Paris puisqu'il sortait des ghettos de l'Europe Orientale ; là-dessus il le mit à la porte et resta en

définitive maître du terrain, car devant un adversaire aussi résolu le juif demeura dans son coin.

Tout ceci est vécu, nous n'exagérons rien. Dégustez cet autre :

Extrait du *Siècle Médical* des 15 juillet et 1^{er} août 1932.

A propos de la cession d'un cabinet

« Le docteur Z..., juif-roumain, céda, le 12 février 1931, son cabinet, au D^r X..., moyennant une certaine somme, s'engageant à ne plus exercer dans un rayon de 5 kilomètres pendant 10 ans.

« M. le D^r X... régla ses premières échéances, mais il apprit que, dans le même immeuble où il avait loué un petit appartement qui ne devait lui servir que d'habitation (sur sa foi de juif). le D^r Z... continuait d'exercer, au nez et à la barbe de son successeur. Le D^r X... tenta un arbitrage amiable, mais en vain, et il assigna devant le Tribunal Civil de la Seine, versant désormais ses annuités entre les mains d'un séquestre.

« Le D^r Z... alla dès lors se loger quelques centaines de mètres plus loin affichant en gros caractères sa qualité de médecin.

« Aussi le D^r X..., qui a chargé Maîtres Campinchi et Delauney du soin de ses intérêts réclame-t-il des dommages-intérêts et une somme par contravention constatée dans l'avenir, au

D^r Y Z..., pour lequel plaideront Maîtres de Moro-Giafferi et Priou.

« Le 23 juillet 1932, la Ve Chambre du Tribunal de la Seine s'est prononcée sur le procès pendant entre le D^r X... et le D^r Z...

« Le Tribunal a fait entièrement droit à la demande développée par Maîtres Campinchi et Charles Delauney et a repoussé — tenez-vous bien — la demande reconventionnelle en 100.000 francs de dommages-intérêts présentée par Maître de Moro-Giafferi.

« Le D^r Z..., débouté, est condamné à verser 10.000 francs à son confrère ; devra dans la huitaine cesser d'exercer la médecine dans les limites du périmètre : prévu et une astreinte de 500 francs a été fixée pour chaque contravention constatée ».

Mais cette affaire à une suite ; ne croyez ; pas que notre juif se soit tenu pour battu. Il a Commencé par céder à nouveau ce deuxième cabinet médical à un « juif-roumain » qui, celui-ci, se disait Marseillais — Pechère. — Depuis, notre juif erre... dans une localité voisine, où il revend ce troisième cabinet, de là il plante sa tente dans Paris à proximité des ghettos, dans la capitale nous lui connaissons trois adresses différentes, la dernière datant de 1939 est dans le périmètre défendu. Mais notre juif quelques mois avant la guerre 1939-40, traqué par la police judiciaire pour délits plus graves, a fui vers l'Orient.. Mentionnons en passant que ce juif, naturalisé après 30 ans, s'est fait réformer pour une soi-disant tuberculose.

COLLABORATION JUDÉO-MAÇONNIQUE

Parlons un peu maintenant de la collaboration judéo-maçonnique.

Voici une liste édifiante publiée, par *La Bataille Anti-maçonnique* :

MEDECINS FRANCS-MAÇONS

On avait souvent attiré l'attention des Français sur les efforts que faisait la Franc-Maçonnerie pour grouper les Frères d'après leurs professions, afin d'exercer une influence plus forte dans les différentes branches de l'activité sociale.

Les professions médicales étaient particulièrement bien organisées selon ce principe. La Secte avait constitué un important groupement « fraternel », *Les Amis de Rabelais*, qui s'intitulait *Association médico-scientifique*.

C'était une association internationale. La place nous manque pour publier la liste complète de tous les membres des *Amis de Rabelais*. Nous voulons, au moins mentionner les noms des Francs-Maçons qui dirigeaient ce groupement en France en 1937 :

BUREAU

Président d'Honneur-Fondateur : Docteur BALDET, 33°, 4, Square La Bruyère, à Paris (9°).

Président : Docteur René BLOCH, 3°, 5, avenue Alphand, à Paris (16°).

Vice-Présidents : Professeur Paul CHEVALLIER, 3°, 241, boulevard Saint-Germain, à Paris (7°) ; Docteur Georges ROSENTHAL, 15, rue d'Édimbourg, à Paris (8°) ; Docteur Georges GRABOIS, 50, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (3°).

Secrétaire général : Docteur Charles DAVID, 18°, 80, rue Tailbout, à Paris (9°)

Secrétaire-Adjoint : Docteur Paul DURAND, 138, rue de Courcelles, à Paris (17°).

Trésorier : Docteur Maurice SLOOG, 11ter, avenue de La Celle-Saint-Cloud, à Garches (S.-et-O.).

Membres : Docteur Raymond BOISSIER, 170, boulevard Haussmann, à Paris (8°) ; Docteur Victor DÉLAUNAY, 33°, 25, avenue d'Eylau, à Paris (16°) ; Docteur Émile DESMONTS, 33°, 3, rue Maguelonne, à Montpellier (Hérault) ; Docteur JOB, 32, rue du Laos, à Paris (15°) ; Docteur Jules LÉVY, 30°, 75, rue d'Anjou, à Paris (8°).

Trésorier Honoraire : Docteur Gustave MORHANGE, 69, rue Paradis, à Marseille.

Administrateur du Bulletin : Jacques BENSIMON, 3°, pharmacien, 5, rue de Senlis, à Paris (17°), et 108, boulevard Berthier, à Paris (17°).

CONSEIL DE FAMILLE

Docteur CRISTOFINI, 33°, 2, Sentier des Pierres-Blanches, à Bellevue (S.-et-O.).

Docteur P. GALLOIS, 3°, 39, rue de Lisbonne, à Paris (8°).

Docteur VITALIEN, 33°, 12, rue Ernest-Cresson, à Paris (4°).

CONSEIL JURIDIQUE

M^e Max HYMANS, 3°, avocat et sous-secrétaire d'État, 134, rue de Grenelle, à Paris (7°).

Nos lecteurs remarqueront l'effroyable proportion de juifs, parmi les Francs-Maçons, qui dirigeaient le noyautage des professions médicales en France.

V

NOS CONCLUSIONS

Les trop grandes facilités accordées jusqu'ici aux juifs pour exercer la médecine en France n'ont eu que des inconvénients graves.

Par la quantité, les étudiants étrangers créaient l'encombrement de nos Facultés et de nos écoles. Cette invasion était funeste à l'enseignement pratique et en particulier à l'enseignement clinique. M. le professeur Sergent l'a fort bien dit dans la *Revue de France* du 15 janvier 1931 « ... Je suis convaincu et tous mes collègues, je crois, partagent aussi cette conviction, que la formation des futurs médecins dépend pour la meilleure et la plus large part de l'enseignement qu'ils reçoivent au début de leurs études ; je prétends et je pense que tous mes collègues partagent cette opinion, que la caractéristique essentielle de l'enseignement clinique en France réside dans ! le fait. qu'il est donné au lit du malade, c'est-à-dire dans la salle d'hôpital ; cette caractéristique le fait, à mon avis, supérieur à l'enseignement donné dans un amphithéâtre par un professeur qui commente en présence de l'auditoire les particularités d'un « cas » clinique isolé. Chez nous, en France, l'étudiant, le stagiaire a libre accès dans les salles de malades, il suit la visite du chef de service et de ses assistants, il assiste à l'examen et à l'interrogatoire d'un grand nombre de malades dans la même matinée, est invité à palper, à percuter, à ausculter, c'est-à-dire à constater les signes et symptômes que le chef de service a constatés et commentés devant lui ».

Or, cet enseignement individuel, pratique et raisonné est impossible à réaliser quand les élèves sont en nombre trop considérables.

« Tout enseignement pratique devient illusoire quand il s'adresse à un trop grand nombre et à une qualité médiocre » écrivait M. le Professeur Carnot dans *Paris Médical* du 9 novembre 1929.

Si déjà en 1929 le nombre exagéré des étudiants nuisait à l'enseignement médical, quelle ruée de mètèques il devait y avoir dans les bâtiments scolaires et les hôpitaux à l'âge d'or du Front Populaire enjuivé !... Vous voyez d'ici la formation médicale de ces foules vagabondes et la qualité de ces

morticoles ; la plupart ne parlant pas français et comprenant notre, langue fort mal. Ils ignoraient à la rentrée de la Faculté comment on s'excuse en français truand on a bousculé quelqu'un et ils affrontaient quelques mois plus tard leur premier examen.

Il en résultait un abaissement intellectuel et moral des étudiants, car le juif est corrupteur par excellence.

On a cité le cas d'un juif-bulgare de 40 ans qui, à son examen de baccalauréat, n'avait jamais entendu parler de Molière à plus forte raison de Diafoirus.

Et pourtant là encore il y eut des abus. Les métèques réagissaient vite. A la Sorbonne, on institua même pour le bachot une session spéciale pour étrangers, avec des sujets naturellement dérisoires.

Décidément, partout, le juif était roi.

Nous avons, pour notre part, toujours présentes à la mémoire quelques rédactions d'ordonnances de médecins juifs-étrangers, les voici transcrites fidèlement :

« Prendre avant que de s'aller coucher un lavement de gorge ».

« Prendre de 5 à 6 culerés par jour ».

« A la datte du, etc. »

Ce « lavement de gorge », ces « culerés » à boire, cette « datte du » sont un aperçu des connaissances linguistiques de ces nouveaux « vranzaiss ».

Ces parasites de la médecine, leur diplôme obtenu, cherchaient une place par tous les moyens, d'où la curée de conseillers médicaux superflus, d'inspecteurs d'hygiène supplémentaires, de 'tartufes de dispensaires, enfin des imposteurs de tout ordre.

Des difficultés sans cesse croissantes qu'éprouvaient les médecins à vivre de leur profession, ill est résulté une véritable commercialisation de la médecine par ces morticoles qui tripotent dans les accidents du travail, les faux certificats, etc., etc...

TRAFICS JUIFS

Dans les consultations externes des hôpitaux qui n'a pas vu un étudiant-juif en remettant l'ordonnance au malade l'orienter sur telle ou telle pharmacie ?

Qui ne connaît des étudiants-juifs rabatteurs de coreligionnaires avorteurs ?

Combien de médecins-juifs, véritables commis-voyageurs en médecine, n'hésitaient pas, lors de leur installation, à visiter concierges et commerçants de leur quartier, vantant leur savoir-faire et demandant surtout de le faire savoir, moyennant quoi ils promettaient consultations et visites gratuites, voire même des ristournes. C'est ainsi qu'on vit des rabatteurs d'accidentés du travail, dans presque toutes les usines, pour le compte de ces médecins.

Dans la clientèle aisée ils multiplient le nombre des visites en exagérant la gravité de la maladie ; une angine banale est baptisée par eux diphtérie, une bronchite légère devient une, « pointe de pneumonie », le malade est d'autant plus vite guéri que ille mal est moins grave, mais ces juifs guérisseurs tirent de cette tromperie une renommée certaine et sont qualifiés d'emblée de « sauveurs !... »

Vous avez certainement souvenance de la publicité tapageuse, dans la grande Presse, de quelques affairistes médicaux, chatouilleurs de nez. Tel ce véritable industriel du charlatanisme dont tout le monde a le nom sur les lèvres, qui multipliait cliniques et tournées en province et avait le pouvoir de se

trouver aux mêmes jours et aux mêmes heures dans deux localités différentes distantes de plusieurs centaines de kilomètres.

Quelle floraison de charlatans de tout genre n'avons-nous pas vu les années précédentes

Qui ne connaît les « curettages thérapeutiques », pratiqués par tel médecin-juif, accoucheur des hôpitaux. Ses « honoraires » étaient, disait-on, de 10.000 francs par curettage il y a quelques années.

D'après M. le Professeur Balthazard « *Traité de médecine légale, édition de 1935* », il y avait annuellement à Paris, à cette époque un minimum de 60.000 avortements provoqués et, dans toute la France, un minimum de 200.000. Ces chiffres sont des minima et étaient bons pour 1935. En 1939 de l'avis des gynécologues et des accoucheurs, dans les maternités de Paris, on comptait au moins un avortement pour 5 ou 6 accouchements, mais il est évident que toutes les avortées ne vont pas consulter dans les maternités.

On admettait que le nombre des avortements criminels dans une année dépassait 500.000 ; ce chiffre d'enfants supprimés annuellement dépasse celui des soldats français tués par année de guerre, de 1914-1918.

A propos de la discussion du budget de la Justice, en 1938, M. Roulleau-Dugage a fait, à la Chambre des Députés, une très pertinente observation *sur la nécessité de « traquer les médecins marrons, étrangers pour la plupart, qui ont développé en France la criminelle industrie de l'avortement »*.

C'est aussi l'avis de M. Boverat qui a fait une si belle campagne, jusqu'en 1939, contre la dénatalité dans notre pays.

Nous ne voulons plus de tout cela.

Nous n'admettons plus la publicité à coups de tracts ou d'affiches, nous ne voulons plus des combinaisons avec certaines officines et laboratoires.

Nous dénonçons le juif car c'est lui qui est à l'origine de la crise morale que traverse la médecine française en agissant par contagion et par concurrence.

Comme nous l'avons démontré, *en médecine la question juive domine toutes les autres*. Nous avons vu qu'il y a une race juive qui se soutient, qui s'entraide, qui se dresse contre tous ceux qui ne la servent pas.

Tous étaient solidaires dans le triomphe et l'opulence du Front Populaire.

Ils doivent rester solidaires pour payer tout le mal qu'ils nous ont fait.

Il faut que les Français prennent la place qu'il leur revient de droit.

Les juifs doivent être chassés de la médecine comme de toutes les professions libérales.

URGENCE D'UN RÉGLEMENT ADMINISTRATIF

Le statut des juifs promulgué à l'*Officiel* du 17 octobre 1940, dit dans son article 4 :

« ART. 4. — L'accès ou l'exercice des professions libérales, des professions libres, des fonctions dévolues aux officiers ministériels et à tous les auxiliaires de la justice est permis aux juifs, à moins que des règlements d'administration publique ne fixent pour eux une proportion déterminée. Dans ce cas les mêmes règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles ils pourront être admis ».

Nous espérons que ces règlements d'administration publique ne se feront pas trop attendre.

Avouons cependant que cet article 4 constitue une amère déception pour le corps médical français, le rôle du médecin y semble méconnu, son influence y paraît presque négligeable puisque dans ce statut des juifs le médecin cède le pas à l'agent-voyer, même au cantonnier.

Si un règlement d'administration publique ne vient pas rapidement fixer le pourcentage des juifs en médecine ce sera la ruée de ces derniers vers les professions libérales, puisque les autres carrières leurs sont fermées, la médecine une fois de plus deviendra leur proie ; demain le jeune médecin français ne pourra plus gagner sa vie.

Nous tenons aussi à ce que le recrutement du Corps Médical soit plus sévère qu'il ne l'est actuellement, à seule fin de barrer le plus possible la voie à ceux qui, étudiant la médecine, n'ont le plus souvent qu'une âme et des mœurs de guérisseurs.

Les vrais médecins voudraient voir balayer sans pitié tous les trafics louches des exploiters de la médecine de ces dernières années, de ces médecins sans conscience qui font la honte de notre profession.

Nous réclamons la possibilité de vivre dans l'honneur sous un ciel qui est le nôtre et pour cela nous voulons rendre la médecine aux médecins français.

Pour arriver à ce résultat il n'y a pas trente-six moyens, il n'y en a qu'un : rétablir la Corporation médicale.

L'ORDRE DES MEDECINS

Nous venons d'apprendre que le Maréchal Pétain a décrété la création d'un Ordre des Médecins, ordre tant désiré par les médecins honnêtes ! Le jour de son application il en sera fini de la déontologie de marché aux puces. Le temps des charlatans, des commerçants, des juifs, des parasites de la médecine en un mot, est passé.

L'Ordre des Médecins est en effet un grand pas vers la Corporation médicale, le voici tel que le donne le *Journal Officiel* du 26 octobre 1940 :

Nous, Maréchal de France, chef de l'État,

Le conseil des ministres entendu,

DECRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — Nul ne peut exercer la médecine s'il n'est habilité à cet effet par un Conseil professionnel dit Conseil de l'Ordre des Médecins.

TITRE PREMIER

SECTION I. — *Du Conseil supérieur*

ART. 2. — Il est créé auprès du ministre, secrétaire d'État à l'intérieur un Conseil supérieur de l'Ordre des Médecins.

ART. 3. — Ce Conseil est composé de douze docteurs en médecine nommés par décret, parmi lesquels sera choisi le président, de qui, en cas d'égalité de suffrages, la voix sera toujours prépondérante.

Un membre du Conseil d'État exerce, auprès d'eux, les fonctions de conseiller juridique.

Le Conseil est renouvelable par tiers tous les deux ans.

ART. 4. — Le Conseil supérieur de l'Ordre des Médecins se réunit au moins une fois par trimestre.

Il maintient la discipline intérieure et générale de l'Ordre.

Il assure le respect des lois et règlements qui le régissent.

Il a la garde de son honneur, de sa morale et de ses intérêts.

Il fait tous règlements d'ordre intérieur nécessaires pour atteindre ses buts.

Il délibère sur les affaires soumises à son examen.

Il est l'interprète des médecins auprès des pouvoirs publics.

SECTION II. — *Des Conseils départementaux*

ART. 5. — Il est établi, au chef-lieu de chaque département, un Conseil de l'Ordre des Médecins.

ART. 6. — Les membres de ce Conseil, au nombre de cinq à quinze, sont nommés par le ministre, secrétaire d'État à l'intérieur, sur la proposition du Conseil supérieur de l'Ordre des Médecins.

Ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans.

Ils sont choisis parmi les docteurs en médecine, qui exercent leur art sur le territoire du département.

Le bâtonnier de l'Ordre des Avocats exercera, auprès d'eux, les fonctions de conseiller juridique.

Il pourra, par un acte exprès, déléguer ses fonctions à l'un de ses confrères.

ART. 7. — Sur toute l'étendue de son ressort le Conseil de l'Ordre des Médecins surveille l'exercice de la médecine.

Il examine les problèmes qui s'y rapportent et peut en saisir le Conseil supérieur de l'Ordre.

TITRE II. — *Du tableau et de la discipline*

ART. 8. — Dans chaque département, le Conseil de l'ordre des Médecins dresse un tableau public des personnes qui, remplissant les conditions imposées par les lois et règlements concernant l'exercice de la médecine, sont admises par lui à pratiquer leur art.

ART. 9. — L'inscription au tableau est prononcée par le Conseil après vérification des titres du demandeur.

Elle peut être refusée par décision motivée, si les conditions requises de moralité n'apparaissent point réunies.

Appel de cette décision pourra être porté devant le Conseil supérieur de l'Ordre des Médecins. Le recours pour excès de pouvoir sera ouvert devant le Conseil d'État, contre la décision du Conseil supérieur.

ART. 10. — Au moment de leur inscription au tableau, les médecins prêtent serment, devant le Conseil de l'Ordre, d'exercer leur art avec conscience et probité.

ART. 11. — L'inscription doit être demandée par les médecins au Conseil de l'Ordre du département dans lequel ils sont établis.

En cas de changement de domicile, l'inscription sera transférée au tableau du nouvel établissement, à la diligence de l'intéressé.

L'inscription au tableau d'un département ne fait pas obstacle à l'exercice de la médecine sur l'ensemble du territoire.

ART. 12. — Le Conseil départemental appellera à sa barre les médecins qui auraient manqué aux devoirs de leur charge.

L'action sera intentée soit à la requête de l'un des membres du Conseil siégeant en comité secret, soit sur injonction du ministre, secrétaire d'État à l'intérieur, le Conseil supérieur de l'Ordre des Médecins entendu.

ART. 13. — Le Conseil pourra prononcer l'une des peines suivantes :

1.° un blâme en chambre du Conseil ;

2.° un avertissement public, avec inscription au dossier personnel ;

3.° une suspension d'une durée maximum d'un an ;

4.° l'interdiction à toujours d'exercer la médecine comportant radiation du tableau.

ART. 14. — Appel de ces décisions pourra être porté devant le Conseil supérieur de l'Ordre des Médecins, qui statuera sauf recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État.

ART. 15. — L'action disciplinaire des Conseils de l'Ordre ne fait pas obstacle aux poursuites que le ministère public ou les particuliers voudraient intenter devant les tribunaux de l'ordre judiciaire pour la répression des infractions pénales ou la réparation des délits civils.

ART. 16. — Le Conseil départemental assure dans son ressort la défense des intérêts matériels de l'Ordre et en gère les biens. Il fixe, d'accord avec le Conseil supérieur, le montant des cotisations qui devront être versées par les membres de l'Ordre.

TITRE III. — *Dispositions générales*

ART. 17. — Les médecins n'auront pas le droit de se grouper en associations syndicales, régies par le Livre III du Code du Travail.

Les syndicats des médecins existants à ce jour sont déclarés dissous. Leur patrimoine sera dévolu aux organismes de coopération, de mutualité, d'assistance ou de retraite qui seront créés dans chaque département par les Conseils de l'Ordre après avis du Conseil supérieur, au bénéfice des médecins et de leur famille.

Ces biens seront placés sous séquestre à la requête du ministère public, par ordonnance du président du tribunal civil du ressort. Ils seront liquidés sans frais dans un délai de deux mois et transférés au Conseil départemental de l'Ordre.

ART. 18. — A l'expiration de l'année qui suivra la promulgation de la présente loi, le Conseil supérieur de l'Ordre des Médecins et les Conseils départementaux seront dissous de plein droit et remplacés par des conseils élus. Les modalités de l'élection seront fixées par des règlements d'administration publique. Ces mêmes règlements détermineront l'étendue des circonscriptions assignées aux conseils élus.

ART. 19. — Le présent décret sera publié au *Journal Officiel* pour être observé comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 7 octobre. 1940.

La première tâche de l'Ordre des Médecins sera de faire appliquer la loi du 19 août 1940 sur l'exercice de la médecine en France.

Tout notre effort doit maintenant tendre vers le rétablissement de la Corporation qui, pour nous médecins, est devenu le mot magique de la résurrection.

Au lieu de diviser, comme le faisait les syndicats, la corporation doit réunir.

Dans un esprit de justice sociale la Corporation doit apporter à l'ordre nouveau de l'État Français son esprit de collaboration.

Il faut assurer à tout médecin français la possibilité de travailler et de vivre honorablement.

Le médecin doit pouvoir conserver son indépendance et ne doit plus se mettre au service d'exploiteurs qui, eux, se servent du prestige moral attaché au titre de docteur en médecine pour satisfaire des intérêts contraires à ceux des malades et de la communauté française.

Il faut revenir au principe intégral de la médecine aux médecins.

Étant donné l'importance sociale du rôle du médecin, il importe que la profession soit organisée sur un plan social.

Tout en respectant la liberté du malade, son moral et ses intérêts, il faut substituer, à la notion libérale ou étatiste qui nous ont conduit à l'anarchie, la conception sociale corporative.

Comme conclusion, nous tenons à déclarer hautement que notre conception corporative doit rester essentiellement française, respectueuse de notre caractère et de notre tempérament. Elle doit être l'animatrice prévoyante de tous les projets de protection de la santé publique.

Ainsi, conçue, notre Corporation médicale débarrassée de ses médecins marrons, de ses juifs, reprendra sa place de choix dans une société française renouée.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Un bien curieux document	5
Le serment d'Hippocrate	6
L'abaissement de la médecine	7

I. HISTORIQUE DE LA LÉGISLATION RELATIVE À LA QUESTION DES ÉTRANGERS DANS L'EXERCICE DE LA MÉDECINE

Du moyen âge à la révolution	10
L'invasion roumaine	11
Les progrès de l'invasion étrangère	12
Le scandale des équivalences	13
Une réaction vigoureuse	15
La gravité du problème	19
Durant la guerre	23

II. LE SCANDALE DES NATURALISATIONS

Le rôle néfaste du Front Populaire	28
Des chiffres éloquents	29
Des listes curieuses	31
Le règne des juifs	33

III. LA PLÉTHORE MÉDICALE

Accroissement du pourcentage étranger	35
La valeur de certains étrangers	37
Ce que faisaient les autres pays	38
L'aide française aux étudiants étrangers	39

Ce qui se passe dans la Seine et à Paris	41
Suivez le Guide	43
Le flot monte	44
Chez les internes	46
Chez les gastronomes	47
Aux assurances sociales	47
 IV. LA QUALITÉ DES MÉDECINS JUIFS NATURALISÉS OU NON	
Une question de moralité	50
Devant les tribunaux	50
Une anecdote	52
Collaboration judéo-maçonnique	53
 V. NOS CONCLUSIONS	
Trafics juifs	56
Urgence d'un règlement administratif	57
L'Ordre des médecins	58



CHEZ LE MEME EDITEUR

Une collection d'intérêt national.

LES JUIFS EN FRANCE

Le public français est très mal informé de la question juive. Certes, il existe de nombreux ouvrages qui traitent ce sujet d'une éternelle actualité. Il nous manquait encore une publication exacte, des textes et des références authentiques, des précisions de lieu et de dates, des statistiques, des répertoires dont l'ensemble forme le tableau de l'incroyable activité d'Israël en France. La collection que nous inaugurons aujourd'hui comble cette lacune.

VOLUMES PARUS

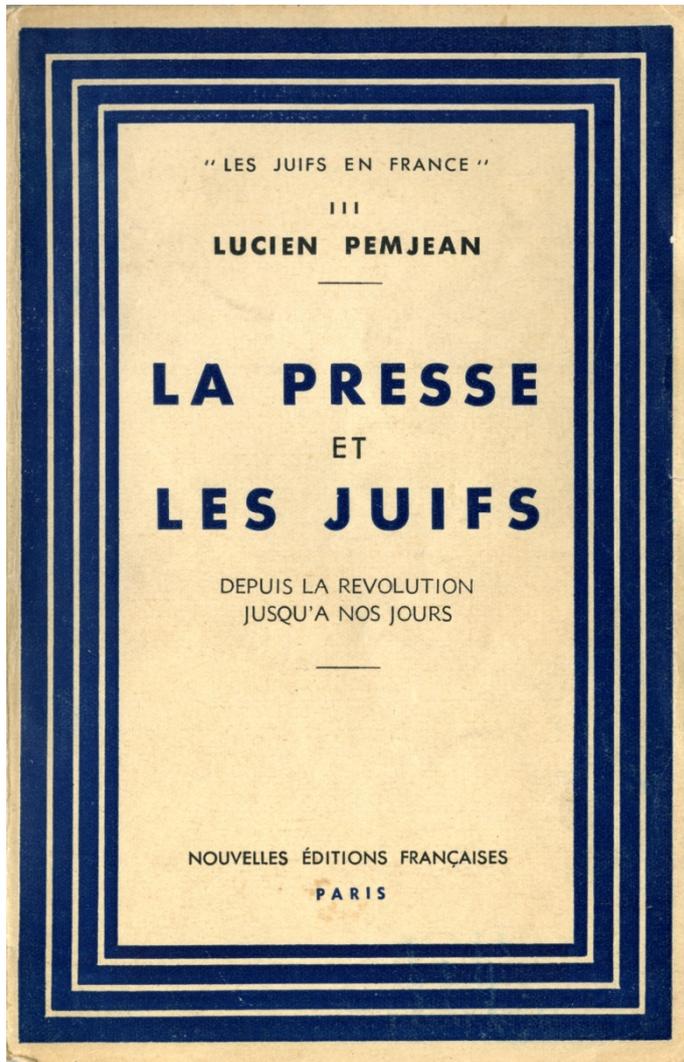
1. D^r MONTANDON. — Comment reconnaître le Juif ?
(Avec dix clichés hors-texte.)
Un portrait physique et moral du Juif par un des maîtres de l'ethnologie contemporaine.
2. D^r QUERRIOUX. — La médecine et les Juifs.
Le fidèle tableau de l'incroyable invasion juive dans la médecine française.
3. Lucien PEMJEAN. — La Presse et les Juifs.
Israël détenait en France toutes les agences de presse, tous les journaux. Maître de l'opinion, il a corrompu le pays et l'a poussé à la catastrophe.
4. Lucien REBATET (François Vinneuil). — Les Tribus au Cinéma et au Théâtre.
Des désastres financiers, un abaissement calculé de la sensibilité et du goût français, tel est le bilan de l'activité juive à la scène et à l'écran. On peut en croire le plus mordant et le mieux informé de nos critiques.

EN PREPARATION

5. Jean DRAULT. — L'Histoire truquée par les Juifs.
6. Pierre GÉRARD. — Le Commerce juif.
7. Georges CHAMPEAUX. — La Juiverie parlementaire.

Ces volumes sont en vente dans toutes les bonnes librairies, au prix de dix francs. Envoi franco contre mandat, chèque ou virement postal aux « Nouvelles Editions Françaises », 21, rue Amélie, Paris (7^e). C. C. Postal 2603-10.

" LES JUIFS EN FRANCE "



III

LUCIEN PEMJEAN

LA PRESSE
ET

LES JUIFS

DEPUIS LA RÉVOLUTION
JUSQU'À NOS JOURS

LES NOUVELLES ÉDITIONS FRANÇAISES
PARIS

DU MÊME AUTEUR

POLITIQUE ET SOCIOLOGIE

Cent Ans après (1789-1889).
Le Socialisme expérimental (1881).
Plus de frontières (1882).
L'Insurgé (journal, 1894).
La Paix nécessaire.
Le Salut public (revue, 1899).
L'Ami des Boers (journal, 1899).
Le Cri du Transvaal (journal, 1900).
Oui ou non, voulons-nous vaincre ? (1914).
Vers l'Invasion (1933).
La Maffia judéo-maçonnique (1934).
Le Grand Occident (journal, 1934-1939).

ROMANS

Germaine.
La Gosse de l'Assistance.
La Petite Madone.
La Jeunesse de Cyrano :
 I. Ses premiers Exploits.
 II. Son premier amour.
La plus belle aventure de Cyrano.
Le Vrai d'Artagnan :
 I. Sa jeunesse.
 II. Capitaine aux Mousquetaires

Copyright by Nouvelles Éditions Françaises 1941.

2007

LENCULUS

POUR LA LIBRAIRIE EXCOMMUNIÉE NUMÉRIQUE
ET LES CURIEUX DE LIRE LES USUELS

AVANT-PROPOS

Si la presse avait existé du temps d'Ésope, c'est d'elle que le fameux philosophe n'eût pas manqué de dire qu'elle était à la fois la meilleure et la pire des choses.

Aux informations, aux distractions, aux enseignements, aux idées, aux lumières qu'elle offre journellement au public, se mêlent en effet mille faussetés, mensonges, excitations et poisons de toute espèce.

Source de vérité, de concorde et de progrès, elle est en même temps une source d'erreur, de désunion et de décadence.

Tout dépend de la façon dont elle est comprise et dirigée.

Or, il faut bien le dire, depuis qu'elle existe, depuis qu'elle fonctionne librement, ce sont plutôt de pernicieuses influences qui l'ont guidée. Les mauvais génies du pouvoir et de l'exploitation du labeur humain ont vite réalisé le parti qu'ils pouvaient tirer d'une force susceptible, en façonnant à leur gré l'opinion publique, de servir leurs ténébreux desseins.

Ils se sont ingéniés à l'assujettir, les uns par les prébendes et les faveurs, les autres par l'irrésistible instrument de corruption qu'est l'or.

Et c'est ainsi que, graduellement, depuis la Révolution française, la presse, qui a pris chez nous comme ailleurs un développement considérable, s'est presque totalement asservie aux puissances d'argent, à la tête desquelles trône la finance juive.

Nous n'avons pas l'intention, dans ces pages hâtives, de faire l'historique de la vassalisation du journalisme depuis Théophraste Renaudot jusqu'à nos jours.

Ce que désire surtout le Français d'aujourd'hui, si éprouvé par le cruel désastre qu'il vient de subir, c'est connaître exactement les causes de son malheur.

Il sait que la presse, en général, a joué un rôle prépondérant dans la formation de la mentalité qui a permis à certains clans occultes de provoquer la catastrophe.

On lui a dit et répété qu'au premier rang de ces clans maléfiques se trouvait la Judéo-Maçonnerie et il voudrait qu'on lui mît les points sur les i, qu'on lui expliquât le mécanisme de cette main-mise sur la direction de

nos organes de propagande et de diffusion, et qu'on lui citât des faits précis, des exemples probants, des noms irrécusables.

C'est ce que nous nous proposons de faire ici, après des recherches et des vérifications qui ne laissent aucune place à l'imagination ni à la fantaisie.

Mais, pour bien faire comprendre le processus de la subordination de la presse aux intérêts et à l'autorité d'Israël, il est nécessaire que nous remontions un peu dans le passé.

Nous ne nous y attarderons pas, désireux de donner au plus tôt satisfaction à l'impatient curiosité de nos lecteurs.

L. P.

DES ÉTATS GÉNÉRAUX À LA CONVENTION

COMMENT FUT VOTÉE L'ÉMANCIPATION DES JUIFS

À part la *Gazette de France*, fondée en 1631 par un médecin doublé d'un homme d'affaires, du nom de Théophraste Renaudot, et le *Mercure Galant*, de Donneau de Vizé, créé en 1672, pour devenir en 1724 le *Mercure de France*, on ne connut guère dans notre pays, avant 1789, en fait de presse, que des recueils, brochures, plaquettes, pamphlets imprimés clandestinement ou à l'étranger. La plupart étaient édités par des librairies de Londres, Genève et Amsterdam.

La *Gazette* et le *Mercure*, eux, n'avaient pas de précautions à prendre. Ils n'avaient rien de séditieux et paraissaient avec l'agrément et les subsides du pouvoir. Renaudot n'était-il pas pensionné de Louis XIII qui daigna même collaborer en personne à sa feuille ?

Mais, dans la seule année 1789, plus de 140 journaux, quotidiens ou semi-hebdomadaires, furent lancés à Paris, véhéments, passionnés, reflétant dans leur diversité l'agitation tumultueuse des esprits.

L'article XI de la *Déclaration des Droits de l'Homme* avait énoncé :

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

On ne se fit pas faute de profiter de cette latitude. Chaque parti, chaque secte, chaque comité, chaque club, chaque agitateur politique, chaque philosophe d'action voulut avoir son journal. Et naturellement ce furent les organes les plus avancés, les plus violents, qui l'emportèrent en quantité.

Tandis que Mirabeau publiait son *Courrier de Provence*, et Gaultier de Biauzat son *Journal des Débats*, feuilles parlementaires et modérées, les royalistes diffusaient l'*Ami du Roi*, le *Journal de la Cour et de la Ville*, ainsi que les *Actes des Apôtres* où Rivarol criblait la représentation nationale de ses traits à l'emporte-pièce.

Et tandis que Brissot et Condorcet exposaient sans outrance, le premier dans le *Patriote français*, et le second dans la *Chronique du Mois*, leurs idées républicaines, Robespierre se déchaînait dans le *Défenseur de la Constitution*, Camille Desmoulins dans les *Révolutions de France et de Brabant*, puis dans le *Vieux Cordelier*, Marat dans son féroce *Ami du Peuple* et Hébert dans son truculent *Père Duchesne*.

Que d'épigrammes, d'injures, de grossièretés, de blasphèmes, de menaces échangées dans cette formidable mêlée de principes, de dogmes et de plans aussi bien philosophiques que politiques !

L'esprit de l'*Encyclopédie* et du *Contrat social*, avivé par la propagande occulte de la Franc-Maçonnerie introduite en France par l'Angleterre, animait tous les adeptes de la Révolution, et leurs plumes n'épargnaient pas plus la Religion que la Monarchie et la Noblesse.

Ils l'attaquaient même avec une plus furieuse âpreté, car beaucoup d'entre eux se flattaient d'amener le Roi et les « aristos » à composition, alors qu'ils savaient l'Église intransigeante et immuable sur ses assises et dans ses aspirations éternelles.

Et puis, l'Église catholique et romaine n'était-elle pas la bête noire des Protestants et des Juifs qui pullulaient dans les milieux maçonniques et révolutionnaires, à côté des partisans du duc Louis-Philippe, cousin de Louis XVI, Grand-Maître de la Maçonnerie française et Souverain Grand-Maître de tous les Conseils, Chapitres et Loges du Rite Écossais existant en France ?

Aussi l'or de la City et celui d'Israël coulaient-ils à flots pour influencer les décisions de nos Assemblées délibérantes.

On le vit bien pour la rédaction et le vote de la Déclaration des Droits de l'Homme.

On le vit mieux encore pour la promulgation du fameux décret de la Constituante (29 septembre 1791) conférant aux Juifs la citoyenneté française.

Là, tous les moyens de pression, de corruption et de chantage furent mis en œuvre.

Un groupe de riches marchands israélites, dont faisaient partie les sieurs Mardochee, Polack, Goldsmidt, Jacob Trenel, J. Lazard, etc. s'était constitué pour diriger et financer la manœuvre.

Sous l'influence de ces circoncis, les grands clubs politiques, ceux des Girondins, des Cordeliers et des Jacobins, se mirent en branle en faveur de l'émancipation des fils d'Abraham.

Tous les journaux populaires, qui foisonnaient autour de l'*Ami du Peuple* et du Père Duchesne, firent chorus, au nom des grands principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Et, le jour des débats, les principaux chefs des partis politiques, depuis l'abbé Grégoire jusqu'à Talleyrand, en passant par Mirabeau, le comte de Clermont-Tonnerre et Camille Desmoulins, se dressèrent à la tribune pour plaider la cause de Juda.

Ainsi fut, acquis le vote du décret qui devait, pendant plus de cent cinquante ans, mettre notre pays sous la coupe des puissances occultes, dirigées par Israël.

Telle fut la première manifestation de l'influence juive dans le domaine de la politique et de la presse française.

Étant donné le but à atteindre, il est certain que des sommes considérables y furent consacrées, et que les journaux qui, alors comme aujourd'hui, formaient l'opinion publique et pesaient puissamment sur l'activité législative, ne furent pas les derniers à bénéficier de cette manne.

DE LA CONVENTION À LOUIS-PHILIPPE

ROTHSCHILD

Sous la Convention, le Directoire, l'Empire et la Restauration, la Juiverie semble n'avoir exercé que peu d'action sur la Presse.

À cette abstention, il y a plusieurs raisons majeures.

D'abord, satisfaite de la revanche éclatante et du triomphe inouï que lui avait valu le décret d'émancipation de la Constituante, elle eut une tendance à se replier sur elle-même pour organiser sa vie nouvelle dans la société française et s'y préparer un confortable avenir.

Cette délivrance de l'ostracisme séculaire qu'elle avait subi jusque-là, lui apparaissait comme la première étape dans la voie de la domination universelle annoncée par ses prophètes.

Il s'agissait donc de partir du bon pied pour hâter l'heure bénie de l'apothéose messianique et cela demandait une période de réflexion.

D'autre part, la Commune de Paris et la Terreur édictèrent contre la Presse des lois draconiennes, notamment la loi des suspects qui frappait de la déportation et de la peine de mort les journalistes d'opposition.

Si bien que, les unes après les autres, la plupart des feuilles réputées séditionnelles — et c'était le plus grand nombre — disparurent de la circulation.

Enfin, l'Angleterre, qui jusqu'alors avait été, avec ses Loges, une précieuse alliée du Judaïsme français, se tourna contre la Révolution dès qu'elle vit celle-ci commettre de sanglants excès et déclarer la guerre à l'Autriche.

Telles sont les principales raisons qui empêchèrent pendant longtemps Israël d'intervenir financièrement dans le domaine de la Presse.

Mais les Juifs ne restèrent pas pour cela inactifs. Tout en se recueillant et en méditant sur les nouveaux horizons qui leur étaient ouverts, ils découvrirent que les guerres idéologiques déclenchées par la Révolution leur offraient d'incalculables possibilités de gains.

Enrôlements, fournitures militaires, ravitaillement, emprunts d'États, assignats, mandats territoriaux, biens des émigrés, butins, rapines de toute espèce, autant de champs fertiles où s'abattit leur instinct de rapacité.

Que de grandes fortunes juives furent ainsi édifiées, à commencer par celle qu'inaugura le fameux coup de spéculation de Waterloo, perpétré par l'un des cinq fils du petit quincaillier changeur de Francfort, Amschel Meyer Rothschild.

*
**

Rothschild ! Nous ne pouvons écrire ce nom sinistrement fabuleux et qui, depuis plus d'un siècle, souleva dans toute l'Europe tant de malédictions, sans ouvrir ici une parenthèse en son honneur.

Le père Amschel Meyer, l'ancêtre et fondateur de la toute-puissante dynastie financière, tenait, au ghetto de Francfort, rue des Juifs, une petite boutique ornée d'un écusson rouge (*rot schild*). De là le nom que prit sa lignée.

Ferblantier, brocanteur, prêteur à la petite semaine, il trafiquait aussi sur les vieilles médailles et monnaies. Et c'est ainsi que le Landgrave de Hesse, grand collectionneur devant l'Éternel, devint son client.

Il se fit bien voir de ce seigneur en lui procurant quelques pièces rares, et quand le prince héritier monta sur le trône de Hesse, sous le nom de Guillaume IX, il n'hésita pas à lui offrir ses services et s'en fit agréer comme agent de Confiance, grassement rétribué.

Entre temps, il s'était marié avec une jeune Juive de dix-sept printemps, Gütele, fille de Wolf Salomon Schnapper qui devait lui donner une nombreuse progéniture : cinq filles et cinq fils.

De ces cinq fils, quatre s'établirent dans différents pays, Nathan à Londres, Salomon à Vienne, Cari à Naples et James à Paris. Seul, l'ainé, Amschel, resta à Francfort où il prit en 1812¹ la succession de son père.

Vinrent Napoléon et le blocus de l'Angleterre.

Nathan se trouvait donc, à Londres, dans le camp de l'ennemi. Mais qu'à cela ne tienne ! Les Rothschild purent ainsi réaliser de très fructueuses affaires en se livrant à la contrebande à travers la Hollande et les ports de l'Allemagne du Nord,

Ils tirèrent aussi d'énormes bénéfices du trafic clandestin des guinées et des devises anglaises. Nathan les envoyait de Londres à Dunkerque, où son frère de Paris venait les chercher pour les repasser à ses autres frères qui les répartissaient à travers l'Europe.

Pendant ce temps, Amschel ne perdait point son temps avec le prince de Hesse, lui achetant des soldats, les équipant à ses frais et les revendant, avec quel profit ! Aux États qui étaient en guerre avec Napoléon.

La fortune de la famille Rothschild était déjà considérable quand déclina l'étoile du grand Empereur. La chute de l'Aigle fut pour elle l'occasion de s'enrichir davantage encore.

On a raconté de différentes façons le célèbre coup de Bourse de Waterloo. Nous croyons que la vérité se trouve dans ces lignés extraites d'une étude de M. J. Lucas-Dubreton :

¹ Errata : Page 15 ligne 26, l'original contient 1912.

Les Rothschild pontaient sur la chute de l'Empereur, et l'on sait qu'ils furent avertis du désastre de Waterloo avant même le Gouvernement britannique. On cria à la magie, à la sorcellerie. Nathan se serait servi de pigeons voyageurs. Il avait personnellement participé à la bataille, aurait atteint la Manche à cheval au péril de sa vie, se serait jeté dans une barque. La vérité était plus simple : Nathan avait un agent à Ostende, qui attendait l'issue de la journée, et, ayant eu la primeur d'une gazette hollandaise, partit sans désespérer pour Londres. Rien de plus facile : le Rothschild d'Angleterre s'était constitué une petite flotte dont les officiers, l'équipage étaient à sa dévotion entière, et qui appareillait par tous les temps. Le « coup de Waterloo » établit solidement la réputation de Nathan et de ses frères.

Il leur rapporta en deux jours, dit-on, le coquet bénéfice de un million de livres sterling.

Il serait fastidieux de rappeler ici les étapes de leur vertigineuse ascension vers l'hégémonie financière et politique internationale.

Mentionnons seulement leurs avances d'argent à la cour d'Autriche, qui leur valut le titre de baron en 1822¹, leurs prêts à la Restauration qui octroya en 1823², au Rothschild de Paris, à la fois la Légion d'honneur et l'adjudication des chemins de fer du Nord.

Citons encore leur assistance pécuniaire à Napoléon III, en 1854, en échange d'une place de régent à la Banque de France et l'achat au Khédive d'Égypte, en 1875, pour le compte du gouvernement britannique, de 175.000 actions de la compagnie de Suez, ce qui rendait l'Angleterre effectivement propriétaire du canal.

Toutes opérations sur lesquelles la descendance d'Amschel Meyer, qui ne se contentait pas des honneurs qu'elle en retirait, prélevait naturellement de formidables intérêts.

« Lorsqu'on couronnera Louis-Philippe à Paris, écrivait Berne à son ami Henri Heine, cela se passera à Notre-Dame de la Bourse, et Rothschild y jouera le rôle d'archevêque. Un joyeux pigeon se envolera, moqueur, vers Sainte-Hélène où il se posera sur la tombe de Napoléon et lui contera en esclaffant qu'il a vu la veille couronner son successeur, non par le Pape, mais par un Juif ».

Sur ce mot, qui peint bien la dangereuse influence politique qu'exerçait déjà la Juiverie à la veille de la monarchie de juillet, fermons notre parenthèse et revenons à notre sujet.

*
**

Frappée par la loi des suspects, la presse fut, dans les années qui suivirent, de plus en plus muselée par le Directoire d'abord, par le Consulat, et l'Empire ensuite, enfin par la Restauration.

En 1805, Napoléon supprima d'un coup tous les journaux, sauf quatre, le *Moniteur*, le *Journal des Débats*, la *Gazette de France* et le *Journal de Paris*, qui furent placés sous la surveillance et la tutelle du Ministère de la Police.

Sous la Restauration, les feuilles d'opposition jouirent d'une plus grande tolérance. Mais celle-ci n'était qu'apparente, car le gouvernement les tenait par un fil d'or.

C'est ainsi que le ministre Villèle, préférant la manière douce à la manière forte, paralysa les attaques des *Tablettes Universelles* et de l'*Oriflamme* en subventionnant ces deux journaux. Au premier il fit verser 380.000 francs et au second 420.000.

¹ Errata : Page 17 ligne 8, l'original contient 1922.

² Errata : Page 17 ligne 9, l'original contient 1923.

Quant au *Journal des Débats*, en plus des 12.000 francs par mois qu'il recevait du Ministère, il se fit allouer, sur la cassette particulière du roi, la coquette "somme de 500.000 francs.

Le libéral Martignac continua la tradition du comte de Villèle. Il laissa même reparaître et fronder à leur guise des journaux supprimés sous l'Empire, et donna toute liberté à deux nouveaux organes, le *Globe* et le *National*, rédigés par de jeunes écrivains de grand talent, comme Thiers, Sainte-Beuve, de Rémusat et Armand Carrel.

Mais vint, le prince de Polignac qui changea complètement de méthode à l'égard de la Presse et voulut la soumettre à un régime d'implacable rigueur.

Dans un rapport à Charles X, il écrivait :

La Presse, cet instrument de désordre et de sédition, qui s'applique, par des efforts soutenus, persévérants, répétés chaque jour, à relâcher les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, etc. ...

Parurent les fameuses Ordonnances qui ouvrirent le champ à la Révolution de 1830.

Elles supprimaient la liberté d'opinion, dissolvaient la Chambre des Députés et bouleversaient la loi électorale.

Adolphe Thiers releva le gant dans le *National*. Avec l'appui de tous les journaux libéraux, il publia la célèbre protestation collective :

Le *Moniteur* a publié ces mémorables Ordonnances, qui sont la plus éclatante violation des lois. Le régime légal est donc interrompu ; celui de la force a commencé.

Dans la situation où nous sommes, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains de journaux ; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité.

...Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne ; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa résistance.

C'était un appel à l'insurrection.

Il fut entendu.

Peu de temps après, Charles X, obligé d'abandonner le pouvoir, laissait le trône à Louis-Philippe qui prit aussitôt comme Premier ministre le riche banquier Laffitte.

Les Juifs qui, depuis la Convention, avaient dû se cantonner dans les fructueuses opérations financières que leur permettaient l'état de guerre et les régimes d'autorité, allaient pouvoir, en s'emparant peu à peu des principaux rouages de notre vie politique et sociale, commencer par la France la conquête du monde.

DE LOUIS-PHILIPPE À NOS JOURS

ÉMILE DE GIRARDIN, MOÏSE MILLAUD

ISAAC MIRÉS ET ISAAC PÉREIRE

Le règne de Louis-Philippe vit naître et se développer rapidement cette presse de publicité commerciale et financière, cette presse d'affaires et de chantage, qui finit par devenir le quatrième pouvoir de l'État.

Sous l'impulsion d'un écrivain de grand talent, remuant, entreprenant et peu scrupuleux, Émile de Girardin, type vraiment balzacien, elle atteignit vite, dans toutes les classes de la société, une diffusion considérable pour l'époque, et dès lors disposa d'un prestige et d'une force avec lesquels les gouvernements durent compter.

Le nouveau roi pressentit cet événement. Aussi son premier soin fut-il d'amadouer les journaux en proclamant, dans la Charte de 1830, le droit pour tous les Français de publier leurs opinions sans cautionnement ni censure et de déférer aux jurys d'assises les délits politiques de presse.

Régime de liberté dont Émile de Girardin ne manqua pas de profiter pour mettre à exécution ses ambitieux projets.

Après avoir fondé plusieurs petits périodiques, parmi lesquels le *Voleur* qui s'adressait au public populaire, et la *Mode* qui touchait le noble faubourg, il lança un grand quotidien, la *Presse*, qu'il fit moins grave, moins gourmé et moins cher que les autres journaux et où il donna une importance jusqu'alors inconnue à la partie « annonces » et « réclames ».

Il s'entoura d'une brillante rédaction où figuraient Balzac, Alexandre Dumas, Théophile Gautier, Victor Hugo, Eugène Sue, Eugène Scribe, George Sand, etc. ... et inaugura le roman-feuilleton à suite, qui valut à la *Presse* une vogue sans précédent.

Chose curieuse ! Émile de Girardin, qui s'était fait élire député, avait épousé la poétesse Delphine Gay, fille de Sophie Gay qui tenait à Paris un célèbre salon littéraire fréquenté par l'élite de la société : Guizot, Thiers, Hugo, Balzac, Musset, Théophile Gautier, Sainte-Beuve, etc. ...

Or, cette Sophie Gay, femme intrigante s'il en fut, était descendante d'un Juif, Moïse Gay, qui, avec trois autres de ses congénères, les sieurs Godechaux, Perpignan et Abraham Lévy, avait été condamné dans un procès fameux plaidé le 7 février 1777.

On peut supposer que la poétesse Delphine Gay, ayant du sang juif dans les veines, ne manquait pas d'un certain sens pratique qui n'a pas dû nuire aux entreprises de son mari.

Sans doute n'a-t-elle pas été étrangère à la création par Isaac Péreire d'une société au capital de 500.000 francs pour monopoliser les annonces commerciales de la *Presse*, du *Constitutionnel*, des *Débats* et du *Siècle*, ni à l'affermage, par la Société juive Panis et Cie, de la publicité financière de ces mêmes journaux.

Ne voit-on pas poindre dans ces financements la mainmise d'Israël sur l'orientation de la presse d'information et d'opinion ?

Toujours est-il qu'à la faveur de cette ingérence, profitable aux deux parties, on vit se créer, par émissions et souscriptions publiques, des quantités d'affaires, comme le Chemin de fer du Nord, le chemin de fer de Saint-Germain, le Crédit foncier, le Crédit mobilier, les Mines de Saint-Bérain, la Nationale-Assurances, les Houillères de Bouzognes et de Mazuras, etc. ... dont certaines tournèrent mal et engloutirent les économies de la petite épargne.

Ce fut le commencement de l'écumage des petites bourses au profit des gros coffres-forts, et Von se doute bien que les capitalistes de la race élue ne perdirent rien dans ce transvasement.

Avec les années, l'immixtion de la Juiverie dans le domaine de la presse ne fit que croître et embellir.

En 1856, à son retour de l'exil subissait depuis le coup d'État, Girardin vendit la *Presse* au Juif Moïse Millaud et acheta *la Liberté*.

Plus tard, après la Commune, rallié à la République, il s'appropriera le *Petit Journal* également fondé par Millaud, puis il prit la direction de la *France*. Ce furent ses derniers journaux.

Quant à Moïse Millaud, avec le concours de son coreligionnaire le banquier Mirès, il acheta le *Constitutionnel* et le *Pays* qu'il s'empressa de Mettre à la disposition du gouvernement impérial.

Ainsi se consolidait et progressait l'influence d'Israël sur un organisme qui lui permettait d'agir à la fois sur l'opinion publique et sur les sphères dirigeantes.

*
**

La rencontre de ces trois personnages : le grand pirate de presse Émile de Girardin et les deux Juifs Moïse Millaud et Isaac Mirès, fut vraiment providentielle pour les secrets desseins d'Israël. C'est à croire quelle a été voulue et manigancée par Jéhovah

Dans une étude sur le banquier Mirès, publiée dans le numéro de *Paris-Soir* du 28 décembre 1940, M. René Giverny s'exprime ainsi sur ses origines et ses débuts :

Isaac Mirès, né à Bordeaux en 1809, eut le génie de l'escroquerie.

Lorsqu'on prend connaissance des documents de l'époque, on est stupéfait de constater qu'il a « découvert » la technique de tous les scandales financiers politico-judéo-maçonniques de ces vingt dernières années.

Ancien fonctionnaire des contributions directes, courtier malheureux et agent d'affaires sans scrupules, Isaac Mirès débuta à Paris en 1840. Mais son ascension vertigineuse ne commença qu'après la révolution de 1848.

Associé à son coreligionnaire Moïse Millaud, il comprit l'importance d'une presse à sa solde, en tant qu'agent de corruption et de persuasion.

Les deux compères achètent à crédit le « *Journal des chemins de fer* », véritable outil de leur fortune. Simultanément ils fondent la « *Caisse des actions réunies* », au capital de 5 millions de francs. Une habile publicité orienta la faveur des épargnants sur les titres dont ils s'étaient préalablement assuré un paquet respectable. Les titres montèrent, la Caisse réalisa : les titres baissèrent, la Caisse se défila.

Quelques distributions de dividendes fictifs permirent d'étaler l'opération.

Cette déconfiture ne paralysa pas l'esprit d'entreprise de Mirès.

S'appuyant sur la *Société des Journaux réunis*, qu'il avait fondé avec Émile de Girardin et Moïse Millaud, il lança la Caisse des Actions réunies, au capital de 12 millions bientôt porté à 50 millions.

Vinrent ensuite la Société du Port de Marseille et la Société Immobilière de Marseille qui le poussèrent au premier rang de la haute finance, au grand dam des petits épargnants de la Canebière et d'ailleurs.

Son dernier coup de maître fut celui de la Société des chemins de fer de Pampelune, qui lui rapporta en quelques semaines un bénéfice de 10 millions-or, ce qui était une jolie somme à l'époque.

N'oublions pas que toutes ces affaires, qui ont mal tourné, ne purent être réalisées que grâce aux coups de grosse caisse d'une presse soudoyée pour alléger le bon public de ses économies.

Le journaliste financier Neymarck, qui faisait alors autorité, a écrit : « Les actions appartenaient, pour la plupart, à des ouvriers, à des artisans, à des domestiques, à de petits négociants », sans oublier les humbles ecclésiastiques et les modestes fonctionnaires.

Digne préface des grandes rafles d'aujourd'hui !

Finissons-en avec la diabolique trinité judéo-politico-financière formée par un Aryen de haute culture, mais d'esprit dévoyé, et deux Hébreux qui surent admirablement exploiter son amoralité.

Aussi bien n'avons-nous parlé si longuement de ce groupe sans scrupules, que parce qu'il est éminemment représentatif de l'intrusion sémitique dans un milieu susceptible d'exercer une action prépondérante sur le cours des événements politiques et sociaux.

À l'instar de Girardin, d'autres hommes de plume favorisèrent plus ou moins consciemment cette intrusion, tels A. de Villemessant avec son *Figaro*, Édouard Hervé et J.-J. Weiss avec leur *Journal de Paris*, Hébrard avec le *Temps*, Taxile Delord avec le *Siècle*, Clément Duvernois avec le *Peuple français*, etc.

Soit qu'ils subissent directement la loi des riches Sociétés ou personnalités juives, des Rothschild, des Péreire, des Hottinguer et des Mirès ; soit qu'ils missent fructueusement leur publicité au service des grandes affaires d'intérêt public ou des simples rafles et coups de filets qui remplissaient les coffres d'Israël, ces seigneurs de la gazette faisaient admirablement le jeu de ceux que la Révolution avait si imprudemment émancipés.

Heureusement que, à côté des trafiquants de la presse, il y eut, dans la période dont nous venons de parler, quelques belles figures de journalistes probes et consciencieux.

À leur tête, citons Lamartine, Louis Blanc, Armand Carrel, Proudhon, Louis Veillot, Jules Claretie et, parmi les débutants, Henri Rochefort, Édouard Drumont, Jules Vallès, Félix Pyat, Charles Delescluze

Ceux-là ne baissèrent pavillon devant aucune puissance d'argent et l'on peut dire d'eux, qu'en des temps d'abjecte vénalité, ils sauvèrent l'honneur de la presse.

AGENCE HAVAS

Pour bien faire comprendre comment la haute Juiverie a pu réussir à vassaliser la presque totalité de la presse, il est nécessaire de consacrer quelques pages à ces Agences d'information et de publicité qui ont été son meilleur instrument de corruption.

Un jour, le Juif converti Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, donnait ce conseil au Comte de Paris, prétendant au trône de France : « N'ayez aucun journal, Monseigneur, ni le *Gaulois*, ni un autre ; mais ayez à tout prix un pied dans une ou plusieurs agences. L'agence donne l'influence déguisée, anonyme ; personne ne s'en mêle, et c'est une arme d'autant plus sûre ».

Comme Juif de naissance et comme directeur de grand quotidien, Arthur Meyer était, comme dit l'autre, payé pour le savoir.

D'autre part, un célèbre journaliste autrichien, M. Eberlé, a écrit dans son livre *La Presse grande puissance* : « Les grandes agences télégraphiques du monde, qui signalent au loin ce que le monde doit savoir ou ignorer, et cela sous la forme voulue, ces agences, ou sont propriété « juive, ou obéissent à la direction juive ». Nous allons voir que, lui aussi, il était bien renseigné.

Au premier rang de ces puissantes entreprises. se classe, par ordre de date et d'importance, l'Agence Havas.

Nous ne saurions mieux la présenter qu'en reproduisant un passage de la description qu'en a donnée notre grand romancier Balzac dans le second numéro de sa *Revue Parisienne* :

Le public peut croire qu'il y a plusieurs journaux, mais il n'y a, en définitif, qu'un seul journal.

Il existe à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, un bureau dirigé par M. Halvas, ex-banquier, ex-co-propriétaire de la *Gazette de France*, ex-co-associé d'une entreprise pour l'exploitation des licences accordées par Napoléon à l'époque du blocus continental. M. Havas a vu beaucoup de gouvernements ; il vénère le fait et professe peu d'admiration pour les principes ; aussi a-t-il servi toutes les administrations avec une égale fidélité. Si les personnes changent, il sait que l'esprit public est toujours le même.

M. Havas a une agence que personne n'a intérêt à divulguer, ni les ministères ni les journaux d'opposition. Voici pourquoi, M. Halvas a des correspondances dans le monde entier ; il reçoit tous les

journaux de tous les pays du globe ; *lui le premier*. Aussi est-il logé rue Jean-Jacques-Rousseau, en face de l'hôtel des Postes, pour ne pas perdre une minute¹.

M. Havas, cette providence des journaux de Paris, est aussi celle des journaux de province. Presque toutes les feuilles de province appartiennent à des imprimeurs de l'administration, et, pour conserver leurs impressions, il faut être à la dévotion de M. le Préfet. M. le Préfet demande à M. le Ministre de l'Intérieur ce qui se doit penser dans son département... M. Havas est l'administrateur secret de la correspondance des départements à raison de 6.000 francs par mois...

Ainsi, de Même qu'il n'y a qu'un journal à Paris, il n'y a qu'un seul journal pour les départements.

Tous les journaux de Paris ont renoncé, pour des motifs d'économie, à faire, pour leur compte, les dépenses auxquelles M. Havas se livre d'autant plus en grand qu'il a maintenant un monopole, et tous les journaux, dispensés de traduire comme autrefois les journaux étrangers et d'entretenir des agents, subventionnent M. Havas par une somme mensuelle pour recevoir de lui, à l'heure fixe, les nouvelles de l'étranger. A leur insu, ou de science certaine, les journaux n'ont que ce que le premier ministre leur laisse publier... S'il y a vingt journaux et que la moyenne de leur abonnement avec M. Havas soit de 200 francs, M. Havas reçoit d'eux 4.000 francs par mois. Il en reçoit 6.000 du Ministère... Comprenez-vous maintenant la pauvre uniformité des *nouvelles étrangères* dans tous les journaux ! Chacun teint en blanc, en vert, en rouge ou en bleu la nouvelle que lui envoie M. Havas, le Maître-Jacques de la presse. Sur ce point, il n'y a qu'un journal fait par lui et à la source duquel puisent tous les journaux...

Ce M. Havas (Charles-Louis) était un Juif séphardim qui, pour fonder la maison portant son nom, avait acheté en 1835 au Juif allemand Boernstein sa *Lithographierte Korrespondenz*.

Il eut au début, comme collaborateur, le Juif Bernhard Wolff qui créa en 1849 l'Agence *Wolffsche Telegraphen Buro* (Agence Wolff), et le Juif Josaphat Beer, lequel fonda la même année, à Londres, l'Agence *Reuter*.

Dès 1850, le Bureau Havas, devenu depuis l'Agence Havas, se développa considérablement grâce à l'invention du télégraphe électrique.

En 1856, elle fusionna avec l'agence d'annonces Bullier, et, en 1873, elle organisa, multiplia et perfectionna ses services de manière à pouvoir donner à ses journaux abonnés, non plus seulement des dépêches et des annonces, mais encore une correspondance politique, ainsi que des faits divers, des feuilletons littéraires et même des romans.

On conçoit dès lors de quelle utilité elle pouvait être à la haute banque juive agissant, au mieux des intérêts d'Israël, sous la souveraine inspiration du Kahal.

En 1879, après la mort du fils Havas, l'agence fut mise en société anonyme par un autre Juif, le baron d'Erlanger, avec l'aide de deux de ses congénères, le baron Hirsch et Arthur Meyer.

Son capital, qui était alors de 8 millions et demi, passa successivement à 18 millions et demi en 1920, à 27 millions 750.000 francs en 1921, à 37 millions en 1922, à 50 millions en 1924, à 87 millions en 1927 et à 105 millions en 1930.

Par son réseau de correspondants de province et de l'étranger, par ses contrats d'échange avec les plus grandes agences mondiales, par sa soumission aux directives du gouvernement qui lui verse une subvention annuelle approchant de 50 millions, elle est devenue en France la reine de l'information, de la publicité et, en quelque sorte, de l'opinion publique.

Dans une étude très documentée de la revue *Esprit* (N° de septembre 1933), son auteur, M. Ulmann, expliquait que la publicité « distribuée » par Havas est de trois sortes :

¹ L'Agence Havas a été transférée plus tard place de la Bourse.

1° Publicité d'influence, faite par un gouvernement pour préparer ou appuyer ses décisions, pour étouffer un scandale, ou pour dissimuler au public l'importance de certains événements dont la révélation pourrait orienter l'opinion publique contre la politique de l'État.

2° Publicité commerciale. Par son expérience et les connaissances techniques de ses collaborateurs, Havas paraît aux grandes firmes particulièrement bien placée pour distribuer leur publicité au meilleur prix et avec le meilleur rendement possible.

3° Publicité financière. Cette publicité consiste à créer des mouvements d'opinion, des « atmosphères favorables » à telle ou telle valeur, à telle émission ou à tel emprunt.

On voit d'ici tout le parti que peut tirer d'une telle puissance, au point de vue politique, économique et financier, la mafia israélite qui, conformément aux prophéties du Talmud et sous la baguette directrice de son grand Comité international, a entrepris de conquérir le monde.

Dans leur *Histoire de la Presse*, nos distingués confrères Jean Galtier-Boissière et René Lefebvre s'exprimaient ainsi :

Alors qu'en Italie et en Allemagne, pays de dictatures, les journaux qui n'ont pas été supprimés publient uniformément le même texte, communiqué par le Pouvoir, en France, où *régne la liberté de la presse*, une puissante organisation extra-gouvernementale se trouve posséder le quasi-monopole de l'information mondiale de la publicité commerciale et financière, des subventions et budgets de silence ; tient à sa merci la presque totalité de la presse quotidienne, en la soumettant aux ordres de l'oligarchie industrielle et financière et contrôle enfin divers organes politiques — AUQUELS ELLE A L'HABILITÉ DE LAISSER LEUR COULEUR POLITIQUE.

Cas vraiment extraordinaire ! Cette agence OFFICIELLE, qui reçoit des dizaines de millions de l'État, se sent assez puissante pour lancer, à la demande de ses clients, des campagnes publicitaires ouvertement dirigées contre certaines initiatives gouvernementales. OFFICIELLEMENT chargée de la propagande française, distributrice des énormes budgets coloniaux, l'Agence Havas commandite un « organe de la solidarité française » ouvertement fasciste et qui prêche le renversement du régime républicain ; s'emploie à monter, par l'intermédiaire de ses journaux de *nuances politiques opposées*, des mouvements d'opinion en sens différents. Et devant la baguette du *mystérieux chef d'orchestre*, tous les cabinets — qui l'entretiennent — s'inclinent en tremblant, comme jadis les présidents américains devant les trusts : Ils n'ignorent pas qu'un coup de campagne de presse — à droite ou à gauche — une panique en Bourse ou un mouvement public « spontané », à déclencher une émeute, à envenimer une situation diplomatique, à renverser un gouvernement...

« La presse, déclarait prophétiquement El Araby¹, est devenue l'une des principales puissances qui gouvernent le monde ; la plus redoutable, peut-être, par son pouvoir de faire le mal plus encore que le bien. Par le monopole de l'information et de la critique publiques, elle stimule, maîtrise ou actionne toutes les forces sociales. Et elle-même, pour peu que ses représentants s'entendent pour la poursuite d'intérêts économiques communs, devient pratiquement irresponsable même envers une opinion publique que trop souvent elle crée, qu'elle guide toujours, qu'elle est en mesure d'aveugler ou d'éclairer. Il n'y a pas de compartiment de l'activité sociale où le maintien de la libre concurrence — non pas seulement de la compétition économique effective, mais de la lutte des idées, des méthodes, des doctrines — soit plus désirable pour la sauvegarde des intérêts du public que dans celui qu'exploite la presse. Si cet instrument d'éducation de la conscience populaire venait à tomber en la possession exclusive d'un consortium de financiers ou d'hommes d'affaires, il deviendrait possible à ce consortium de dicter à un peuple sa politique sociale et de la conduire, *au gré des intérêts d'un gouvernement occulte*, sur la pente de la guerre aussi aisément que sur celle de la paix ».

¹ La Conscriptio des Neutres, p. 9.

C'est ce qui est malheureusement arrivé !...

Nous pourrions multiplier, les détails pour montrer que le « gouvernement occulte » qui avait créé et développé ce formidable instrument d'asservissement de la presse, était celui constitué par la haute finance juive.

Havas, Wolff, Beer, qui l'avaient forgé ; d'Erlanger, Hirsch, Meyer qui avaient accru sa puissance, n'étaient-ils pas de purs descendants d'Abraham ?

Les banquiers juifs Horace Finaly, Jacques Stern et Rosenbleth¹ n'en étaient-ils pas, ces dernières années, les trois principaux actionnaires ?

Et l'Hébreu Léon Blum n'y avait-il pas, dès son arrivée au pouvoir, installé ses créatures à la tête des services les plus importants : les André Hesse, Fransallès, Wolff, Quilici, Gunsbourg, Hirsch, Lièvre, Tabet, Cerf, Schumann, Alary, Halévy, Nathan, Sazlawski, Gaymann, etc. ?

Inutile donc de nous étendre davantage sur cette organisation néfaste, qui a causé tant de ravages dans notre pays.

Nous en avons dit, assez pour faire comprendre aux lecteurs intelligents et sans parti pris le mécanisme au moyen duquel Israël est arrivé à dicter sa loi à une classe dirigeante partagée entre l'aveuglement et la vénalité, et à créer des courants d'opinion favorables à ses secrètes ambitions.

¹ Horace Finaly et Jacques Stern, chacun 20.000 actions ; Rosenbleth, 1.522.

AGENCE RADIO — AGENCE FOURNIER

AUTRES AGENCES

A côté de l'Agence Havas, mais avec des moyens et des buts plus limités, d'autres agences de presse se sont créés par la suite.

Au premier rang de celles-ci, l'Agence Radio.

C'est en février 1916 que M. Henri Turot, ancien conseiller municipal de Paris, fut mis en rapport par M. Aristide Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, avec le Juif international Bazil Zaharoff qui lui fournit, pour la fondation de l'Agence Radio, une commandite de 1.525.000 francs.

Il s'agissait, en principe, de soutenir la politique française dans les Balkans et d'alimenter spécialement, en Grèce, les journaux dévoués à notre cause.

Mais, dès l'année suivante, au dire de notre excellent confrère M. R. Mennevée, directeur des *documents politiques*, « M. Bazil Zaharoff reçut de Londres, de la PUISSANCE INCONNUE, L'ORDRE d'abandonner l'Agence Radio dont l'activité se révélait trop favorable aux intérêts français, c'est-à-dire opposés à la politique de prédominance de l'Angleterre ».

Quelle était cette « puissance inconnue » ? Elle, n'était autre que l'Intelligence Service auquel le richissime fabricant d'armes Zaharoff appartenait comme agent supérieur.

Quoi qu'il en soit, privée de son commanditaire, l'Agence Radio, mise en liquidation, se reconstitua sous forme de Société anonyme, au capital de 5.000.000 de francs, sous la direction de M. Marius Gabion, un Français de bonne race, qui dut malheureusement s'adjoindre comme collaborateur, à côté d'Aryens authentiques, une tribu de Sémites comme les sieurs Rueff, Nahmias, Astruc, etc.

Malgré la présence auprès de lui de cet élément indésirable, M. Gabion put : conserver à l'agence une certaine indépendance.

Aussi, dès l'arrivée au pouvoir de M. Léon Blum, des négociations intervinrent-elles entre le gouvernement et l'Agence Havas pour s'emparer de sa direction et de son administration.

Ces tractations aboutirent par le moyen classique d'un massif achat d'actions de la société convoitée.

Et M. Marius Gabion, jugé trop indépendant, dut s'effacer devant un M. Albert Mousset tout dévoué au Front populaire.

*
**

Avec l'Agence Fournier, nous allons voir un autre exemple de la domestication des agences de presse par les pontifes des Douze Tribus.

Dans cette officine d'information régnaient les Juifs Meyer, Nathan, Weill, Lévy et, à leur tête, Robert Bollack qui était en même temps directeur de l'*Agence Économique et Financière* et chef de la publicité du *Temps*.

Mais elle avait comme administrateur un bon publiciste français, M. Jean Fontenoy, qui ruait parfois dans les brancards et à qui l'on faisait la vie dure, au point qu'il fut obligé de démissionner au mois de septembre 1938.

Dans sa lettre de démission, adressée au dit Bollack, M. Fontenoy a récapitulé ses griefs, accusant son antagoniste de « fabriquer » au besoin des dépêches pour affirmer son point de vue, de couper ou de rectifier des nouvelles contraires à sa politique et de s'acharner contre des correspondants que leur situation amenait à donner des informations non conformes à cette politique.

Dans l'*Émancipation nationale* du 6 novembre 1938, M. Fontenoy revient à la charge :

« Je dirai que M. Bollack voyait chaque jour plutôt trois fois que deux, M. Mandel, et, plutôt deux fois qu'une, M. Paul Reynaud. Aussi n'attachait-il de prix qu'aux nouvelles qui pouvaient servir la politique de ses amis ministres.

« Je me souviens de fréquentes algarades consécutives aux visites qu'il venait de faire à ces messieurs : Londres, disait-il, devrait comprendre les choses, s'édéniser et comment tolérions-nous que Prague publiât le mémorandum des Sudètes ! »

On saisit ici, pour ainsi dire sur le vif, l'étroite collusion de la gent d'Israël et de certains gouvernements pour mettre la main sur les organismes exerçant une influence sur l'opinion publique.

Ainsi étouffe-t-on soigneusement, altère-t-on perfidement ou divulgue-t-on à grand orchestre les faits qui peuvent, dans un sens ou dans un autre, impressionner le candide lecteur.

Ainsi chloroforme-t-on ou empoisonne-t-on, au profit d'intérêts qui ne sont pas les siens sa naïve mentalité.

*
**

De nombreuses petites agences de presse gravitent autour des grandes dont nous venons de parler.

Depuis un siècle, il s'en est créé et il en est disparu à foison, presque toutes fondées, dirigées on inspirées par des fidèles de Jéhovah.

Parmi celles qui existaient encore avant 1940, citons :

L'Agence technique de la Presse, qui avait pour directeur le Juif Jacques Landau, assisté du Juif Jean Goldski, tous deux condamnés, en 1917, pour intelligences avec l'ennemi.

L'Agence Mitropress, fondée par les Juifs Friedmann, Kahn et Epstein.

L'Agence de l'Est, ayant à sa tête le Juif J.-S. Bernstein.

L'Agence Impress, dirigée par le Juif Kurt Rosenfeld.

Ainsi des autres.

Aussi M. Jean Fontenoy, déjà nommé, pu écrire avec raison : «À côté des agences officielles qui vivent grâce aux subsides gouvernementaux, toute agence prétendue libre est en réalité, elle aussi, l'instrument de quelqu'un ».

Presque toujours du Juif ! Ajouterons-nous avec certitude.

*
**

Nous ne saurions mieux terminer ce chapitre qu'en citant un exemple d'embargo mis sur la pensée française par les agences de publicité ? Ce sont les frères Tharaud nous le fournissent dans leur livre : *Quand Israël n'est plus roi*.

Chargés par *Paris-Soir* d'un reportage en Allemagne, ils avaient vu : leurs articles brusquement interrompus.

Étant allé en demander la raison au directeur du journal, J. Tharaud fut accueilli par cette explosion :

Ah ! Quelle histoire ! Jamais on n'a vu cela ici ! Un vrai raz-de-marée ! Salle Wagram, dans un meeting de protestation contre Hitler, des orateurs vous ont pris à partie, vous et le journal bien entendu. On vous a injurié et traîné dans la boue comme d'ignobles professionnels de l'antisémitisme. Sur quoi, une bande en délire est venue brûler sous nos fenêtres les numéros du journal où ont paru vos articles. Un autodafé, ce n'est pas mal. Mais voici la plus grave. Les courtiers de publicité sont entrés dans la danse. Et vous savez, les courtiers juifs, c'est au moins 60 % de la publicité d'un journal... Alors, vous comprenez, nous avons arrêté...

Est-elle assez suggestive, cette capitulation d'un grand quotidien sous la menace d'un retrait de publicité juive !

MESSAGERIE HACHETTE

Avec les Messageries Hachette, colossale entreprise de transport, de distribution et de vente du papier imprimé, nous nous trouvons en présence d'un formidable monopole de la Juiverie.

C'est, en effet, l'Agence Havas, dont nous venons de voir le complet enjuivement, qui détient la majorité de ses actions, et ce sont les deux banquiers juifs Horace Finaly et Jacques Stern qui ont voix prépondérante dans son conseil d'administration.

De plus, c'est grâce à la complicité de deux ministres juifs des Travaux publics, leurs Excellences Raynal et Millaud, que le monopole de cette maison, acquis frauduleusement en 1852, a été confirmé en 1883 et renouvelé en 1914.

En effet, ce monopole n'avait jamais été accordé par aucun .gouvernement. Il avait même été refusé nettement en 1852 par le ministre de la police, M. de Maupas.

La maison Hachette n'avait qu'un traité passé avec les Compagnies de chemises de fer, et ce traité n'avait point été soumis à l'approbation du ministère.

Voici, à ce sujet, l'opinion d'un expert, M. Couche), ingénieur en chef, devenu plus tard inspecteur général des mines :

« Les bibliothèques des gares, dont la Librairie Hachette est propriétaire, n'ont aucune *existence légale*... La bibliothèque des chemins de fer est le résultat d'un *subterfuge* habile, mais qui n'aurait pas dû réussir ».

Comme on reconnaît bien, dans cet audacieux tour de passe-passe, le sans-gêne et l'absence de scrupules de la race élue !

Mais expliquons un peu, pour le public, profane, le genre et la méthode d'exploitation des Messageries Hachette.

En vertu du monopole qu'elle s'est adjugé, cette firme possède le droit exclusif de la vente des journaux, des périodiques et des livres dans les gares.

De plus, par suite de l'absorption par elle de toutes les entreprises similaires, elle a le monopole effectif du transport de ces articles par chemin de fer, avec un tarif privilégié.

On voit les bénéfices que doit lui procurer une telle exclusivité.

Aussi sa prospérité n'a-t-elle cessé de croître.

Dans leur *Histoire de la Presse* déjà mentionnée, nos estimés confrères Jean Galtier-Boissière et Charles Lefebvre en parlent dans les termes suivants :

Après avoir été une entreprise familiale, la maison Hachette s'est transformée en 1919 en une Société dont le capital est passé de 24.225.000 à 100 millions. Sa politique contemporaine semble avoir été l'organisation d'un vaste trust du papier imprimé, allant du quotidien au livre, en passant par toutes les publications périodiques, d'une part par l'organisation de dépôts et de sous-dépôts gérés par les employés de la maison et concurrençant les librairies, d'autre part par la prise de contrôle de nombreuses maisons d'éditions parisiennes, mises en difficulté par la crise.

Quant aux périls que peut faire courir aux libertés diverses un monopole comme celui d'Hachette, il faut distinguer, d'une part, l'indépendance du commerce du papier imprimé ; d'autre part, l'indépendance de la pensée.

À ce dernier point de vue, le danger d'un véritable trust comme Hachette — et qui fut dénoncé par de nombreuses personnalités, de Barrès à Gustave Téry — paraît toutefois tempéré — en dehors même de coquetteries personnelles à l'égard de certaines publications indépendantes — par le fait qu'Hachette-Messageries reste avant tout une maison de commission tirant ses bénéfices du transport et de la vente des périodiques, quelle que soit leur nuance.

Qu'elles mettent en vente l'*Humanité*, l'*Action Française*, le *Matin*, l'*Illustration* ou le *Canard Enchaîné*, le bénéfice est le même, et c'est une considération qui a son poids, dans une entreprise où la neutralité devient presque une obligation commerciale.

Neutralité bien relative. Car nombreuses sont les publications que les Messageries Hachette ont refusé de mettre en vente, pour raison politique ou pour toute autre raison.

Nombreuses aussi sont celles qu'elles ont avantagées en ordonnant à leurs dépositaires de bien les exposer à leur vitrine ou à leur étalage et de les recommander à leurs clients.

Ainsi ont-elles toujours pu rendre de signalés services aux dirigeants ou aux maîtres du jour en « poussant » ou en « étouffant » certains journaux ou certains livres.

Ces pratiques, courantes dans la maison, ont même donné lieu à des interpellations parlementaires assez retentissantes.

En 1883, par exemple, un grand débat s'ouvrit à la Chambre sur une pétition signée par les écrivains suivants : Henri Rochefort, Catulle Mendès, Émile Bergerat, Paul Alexis, Barriard, Champsaur, Ernest d'Hervilly, Jules Guérin, de Hérédia, Léon Hennique, Pierre de Lano, Maurice Montégut, Guy de Maupassant, Barbey d'Aureville, Léon Chapron, Jean Richepin, Émile Blavet, Léo Taxil, Cavallé, Deschaumes, Dubrujeaud, Gros-Claude, Paul Hervieu, Ernest Leblant, Lucien Rémi, Octave Mirbeau, Albert Samanos, Henri Becque.

Ces hommes de plume, dont quelques-uns étaient déjà ou devaient devenir célèbres, se plaignaient de l'ostracisme dont étaient frappés, par la maison Hachette, certaines œuvres qui n'avaient rien d'immoral, alors que des publications parfaitement obscènes étaient l'objet de toutes ses faveurs.

Ils demandaient en conséquence que le droit de censure, qu'elle avait usurpé, lui fût retiré, et que le monopole dont elle jouissait abusivement fût supprimé.

Dans sa réponse, le ministre juif Raynal dut reconnaître que le traité dont se prévalait Hachette n'avait jamais été homologué, mais il n'en refusa pas moins de faire droit aux réclamations des pétitionnaires.

Quelques années plus tard, les Messageries ayant refusé de mettre en vente le courageux chef-d'œuvre d'Édouard Drumont, la *France juive*, ce dernier essaya de faire intervenir à la tribune législative son ami Albert de Mun.

Mais celui-ci, effrayé, essaya de passer la corvée à un autre de ses collègues, lequel voulut en charger un- troisième, qui se déroba à son tour.

Bref, l'interpellation n'eut pas lieu.

Le, grand monopole juif exerçait son pouvoir d'intimidation jusque sur la représentation nationale.

Monopole ?... En réalité, véritable trust. Trust à la fois commercial et intellectuel.

Trust qui constituait une atteinte permanente à la liberté du négoce, en même temps qu'un sérieux danger pour la pensée française.

LES INAVOUABLES RESSOURCES DE LA PRESSE

En dehors de la publicité régulière fournie aux journaux par le canal de l'Agence Havas, et dont celle-ci possède l'exclusivité, il existe pour la presse diverses sources d'alimentation financière, qui lui imposent soit une complicité morale, soit une soumission absolue à certaines directives, — parfois les deux ensemble.

Au cours de sa déposition devant la Commission d'enquête Stavisky, M. Édouard Daladier, ancien président du Conseil, fut amené à faire des déclarations exceptionnellement graves sur les rapports du gouvernement et des quotidiens.

Il a déclaré que les *quatre cinquièmes des journaux étaient subventionnés par tous les gouvernements* :

« Dans l'état actuel de la presse française, a-t-il dit, les journaux qui vivent de leur travail, vente, abonnements, publicité purement commerciale, sont extrêmement rares ».

Voilà qui donne une fière idée de l'indépendance et de la dignité des feuilles dont le bon public suit aveuglément les indications et les conseils.

Nous avons vu, dans les pages précédentes, que cette pratique, aussi peu reluisante pour celui qui donne que pour celui qui reçoit, était déjà en honneur sous le premier Empire, la Restauration, la monarchie de juillet et le second Empire.

Elle devait prendre un essor considérable sous la troisième République.

« Les quatre cinquièmes des journaux ! » a reconnu M. Daladier. « Et ce ne sont pas les plus recommandables ! Aurait-il pu ajouter.

Est-ce que M. Albert Dubarry, dont le journal, la *Volonté*, n'avait qu'un tirage infime, n' « émergeait » pas de 70.000 francs par mois, qui lui avaient été alloués par M. Camille Chautemps ?

Miguel Almercyda, du *Bonnet rouge*, ne touchait-il pas de copieuses enveloppes de son ami Louis Malvy, ministre de l'Intérieur ?

Le député nègre Darius ne recevait-il pas, aux frais des contribuables, 360.000 francs par an pour un petit « canard » de potins et de Chantage ?

Mors que des feuilles sans importance et discréditées comme celles-là, obtenaient du gouvernement des subventions aussi importantes, quelles devaient être les sommes versées aux grands quotidiens !

On s'en fera une idée, si l'on sait que, d'après le témoignage de M. Gaillet, avocat à la Cour de Saïgon, quatre articles du *Temps* sur l'Indochine ont été payés à ce journal 400.000 francs, soit 100.000 francs par article.

Quant aux subventions des gouvernements étrangers à la presse française, il n'y a qu'à lire, pour être édifié, le rapport Doyen, de 1913, sur l'émission des bons du Trésor Ottoman et les passages des Mémoires de M. de Bulow sur la question bosniaque.

Les journaux, même ceux qui paraissent les plus indépendants et les plus honnêtes, se font donc couramment rétribuer pour soutenir, On simplement ne pas combattre, non seulement la politique du gouvernement français, mais aussi celle des gouvernements étrangers.

Et nous croyons avoir démontré que ces politiques sont inspirées ou suggérées par la Maffia judéo-maçonnique internationale !

Mais les allocations ministérielles ne sont pas les seules ressources clandestines des grands et des petits prétendus organes de l'opinion.

A côté d'elles, il y a les budgets de publicité financière des banques.

Presque tous les journaux contiennent une rubrique financière qui paraît impartiale, mais qui, d'après le technicien Tchernoff, « recommande très indirectement et très habilement, avec toute la discrétion voulue, les valeurs d'une entreprise avec laquelle le journal a passé un traité ».

Les juifs Péreire et Arlès Dufour, sous Louis-Philippe et la Société juive Panis et Cie, sous Napoléon III, furent les innovateurs de cette réclame financière camouflée.

Ce genre de réclame prit une telle extension sous la troisième République, qu'à la séance de la Chambre du 6 avril 1911, Jaurès a pu dire :

Maintenant, il s'est organisé un trust des bulletins financiers : c'est une organisation unique, centrale, qui, à la même heure, sur toutes les affaires qui se produisent, donne exactement la même note, et vous voyez d'ici l'influence formidable qu'exerce nécessairement sur l'opinion une presse qui, par tous les organes de tous les partis, donne à la même heure le même son de cloche, discrédite ou exalte les mêmes entreprises et pousse toute l'opinion comme un troupeau dans le même chemin.

On devine par quelles mains a été forgé, ce trust des bulletins financiers. Naturellement par les mêmes mains crochues qui organisent toutes les grandes combinaisons d'influence et de profits.

Interrogé par la Commission d'enquête de l'affaire Oustric, le Juif Perquel, directeur du *Capital*, a donné d'intéressantes précisions sur ce système de corruption et a déclaré, non sans une pointe de satisfaction, que, pour sa part, il avait touché parfois jusqu'à 100.000 francs pour une simple insertion d'une douzaine de lignes.

Il est vrai que, comme congénère, il était gâté, par la Juiverie du trust.

Citons encore M. J. Galtier-Boissière qui, dans sa forte étude consacrée à la presse, s'est exprimé ainsi sur les agissements publicitaires de l'escroc Stavisky, qui était à la fois Juif et Franc-Maçon et jouissait, à ce double titre, de toutes les faveurs et de toutes les protections gouvernementales :

Alexandre Stavisky fonda une Société de publicité pour affermer un certain nombre d'hebdomadaires, qui pouvaient avoir la tentation de l'attaquer ; il s'intéressa ensuite à deux quotidiens, l'un étiqueté « de gauche », la *Volonté*, d'Albert Dubarry ; l'autre d'extrême droite, le *Rempart*, de Paul Lévy.

La couleur des deux feuilles importait assez peu à Stavisky, et sans doute n'intervint-il jamais pour orienter la politique — intérieure ou extérieure — des journaux qu'il commanditait, laissant toute liberté à Dubarry de prôner le rapprochement franco-allemand ou à M. Paul Lévy de pousser patriotiquement aux commandes d'artillerie lourde et de coupes blindées.

L'escroc désirait simplement avoir pour obligés deux directeurs de journaux possédant de puissantes relations politiques et susceptibles de lui présenter les hommes en place, qu'il inviterait à dîner...

On a véritablement honte, pour la presse française, d'avoir à enregistrer de telles capitulations de conscience devant l'autel du Veau d'or.

Et il n'est pas surprenant que le public, sans même connaître toutes les turpitudes du journalisme et son aplatissement aux pieds des rejets d'Isaac, enveloppe dans un même discrédit tous ceux qui écrivent dans une gazette,

Il est pourtant d'honorables exceptions, et c'est avec raison que notre confrère et ami. Urbain Gohier a pu tracer ces lignes vengeresses :

Le public ne connaît pas les vrais journalistes, qui vivent une vie laborieuse, bourgeoise, quelquefois très retirée ; il connaît comme journalistes les aventuriers, les faiseurs, les escrocs, les pique-assiettes, les maîtres-chanteurs, qui grouillent autour des hommes en place qui n'ont pas de travail honorable, pas de ressources, ou des salaires dérisoires, et qui mènent sans argent une existence bruyante.

Nous n'ajouterons qu'un moi à cette flétrissure.

Pour une poignée de journalistes propres, indépendants et consciencieux, quelles légions de folliculaires véreux, tarés et domestiqués par Israël !

LE PILORI DE LA PRESSE

Quand ils se furent rendu compte de la grande efficacité du concours que leur avaient apporté les feuilles révolutionnaires, pour se faire octroyer, par la Constituante, les droits de citoyens français, les Juifs n'eurent plus qu'une pensée : se rendre maîtres de ce précieux instrument de propagande et de pression que pouvait être une Presse dont ils prévoyaient déjà l'énorme développement.

Nous avons vu par quels moyens ils s'assurèrent peu à peu cette conquête, qui est aujourd'hui complète, absolue, comme le prouve le tableau de chasse ci-après.

On y trouvera, dans l'ordre alphabétique de leurs titres, la liste des journaux et périodiques dont la propriété, la direction, la rédaction ou l'administration sont entièrement ou partiellement juives.

Nous avons contrôlé, dans toute la mesure du possible, l'exactitude de nos informations.

Si, par hasard, quelque erreur s'y était glissée, nous serions prêts à faire droit, dans les prochaines éditions de cet ouvrage, à toute réclamation justifiée.

... ..

AGRICULTURE NOUVELLE. Voir PETIT PARISIEN (même maison).

AMI DU PEUPLE.

Après l'élimination de François Coty de ce journal qu'il avait fondé et fait prospérer, la direction en passa aux mains du Juif Gabriel Alphaud. Puis il fut acquis par le Juif Jéroboam Rothschild (dit Georges Mandel) qui le plaça sous la direction générale du Juif Michelson.

ANNALES CONTEMPORAINES (Les).

Directeur : le Juif Marc Vichniac.

ANTINAZI (L').

Directeur : le Juif Walter Keil :

ASSOCIATION FRATERNELLE DES JOURNALISTES.

Comité directeur : les Juifs Cohen (dit Fabius de Champville), Géo Meyer, Ruff (dit Charles Lussy) et Levisalles.

AUBE (L').

Commanditaire : le Juif Raymond Philippe.

Collaborateur : le Juif Benda.

AURORE (L').

Collaborateur : le Juif René Lévy.

AUTO (L').

Principaux actionnaires : M. Desgranges et le Juif Wertheimer.

Collaborateurs : les Juifs Bénac, Lévitane (dit Géo Villietan), Géo Tizor, Félix Lévitane, Bernard Musnik (correspondant à New-York).

L'Auto organisa le « Tour de France » avec le concours des Juifs Veil-Picard, Hirsch, Huygt et des maisons juives Oria, Mireille, Argentai, etc.

AUX ÉCOUTES.

Directeur : le Juif Paul Lévy.

AVANT-GARDE (L'). Voir HUMANITÉ (même maison).

BENJAMIN.

Directeur : le Juif Lajeunesse. Publicité : le Juif Lehmann.

CAHIERS DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (Les).

Directeur : le Juif hongrois Victor Basch.

Rédacteurs : les Juifs Émile Kahn, Henri Sée, Roger Picard, Salomon Grumbach, Brunschwig, Fernand Corcos, Hadamard, Jacques Kayser, Seignobos, O.-R. Bloch, Weil (dit Veil), etc.

CAPITAL.

Directeur : le Juif Jules Perquel, marié à une Juive, née Allatini.

Mais ce Perquel, pour mieux cacher son jeu, a eu l'astuce de faire appel à la collaboration d'écrivains de tous les partis, comme le radical-socialiste J. Caillaux, le nationaliste Pierre Taittinger et le royaliste Jacques Bainville.

CHAÎNE D'UNION (La).

Directeur : le Juif Jammy-Schmidt (F. : M. : 30° degré).

Rédacteurs : les Juifs Jules Uhry, Pierre Lévy, Alphanéry et Kraemer-Raine.

CE SOIR.

Directeur : le Juif Jean-Richard Bloch.

Administrateur : le Juif Bensan.

Rédacteurs : les Juifs

Gaston Weil, Zimowski et Nathanson. Ce dernier, condamné à 3 mois de prison en 1936, à 8 mois en 1937, puis, en 1938, à la non-confusion des peines, a pu obtenir, du ministère de l'Intérieur, plusieurs sursis successifs à l'arrêté d'expulsion le concernant.

CINÉ-MIROIR. Voir PETIT PARISIEN (même maison).

CRI-CRI.

Éditeurs : les Juifs Offenstadt.

DÉPÊCHE (La), de Constantin. Voir PETIT PARISIEN (même maison).

DERNIÈRES MODES DE PARIS (LES)

Éditeurs : les Juifs Offenstadt.

DIMANCHE DE LA FEMME (Le). Idem.

DIMANCHE ILLUSTRÉ (Le). VOIT PETIT PARISIEN

DROIT DE VIVRE (Le).

Directeur : le Juif Lifschitz-Lekah (dit Bernard Lecaöhe), président de la Ligue Internationale contre l'Antisémitisme (L.I.C.A.), inspirateur des décrets-lois Marchandeaupour la protection des Juifs et membre du Comité exécutif international du Rassemblement juif mondial contre le Racisme, qui comprend, entre autres, les Juifs Georg Bernhard, Buenzi, Cenac-Thaly, Georges Zerapha, Woodson, C.-A. Tedesco, Henri Levin, Irène Steinhaus, Lazare, Rachline Barrotte, Labin, Ronald Kidd, Fernandez Cilmeiro, etc. -

ÉCHOS (Les).

Directeurs : les Juifs E. et R. Schreiber.

ÉCHO DE PARIS (L').

Fondateur : le Juif converti Valentin Simond.

Eut comme principaux rédacteurs Albert de Mun, Maurice Barrès et Henri de Kérillis, aujourd'hui en fuite et déchu de la nationalité française.

Collaborateurs : les Juifs Hirsch (dit Hutin), Bernstein, Henry Bauer, etc.

ÉPATANT (L').

Éditeurs : les Juifs Offenstadt.

ÉPOQUE (L').

Créé par le Juif Henry Simond et l'équipe démissionnaire de l'*Echo de Paris*, à laquelle se joignit le Juif Grunbaum-Géraud (dit Pertinax) aujourd'hui en fuite et déchu de la nationalité française.

ÈRE NOUVELLE (L').

Directeur : le Juif Albert Millaud. Ce journal passait pour l'organe officieux de M. Édouard Herriot.

EST RÉPUBLICAIN (L'). Voir PETIT PARISIEN (même maison).**EUROPE (L').**

Rédacteurs : les Juifs Abraham, Bloch, Cassou et Friedmann.

ÉVÉNEMENT (L').

Directeur : le Juif Géo Meyer.

EXCELSIOR. Voir PETIT PARISIEN (même direction).

Chef des informations : Gabriel Reuillard, marié à une Juive.

Rédacteurs : les Juifs Victor Schiff, Edmond Demeter (dit Demaitre), Camille Loutre (dit André Sully), etc.

FAUBOURG (Le).

Directeur : le Juif Léopold Hesse (dit Léo Pol-dès), déchu de la nationalité française, qui a trouvé moyen de faire une grosse fortune avec son « Club du Faubourg » où se font entendre bénévolement les plus brillantes vedettes de la politique, des lettres, des arts, des sciences, etc.

FEMINA.

Directeur : le Juif Ochs.

Rédacteur en chef : le Juif Dreyfus.

FIGARO (Le).

Directeur, : le Juif Cotnaréanu.

Collaborateurs : les Juifs R. Hahn, Gérard Bauer, Henry Bernstein, André Maurois, Fernand Vanderem, Henri Duvernois, René Lara, André Reichel, Henri Vonoven, etc.

Fondé par Villemessant, ce journal a connu bien des avatars. En dernier lieu, acheté et dirigé par François Coty, il devint, lors du divorce de ce dernier, la propriété de sa femme, future épouse du Juif roumain Katz, dit Cotnaréanu.

FILLETTE.

Éditeurs : les Juifs Offenstadt.

FILM COMPLET (Le).

Idem.

FLAMBEAUX (Les).

Rédaction entièrement juive.

FRANÇAISE (La).

Fondatrice : la Juive Jeanne Misme. Directrice : la Juive Brunschwig.

FRANCE DE L'EST (La).

Directeur : le Juif Charles Morice.

HISTOIRES EN IMAGES.

Éditeurs : les Juifs Offenstadt.

HUMANITÉ (L').

Voici, d'après les *Petites Affiches* du 5 mai 1904, la liste des premiers commanditaires de l'*Humanité* :

Les Juifs Léon Picard (100.000 francs), Lévy-Bruhl (100.000 francs), le docteur Lévi-Bram (25.000 francs), Jules Rouff (18.000 francs), Casévitz (10.000 francs), Louis-Louis Dreyfus (25.000 francs), Charles-Louis Dreyfus (25.000 francs), Salomon Reinach (10.000 francs), Herr (10.000 francs), Sachs (8.000 francs) et le protestant de Pressensé (30.000 francs).

Il s'agissait de concurrencer et d'abattre la *Petite République*, également socialiste, qui avait entamé une campagne contre le privilège juif des agents de change. Ainsi l'*Humanité* fut-elle fondée pour la défense de la haute spéculation juive !

Comme couverture aux yeux des braves prolétaires, il y avait encore les souscriptions fictives de Jean Jaurès (10.000 francs), Aristide Briand (5.000 francs) et Gustave Rouanet (2.000 francs).

Dernier directeur de l'*Humanité* : Marcel Cachin.

Rédacteurs : les Juifs Gabriel Péri, aujourd'hui en fuite et déchu de la nationalité française, Nizan, Radi, Benda, Kalmanovitch, Gaymann, Bloch, Rappoport, Cohen, Coran, Lévy et Wallon, administrateur.

INDÉPENDANT (L').

Directeur Henry Lémery, sénateur, ancien ministre.

Commanditaire : le banquier juif Worms, du Petit Bleu et de la Maison de Blanc.

INFORMATION (L').

Direction : Banque juive Lazard frères, dont ce journal est l'organe financier.

INFORMATION FÉMININE (L').

Directrice : la Juive Kraetner-Bach.

INTRANSIGEANT (L').

Principal actionnaire : le Juif Louis-Louis Dreyfus, banquier, magnat du blé.

Membres du conseil d'administration : Les Juifs Léon Mever et Bloch.

Rédacteur en chef : le Juif Latzarus (dit Gallus).

Secrétaire général de la rédaction : le Juif Jacques Meyer.

Rédacteurs : les Juifs Abraham, Bromberger, Mever, Moïse, René Leymann, Mitzakis, Félix Lévitane, Lang, Lewsen, André Laville, Simon, Max Jacobson et R.-E. Singer, correspondant à Vienne.

L'*Intransigeant* est devenu, en dernier ressort, la propriété du groupe *Paris-Soir* (voir ce titre)

INTRÉPIDE (L').

Éditeurs : les Juifs Offenstadt.

JOUR (Le).

Fondé par Léon Bailby en 1933, son principal commanditaire est le Juif Schwob (dit d'Héricourt).

Chef des informations : le Juif Devries.

Chef de la publicité : le Juif Hecker.

Rédacteurs : les Juifs Idakowsky, Mayer, Martin, Marx, Lièvre, -A. Suarès, etc.,

Le Jour avait, à ses débuts, commencé une campagne contre la Franc-Maçonnerie, mais il a dû l'arrêter, sur l'injonction de la Juiverie : il avait, ces dernières années, acheté l'*Echo de Paris*, vieux journal judéophile.

JOURNAL (Le).

Fondé par Fernand Xau, il était dirigé en dernier lieu par M. Guimier, de l'agence Havas. Rédacteurs : les Juifs Géo London ; Pierre Wolf, Jean Balensi.

JOURNAL DES DÉBATS (Le).

Administrateur : H. Bousquet, représentant les banques juives Rothschild, et Gunsbourg.

JOURNÉE INDUSTRIELLE (La).

Directeur : le Juif Cohen.

JUSTE PAROLE (La).

Directeur : Oscar de Férenczy, qu'on dit être un Juif converti.

Rédacteurs : presque tous Juifs.

La Juste Parole est spécialisée dans la défense de la Judéo-Maçonnerie, comme le Droit de Vivre, sous le couvert d'un Comité de patronage catholique, où figurent Mgr Beaupin, le R.-P. Bonsirven, M. le chanoine Desgranges, MM. Louis Gillet et François Mauriac, de l'Académie Française, Jacques Maritain, etc.

LILI.

Éditeurs : les Juifs Offenstadt.

LOISIRS (Nos). Voir PETIT PARISIEN (même maison).

LUMIÈRE (La).

Directeur : le Juif Georges Boris.

Rédacteurs : les Juifs Weisskopf (dit Gombault), Kahn, Altman et Grumbach.

MARIANNE.

Rédacteurs : les Juifs Emmanuel Berl, Bloch, Blaumanis, Kalder, Zweig, Salomon et Pierre Lazareff.
Commanditaires : Raymond Patenôtre et le Juif Raymond Philippe.

MARIE-CLAIRE. Voir PARIS-SOIR (même maison) MATIN (Le).

Organe de la bourgeoisie juive, comme le révèle son « Carnet ».

Directeur : M. Bunau-Varilla.

Chef des informations : le Juif Sain Cohen.

Rédacteurs : les Juifs Kessel, Sommer, Hirsch, etc.

Sous l'occupation allemande, le Matin, rédigé en chef par M. Mesnard, est devenu antijuif, anti-maçon et anglophobe.

MIROIR DU MONDE (Le). Voir PETIT PARISIEN

(même maison).

MODE DU JOUR (La).

Éditeurs : les Juifs Offenstadt.

MON CINÉ.

Éditeurs les Juifs Offenstadt.

MULHAUSER TAGEBLATT (Alsace).

Directeur : le Juif Alfred Wellach.

NEUES TAGEBUCH.

Directeur : le Juif Schwarzschild.

ŒUVRE (L').

Commanditaires : les Juifs Bauer et Marchal.

Rédacteurs : les Juifs Jacques Kayser, Bernard Lecache, Israël, Jacob, Sée, Enoch-Nocher, etc.

Sous la direction de son fondateur, Gustave Téry, *l'Œuvre*, hebdomadaire, était anti-judéo-maçonnique. Mais, en devenant quotidienne grâce à des capitaux juifs, elle changea son fusil d'épaule.

Sous l'occupation allemande et sous la direction de l'ancien député Marcel Déat, elle est devenue nationaliste, mais en conservant dans sa rédaction des F. de Loge et d'arrière-Loge, ce qui rend sa conversion plus que suspecte.

Sa collaboratrice Geneviève Tabouis est en fuite et déchue de la nationalité française.

OMNIA. Voir PETIT PARISIEN (même maison).

ORAN-MATIN. idem.

ORDRE (L').

Directeur : Émile Buré, en fuite et déchu de la nationalité française.

Administrateur : le Juif Ebstein.

Rédacteurs : les Juifs Grunbaum-Géraud (dit Pertinax), également en fuite et déchu, Silberberg (dit Alfred Silbert), Pierre Loewel, etc.

Actionnaires : Juif roumain Heli Popesco, le comte Bertrand d'Aramon, marié à la Juive Suzanne Stern, Sarrus, etc.

OS A MOELLE (L').

Directeur : le Juif Pierre Dac.

PAIX ET DROIT.

Organe de l'Alliance Israélite Universelle.

PARISER HAINT.

Directeur : le Juif Finkelsteln.

PÂRISER TAGEBLATT.

Fondateur : le Juif Georg Bernhard.

Rédacteurs. : les Juifs Kurt Caro (dit Manuel Humbert) et divers émigrés juifs allemands.

PARIS-MIDI. Voir PARIS-SOIR (même maison). PARIS-SOIR.

Principaux actionnaires : Prouvost, filateur, et Béghin, sucrier, deux puissants ploutocrates judéophiles
Rédacteur en chef : le Juif Pierre Lazareff.

Collaborateurs : les Juifs Herzog (dit André Maurois), Alexis Danan, Jean Allouche, Abraham, Gaston Bénac, Kempf, Lévy-Liévin, Jules Moch, Michel-Georges-Michel, Michel Model, Weisskopf (dit Gombault), Pierre Wolff et le demi-Juif Raoul de Roussy de Sales (dit Jacques Fransallès) fils de la Juive américaine Miss Rheims.

Sous l'occupation allemande, *Paris-Soir* est devenu un journal anti-judéo-maçon et partisan de la collaboration avec les États totalitaires pour la reconstruction de l'Europe.

PARTIS (Organe des).

Le parti « Union Proletarienne » est dirigé par le Juif Lévy (dit Paul Louis).

Le parti « Union socialiste et républicaine » a pour chef le Juif Hymans.

Le « Parti Radical et Radical-Socialiste » a comme secrétaire le Juif Jammy-Schmidt, et son groupe féminin est composé de trois Juives : Mmes Brunschwig, Schreiber-Crémieux et Kraemer-Bach.

La « Fédération de la Seine » a comme délégués : les Juifs René Kahn, André Cahen, Beer, Haas, Horowitz, Albert Hecker, Kayser, Kriskowsky, Lévy, Lévine, Roger Dreyfus, Midlarsky, Morgenstern, Mostorov, Raym-Deutsch, Salomon, Scémania, Schlegel, Simonov, Albert Smolinsky, Marius Ullmann et Wahl.

PAVÉS DE PARIS (Les).

Directeur : le Juif Emmanuel Berl.

PÉLE-MÉLE.

Éditeurs : les Juifs Offenstadt.

PETIT BLEU (Le).

Commanditaire-propriétaire le banquier juif Worms, de la « Maison de Blanc ».
 Directeur : le Juif Oulmann.

PETIT ILLUSTRÉ (Le).

Éditeurs : les Juifs Offenstadt.

PETIT JOURNAL (Le).

Directeur : Colonel de la Rocque, dont le biographe attitré est le Juif Grunwald (dit Henri Malherbe).
 Rédacteur en chef : Barrachin, apparenté aux Juifs Lazare Weiller.
 Secrétaire particulier : le Juif Carvalho.
 Rédacteurs : le Juif Silberberg (dit Silbert), le demi-Juif Robbe-Cohen, marié à une Juive de la famille Gougenheim.
 Commanditaires : les Juifs Schwob (dit d'Héricourt), 3.000 actions, Javal 1.500 actions, Sternberg (dit de Armella) 1.100 actions, etc.

Des partisans du colonel ont soutenu que, malgré la nature de cet état-major, lui, n'était pas personnellement judéophile ; Pourtant, le *Flambeau*, organe de son parti, a publié, dans son numéro du 13 février 1937, un article contenant ces lignes signées de son, nom : « Nos amis israélites sont assurés de notre affection fraternelle... Je fais appel à tous les Israélites. Et Dieu sait si nous en avons de très nombreux et de très chers dans nos rangs ».

PETIT PARISIEN (Le).

Propriétaire : la Juive Mme Dupuy, née Hélène Braun (dite Gladys est mariée au prince de Polignac. L'un des ascendants de ce dernier, le prince Alphonse de Polignac, épousa, vers 1860, une fille du banquier juif Mirès. Cette grande famille aristocratique française avait décidé du goût pour l'or juif.)
 Directeur général : le demi-Juif Pierre Dupuy, fils d'Hélène Brown.
 Rédacteur en chef : Elie Bois, *aujourd'hui en fuite et déchu de la nationalité française*.
 Secrétaire général : le Juif André Aghion. Rédacteurs : les Juifs Emmanuel Jacob, Loewel, G. Meyer, Charles Morice, Pierre Paraf, ~~André Salmon~~¹, Sée, Andrée Viollis, Jean Wurmser, etc.

Au groupe du *Petit Parisien* se rattachaient de nombreux périodiques, ainsi que le grand quotidien illustré *Excelsior*.

Tel était, avant la guerre, ce grand organe d'information et de diffusion, le plus répandu des journaux français. En de telles mains, on se rend compte des ravages qu'il a dû exercer dans l'esprit public.

Depuis l'occupation, il a reparu à Paris avec un personnel rédactionnel et administratif moins compromettant. Mais sa direction n'a point changé et son camouflage ne donne le change à personne.

PEUPLE (Le).

Organe syndicaliste.
 Directeur : le Juif Francis Million.
 Rédacteur en chef : le Juif Maurice Harmel.

POPULAIRE (Le).

Organe du Parti marxiste S.F.I.O., de la II^e Internationale.
 Directeur : le Juif Léon Blum, ancien et d'une Juive bulgare. Incarcéré pour trahison des de-
 Rédacteurs : les Juifs Rosenfeld, Herrmann, Hirsch, Moch, Zyromski, Weil-Reynald, Cohen, Adria, Julius Deutsch, Imré Gyomai, Schermann, Moati, Nicolitch, Liebermann, Madeleine Paz, Louis Lévy, Kanter Schiff,

¹ Errata de l'édition original : Page 68 ligne 25 : André Salmon figure à tort dans la liste des collaborateurs juifs du Petit Parisien, ancienne formule. André Salmon n'est pas Juif et collabore à divers journaux en zone occupée.

Schlesser, Hausser, Oppenheim, Modiano, Hertz, Angelo Tasca (dit André Leroux), Hirschowitz, Schwartzentruber, etc.

L'organe du Parti socialiste belge, le *Peuple* de Bruxelles, est composé de la même façon. Rédacteurs : les Juifs Elie Koubo, Kouleseger, Jeseas, Scotinos Lévy, Goldstein : Estelle Goldstein, Isabelle Blum, Pels, Goldzicher, Epstein (dit Vandervelde), Keiffer, Fischer, Schimpfé, etc.

Et voilà les tribus que suivaient aveuglément, avant la guerre de 1939, les travailleurs de France et de Belgique. Quoi d'étonnant que nos deux pays, poussés au massacre, aient été si facilement envahis et occupés par une nation saine, vigoureuse et disciplinée !

PRESSE LIBRE (Le). Voir **PETIT PARISIEN (même mai son).**

REGARDS.

Rédacteurs : les Juifs Nizan et Mossé.

RENAISSANCE (Le) ; En russe : VOZROJDÉNIE.

Directeur : le Juif Abram Gukasoff.

RÉPUBLIQUE (Le).

Directeur : Émile Roche.

Collaborateurs : les Juifs Pierre Paraf, Samy-Béracha, Pfeiffer, Jacques Kayser, Robert Aron, Emmanuel Berl, Bécan, etc.

REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE (Le).

Rédacteur en chef : le Juif Édouard Payen.

REVUE DE PARIS (La).

Contrôleurs : les Juifs Calmann-Lévy, alliés aux Rothschild.

RUSSIE D'AUJOURD'HUI (La).

Rédacteurs : les Juifs Bloch et Friedmann.

SANS-DIEU (Les).

Directeur : le Juif Galpérien (dit Levasseur).

SAMEDI,

Directeur : le Juif Ephraïm Artzieli.

Collaborateurs : les Juifs Chili Aronso, Ezriel Carlebach Bar Kokhba, Meirovitch, Elie Soffer, Biainsky, etc.

SCIENCES ET VOYAGES.

Éditeurs : les Juifs Offenstadt.

SEPT.

Préposé aux rapports franco-allemands : le Juif Brunshwig.

On devine dans quel esprit était rédigée cette rubrique.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES DIRECTEURS & Éd. DE JOURNAUX & PÉRIODIQUES (Le).

Président-fondateur : le Judéo-Maçon Aristide Quillet (L.:¹ « Les Amis du Peuple »).

Président : le Judéo-Maçon Édouard Engel-Plantagenet (L.: « Locarno » et L.: « Goethe »).

Vice-président : le Judéo-Maçon Émile Berlice (L.: « L'Harmonie sociale »).

Trésorier : le Judéo-Maçon Marcel Binoist (L.: « La Jérusalem écossaise »).

SYSTÈME D.

Éditeurs : les Juifs Offenstadt.

¹ Note de Lenculus à l'attention du monde profane : L.: signifie Loge.

TEMPS (Le).

Conseil d'administration : M. E. Roume, représentant de la banque juive Rothschild, et A. Brun, de la -banque juive Adam.

Collaborateurs : les Juifs Grunwald (dit Henri Malherbe), Myriam Harry, Miels, etc.

Chef de la publicité : le Juif Robert Bollack.

Rédacteur économique : le Juif Max Hermant.

Correspondant au Caire : le Juif Georges Meyer.

Le plus grand journal politique et financier du soir, exploité en Société anonyme au capital de 1.250.000 francs.

TERRE (La). Voir HUMANITÉ (même maison).**TERRE PROMISE (Le), de Strasbourg.**

Rédaction exclusivement juive.

TERRE RETROUVÉE (Le).

Rédaction exclusivement juive.

TUNIS SOCIALISTE.

Rédacteur en chef : le Juif Cohen Hadria.

UNIVERS ISRAËLITE.

Rédaction exclusivement juive.

VENDÉMIAIRE.

Rédacteurs : les Juifs Emmanuel Berl, Robert Aron, etc.

VENDREDI.

Rédacteurs : les Juifs Abraham, Julien Benda, Bloch, Lévy, Jean Cassou, Paz, Soria, Kayser, Viollis, Wurmser et Ullmann.

VOIE NOUVELLE (La).

Rédaction entièrement juive.

VOLONTAIRES (Les).

Rédacteurs : les Juifs Mossé, Pierre Seize, Julien Benda, Jean Cassou, Berl, Brecht, etc.

VU.

Directeur : le Juif Vogel.

Rédacteurs : les Juifs Jacob, Kayser, Lecache, etc.

Quoique incomplète, la liste qui précède est édifiante.

On y voit que les plus grands quotidiens, comme les plus importants périodiques, n'échappent pas à l'influence juive.

Mais de ce que certains journaux ne comptent dans leur sein aucun descendant de Jacob, il ne s'ensuit pas qu'ils échappent à la mainmise d'Israël.

Ils la subissent indirectement par le canal des agences d'information et de publicité et des Messageries Hachette dont nous avons vu plus haut le savant mécanisme, ainsi que par l'intermédiaire des ministères, des banques et des trusts économiques dont il leur faut, à moins de sombrer accepter les directives.

Si bien que l'on peut affirmer que la presse française tout entière, aussi bien celle de province et des colonies que celle de Paris, est placée sous la coupe de la Juiverie.

Nous verrons plus loin comment cette dernière, qui soutient si généreusement, avec l'argent soustrait à ses dupes ou à l'ensemble des contribuables, les organes qui lui sont soumis, sait briser ceux qui lui résistent.

Mais hâtons-nous de dire qu'il ne faut pas croire que cet asservissement de la presse aux intérêts de la race élue soit particulier à notre pays.

Il en est de même dans les autres démocraties capitalistes et ploutocratiques, notamment chez nos ex-alliés d'Outre-Manche.

Le périodique anti-judéo-maçonnique *Le Grand Occident*, que je dirigeais avant la guerre actuelle, a publié, dans son numéro de février 1939, le filet suivant :

LA PRESSE ANGLAISE ENJUIVÉE

Pour comprendre l'attitude de la Grande-Bretagne envers l'Italie, notamment à l'époque des sanctions genevoises où le bel Antony Eden parlait de l'asphyxier ; pour s'expliquer la sourde hostilité que rencontre dans certaines sphères d'Outre-Manche l'accord anglo-italien, il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des propriétaires des journaux anglais.

Le *Daily Telegraph* appartient à Lord Burnham. Il "est le chef de la famille Fawson, dont le vrai nom est Lévi. Lorsque le père de lord Burnham arriva en Angleterre avec l'intention de s'y fixer, il s'appelait Jean-Moïse Lévi. Le neveu, Harry Fawson, est administrateur du journal. On rappelle volontiers, au cercle des journalistes de Londres, que les murs des bureaux du *Daily Telegraph* sont tapissés d'images turques.

Le directeur du *Daily Express* est M. Blumendal. Le rédacteur en chef, pour la politique étrangère, du *Daily News* est M. Théodore Kothstein. Le directeur du *Graphic* et du *Daily Graphic* est M. Lucien Wolf. Tous ces messieurs sont Juifs.

Sir Alfred Mond, un Juif riche et influent, membre du Parlement, est propriétaire de la *Westminster Gazette*.

Le *Standard* était accompagné du *Pearson* lorsqu'il entreprit une série d'articles contre l'émigration juive en Angleterre. Alors certaines personnalités augurèrent que le *Standard* serait bientôt contraint de se taire. En effet, après quelques mois, il tombait dans les mains d'un M. Dalziel.

Derrière tous ces journaux, on découvre le Juif sir Ernest Cassel et sa banque.

Quant à l'Agence *Reuter* elle ne fait qu'une avec l'Agence *Havas*. C'est tout dire...

On voit que la presse anglaise, comme la nôtre, et comme d'ailleurs celle des États-Unis, est entre les mains d'Israël.

Comment s'étonner, dès lors, que la politique des fameuses « grandes Démocraties » soit en réalité celle des Juifs et que nous ayons si facilement emboîté le pas à l'Angleterre dans son absurde et criminelle tentative de croisade contre l'Allemagne hitlérienne P

LE SCANDALE DU « PANAMA »

Cette affaire du Panama nous fournit l'exemple le plus frappant de la corruption de la Presse par la Juiverie.

À la vérité, dans cette vaste escroquerie qui ne put réussir que grâce au concours grassement rétribué des plus grands journaux, il n'y eut pas que des Juifs. Il y eut aussi d'authentiques aryens et, à leur tête, un Français qui portait un nom illustre, Ferdinand de Lesseps, le perceur de l'isthme de Suez.

Mais ce qu'on peut affirmer, après une étude attentive du dossier, c'est que ce sont bien quatre Juifs qui eurent l'idée et se chargèrent de soudoyer non seulement la Presse, mais aussi nombre de parlementaires et certains membres du gouvernement.

Ils se nommaient Gustave Eiffel, le constructeur de la tour du Champ-de-Mars ; le baron Jacques de Reinach, oncle de Joseph Reinach, directeur de la *République française* ; le docteur Cornélius Herz, commanditaire de la *Justice* de Clemenceau, et le financier cosmopolite Arton.

Voici de quoi il s'agissait.

Ayant mené à bien le percement du canal entre la Méditerranée et la mer Rouge, Ferdinand de Lesseps, grisé par la popularité que lui valut son succès, voulut faire mieux encore,

Il rêva de relier l'Atlantique au Pacifique par un canal percé à travers l'isthme marécageux, brûlant et insalubre de Panama.

Pour cela, il fallait des sommes considérables. On les demanderait au public français.

Ici, laissons la parole à M. Alexandre Zévaès, auteur de l'*Histoire de la III^e République*

Pour émettre les valeurs à lots nécessaires à l'entreprise du canal de Panama, l'intervention des pouvoirs publics était nécessaire : il fallait une loi. Un financier, le baron de Reinach, oncle de Joseph Reinach, se fit fort de l'obtenir à l'aide de ses nombreuses relations politiques et grâce à certaines pratiques.

Il demanda à la Société du Panama 5 millions dont il ne devrait compte à personne. Cette somme lui parut d'abord suffisante pour sa commission personnelle et pour l'acquisition au Parlement -de certaines consciences chancelantes qui ne sauraient résister à la tentation,

Un livret de chèques fut par lui confié à un intermédiaire nommé Arton, lequel devait « travailler » dans les couloirs du Palais-Bourbon et « faire le nécessaire ».

Trois millions furent ainsi répartis entre 150 membres du Parlement, parmi lesquels un petit nombre de sénateurs. Mais les appétits grandirent, devinrent énormes. Le financier sollicita des versements complémentaires.

Peu à peu la vérité se fait jour sur ces tripotages. On apprend que Barbe, ancien ministre, a exigé 400.000 francs ; que le député Sans-Leray a reçu 200.000 francs ; que le gouvernement a réclamé 500.000 francs pour l'acquisition patriotique d'un grand journal à l'étranger ; que Floquet, ministre de l'Intérieur, a touché 300.000 francs pour des journaux amis.

Floquet, qui avait d'abord nié, reconnut ensuite avoir reçu cette somme pour pouvoir « faire face aux adversaires de la République ».

De même, le ministre Rouvier avoua avoir touché un demi-million. Il s'en vanta même, criant cyniquement à ses accusateurs : « Si je n'avais pas eu ces fonds pour soutenir votre élection, vous ne seriez pas aujourd'hui sur « ces bancs ! »

Quant à la Presse, elle eut la plus belle part du gâteau.

D'après le rapport remis au Procureur, en juin 1892, par le conseiller Prinnet et l'expert Flory, les journaux avaient reçu, *dans une seule distribution*, la coquette somme de 24 millions, distribués directement par la Société de Panama ou par les soins des agences de presse.

Citons parmi les heureux bénéficiaires de cette distribution :

- Le *Figaro*, 500.000 francs. Ses principaux collaborateurs Francis Magnard, Périvier et de Rodays, chacun à chaque émission 10.000 francs.
- Le *Petit Journal*, 300.000 francs.
- Le *Télégraphe*, 120.000 francs. Son directeur Jeziersky, également 120.000 francs.
- Le *Gaulois* (directeur Arthur Meyer) 213.000 francs.
- La *Lanterne* (directeur Eugène Meyer), 203.000 francs.
- *L'Echo de Paris* (directeurs Valentin et Victor Simond), 100.000 francs.
- Le *Radical*, 100.000 francs.
- Le *Paris* (directeur Edmond Magnier, sénateur), 80.000 francs.
- Le *Journal des Débats* (directeur Patinot), 40.000 francs.
- Le *Temps*, lui, enleva le plus gros morceau avec les 1.600.000 francs attribués à son directeur Adrien Hébrard, sénateur.

Inutile d'allonger cette liste qu'on peut trouver complète dans le rapport, fait par le député Bienvenu-Martin, au nom de la Commission chargée d'examiner la demande de poursuites contre quelques-uns des parlementaires corrompus.

Donnons seulement l'extrait suivant de ce rapport :

La presse a eu dans l'affaire de Panama une action considérable. Par l'appui persévérant qu'elle a donné à la Compagnie jusqu'à sa chute, elle a été un des principaux facteurs de son crédit, et l'on peut dire que, si l'épargne française a subi dans ce désastre sans précédent une aussi grave atteinte, cela tient pour une grande part à ce qu'elle n'a pas su résister aux sollicitations des journaux qui entretenaient sa confiance dans l'avenir de l'entreprise...

Des journaux en renom, incapables de renoncer à l'appât d'un trop gros pourboire, ne dédaignaient pas de se laisser enrôler au service de la compagnie.

Dans la *Revue des Deux Mondes*, du 15 avril 1894, l'éminent économiste Paul Leroy-Beaulieu a repris, plus énergiquement encore, cette juste flétrissure :

Entre toutes tes vilénies de l'affaire de Panama, le rôle de la presse a peut-être été le plus honteux ; et que cette complicité de la presse, d'autant plus pernicieuse qu'elle se reproduit à chaque occasion, on s'est tu dans tous les camps, les journaux quotidiens de toute couleur étant intéressés au silence.

Nous ne nous chargeons pas de départager les responsabilités entre les coupables.

Ce qui nous intéresse surtout ici, c'est la constatation que cette colossale affaire de corruption de la Presse a été imaginée, montée de toutes pièces et réalisée par un quadrigé d'Hébreux de la plus belle eau.

L'ingénieur Eiffel, d'abord, qui était directement intéressé à la réussite de l'entreprise dont il assurait toutes les fournitures métalliques.

Le baron Jacques de Reinach, ensuite, qui avait mis ses relations parlementaires au service de l'œuvre de corruption et qui en était en quelque sorte le trésorier-général.

Le docteur Cornélius Herz, en troisième lieu, lequel, grand-officier de la Légion d'honneur et ancien commanditaire de Clemenceau, jouissait d'une grande influence dans tous les milieux parisiens.

Enfin, Arton, l'homme de finance Arton, chargé d'effeuiller au mieux le carnet de chèques que lui avait remis Reinach.

Ce sont ces quatre circoncis de marque qu'il faut tenir pour les véritables fauteurs de la rafle opérée sur l'épargne française pour le percement du fameux canal, et qui ne se monta pas à moins de milliard 300 millions-or, totalement engloutis.

Ce qui nous permet de dire que le scandale de l'affaire du Panama est un pur scandale juif.

L'ÉTRANGLEMENT AU « QUOTIDIEN »

En 1923, un administrateur du *Petit Parisien*, M. Henri Dumay, se séparait de ce journal pour fonder le *Quotidien*, qu'il annonçait comme devant être le champion de l'honnêteté française contre les mœurs corrompues de la presse.

Dans, son programme de lancement, ce nouvel organe disait

Le *Quotidien* demeurera, nous en prenons le solennel engagement, dans une indépendance totale à l'égard des gouvernements, des partis, des groupes, des puissances économiques et financières...

Le *Quotidien* ne se contentera pas d'être lui-même libre et propre. Il a l'ambition d'imposer la propreté aux autres journaux. Il réclamera les moyens légaux de contrôler publiquement la finance de la presse... Assainir la presse, c'est assainir le pays.

Après les scandales politico-financiers qui avaient ému l'opinion publique, une telle œuvre de régénération, annoncée à grand orchestre, apparaissait tout à fait sympathique et séduisante.

Aussi plus de 60.000 souscripteurs, recrutés principalement dans les professions libérales, et parmi les fonctionnaires — professeurs, instituteurs, employés des services publics, etc. — apportèrent-ils à Dumay le joli capital de 22 millions.

Mais cette brillante médaille eut un revers. Quand le *Quotidien* parut, il se trouva aussitôt en butte au boycottage organisé, pour la vente, par le Consortium des Cinq Grands » et, pour la publicité, par l'Agence juive Havas.

Le 23 juillet 1923, il poussait ce cri de détresse :

Le Consortium des cinq grands journaux de Paris mène contre nous une campagne dont il devra répondre devant les Tribunaux, et même devant le Parlement, mais qui ne laisse pas d'avoir des résultats sur lesquels nous voulons appeler sans retard l'attention publique.

On intimide les marchands de journaux ; on les menace ; on leur interdit de vendre le *Quotidien*, sous peine de se voir retirer la vente du *Journal*, du *Matin*, *Petit Journal*, du *Petit Parisien* et de l'*Echo de Paris*.

Cette concurrence déloyale, ce boycottage frauduleux, ces procédés de malfaiteurs tombent sous le coup de la loi et nous donnent droit à des réparations que nous réclamerons à la justice

Mais le consortium est riche. Il peut payer. D'autre part la justice est lente.

Ce boycottage n'était pas la seule calamité qui s'abattait sur le nouveau venu qui prétendait faire renoncer ses puissants aînés aux bénéfices de la vénalité.

Les « Cinq Grands » n'eurent pas de peine à obtenir, pour leur entreprise d'étranglement, le concours de cette formidable agence, juive par ses origines et par son capital social, qui se nomme l'Agence Havas.

Celle-ci, grande distributrice à la presse des budgets de publicité commerciale, industrielle et financière qui la font vivre, raya le *Quotidien* de la liste de ses clients et ne lui fournit plus la moindre annonce.

C'était un rude coup pour le journal épurateur et rénovateur de M. Dumay.

Mais son succès initial avait été si considérable et ses progrès si rapides, qu'il put tenir tant bien que mal quelques années.

Vint cependant un jour où, ses dépenses somptuaires aidant, l'argent de ses actionnaires fut sur le point d'être épuisé.

Ne voulant pas s'avouer vaincu, Dumay, oubliant ses serments d'indépendance, se tourna vers les grandes congrégations économiques (gaz, électricité, transports, assurances, etc.) et obtint d'elles de secourables et substantielles subventions.

Ce fut le signal de la débandade de sa rédaction.

Dès qu'ils apprirent la provenance de ces fonds de sauvetage, les politiciens F. : M. : Aulard, Brisson, Bayet et autres qui composaient son état-major, crièrent bien haut à la trahison* et démissionnèrent théâtralement, entraînant à leur suite d'autres collaborateurs.

Dès lors, le *Quotidien* périclita de jour en jour, si bien que Dumay, en désespoir de cause, finit par affermer son bulletin financier, moyennant 165.000 francs par mois, à la Gazette du franc, de la Juive Hanau.

Un peu plus tard, lorsque celle-ci fut arrêtée, il vendit son paquet d'actions personnelles au parlementaire Hennessy, qui se servit du *Quotidien* agonisant pour réaliser ses rêves ambitieux, devenir ministre, ambassadeur, puis chef des « légions socialistes-nationalistes » qui devaient le porter à la dictature.

Ainsi finit, dans la boue et le ridicule, ce présomptueux journal qui s'était donné pour mission d'assainir et de purifier les mœurs de la presse.

Les « Cinq Grands » enjuivés et l'Agence Havas juive avaient bien travaillé.

MORT À « L'AMI DU PEUPLE »

Avec François Coty et ses deux grands quotidiens, le *Figaro* et l'*Ami du Peuple*, nous avons à nous occuper d'une personnalité de plus d'envergure que Dumay et de journaux autrement importants que le *Quotidien*.

Ils n'en furent pas moins victimes de la même coalition jalouse et implacable, derrière laquelle se profile l'ombre à la fois sinistre et sordide du Moloch contemporain.

C'est en 1922 que le richissime parfumeur, déjà désireux de jouer un rôle politique, s'appropriä le *Figaro* où, à la grande satisfaction des abonnés, il rappela quelques-uns de ses plus brillants rédacteurs, comme Alfred Capus et Robert de Flers.

Mais ce n'est qu'en 1927 qu'il laissa poindre sa pensée ambitieuse et son esprit combatif en créant un quotidien populaire à 10 centimes : l'*Ami du Peuple*.

Il savait quels obstacles allaient se dresser devant lui et quelles luttes il allait lui falloir soutenir.

Mais, résolu à tout, même à sacrifier sa fortune entière, pour faire triompher des idées qu'il estimait être de salut public, il accepta délibérément le combat.

Son premier soin fut de s'adjoindre, comme secrétaire particulier, comme collaborateur intime et anonyme un polémiste qui avait fait ses preuves et qui devint en quelque sorte son Éminence Grise : notre excellent camarade Urbain Gohier.

Celui-ci, après avoir cru devoir, pendant l'affaire Dreyfus, faire chorus avec toute la Juiverie internationale pour sauver un de ses congénères condamné pour trahison, fit amende honorable et mena contre Israël une campagne farouche qui lui ferma les portes de toute la presse enjuivée.

Le fait d'avoir recueilli ce redoutable paria du journalisme n'apaisa point, on le conçoit, les colères soulevées dans certains milieux, par la fondation d'un grand quotidien à 10 centimes, alors que les autres se vendaient 0 fr. 25.

Les mercantis du papier imprimé ne virent là qu'une chose : une dangereuse concurrence commerciale, appuyée d'un nombre respectable de millions.

Aussi, le fameux Consortium des « Cinq Grands », craignant que l'*Ami du Peuple* n'enlevât à ses membres une grosse partie de leur clientèle, prit-il immédiatement des mesures de soi-disant protection, qui étaient en réalité des mesures d'agression, n'importe quel producteur étant moralement libre de vendre ses produits au-dessous des prix courants, fût-ce à perte.

Il s'entendit, comme pour le *Quotidien*, avec l'Agence Havas qui refusa de traiter avec l'*Ami du Peuple* pour sa publicité et qui alla même jusqu'à menacer ses propres clients d'une rupture de contrat ; s'ils passaient directement un seul ordre à ce journal.

Il fit mieux encore. Il décida les Messageries Hachette à refuser de distribuer la « presse Coty¹ »

Celui-ci ne s'émeut pas outre mesure.

A coups d'immenses affiches placardées dans toute la France, il dénonça les procédés despotiques de ses adversaires et n'eut pas de peine à mettre l'opinion de son côté.

Par ailleurs, il créa des Messageries particulières et embaucha de nombreuses équipes de dépositaires ambulants, de porteurs et de camelots.

Si bien que la sympathie du public aidant, le tirage de l'*Ami du Peuple* monta de plus en plus et finit par atteindre près d'un million d'exemplaires.

En même temps, Coty poursuivait les Messageries Hachette devant le Tribunal de commerce et les faisait condamner, après de longs débats, à de forts dommages-intérêts.

Cette résistance et cette contre-attaque victorieuse exaspérèrent les cinq feuilles et les deux agences enjuivées qui avaient juré sa perte.

Alors on le fit attaquer dans ses affaires de parfumerie qui étaient toujours très prospères, et, pour l'atteindre jusque dans sa vie privée, on fit pénétrer dans son foyer des éléments de désagrégation et de rupture.

Comme on reconnaît bien là le vil esprit d'intrigue de cette race qui ne recule devant aucune ignominie pour abattre ceux qui la combattent loyalement, à visage découvert !

Car Coty n'était pas seulement coupable de concurrencer de grands journaux tout dévoués à Israël.

Il l'était aussi, et surtout, de dénoncer les ténébreux agissements de l'Anti-France et de faire une guerre sans merci à la Judéo-Ploutocratie internationale.

Il avait révélé bien des dessous de la politique mondiale du grand Kahal et pris à partie maintes personnalités chères à Jéhovah.

Il avait, entre autres, assez vivement secoué le Juif Horace Finaly, grand manitou de l'Agence Havas et des Messageries Hachette. Et cela explique l'acharnement de ces deux maisons à poursuivre sa ruine.

Finaly n'était-il pas aussi directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, que l'*Ami du Peuple* avait ainsi qualifié : « Une banque trop puissante dans un État trop faible » ?

Bref, la lutte se poursuivit jusqu'en 1932, tantôt sourde, tantôt tumultueuse, mais toujours, intense, enragée.

¹ On englobait sous cette appellation l'ensemble des publications fondées ou soutenues par François Coty, et qui comprenaient, outre le *Figaro* et les deux *Ami du Peuple*, du matin et du soir, de nombreux périodiques comme le *Coup de patte*, le *Salut public*, le *Coq*, l'*Autorité*, la *Nouvelle Aurore*, les *Étincelles*, la *Solidarité française*, etc.

Elle eût duré plus longtemps encore sans un concours de circonstances qui, à cette date, finit par avoir raison de la courageuse ténacité de François Coty,

D'abord, un jugement de divorce le dépouilla de la moitié de sa fortune au profit de son ex-épouse.

Puis, une trahison administrative, suivie d'une extorsion de titres du *Figaro*, l'obligea de quitter ce journal.

Enfin, ne pouvant plus alimenter la trésorerie de l'*Ami du Peuple*, celui-ci fut mis en liquidation judiciaire, puis en adjudication, et ce fut l'Agence Havas qui, moyennant la somme de 3 millions 250.000 francs (frais en sus), en prit le contrôle.

Depuis, la direction des deux journaux changea plusieurs fois de mains.

Mais, — et c'est ici qu'il faut goûter la savoureuse ironie du destin, — le *Figaro* finit par devenir la propriété d'un Juif roumain du nom de Cotnaréanu, avec qui la femme divorcée de Coty s'était remariée, et l'*Ami du Peuple* tomba sous la coupe de Jéroboam Rothschild, dit Georges Mandel, aujourd'hui justiciable de la Cour de Riom.

Une fois de plus, la puissance d'Israël avait eu raison du bon droit aryen.

LA PRESSE ENJUIVÉE ET LA GUERRE

C'est quelques années avant la guerre que la Juiverie internationale, exaspérée par l'arrivée au pouvoir du parti national-socialiste et par les premières mesures d'épuration raciste prises par Hitler, résolut de déclarer à l'Allemagne nouvelle une guerre sans merci.

Rassemblée comme aux grands jours, par le Kahal suprême de New-York, elle vota à l'unanimité une motion belliqueuse que le grand quotidien anglais le *Daily Express*, dont le directeur était Blumendal, fut chargé de porter à la connaissance de tous les adorateurs d'Adonai.

C'est le 24 mars 1933 que ce journal publia le texte de cette déclaration de guerre, dont voici la traduction exacte :

Le peuple israélite du monde entier déclare à l'Allemagne la guerre économique et financière.

L'apparition du symbole de la croix gammée de la nouvelle Allemagne a réveillé à une nouvelle vie le vieux symbole de bataille de Juda.

Quatorze millions de Juifs se sont réunis comme un seul homme pour déclarer la guerre à l'Allemagne.

Le gros négociant juif abandonnera sa maison, le banquier sa Bourse, le marchand son magasin et le mendiant sa hutte misérable pour se dresser ensemble et pour combattre dans une *guerre sainte* contre les gens de **Hitler**.

Voilà un document qui devrait mettre fin à toute controverse sur la véritable origine de la guerre actuelle.

Il ne s'agit pas, en effet, de l'appel isolé d'un Juif ou d'un groupe juif échauffé, mais de l'appel délibéré, officiel, de la plus haute représentation de la communauté juive mondiale.

Quelques semaines plus tard, le principal magazine juif des États-Unis, l'*American Hebrew*, reprenait cette déclaration de guerre et la commentait sur le mode lyrique :

Hitler chevauche une vague, il va y sombrer, Il a oublié, dans l'exemple des Pharaons, le sort de ceux qui persécutent le peuple élu. Ce peuple se lève toujours pour mordre au talon ceux qui veulent marcher sur lui.

Et, après avoir rappelé que les trois ministres juifs Léon Blum, Litvinoff et Hore-Belisha avaient été poussés au pouvoir, pour servir en France, en Angleterre et en Russie, les intérêts d'Israël, *l'American Hebrew* terminait ainsi :

Il est donc certain que ces trois nations se tiendront coude à coude dans une virtuelle alliance contre Hitler. Quand la fumée de la bataille tombera, quand les canons se seront tus et quand les obus auront fini d'exploser, alors le trio des non-aryens (Blum, Litvinoff et Belisha) entonnera un *Requiem* qui sonnera curieusement comme un mélange de *Marseillaise*, de *Code Save the King* et d'*Internationale*, se terminant dans une grande finale qui rappellera le cri, de guerre de notre race : **Eili ! Eili !**

Bientôt, l'Alliance Israélite Universelle, cette grande société secrète qui prétend ne s'occuper que d'œuvres charitables et de culture spirituelle, entrera en scène à son tour, et le délégué de sa section française lançait cette proclamation reproduite dans *Ordnung in der Judenfrage*, livre retentissant de l'ancien ministre autrichien Czermak :

La patience de tous les Juifs du monde est à bout... Ne vous faites aucune illusion : bientôt nous en aurons fini avec l'Allemagne, ce peuple infâme, idiot, bestial et vulgaire. Ce peuple germano-aryen doit disparaître de la scène du monde.

Ainsi fut décrétée, contre l'Allemagne hitlérienne, la mobilisation générale du monde juif et de tous les organes de diffusion et de propagande à son service.

Alors commencèrent, dans la presse, à la radio, au cinéma, dans les salons, au Parlement, dans les milieux diplomatiques, dans les syndicats de fonctionnaires et d'ouvriers, bref partout où la Juiverie était souveraine ou avait pris pied, ces campagnes de fausses nouvelles, d'insinuations perfides, de mensonges et de provocations tendant à représenter le Führer comme un ambitieux sans cœur et sans scrupules, altéré de sang et de conquêtes, et se jetant gloutonnement sur les petits peuples sans défense, en attendant d'être suffisamment fort pour s'attaquer aux « grandes Démocraties ».

Les libertés de l'Europe, si chèrement conquises, étaient en péril, d'après Israël et ses valets. Il fallait que la France de Léon Blum, l'Angleterre de Hore-Belisha et la Russie de Litvinoff s'unissent pour abattre ce Tamerlan moderne, si elles ne voulaient pas être dévorées par lui.

En même temps, le véritable visage de la nouvelle Allemagne était soigneusement caché aux populations.

Défense aux agences d'information et aux journaux gavés de l'or des Douze Tribus, de faire connaître le prodigieux redressement matériel et moral dû à son labeur acharné, à son esprit de sacrifice et à sa discipline.

Défense de parler de ses sympathies pour notre pays, de son vif désir de rapprochement franco-germanique et des tentatives répétées de son chef pour amorcer avec nous la signature d'un traité de réconciliation définitive et de paix.

En vain le chancelier du Reich affirma-t-il à plusieurs reprises qu'il n'avait aucune revendication territoriale à formuler de notre côté, et que, rien par conséquent ne s'opposait à la conclusion d'une bonne et durable entente entre nous.

Conseillés par l'Angleterre, nos dirigeants ne répondirent même pas à ces propositions.

Le mot d'ordre de la Juiverie était religieusement suivi.

Pas de bonnes relations avec l'Allemagne !

La guerre

La guerre de représailles et d'anéantissement !

Et toutes les Excellences de Ghetto, les Léon Blum, les Jean Zay et les Georges Mandel ; tous les valets de plume du Kahal, les Kerillis, les Péri, les Tabouis et les Buré, rivalisèrent si bien de zèle avec leurs collègues et leurs confrères britanniques, que Chamberlain et Daladier, ne réussissant pas à faire jouer à Hitler le rôle d'agresseur, se résignèrent, sous les coups de fouet de leurs maîtres talmudiques, à la lui déclarer eux-mêmes, cette guerre.

Mal leur en a pris, car, au train dont vont les choses, il y a tout lieu d'augurer que, si durement que nous puissions expier notre propre faute, ce sont encore les Juifs et les Anglais qui paieront le plus cher les pots cassés.

SIR BAZIL ZAHAROFF

Il semble donc démontré qu'une formidable campagne de presse, savamment organisée et puissamment financée, est à l'origine des événements qui, depuis septembre 1939, bouleversent l'Europe et tiennent en haleine le reste du monde.

Cette abominable campagne, dont les journaux judéo-anglo-saxons ont donné le signal, s'est étendue à tous les pays de régime parlementaire et pseudo-démocratique qu'Israël entendait soulever, dans un but de vengeance personnelle, contre l'axe Berlin-Rome.

Elle prit, dans les grands organes d'information, la forme sournoise du mensonge, de la calomnie, des nouvelles fausses ou déformées, et enfin du silence sur certains faits qu'il fallait tenir cachés.

Dans les organes d'opinion et de combat, elle prit la forme agressive de l'excitation et de la provocation.

C'est ainsi que l'on vit, en France, des feuilles, qui jusque-là s'étaient combattues, fraterniser dans le concert belliciste coûteusement orchestré par les grands maestros de la race élue.

C'est ainsi que l'on vit l'*Époque*, du conservateur Henri de Kerillis, faire chorus contre l'accord de Munich avec l'*Œuvre* du radical-socialiste Jean Piot, l'*Ordre* de l'exbriandiste Émile Buré, le *Populaire*, l'*Humanité*, *Ce Soir*, le *Droit de Vivre*, etc. ... et réclamer avec eux la guerre fraîche et joyeuse contre l'Allemagne hitlérienne, flanquée de l'Italie mussolinienne.

Il est infiniment regrettable qu'aussitôt après l'armistice, le nouveau gouvernement de la France n'ait pas fait pratiquer des perquisitions et des saisies à l'Alliance Israélite Universelle, dans les Consistoires, dans les Loges maçonniques, dans les grandes banques juives, ainsi que chez les principaux chefs, administrateurs et meneurs de ces divers organismes.

On eût certainement trouvé là la preuve du criminel complot ourdi contre la paix et la trace des sommes considérables qui l'ont alimenté.

A défaut de cette documentation, nous en sommes réduits à des informations incomplètes, provenant de différentes sources, mais qui, confirmées par certains recoupements, suffisent à éclairer les gens de bonne foi.

Par exemple, le 23 décembre dernier, *Paris-Soir* publiait, sous la signature Jean Routhier, un article où, parlant de l'ex-directeur de l'*Époque*, il disait :

Un de ses premiers gros souscripteurs fut Bazil Zaharoff qui, à périodes régulières, tenait toujours prêtes, à l'adresse de Kerillis, dans son hôtel fleuri de l'avenue Hoche, d'épaisses pochettes conçues pour recevoir des liasses. Quel but visait alors le mystérieux vieil homme, dont personne n'a jamais su déceler au juste ni la nationalité, ni l'origine, ni l'inquiétant emploi de ses centaines de millions ?

Les exemples de la fourberie de Kerillis ne manquent pas. En voici un, et de taille. Le 7 octobre 1938, l'accord de Munich était signé. Le lendemain, M. Osusky, ambassadeur de Tchécoslovaquie à Paris, remettait à M. Paul Reynaud, alors ministre des Finances et ami de longue date de Kerillis, une somme de 400.000 frs, premier versement sur un total d'un million, avec prière de la faire parvenir au directeur de l'Epo que. M. Paul Reynaud chargea son directeur de cabinet, M. Palewki de transmettre le plus directement possible cette subvention au bénéficiaire.

Or, ce M. Osusky était un ami intime et un commensal assidu du Bazil Zaharoff qui remettait régulièrement, en son hôtel de l'avenue Hoche, de copieuses enveloppes à M. de Kerillis.

Pourquoi cette prodigalité ? Quels services payait-elle ? On s'en rendra compte quand nous aurons présenté l'énigmatique personnage qu'on a surnommé successivement « l'Homme mystérieux de l'Europe », « le Magnat de la mort subite » et « le Roi des mitrailleuses ».

Cet étrange et fastueux individu, que nous avons vu plus haut commanditer la fondation de l'Agence Radio, ce Zacharias Bazileios Zaharoff était né le 6 octobre 1849, dans une bourgade d'Asie Mineure, Moughla ou Mouchliou.

Dans une étude qu'il lui a consacrée, M. Xavier de Hautecloque disait de lui :

Il y a cinquante-six ans, il comparaisait à Londres devant le tribunal d'Old Balley, sous l'inculpation d'escroquerie et d'abus de confiance. Il n'avait alors ni sou ni maille, ni protections, ni savoir et il n'avait plus même une patrie. Il est aujourd'hui grand-croix de la Légion d'honneur française, grand-croix de l'Ordre du Bain et membre de l'Ordre de l'Empire britannique (les deux plus hautes distinctions anglaises). Il possède plusieurs milliards qu'il savoure en paix dans sa principauté de Monte-Carlo.

Comment ce Zaharoff, qui avait été élevé par charité dans une école de Tatavla, faubourg grec de Constantinople où s'était réfugiée sa famille, et qui avait été ensuite commis, pompier, guide pour les touristes, a-t-il pu ainsi s'enrichir et se faire couvrir d'honneurs ? Comment a-t-il pu arriver à traiter d'égal à égal avec les plus illustres hommes politiques d'Europe comme Lloyd George, Venizâlos, Bénès, et à épouser une princesse de Bourbon, duchesse de Marchena, de Villafranca et los Caballeros ?

C'est là une de ces destinées qui tiennent du fantastique et qui ne peuvent s'expliquer que par l'intervention des forces inconnues, mais toutes puissantes, qui mènent le monde, et dont les ministres juifs Disraeli et Rathenau ont publiquement reconnu l'existence et l'influence occulte.

Toujours est-il qu'après un premier séjour à Londres, où il avait vécu de divers petits métiers, Zaharoff, de retour en Grèce, devint représentant général dans les Balkans d'une grosse fabrique d'armements anglaise, la Société *Nordenfeldt* (artillerie lourde, et- de campagne, munitions de tous calibres, sous-marins, etc.) C'était en 1877.

A vingt-huit ans, il avait trouvé sa voie ! Et quelle rapidité dans sa vertigineuse ascension !

Devenu l'associé de son patron Nordenfeldt, ne tarda pas à s'adjoindre Hiram Maxim, l'inventeur de la mitrailleuse, puis à absorber la puissante compagnie *Vickers* qui avait le monopole de la fourniture d'armes et de munitions pour la guerre du Transvaal.

Ensuite, ce fut le tour de la Société des torpilles *Whitehead*, de la fabrique de mitrailleuses *Beardmore* et du formidable trust Armstrong, de tomber sous sa coupe.

Si bien que, à la veille de la guerre de 1914-1918, Sir Bazil Zaharoff, anobli depuis longtemps par la reine Victoria, se trouvait à la tête des 10 plus importantes Sociétés d'armements françaises, allemandes, rosses et anglaises, représentant ensemble une dizaine de Milliards de capital.

Rien que pendant la guerre, d'après M. Lewinson dans son livre *Zaharoff, l'Européen mystérieux*, « la seule Maison Vickers, du groupe anglais Zaharoff, dut réaliser, à dire d'expert, un chiffre d'affaires supérieur à TRENTE MILLIARDS »

Que de « morts subites » sur tous les champs de bataille d'Europe, d'Afrique et d'Asie, à inscrire au compte de cette frénétique fabrication d'engins de guerre !

Et que de pots-de-vin, de fonds plus ou moins secrets ont dû être distribués, dans le monde de la politique et de la presse, par le créateur et le bénéficiaire de toutes ces entreprises de carnage !

Le financement des Agences d'information et des journaux de toute nature fut, pour le sur-Juif Zaharoff, l'un de ses principaux moyens de réussite.

C'est grâce à ses largesses que furent créés certains groupements de presse comme la *Société des Quotidiens illustrés*, et lancés plusieurs journaux comme *Excelsior*.

Le *Temps* a estimé à 50 millions le chiffre de ses versements à la presse des Alliés, de 1914 à 1918 seulement.

Il occupe donc une place de premier rang dans la liste des grands corrupteurs de la mentalité publique.

Et c'est à ce titre que nous avons cru devoir insister sur l'étourdissante carrière de ce Juif d'Orient, qui dépasse de cent coudées les Péreire, les Mirès, les Millaud et les Cornélius Herz que nous avons jusqu'ici vus à l'œuvre.

Il est vrai qu'il avait derrière lui la toute puissante protection de l'Intelligence Service et de la Maçonnerie balkanique.

LA PRESSE ANTIJUIVE

N'y eut-il donc aucune réaction contre la domestication de la presse par une race étrangère que nous avons eu le grand tort d'émanciper ?

Ne se trouva-t-il donc aucun journal pour résister à cet asservissement de la pensée française et dénoncer le péril que faisait courir à notre pays l'esprit d'accapement et de domination d'Israël ?

Si pour l'honneur du journalisme, il y eut, dans les dernières années d'avant-guerre, une poignée de périodiques qui, libres d'attaches avec les puissances de finance et de publicité, prit courageusement la Judéo-Maçonnerie à la gorge, flétrit ses scandaleux agissements et réclama contre elle de rigoureuses sanctions.

Peu nombreuses, désargentées, ne vivant que de leurs abonnements et des souscriptions de leurs sympathisants, Ces publications n'en firent pas moins, à travers le pays, une propagande si efficace que le clan judéo-maçonnique finit par s'en inquiéter.

C'est que cette petite presse indépendante était extrêmement active et se servait de toutes les armes à sa portée, susceptibles d'éclairer et d'agiter l'opinion.

Tracts, brochures, livres, comités, réunions publiques, elle mettait inlassablement en œuvre tous les moyens de diffusion et de prosélytisme.

Les scandales Stavisky, Hanau, Oustric, Pathé-Nathan ; etc. vinrent corroborer ses dires, mais ce fut surtout l'arrivée au pouvoir, comme président du Conseil, du Juif Léon Blum, qui fournit le plus précieux aliment à son œuvre d'assainissement et de libération.

Le gouvernement Blum, dont l'équipe ministérielle comprenait exactement 100 p. cent de Juifs et de Francs-Maçons¹, apportait la preuve visible, palpable, irrécusable, de la mainmise d'Israël sur la direction de nos affaires politiques, économiques et sociales

Quel argument capital pour les vaillants adversaires de l'Anti-France !

Aussi leur propagande fit-elle un bond magnifique. Les adhésions, les dévouements, les concours vinrent à eux, de plus en plus nombreux.

¹ Le dénombrement précis en a été fait dans le numéro du Grand Occident de novembre 1936.

A telle enseigne que, dans les premiers mois de 1939, le gouvernement Daladier, à l'instigation de la Ligue Internationale contre l'Antisémitisme, fit signer par son ministre de la Justice, le F. Marchandeau, un décret-loi assimilant la propagande antisémitique à la propagande hitlérienne et faisant du Juif un citoyen privilégié, dans l'État.

Naturellement, la grande presse asservie se garda bien de protester contre une mesure aussi monstrueuse.

Et les perquisitions ; les arrestations, les poursuites et les condamnations de pleuvoir sur la plupart des militants qui avaient entrepris de déboulonner le Veau d'or.

Nous croyons donc de simple équité, après avoir cloué au pilori les journaux et les journalistes inféodés à la Juiverie, de dresser le palmarès de ceux qui n'ont pas hésité à la combattre, à l'heure où elle était triomphante et où il y avait péril à l'attaquer en face.

Voici, par ordre alphabétique, la liste des principaux périodiques antijudéo-maçonniques d'avant-guerre.

ACTION ANTIMAÇONNIQUE (L).

Collaborateurs : Georges Olivier, J. de Bois-tel, Fara, P. Loyer, P.-L. Leroy, etc.

BATAILLE (LA).

Collaborateurs * : Georges Champenois, Bernard Fray, Ph. Poirson, P. Copin-Albancelli, etc.

BLOC ANTI-RÉVOLUTIONNAIRE (LE).

Directeur : Félix Lacoindre. Rédacteurs : A.-L. de la Franquerie de Bestoil, Robert Lefèvre, etc.

BRANLE-BAS (LE).

Directeur : Sicé. Collaborateurs : duc Pozzo di Borgo, Allais, Boissel.

BULLETIN DES RÉPUBLIQUES PYRÉNÉENNES (LE).

Directeur : Louis. Flèche.

CONTRE-RÉVOLUTION.

Directeur : Léon de Poncins. Collaborateurs : Georges Batault, E. Malynski, A. Stolypine, Werner Sombart, etc.

DÉFI (LE).

Directeur : Jean-Charles Legrand.

DOCUMENTS NOUVEAUX (LES).

Directeur : J. Marquès-Rivière.

FRANCISTE (LE).

Directeur : Marcel Bucard. Rédacteurs : Maurice Maurer, etc.

FRANCE ENCHAINÉE (LA).

Directeur : D'arquier de Pellepoix. Collaborateurs : Ph. Poirson, Auguste Tastevin, François Noisy, etc.

FRANCE RÉELLE (LA).

Directeur : des Essarts. Rédacteur en chef : Henry Babize.

GRAND OCCIDENT (LE).

Directeur : Lucien Pemjean. Collaborateurs : Jean Drault, Albert, Monniot, Jehan Durieux, Sylvius, Mathieu Degaillh, Guy de Valmor, Rollon, Armis, etc.

INTÉRÊT FRANÇAIS (L').

Directeur : A. Cavalier.

JE SUIS PARTOUT.

Rédacteur en chef : Robert Brasillach. Collaborateurs : Pierre Gaxotte, Charles Lesca, Henri Massis, Lucien Rebatet, Alain Laubreaux, P.-A. Cousteau, Georges Roux, etc.

LIBRE PAROLE (LA).

Directeur : Henry Coston, René-Louis Jolivet, Mathieu Degeilh, Jacques Ploncard, Christian Dubernard, etc.

PAYS LIBRE (LE).

Directeur : Pierre Clementi. Collaborateurs : Georges Batault, Robert Valery-Radot, René-Louis Jolivet, Mathieu Degeilh, etc.

PETIT TROUVILLAIS (LE).

Directeur : l'abbé Madeleine.

PROVINCE (LA).

Directeur : Eugène Delahaye.

RÉVEIL DU PEUPLE (LE).

Directeur : Jean Boissel. Collaborateurs : Jean Drault, René-Louis Jolivet, etc.

REVUE INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS SECRÈTES (LA).

Fondateur : Mgr Jouin. Rédacteur en chef : Georges Ollivier. Collaborateurs : H. de Vries de Heekelinger, F. Colmet-Daâge, J. de Boistel, P. Loyer, H. Lever, Yves Tamaris, etc.

SEMEUR DE L'AUXOIS (LE).

Directeur : H. Canat. Rédacteur : l'abbé Sasse.

SOLIDARITÉ FRANÇAISE (LA).

Directeur : Commandant Jean Renaud. Collaborateurs : Louis Mouilleseaux, Lucienne Blendel, Jouxta, etc.

Tels sont les organes d'avant-garde qui se dressèrent résolument, au cours des dernières années de paix, contre la Judéo-Maçonnerie triomphante.

Reprenant les enseignements oubliés du génial auteur de la *France juive*, notre maître Édouard Drumont, ils montrèrent, par simple rapprochement de sa doctrine prophétique et des faits accomplis, combien les événements lui avaient donné raison.

Et, à leur tour, s'inspirant de sa méthode d'observation aiguë et de rigoureuse déduction, ils présagèrent que, si l'on ne secouait pas vigoureusement et sans délai le joug de plus en plus pesant d'Israël, c'en était fait de l'indépendance -et peut-être de l'existence de notre pays.

Nous avons failli perdre l'une et l'autre dans une catastrophe qui ne se serait pas produite, si l'on eût écouté notre petite presse clairvoyante qui signalait le péril imminent et luttait énergiquement pour le conjurer.

Grâce peut-être au bon grain que son apostolat avait semé dans les esprits, et qui a miraculeusement germé à l'heure désespérée, notre peuple a pu se reprendre juste au bord de l'abîme.

Et le nouveau régime de la France a compris que, pour la sauver définitivement, il fallait entrer dans la voie que nous avons indiquée, c'est-à-dire la purger d'abord de tous ses éléments de décomposition et de dégénérescence, à commencer -par l'emprise et la corruption juives.

Et ce sera le grand honneur des disciples et des continuateurs de Drumont, d'avoir, quand il en était temps encore, jeté le cri d'alarme et montré la route à suivre.

L'ESPRIT JUIF DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Même si l'on extirpait de ce pays les Juifs, leurs pompes et leurs œuvres, nous n'en aurions pas fini avec leur odieuse malfaisance.

Il nous resterait encore, comme trace de leurs cent cinquante années de séjour sur notre sol, les mille impondérables dont ils nous ont contaminé.

Il ne faut se faire aucune illusion, leur race a déteint sur la nôtre. Leurs instincts, leurs mœurs, leurs pratiques, se sont infiltrés dans les fibres de notre vie économique et sociale, ont profondément pénétré le tissu de notre corps politique et national.

À telle enseigne qu'un grand nombre d'entreprises commerciales, industrielles et financières, et d'associations littéraires, scientifiques et artistiques, fondées, dirigées et administrées par des Français authentiquement aryens, se comportent absolument comme si elles étaient d'origine et d'activité sémitiques.

Que de chrétiens, atteints par la contagion plus que centenaire du mauvais, exemple, pensent, jugent, parlent et agissent juif, c'est-à-dire comme s'ils avaient été baptisés au sécateur et élevés selon les enseignements du Talmud !

Et cela sans s'en rendre compte, avec une inconscience qui les porte même parfois à critiquer et, à railler les fils d'Israël, sans s'apercevoir qu'ils en ont adopté les vices natifs et la façon désinvolte de frayer avec les autres hommes !

Abolie l'oppression juive, disparue la descendance de Juda, il nous resterait encore l'ESPRIT JUIF qui a trop fortement imprégné notre mentalité pour pouvoir se volatiliser du jour au lendemain.

Nous ne savons si la Révolution annoncée à Vichy par le maréchal Pétain, comme devant réformer nos institutions et épurer nos mœurs, s'attellera gaillardement à cette œuvre de régénération.

Mais ce que nous savons bien, c'est qu'il y faudra de longues années d'efforts attentifs dans le triple domaine de la spiritualité, de l'éducation et de l'exercice pratique de nos facultés raciales.

Il y a là tout un entraînement nouveau auquel un régime de salut public doit nous assujettir et auquel nous devons nous plier de toute notre âme, si nous voulons recouvrer ces vertus d'honneur, de

probité, d'altruisme, de cœur au travail et surtout ce sens national ! Que le règne du Veau d'or nous a presque complètement fait perdre et qui ont fait la force de nos vainqueurs.

Comment s'est opérée cette corruption généralisée qui a coûté si cher à notre malheureux peuple et dont il ne se relèvera que par un vigoureux sursaut de son instinct de conservation ?

Nous l'avons vu dans les chapitres précédents. C'est par la mainmise progressive, patiente et obstinée, sur tous les rouages de notre vie sociale et nationale, d'une minorité de parasites étrangers que nous avons eu l'imprudente faiblesse d'admettre dans notre vieille communauté celto-latine.

Tous les moyens ont été bons à cette horde cupide et sans scrupules pour parvenir à ses fins, qui n'étaient autres que celles orgueilleusement annoncées par ses prophètes : la domination du monde.

Mais c'est surtout la presse qui a été l'instrument le plus efficace et le plus puissant de sa monstrueuse ambition.

Par la presse, elle s'est assurée de précieux concours dans tous les compartiments du char de l'État, elle a pompé l'épargne d'un nombre considérable de Français et elle est ainsi arrivée à établir son hégémonie politique, économique et financière sur l'ensemble de notre collectivité.

Par la presse enfin, elle s'est ingéniée et elle a réussi à nous pétrir une mentalité conforme à ses ténébreux et sordides desseins.

Pour le succès de ses entreprises d'accaparement, pour ses coups de Bourse et ses coups de filet, pour le déclenchement de ses guerres de rapine, il lui fallait un public souple, malléable, crédule, avide de gains faciles et se laissant détourner des choses sérieuses par d'insipides amusettes ou de malsaines frivolités.

Il lui fallait, en deux mots, chloroformer l'intellect et pervertir la conscience des gens, ou, plus exactement, en un seul mot, abrutir les populations.

La voie dans ce sens fut ouverte par Émile de Girardin dans son journal la *Presse*. Le premier, il eut l'idée de publier un roman-feuilleton, c'est-à-dire un « roman à suite » qui devait, dans sa pensée, doubler, tripler, quintupler le nombre de ses lecteurs en incitant ceux du jour à acheter le numéro-du lendemain et les suivants.

Mais il faut dire à sa décharge qu'il sut choisir ses auteurs et que le nom de ceux-ci était un garant de l'intérêt et de la bonne tenue de leurs œuvres. Ce furent successivement Balzac, Alexandre Dumas, Théophile Gautier, Eugène Sue, Victor Hugo, Lamartine, Châteaubriand, Jules Sandeau, etc.

Jamais donc, sans sa direction, le « feuilleton à suite » ne tomba dans les niaiseries, les extravagances et les obscénités qui, depuis près d'un siècle, tourneboulent chaque jour l'entendement de millions de lecteurs, en leur donnant une fausse idée de la vie, en les détournant du devoir et de l'effort par d'éblouissants mirages et en leur inspirant le désir de suivre l'exemple de leurs héros et de leurs héroïnes, souvent dénués de tout scrupule et de toute moralité.

Mais le roman-feuilleton, si nocif qu'il nous paraisse dans sa généralité, n'est pas la partie la plus dangereuse du quotidien moderne.

La rubrique des « Faits divers » et des « Tribunaux », en faisant une publicité démesurée aux exploits de l'armée du vice et du crime, n'est pas moins redoutable, surtout quand elle s'aggrave de la mise en vedette, à la première page de nombreux journaux, de photos de bandits des deux sexes et de la reproduction de scènes de cambriolage et de meurtre.

Il n'est pas rare de voir, en belle place, dans certaines feuilles très répandues, le portrait du maréchal Pétain à côté de ceux d'une empoisonneuse et d'un sadique. Le moindre tact devrait

empêcher de telles exhibitions. Mais il faut bien satisfaire la curiosité d'un public dépravé par une longue coutume de ce genre de journalisme et surtout montrer, dans un but de réclame, qu'on est l'organe le plus rapidement, le plus complètement informé et pour lequel il n'est point de secret.

Parlerons-nous des articles dithyrambiques et copieusement illustrés, consacrés chaque jour au monde et au demi-monde du théâtre, du cinéma, du music-hall et du cabaret ? On dirait vraiment que la planète tourne autour du nombril de ces dames et de ces messieurs. On ne nous fait grâce d'aucun détail de leurs habitudes, de leurs toilettes, de leurs goûts, de leurs gains et de leurs projets.

Que de jeunes, gens se sont laissé dévoyer par cet étourdissant étalage de vie apparemment facile et brillante ! Ah ! Hollywood ! Que de rêves pernicieux ce nom magique et diabolique a fait germer dans toutes les classes de la société ! Que de carrières, que d'existences il a brisées, qui auraient pu être utiles à la communauté !

Et les Concours de Beauté ! Ces fameux concours si passionnément suivis par des générations de jeunes filles médusées et qui, sous couleur de manifestations esthétiques n'étaient que des entreprises de proxénétisme et des portes ouvertes sur les grands lupanars de Buenos-Ayres.

Là aussi, que de malheureuses, éblouies par les toilettes magnifiques, les luxueux voyages et l'avenir splendide qu'on faisait miroiter à leurs yeux, se sont laissé prendre au piège et ont amèrement regretté leur coup de folie !

Elles n'en avaient pas moins été admirées et enviées, pendant des semaines et des mois, par des centaines de milliers d'autres jeunes filles avides de connaître les moindres détails de leurs traits, de leur élégance, de leurs habitudes, de leurs goûts, de leurs rêves...

Nous ne saurions terminer ce chapitre sur la corruption de l'esprit public par la presse enjuivée, sans mentionner la rubrique des « Petites Annonces » qui a fait la fortune de certains journaux.

Cette rubrique est un véritable réseau de traquenards et de chausse-trapes, où, à côté de quelques propositions de bonne foi, se dissimulent une infinité de petites et grandes escroqueries et d'excitations plus ou moins voilées à tous les vices et à toutes les débauches.

Offres d'emploi ou de travail à domicile : achats, ventes et locations ; occasions à saisir et prêts d'argent ; voyantes et fakirs ; sages-femmes et masseuses, etc., etc. la plupart de ces sous-titres, si alléchants pour tant de gens, ne sont que des écriteaux trompeurs destinés à les diriger vers quelque officine où des combinards sans vergogne les dépouillent peu à peu, sans leur donner la plus petite satisfaction.

Encore n'est-ce là qu'un moindre risque. Car il n'est pas rare de voir de braves citoyens ainsi entraînés et compromis dans des affaires louches et même véreuses et aussi d'honnêtes jeunes personnes devenir la proie des pires mercantis, ceux des maisons de rendez-vous, du trafic des stupéfiants et de la traite des blanches.

Qui dira les larmes, les sanglots, les désespoirs, les drames que cette maudite rubrique des « Petites Annonces » a causé dans notre pays ? Qui établira sa juste part de responsabilité dans l'exploitation à fond de la crédulité publique, ainsi que dans la dégradation et l'avilissement de nos mœurs ?

Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'il est impossible de réprimer de telles licences sans toucher à la sacro-sainte liberté de penser et d'écrire, sans toucher aux « imprescriptibles » droits de la presse.

C'est là l'argument-massue de ceux qui ont intérêt à maintenir un aussi lamentable état de choses, c'est-à-dire des pouvoirs *publics* qui votent et promulguent les lois, et des pouvoirs *occultes* qui les inspirent ou les dictent.

Les uns et les autres, les derniers surtout, qui sont devenus les véritables maîtres du journalisme, sont les heureux bénéficiaires de l'état de déliquescence où est tombée la mentalité populaire.

Comment l'esprit le plus lucide, la conscience la plus droite, la volonté la plus ferme résisteraient-ils longtemps à l'ingestion continue, quotidienne, parfois matin et soir, des ferments d'intoxication, de ramollissement et de corruption dont ils se délectent de la première à la dernière page des soi-disant organes de l'opinion ?

L'abrutissement et l'abâtardissement d'un peuple ne sont-ils pas, pour ses dirigeants, le meilleur moyen de le rendre souple, malléable docile, de lui faire prendre des vessies pour des lanternes, et de le conduire, sur un signe du Kahal suprême, aux plus périlleuses aventures ?

Nous n'aurons pas la cruauté d'insister.

Aussi bien, hélas ! les derniers événements sont-ils là pour corroborer notre thèse et pour nous montrer la marche à suivre, si nous ne voulons pas que demain notre pauvre France soit complètement rayée de la carte du monde.

Le Juif et la Juiverie sont partout dans notre pays et ce ne sont pas les quelques mesures spectaculaires prises jusqu'ici contre eux, qui leur feront desserrer leur emprise.

La lutte contre leurs personnes se double de la lutte contre l'esprit de leur race dont ils nous ont imprégné jusqu'à la moelle.

Ce, comme nous venons de le voir, surtout par le canal de la presse.

Il faut donc commencer par l'épurer intégralement, cette presse, en chassant ses pourrisseurs, en dissipant ses miasmes et en la soumettant à une législation sévère, inflexible, qui rendra impossible le retour de ses errements coupables.

Il faudra ensuite continuer en profondeur et dans tous les domaines, ce travail de désinfection et de restauration.

Œuvre de persévérance et de longue haleine, d'accord ! Mais d'autres nations l'ont accomplie. Pourquoi la nôtre ne ferait-elle pas de même ?

Montrons au monde que notre récente débâcle n'est due qu'à une défaillance passagère de nos vertus traditionnelles, que nous en avons compris la cause, et que, cette cause, nous voulons résolument la détruire.

Ainsi recouvrerons-nous l'estime et le respect des autres puissances et pourrons-nous désenjuiver à jamais, non seulement nos institutions publiques et privées, mais aussi nos coutumes, nos mœurs et notre spiritualité.

Condition indispensable de notre redressement définitif !

LUCIEN PEMJEAN.

OUVRAGE À LIRE ET À CONSULTER

L.-F. CÉLINE.

Bagatelles pour un Massacre.

L'École des Cadavres.

Les beaux Draps.

Jean DRAULT.

Drumont, la France Juive et la Libre Parole.

Edouard DRUMONT.

La France Juive (2 vol.).

La Fin d'un Monde.

Le Testament d'un Antisémitte.

Comte de GOBINEAU.

Essai sur l'Inégalité des Races humaines :

René GONTIER.

Vers un Racisme Français.

Roger LAMBELIN.

Le Règne d'Israël chez les Anglo-Saxons.

Les Victoires d'Israël.

Dr. MONTANDON.

La Race, les Races.

L'Ethnie française.

Comment reconnaître le Juif ?

Lucien PEMJEAN.

La Maffia judéo-maçonnique.

Le Grand Occident (1934-1939).

Georges SAINT-BONNET.

Le Juif ou l'Internationale du Parasitisme.

J. et J. THARAUD.

Quand Israël est Roi.

Henri DE VRIES DE HEEKELINGEN.

Israël, son Passé, son Avenir.

TABLES DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i>	4
<i>Des états généraux à la convention</i>	6
Comment fut votée l'émancipation des juifs	
<i>De la convention à Louis-Philippe</i>	8
Rothschild	
<i>De Louis-Philippe à nos jours</i>	12
Emile de Girardin, moïse Millaud isaac Mirés et isaac Péreire	
<i>Agence Havas</i>	16
<i>Agence radio — agence Fournier autres agences</i>	20
<i>Messagerie Hachette</i>	23
<i>Les inavouables ressources de la presse</i>	26
<i>Le pilori de la presse</i>	29
<i>La presse anglaise enjuivée</i>	39
<i>Le scandale du « Panama »</i>	40
<i>L'étranglement au « quotidien »</i>	43
<i>Mort à « l'Ami du peuple »</i>	45
<i>La presse enjuivée et la guerre</i>	48
<i>Sir bazil Zaharoff</i>	51
<i>La presse antijuive</i>	54
<i>L'esprit juif dans la société française</i>	57
<i>Ouvrage à lire et à consulter</i>	61
<i>Tables des matières</i>	62

IMPRIMERIE SPÉCIALE
NOUVELLES EDITIONS FRANÇAISES

Mars 1941

CHEZ LE MEME EDITEUR

Une collection d'intérêt national.

LES JUIFS EN FRANCE

Le public français est très mal informé de la question juive. Certes, il existe de nombreux ouvrages qui traitent ce sujet d'une éternelle actualité. Il nous manquait encore une publication exacte, des textes et des références authentiques, des précisions de lieu et de dates, des statistiques, des répertoires dont l'ensemble forme le tableau de l'incroyable activité d'Israël en France. La collection que nous inaugurons aujourd'hui comble cette lacune.

VOLUMES PARUS

1. D^r MONTANDON. — Comment reconnaître le Juif ?
(Avec dix clichés hors-texte.)
Un portrait physique et moral du Juif par un des maîtres de l'ethnologie contemporaine.
2. D^r QUERRIOUX. — La médecine et les Juifs.
Le fidèle tableau de l'incroyable invasion juive dans la médecine française.
3. Lucien PEMJEAN. — La Presse et les Juifs.
Israël détenait en France toutes les agences de presse, tous les journaux. Maître de l'opinion, il a corrompu le pays et l'a poussé à la catastrophe.
4. Lucien REBATET (François Vinneuil). — Les Tribus au Cinéma et au Théâtre.
Des désastres financiers, un abaissement calculé de la sensibilité et du goût français, tel est le bilan de l'activité juive à la scène et à l'écran. On peut en croire le plus mordant et le mieux informé de nos critiques.

EN PREPARATION

5. Jean DRAULT. — L'Histoire truquée par les Juifs.
6. Pierre GÉRARD. — Le Commerce juif.
7. Georges CHAMPEAUX. — La Juiverie parlementaire.

Ces volumes sont en vente dans toutes les bonnes librairies, au prix de dix francs. Envoi franco contre mandat, chèque ou virement postal aux « Nouvelles Editions Françaises », 21, rue Amélie, Paris (7^e). C. C. Postal 2603-10.

" LES JUIFS EN FRANCE "



IV

LUCIEN REBATET
(FRANÇOIS VINNEUIL)

LES TRIBUS
DU CINÉMA
ET
DU THÉÂTRE

NOUVELLES ÉDITIONS FRANÇAISES
21, RUE AMÉLIE, 21
PARIS

Copyright by Nouvelles Éditions Françaises 1941.

2007

LENCULUS

pour la Librairie Excommuniée Numérique
et les CUrieux de Lire les USuels

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

COMMENT LES JUIFS ONT EU LA VOCATION DU CINÉMA

Je vais aborder ici l'un des chapitres les plus classiques, les plus ahurissants aussi de l'invasion juive en France. Pour montrer avec une clarté suffisante les étapes de cet incroyable fléau, il est nécessaire, je crois, de déborder un peu le cadre de cette collection. Le cinéma est essentiellement international Juifs qui l'ont saccagé chez nous appartenaient à l'espèce la plus insaisissable, la plus vagabonde. Il faudra franchir de temps à autre les frontières de notre pays pour bien découvrir la trame de leurs méfaits.

Le cinéma a vu le jour en France. Ses précurseurs s'étaient nommés Étienne Marey, magnifique chercheur au nom trop peu connu, Émile Reynaud, Démeny, Le Prince. Au printemps 1895, les frères Auguste et Louis Lumière faisaient breveter le premier appareil de projection, et donnaient en décembre suivant, boulevard des Capucines, la première représentation publique de cinéma, devançant de six mois Edison qui poursuivait en Amérique des études parallèles aux leurs.

On ne doit pas oublier non plus que deux autres pionniers de la photographie animée qui travaillaient à cette époque aux Etats-Unis s'appelaient Eugène Lauste, Parisien de Montmartre, et Jean-Acmé Le Roy, descendant d'émigrés français. Les premiers vulgarisateurs de la découverte, en même temps scénaristes, metteurs en scène, comédiens, opérateurs et exploitants de films ont été Charles Pathé et Léon Gaumont. Le premier artiste véritable du cinéma fut le délicieux bricoleur-poète Georges Méliès, créateur du premier studio et d'innombrables et féériques truquages. Le premier commanditaire de films fut un honnête industriel du nom de Grivolos, offrant un million à Charles Pathé, qui avait débuté dans des baraques de fêtes foraines.

Jusque-là, nous n'avons été qu'entre Aryens. Dans leur *Histoire du Cinéma*¹, si vivante et si prodigieusement documentée, Maurice Bardèche et Robert Brasillach nous ont fait le tableau le plus pittoresque de l'entrée du Juif dans le « septième art »

¹ Editions Denoël.

La chose se passa en Amérique aux alentours de 1900. Il y avait dans les ghettos de New-York et de Chicago quelques petits Juifs du nom de Marcus Loew, Adolphe Zukor, William Fox, Cari Laemmle, nomades débarqués d'autres ghettos obscurs de l'Europe orientale ou des impasses les plus sordides de Withechapel. Ils étaient tous fripiers, brocanteurs ou revendeurs de fourrures maquillées, plus ou moins receleurs ou carambouilleurs. Ces faméliques vagabonds étaient prêts à n'importe quoi. Ils n'avaient rien à perdre, ni réputation ni fortune. Ils tenaient l'Amérique pour la terre de tous les miracles. Avec les bénéfices de quelques petites filouteries et quelques centaines de dollars d'emprunt, ils se jetèrent frénétiquement sur la nouvelle découverte.

On a beaucoup parlé de leur hardiesse. Le mot d'astuce conviendrait mieux. Les Lumière, Edison considéraient au plus leur admirable invention comme une curiosité scientifique, intéressante sans doute pour les laboratoires, mais dont le succès de spectacle serait bien vite épuisé. Edison, il est vrai, devait revenir de son erreur et défendre ses prérogatives avec une âpreté au gain fort remarquable. Mais les brocanteurs juifs étaient déjà solidement installés dans la place, plusieurs fois millionnaires et maîtres des premiers « circuits » de salles obscures.

*
**

Une vingtaine d'années plus tard, au lendemain de la grande guerre, le cinéma est devenu une des premières industries du monde.

L'Amérique y tient la tête de très loin. Les petits Juifs, aux machinations toujours un peu irrégulières, ont pris le chemin du Far-West pour fuir les hommes de loi. Le plus marmiteux d'entre eux s'est fixé dans un misérable village de Californie dont l'univers entier connaît maintenant le nom : Hollywood.

Pendant l'interminable tuerie européenne, l'Amérique a travaillé à tour de bras, connu dans tous les domaines un étonnant essor. Le cinéma a suivi le mouvement.

Il a trouvé, sur le plan commercial, son organisation définitive. A la base, la production, qui réunit les capitaux, engage les metteurs en scène, leur donne les moyens techniques de réaliser les films. Puis, la distribution ou location, qui loue les films aux directeurs de salles. Enfin, l'exploitation, c'est-à-dire tout l'ensemble des salles de projections.

Dans les grandes firmes américaines, telle que la Paramount de l'ex-regrattier Zukor, associé à un autre Juif, ex-impresario en faillite, J.-L. Lasky, tous ces organismes ne font qu'un. Le producteur possède ses studios. Il distribue lui-même les films qui en sortent à ses salles réparties sur tout le continent.

Ce système est d'une remarquable cohésion. Il a fait ses preuves. Si le cinéma est né dans les laboratoires de France, c'est à Hollywood qu'il a grandi, qu'il a conquis son autonomie à la fois d'industrie et d'art, que sa technique s'est prodigieusement développée et perfectionnée.

Mais il serait tout à fait puéril et sommaire d'en conclure que le succès incontestable du cinéma américain a été l'œuvre de « bons » Juifs, cependant que nous n'héritons que des « mauvais ». Les Juifs promènent partout les vices de leur race. Hollywood est marqué de toutes leurs tares, et on en reparlera ici.

Il est symbolique d'observer que la première tribu juive du cinéma n'apportait d'autre contribution que son ingéniosité commerciale. Les Aryens avaient créé. Les Juifs accouraient derrière

eux pour exploiter leur travail. Ce mot d' « exploitation », si plein de sens en la matière, est du reste entré comme on vient de le voir dans le vocabulaire quotidien du cinéma.

Les Zukor, les Laemmle, célébrés par Israël comme des pionniers géniaux de l'écran, n'ont jamais tourné de leurs mains un seul mètre de pellicule, écrit une seule ligne de scénario, dirigé de leur voix le moindre comédien. Mais ces intermédiaires nés surent à merveille acheter le talent des autres, organiser autour de lui une publicité fracassante, et ouvrir boutique pour le montrer aux clients.

Il serait absurde de prétendre dissimuler tout ce que le cinéma doit au demi-juif Charlie Chaplin. On n'a jamais songé à nier qu'un Juif puisse avoir du génie, surtout lorsque dans ses veines le sang chrétien parvient — bien rarement il est vrai — à corriger l'hérédité de sa race.

Mais il ne faudrait pas davantage que Chaplin nous fit oublier toute la pléiade des réalisateurs de l'époque héroïque, ceux dont les images assurèrent le triomphe du cinéma américain, et qui tous étaient des chrétiens de vieille souche : Griffith, Ralph Ince, Van Dyke, Clarence Brown, Frank Borzage, Stroheim, John Ford, de Mille, Howard Hawks.

Tous ces hommes ont été aidés par des dizaines de milliers de comédiens, de techniciens, d'ingénieurs, d'administrateurs de leur race. L'organisation, les méthodes de travail que l'on admire tant à Hollywood sont des créations typiques de l'esprit yankee.

Il n'existait également, jusqu'à la dernière guerre, aucune commune mesure entre les conditions économiques des Etats-Unis et celles du vieux continent. La circulation monétaire y avait une intensité inconcevable pour nous. La malfaisance d'une opération de finance juive s'en trouvait nécessairement diminuée. Disons que le virus se diluait plus ou moins, qu'il était mieux supporté par un corps social combien plus jeune et actif que le nôtre.

L'importance industrielle du cinéma fut aussi reconnue aux Etats-Unis, encore trop tard pour fermer la porte à bien des forbans, mais beaucoup plus vite cependant que chez nous par ce qu'on appelle les gens sérieux : banquiers, commanditaires, businessmen », capables d'apporter par tranches énormes le fameux « argent frais » dont rêvent tous les producteurs du monde, mais n'ayant aucunement l'habitude de placer des dollars à fonds perdu et tous de taille à faire respecter leurs exigences et à surveiller même les manœuvres d'un M. Zukor.

Les Juifs californiens ont donc pu se livrer entre eux ou ligüés contre les chrétiens à des guerres féroces à coups de millions, conduire des spéculations et des escroqueries auprès desquelles MM. Natan-Tannenzaft eux-mêmes ne sont que de vulgaires joueurs de bonneteau : cela n'a encore jamais été mortel pour Hollywood, cela n'a encore été que des tempêtes passagères dans le gigantesque océan de dollars du cinéma américain.

Si l'on considère du reste cette montagne d'or et le nombre très petit en somme d'œuvres durables et belles qu'elle a permis de créer, on s'indigne et l'échec d'Hollywood apparaît. Hollywood, avec tous les talents, toutes les beautés, toute la science auxquels il commande aurait pu mille fois plus ou bien coûté mille fois moins si le Moloch juif, insatiable et stérile, ne s'était taillé une part monstrueuse dans ses trésors.

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES TRIBUS EN FRANCE : OSSO, HAIK ET LES NATHAN

Ce tour en Amérique était indispensable. On a trop souvent objecté la Jérusalem californienne aux antisémites du cinéma français.

Revenons à la France. Au sortir de la grande guerre, la place qu'y tient le cinéma national est infime. La production, qui en est restée aux méthodes primitives, semble incapable de pouvoir jamais se relever de la triomphante concurrence américaine.

Cependant, le cinéma va connaître chez nous une de ses époques les plus attachantes. Son évolution est manquée de tous les traits de notre caractère.

Il n'existe aucune raison industrielle pour que nous possédions un cinéma à nous — surtout au temps du « muet », qui est universel — quand l'Italie n'en a plus, quand l'Angleterre ne parvient pas à en avoir un.

Mais il y a en France des artistes qui savent à la fois « penser pour l'écran » et penser pour un écran français, qui éprouvent le besoin naturel et impérieux de traduire en images mouvantes leurs idées ou leurs sensations. Il faudra bien qu'ils s'expriment, coûte que coûte.

Un par un, dans les premières années de l'entre-deux guerres, on les voit se révéler : René Clair, Jacques Feyder, Jean Renoir, Léon Poirier, Julien Duvivier. Les films de chacun d'eux portent la marque d'une personnalité bien distincte, même quand il s'agit, comme pour les deux derniers, d'artisans honnêtes beaucoup plus que d'artistes. A côté, des énormes machines usinées en grande série de l'Amérique, chacun de leurs ouvrages semble fait « à la main ». C'est leur charme. Et avec leur goût des nuances, des recherches psychologiques ou picturales, leur émotion ou leur ironie qui gardent toujours une saveur de terroir, c'est ce qui les imposera petit à petit.

Des peintres, des poètes, des écrivains tels que Jules Romains, Alexandre Arnoux, Pierre Mac-Orlan, Louis Delluc découvrent de leur côté la force expressive du cinéma. Ils lui consacrent des études

et des livres. Ils y collaborent. Ils donnent ses lettres de noblesse à l'art nouveau, considéré jusque là par les intellectuels comme un divertissement d'enfants ou de Papous.

Dans le cinéma purement commercial, les noms qui ont le plus la faveur du public sont ceux de Louis Feuillade, du déplorable Léonce Perret, de Jacques de Baroncelli.

Jusqu'ici, parmi les metteurs en scène, le contingent des Juifs reste modeste. Le plus notoire est Jean Epstein. Il est juif avant tout par son esthétisme ambitieux et composite. Ses écrits — car il a noirci aussi du papier, la Lyroscopie entre autres — sont d'un amphigouri fort révélateur également de l'esprit juif. J'allais placer à côté d'Epstein Abel Gance. On assure qu'il aurait fait la preuve d'un aryanisme suffisant... Rien, cependant, n'exhale un fumet juif plus prononcé que le messianisme primaire "et vaniteux de Prisme, le journal intime où il assure s'être mis tout entier. A l'écran, longtemps, on a beaucoup pardonné à Epstein et à Gance à cause de leur amour sincère des images. Gance a été pour le cinéma un véritable initiateur, par sa virtuosité, par ses trouvailles techniques nées d'un lyrisme désordonné mais puissant, jusqu'au jour où il sombra définitivement dans un pathos ridicule qui fait de lui une espèce de Hugo de synagogue.

Le cinéma commercial compte de petits mercantis de médiocre envergure, Juifs d'importation déjà ancienne, des Braunberger, des Diamant-Berger et encore une foule de comparses que nous retrouverons mais qui ne se livrent encore qu'à des activités obscures ou inavouables.

On connaît aussi M. Raymond Bernard, fils du vieux matois juif Tristan Bernard. La renommée paternelle lui permet de mettre en œuvre de vastes machines historiques, composées consciencieusement, mais qui ennuiet à la fois le public populaire et les amateurs.

Le renom grandissant du cinéma français attire plusieurs auteurs étrangers, mais non juifs. C'est la forme heureuse et féconde du cosmopolitisme. Il s'est constitué ainsi à Montreuil un petit groupe de Russes blancs, presque entièrement autonome, où les talents ne manquent pas. Un Danois surtout, Carl Dreyer, réalise chez nous une Passion de Jeanne d'Arc qui demeurera dans notre souvenir comme un chef-d'œuvre de sobriété pathétique.

L'ARGENT BOURGEOIS BOUDE LE CINÉMA

De 1920 jusqu'à l'avènement du film sonore, le cinéma français, favorisé par le goût du divertissement, par le remue-ménage d'idées de cette époque, a connu une brillante évolution. Il est parvenu à concurrencer, au moins chez nous, le cinéma américain.

Mais ses efforts créateurs n'ont pas trouvé les appuis matériels qu'ils méritaient. Le procès des Juifs du cinéma en France serait incomplet si on ne rappelait, au moins en passant, la lourde responsabilité du capitalisme bourgeois et de l'État sur ce chapitre.

Dans toutes ces années d'après-guerre, alors que les salles obscures reçoivent chaque jour des centaines de milliers de spectateurs, que le cinéma brasse l'argent par centaines de millions, nos grands chefs d'industrie, nos éminents économistes, nos plus solides banquiers, les grandes confréries considérées et opulentes des inspecteurs des Finances et des Polytechniciens persistent à ignorer le cinéma ou à le tenir pour un divertissement de domestiques. Il n'est pour eux ni bienséant ni raisonnable de risquer un sou dans ce commerce de saltimbanques.

L'État, de son côté, n'a pas le moindre soupçon de l'incomparable instrument de propagande que le cinéma pourrait lui offrir et qu'il est déjà devenu pour tant de pays.

Ces préjugés, ces routines, cette ignorance sont pour le cinéma français une véritable infortune. En le méprisant ainsi, les vrais hommes d'affaires et les officiels l'abandonnent aux sots, aux boutiquiers, aux fricoteurs. On peut dire que jusqu'à aujourd'hui, 1941, le cinéma français a porté la tare d'avoir grandi dans les foires. Les premiers producteurs, ceux d'avant 1914, n'ont jamais manqué une occasion de faire célébrer leur gloire et leur génie. Certes, leur confiance dans la boîte à images, leur ingéniosité, leur entrain ne furent pas de minces mérites. Mais ils étaient aussi rien moins que cultivés et que distingués. Par instinct, ils étaient portés à donner raison aux goûts les plus vulgaires du public. Ils ne pouvaient guère comprendre que, sur l'écran, les inventions d'un artiste qui déroutent d'abord ou choquent la foule seront vite répandues, imitées, perfectionnées, et que la foulé elle-même ne voudra plus d'un style plus vieux.

On l'a senti à Hollywood, presque jamais à Paris. Aux alentours de 1925, les seules entreprises de cinéma français largement équipées et organisées, Pathé, Gaumont, Aubert, restaient entre les mains d'hommes sans envergure, qui devaient être fatalement distancés et supplantés. Déjà la plupart des films intéressants s'étaient faits en dehors d'eux, souvent avec des moyens et des installations de fortune, que les budgets relativement modestes du « muet » permettaient encore.'

Le cinéma français, si riche de promesses, ne possédait toujours pas le puissant organisme où l'on pût concilier les nécessités économiques, rationnellement étudiées, d'une grande industrie, avec les recherches, les pensées nouvelles d'un art débordant de sève. L'état anarchique ou précaire du cinéma français ne pouvait manquer d'attirer les requins.

Ils guettaient l'occasion ; et frétilaient, encore obscurs, entre deux eaux troubles. Ils ne vont pas tarder à faire parler d'eux.

LE JUIF CHEZ PATHÉ

La fin de « l'ère du muet » voit émerger dans Paris de singulières et inquiétantes physionomies.

Les plus notoires sont celles de MM. Jacques Haïk, Osso et des Tanenzaft, dits Natan.

M. Jacques Haïk est un petit Juif tunisien, grimaçant, remuant, parfaitement inculte. Il s'est déjà signalé, pendant la grande guerre, où il se trouvait bien entendu à l'abri, par son zèle à concurrencer le cinéma français chancelant, en devenant l'introducteur le plus actif des films de la juiverie américaine. Ce n'est un inconnu ni pour la police, ni pour les tribunaux devant qui l'ont déjà conduit un joli nombre de faillites ténébreuses mais dont il a toujours su sortir pimpant et redoré.

M. Ossovitsky, dit Osso, est un Juif russe, né en Palestine, Américain jusqu'à vingt ans, puis devenu citoyen français, bistré comme un tzigane, de caractère altier et qui mène la vie à grandes guides.

Les Natan, Juifs roumains, sont deux frères, M. Bernard, né à Jassy dans une misérable boutique de verrerie, et son ombre fidèle, M. Émile. Il circule sur eux force documents illustrés. Faut-il les reconnaître dans ces photos de gamins juifs à cadennettes, loqueteux et fangeux, barbotant dans le cloaque de leur ghetto natal ? Ce qui est bien certain, en tout cas, c'est qu'ils figurent en pied dans une série fameuse de films pornographiques qui ont connu une glorieuse carrière dans maintes maisons d'illusion.

C'est par cette charmante spécialité, en effet, que Bernard Natan, arrivé à Paris en savates pour y chercher fortune, a débuté dans sa carrière de producteur. Les deux frères ne dédaignaient pas de participer à l'interprétation de ces mignardises tantôt en déshabillé civil, tantôt en retroussé clérical. On ignore toutefois si c'était par penchant d'amateurs ou pour réduire les frais généraux. Inutile de dire que les voluptés dont ils nous proposent l'image n'ont que de très lointains rapports avec l'Oaristys de Théocrite.

Cette industrie a valu à Bernard Natan, en 1911, une condamnation à quatre mois de prison pour outrage aux mœurs. Il a trouvé le moyen de se faire réhabiliter et naturaliser du même coup pour ses services de guerre qui furent en effet brillants ! Mobilisé quelque temps à Paris dans un vague bureau, ce curieux soldat, dont il faut reconnaître au moins l'intrépidité comme récidiviste, a fait campagne en organisant la vente à l'Amérique de ses films obscènes, insérés entre deux morceaux de pellicule anodine pour tromper les douaniers.

Directeur depuis 1920 d'une obscure petite entreprise de tirage, aux finances très embrouillées, Rapid-Film, Bernard Natan se trouve brusquement, à la veille du lancement du film sonore, à la tête de la plus grosse firme du cinéma français. Il s'installe dans le fauteuil de M. Charles Pathé qui laisse une affaire en pleine prospérité : une caisse riche de 96 millions et un actif immédiatement réalisable de 392 millions. Les titres de la société, émis à 100 francs, en valent 970, des valeurs de père de famille. M. Pathé s'en va, remplacé par un Juif. C'est la dernière fois que dans le cinéma français on entend ce mot superbe : un actif.

*
**

On pense bien que cette subite fortune de l'intéressant figurant en caleçon et support •chaussettes présente certaines singularités.

Natan, se sentant mûr pour les opérations de grand style, a su que Charles Pathé songeait à se retirer après trente ans de carrière. Il est parvenu — ce qui n'est pas le point le moins louche ou le moins surprenant de son histoire — à faire garantir auprès du vieux pionnier son irréprochable honorabilité.

Il décide donc, en février 1929, M. Pathé à lui vendre ses actions au prix de soixante millions, payables à raison de dix millions par mois.

Pour exécuter ce contrat, Natan n'a d'autre avoir que ses actions de « Rapid-Film » qui ne valent à peu près rien. Mais il a trouvé des complices. Ce sont les banquiers Conti-Gancel qui n'hésitent pas à lui consentir, sur « Rapid-Film », une avance de vingt-cinq millions qu'il verse à Pathé pour se carrer incontinent dans son bureau directorial.

Le Juif fait aussitôt racheter par la nouvelle société Pathé-Natan sa « Rapid-Film » à Conti-Gancel au prix naturellement de vingt-cinq millions, alors que la maison et ses installations en valent bien le dixième. Il va de soi que les banquiers ont touché pour cette opération un agio fort intéressant, puisé, lui aussi, à la caisse de Pathé.

Ainsi, sans sortir un sou de sa bourse, du reste assez plate, sans fournir d'autre nantissement que des valeurs quasi fictives, un Juif retors et hardi est devenu, du jour au lendemain, le magnat du cinéma français.

Son ascension coûte toutefois vingt-cinq million et les pourboires aux acheteurs bénévoles de « Rapid-Film », les actionnaires confiants et paisibles de Pathé.

Cinq mois à peine après l'entrée du Juif dans la maison, les quatre-vingt-seize millions d'argent liquide auront disparu. Fit ce ne sera encore qu'une simple entrée de jeu.

L'AVÈNEMENT DU FILM SONORE : *FASTES D'HAIK ET D'OSSO*

A peu près dans le même temps, le film sonore vient de naître à Hollywood. L'invention est au point depuis 1926. Mais elle est repoussée, mise sous le boisseau par les magnats juifs qui ne veulent pas être contraints de renouveler tout le matériel de leurs salles et de leurs studios.

Quatre Juifs de seconde zone, les frères Warner, à la veille d'être ruinés par le trust massif que la Paramount de Zukor et Lasky réalise, jouent le coup du « parlant » comme leur dernière carte.

Les bobines qu'ils choisissent pour ces essais sont naturellement d'un insoutenable ridicule. Le public, les journaux sont rétifs. Mais Fox, Juif plus puissant qu'eux, leur emboîte le pas, équipe en sonore de nombreuses salles, se met sur la piste des niaiseries qui auront l'oreille du Yankee moyen. Les spectateurs s'habituent peu à peu aux « talkies ». Les Warner Brothers lancent alors le premier grand film sonore, *Le chanteur de jazz*, avec le Juif Al Jolson. Il y figure d'abord sous les traits d'un petit youdi, chante à la synagogue au milieu des rabbins, puis grimé en nègre pour dégoïser un insupportable répertoire boursoufflé ou sirupeux. *Le chanteur de jazz*, camelote typiquement juive, préfigure dignement dix années et plusieurs millions de mètres d'insanités hurlées, dégoisées, de premiers plans d'amygdales et de langues frénétiques, de faux théâtre, de faux music-hall, de faux opéra.

Mais *Le chanteur de jazz* réalise aussi cette espèce de perfection dans la bêtise et la vulgarité où le triomphe des foules vous est acquis. L'Amérique, tout d'un coup, ne veut plus de films silencieux.

En France, nos Juifs parent le plus longtemps qu'ils peuvent au grain, en faisant décréter que cette nouveauté n'est pas viable, en massacrant les premiers « talkies » d'Hollywood ou en y coupant simplement la bande-son. Quand ils se résignent enfin à faire du « parlant » à leur tour, c'est pour donner le jour à de grotesques mélodrames, tels que *Les Trois Masques*. Pour empêcher toute espèce de comparaison avec leur pacotille, ils deviennent super-nationaux, décrètent que les Français ne sauraient entendre parler dans une autre langue que la leur, et font arrêter par la douane ou la censure à peu près tout ce qui vient d'Amérique ou d'Allemagne. Il faudra des campagnes de presse furieuses pour qu'ils se résignent, au bout de plus d'une année d'ostracisme, à tolérer la sortie des premiers chefs-d'œuvre étrangers, *Halleluyah*, par exemple, qu'a tourné avec d'admirables comédiens et figurants nègres ce solide aryen du Texas, King Vidor.

*
**

Dix ans après ces batailles, dix ans après les controverses passionnées et confuses pour défendre le « muet » ou précipiter sa fin, personne ne conteste plus que l'invention du film sonore a été pour le cinéma un pas décisif, un immense enrichissement.

Nous voyons, aussi que les Juifs, qui se donnent dans les loges et la presse démocratique pour les apôtres de tous l'es progrès et de toutes les lumières, ont entravé cette conquête aussi longtemps qu'ils l'ont pu. Nous constatons encore que, surtout par leur faute, la magnifique découverte a été immédiatement falsifiée, vouée aux plus triviales et aux plus basses applications.

Les vrais artistes avaient aussitôt compris que pour devenir sonore, le cinéma n'en conserverait pas moins les moyens d'expression qui lui sont propres. Ces moyens se trouvaient simplement renforcés, assouplis, affinés par la parole. On pouvait sans peine intégrer le dialogue et tous les bruits de la nature dans un film, sans ralentir le moins du monde son mouvement, cette cadence que fort peu de spectateurs savent distinguer dans le ruban mobile des images, mais dont ils éprouvent tous le pouvoir, et qui reste, dans le « parlé » comme dans le « muet », la plus subtile et la plus puissante ressource du cinéma.

Dès leur premier contact avec l'écran sonore, King Vidor, René Clair dans *Les Toits de Paris*, en ont fourni des preuves magnifiques.

Ce sont avant tout les margoulines juifs qui, par leur mauvais goût, leur cupidité et leur sordide ignorance, ont été les propagateurs de tant de sous-produits de théâtre mis en conserve, qui ont aux trois quarts paralysé le cinéma. Ils y trouvaient un profit facile, une exploitation assurée de la sottise humaine. Sur ce dernier point, leurs prévisions n'étaient que trop justes !

*
**

L'avènement du film sonore enfla prodigieuse à travers le monde entier le chiffre d'affaires du cinéma. La réalisation des bandes est devenue beaucoup plus coûteuse. Il importe donc de soutenir leur lancement par une publicité décuplée. La foule « marche » docilement.

Cet essor met nos Juifs de Paris au faite de leur fortune. Presque tout, désormais, doit passer par leurs mains. L'ère des tentatives isolées est en effet provisoirement close. Au temps du « muet », un jeune metteur en scène pouvait débiter, s'essayer à fixer le thème ou l'idée qu'il avait en tête avec une caméra louée, quelques dizaines de billets et la nature pour décor. L'appareil compliqué, pesant, terriblement onéreux du sonore fait maintenant du cinéma une industrie lourde, à tous les sens du mot.

Il dévore des capitaux énormes. Lui qui courait les grands chemins est immobilisé le plus souvent au studio, devenu usine par sa vaste machinerie. Commanditaires, metteurs en scène sont tributaires eux aussi des usines. Et presque toutes les usines appartiennent à des Juifs.

M. Osso ne connaît plus de limites à sa gloire et à ses dilapidations. La légende le peint comme une sorte de satrape, recevant banquiers et hommes de lettres du haut d'une espèce de trône, où il se prélassait en pyjamas brochés d'or, cependant qu'un pédicure chinois lui figeait les orteils.

M. Braunberger est en train de devenir un éminent industriel.

M. Jacques Haïk s'est élevé à son tour à la dignité de producteur. « Les Films Jacques Haïk ». Voilà qui sonne bien. Ce pimpant pavillon couvre une étonnante pacotille qui consternerait même un naturel du Zoulouland. Manifestement, en dépit de toutes les combinaisons de circuits ou de trocs, ces pauvres platitudes ne peuvent se solder que par un déficit. Cependant, la surface sociale de M. Haïk ne cesse de s'accroître. Cet homme a la passion de la propriété bâtie. Les fastes du « Théâtre Paramount », élevé sur l'emplacement du Vaudeville par Zukor et Lasky au moment de leur apogée, empoisonnent ses jours. A trois cents mètres de là, sur les boulevards, il fait transformer la vieille salle de l'Olympia en «

Théâtre Jacques Haïk », avec autant de faux or, autant de faux marbre que le rival. Le Paramount a des girls et des acrobates pour parader entre deux films. M. Jacques Haïk engage aussitôt vingt-quatre paires de cuisses et quelques athlètes complets. Au Paramount, il y a un orgue. M. Jacques Haïk en fait installer un encore plus grand. Et comme au Paramount, il lui faut son orchestre, qu'on monte et qu'on descend sur un plateau mobile.

L'Olympia ne lui suffit bientôt plus. Il fait édifier, boulevard Poissonnière, une sorte de colossal pâté de ciment qu'il baptise modestement le Rex. Il avait même décidé d'en faire un gratte-ciel • 'une trentaine d'étages, et ne décolère pas contre les services municipaux qui ont entravé ses ambitions architecturales. Il invite les premiers spectateurs à contempler le faste sardanapalesque des lavabos. Il goûte toutefois moins les chroniques de quelques journalistes qui assurent que c'est là en effet le chef-d'œuvre de M. Haïk et qu'on ne saurait rien voir de plus beau dans son établissement.

La salle offre un salmigondis cocasse de Vénus de plâtre, de minarets, de pergolas, de balcons moyen-âgeux. Le plafond, passé au bleu d'outremer, est piqué de minuscules lampes électriques chargées de faire rêver le public au firmament d'une belle nuit d'été. C'est ce qu'on appelle une salle « atmosphérisée ». Son Rex est évidemment pour M. Jacques Haïk le sommet de tous les arts. Il conçoit le plus vif dépit de ce qu'on ne partage pas communément cette opinion.

Le Rex, pour son spectacle d'inauguration, passe une mouture des *Trois Mousquetaires*, mis à mal une seconde fois par l'honorable M. Diamant-Berger. On a l'avantage d'y voir Richelieu incarné par un cabot hébreu du nom de Samson Fainsilber.

C'est d'ailleurs une règle générale que plus la salle est dorée, plus le film est nul.

Les bonnes gens se demandent comment M. Jacques Haïk peut bien s'y prendre pour édifier de nouveaux « palais », toujours plus coûteux et plus vastes, alors qu'il perd de plus en plus sur chacun de ses films et qu'il a de moins en moins de spectateurs. Il n'y a là aucun mystère. Pour construire, M. Jacques Haïk mange simplement l'argent d'autrui.

Bien entendu, tout ce bel argent ne s'en va pas en béton sans que M. Jacques Haïk n'ait prélevé sa guelte. M. Jacques Haïk a vu jouer *Topaze*. Il a fait son profit d'une aussi belle leçon. Mais *Topaze* se contentait de trafiquer sur des travaux publics. M. Jacques Haïk a perfectionné le système. Il vole ses bailleurs de fonds en faisant bâtir, puis il s'institue, au moins sur la façade, propriétaire du bâtiment.

LES NATAN ET LE COQ GAULOIS

Mais les Osso et les Haïk, si remuants soient-ils, demeurent des comparses. Les seigneurs de l'époque sont les Messieurs Natan. On se permet de blaguer les architectures et les navets de M. Jacques Haïk. Les Messieurs Natan, eux, sont tabous. Ils appartiennent au patrimoine national, comme Jeanne d'Arc, comme Foch, comme Notre-Dame. Toucher aux Natan, ce serait endommager le prestige français. Leur marque de fabrique n'est-elle pas le coq gaulois, qui claironne, depuis que l'écran est sonore, le plus fier des cocoricos ?

Pour veiller à l'intégrité de leur réputation, les Natan ont commis un nommé Tinguet, directeur d'une espèce de petite officine de bourse. Il a la charge de « désintéresser » l'armée des maîtres-chanteurs qui possèdent quelques fragments des films pornographiques des deux Juifs et font rendre à ce précieux capital un magnifique revenu. On distribue ainsi jusqu'à soixante enveloppes par jour chez

M. Tinguet. L'honorable M. Charles Le Fraper, dont le silence n'était pas estimé à moins de 200.000 francs par chèque, a pu faire vivre par ce moyen pendant des années son *Courrier Cinématographique*.

L'ancienne industrie de la famille Natan, en dépit de ces énormes débours, est la fable de tout Paris. Mais le scandale public est impossible. Rassuré de ce côté, Bernard Natan a organisé sa collusion avec les milieux officiels. Avec beaucoup de flair, il s'est introduit dans le monde radical, qui lui paraît le plus corrompible et le plus puissant. On le voit dans des banquets à la droite d'Herriot, qui se lève au dessert pour exalter, la main sur le cœur, l'œuvre du grand Français Natan. La banque Bauer et Marchai, où Natan fait ses inextricables affaires, est aussi celle d'un des plus grands journaux radicaux-socialistes. Tout un réseau de complicités financières et politiques est ainsi tendu autour des opérations des deux frères, leur assurant le secret et l'aide d'une infinité de commissions, sous-commissions, ministères et bureaux.

Bernard Natan veut aussi régner sur la littérature. Il s'attache les services d'écrivains notoires. Pour diriger l'*Image*, un petit torchon fait de découpures d'almanach qu'on distribue avec les programmes de la firme, M. Roland Dorgelès palpe, dit-on, 600.000 fr. par an. A un tel prix, en 1932, quelle respectabilité ne peut-on pas acquérir ?

*
**

De fait, les Natan, héritiers du nom célèbre de Pathé et de sa maison, sont les maîtres incontestés du cinéma français. Avec leurs studios bien équipés, leurs laboratoires, leurs administrations, leurs techniciens, leurs comédiens, leurs figurants attirés, le vaste circuit de leurs salles, ces Juifs possèdent un instrument qu'ils pourraient certes perfectionner s'ils en avaient le moindre souci, mais dont la puissance est cependant sans équivalent chez nous.

Or, de 1929 à 1935, la maison Pathé Natan ne donnera le jour qu'à un film vraiment honorable, *Les Croix de Bois*, de M. Raymond Bernard, réalisées pour faire obtenir la Légion d'honneur à Bernard Natan. S'il a été réussi, il le doit beaucoup moins à son metteur en scène qu'à ses acteurs, tous anciens combattants, qui revivent leur rôle de fantassins avec une poignante et truculente conviction, qu'aux ressources de tout genre et militaires pour commencer, mises à la disposition des producteurs. Ajoutons-y, à la rigueur, *Les Misérables*, du même Raymond Bernard, travail honnête et lourd, qui a fait complètement fiasco devant le public. Tout le reste, c'est-à-dire plusieurs centaines de films, consiste en mornes vaudevilles ou mélés grinçants, les uns et les autres d'une facture enfantine.

Ils ne sont égalés en sottise que par les ours de la Paramount « française », succursale des Zukor et des Lasky d'Hollywood ouverte à Joinville par une mafia de Juifs américains, nantis de plusieurs millions de dollars. L'importance du magot attire immédiatement une nuée d'aigrefins qui nettoient les coffres-forts en l'espace d'une saison. C'est une des curées les plus rondement menées du cinéma, et où les Juifs tiennent leur place avec un solide appétit. Toutefois, c'est un non-Juif, le sieur Saint-Granier qui emporte la plus belle part du gâteau, en s'allouant par exemple 350.000 francs par mois et pour comble, comme directeur artistique ! Sauf la photographie du *Marius* de Pagnol et des numéros de Noël-Noël, ces fripouilles laisseront pour seule marque de leur passage une douzaine de sketches d'une délirante imbécilité et dont aucun, je crois, n'a pu tenir l'affiche plus de deux jours.

Le sac de la Paramount n'est qu'un épisode fugitif dans l'histoire de brigands que je suis en train de raconter. Le cas Pathé-Natan est plus grave parce qu'il se prolonge. Pour la technique comme pour l'esprit, les Natan font reculer le cinéma français jusqu'aux balbutiements de son premier âge. Ils

travaillent comme personne à l'abrutissement de notre public. Les rares films français qui sauvent l'honneur sont faits loin de leur formidable usine à bourdes. Ils résistent difficilement à la concurrence écrasante de l'idiotie qui envahit tout, qui est soutenue par une publicité inouïe, qui encombre obligatoirement des centaines de salles. Pendant les cinq années du règne absolu des Natan, les deux hommes qui sont de très loin nos deux meilleurs metteurs en scène, qui sont célèbres de la Russie jusqu'à la Californie, Jacques Feyder et René Clair, ne peuvent trouver à tourner que pour le compte de l'étranger.

TECHNIQUE DU « SIPHONAGE »

Le spectateur qui n'a d'autre élément d'enquête que les films qu'une maison lui montre, a déjà jugé, à la qualité de leur marchandise, l'abjection des Natan. L'homme d'affaires, qui connaît les secrets des Conseils d'Administration et de la finance interlope, traduit en chiffres ce dégoût instinctif.

Les escroqueries de Bernard Natan ont été si nombreuses, si bien emmêlées entre elles que des experts comptables et des juristes à tous crins ont dû passer des mois de labeur sur les pièces à conviction pour en débrouiller à peu près les fils. C'est assez dire que nous n'avons point à entrer ici dans les détails de la « technique » de ce Juif, ce qui imposerait au lecteur un étrange travail.

Contentons-nous des grandes lignes. L'escroc est devenu le maître d'une société riche de plus de trois cents millions, répartis entre une foule d'actionnaires. Cela ne se vole pas comme une montre. Pour y parvenir, un des procédés favoris de l'escroc, exécuté avec toutes les variantes possibles, sera celui du *siphonage*.

*
**

Le *siphonage* consiste à créer autour de la société-mère Pathé une série de filiales — on en comptera plus de trente — à peu près ou totalement irréelles qui absorbent les richesses de cette société-mère, qui sont destinées à justifier les fuites constantes de capitaux dont s'engraissent Natan et ses complices.

Le plus fameux des siphonages a été celui de l'affaire Cerf-Johannidès, perpétrée dès 1931, et qui devait déterminer l'arrestation de Natan... sept ans plus tard.

Pathé, en cédant la main au Juif, lui a laissé, entre autres richesses, l'appareillage de Pathé-Rural, destiné à la projection des films de format réduit dans les campagnes.

L'appareil est muet. Il s'agit de le transformer en sonore. Un ingénieur français, M. Charlin, sur l'invitation de Natan, imagine ce dispositif, •construit un appareil-maquette qui est agréé. Mais en même temps, Natan fait constituer par son compère le Juif Jean-Simon Cerf et par un homme de paille, le Grec Johannidès, une société fictive, la S.E.B.A.G.I., société pour l'exploitation des brevets A.G.I. Johannidès a recopié trait pour trait les plans et dessins que M. Charlin avait remis en toute confiance à Natan. Les fameux brevets A.G.I. ont été pris sur ce vol.

Johannidès présente, dans une conférence publique, un appareil grossier, construit d'après ces brevets. L'ingénieur Charlin, informé, et qui n'a pas encore touché un sou sur son invention, s'étonne.

Natan lui répond qu'il s'agit d'un brevet antérieur au sien, et qu'il n'y peut rien. Le goye Charlin en est pour ses frais d'études. Cependant, la maison Pathé a mis en service plusieurs des appareils conçus par lui.

Le *siphonage* va alors fonctionner. La S.E.B.A.G.I. de Cerf et Johannidès, prétextant de l'antériorité de son brevet, attaque en contrefaçon Pathé-Natan et lui demande de gros dommages et intérêts.

Natan annonce qu'il va arranger l'affaire à l'amiable. Les caisses de Pathé versent une indemnité forfaitaire de sept millions à la S.E.B.A.G.I. Le faussaire Johannidès, qui joue simplement les « utilités » dans cette combinaison, touche les sept millions, prélève 250.000 francs pour salaire de ses services. Cerf et Natan se partagent le gros du magot.

C'est sur cette escroquerie que Natan et ses acolytes ont été condamnés. Ce n'est cependant qu'une bagatelle auprès de beaucoup d'autres coups de siphon, combien plus énergiques, donnés dans l'actif de Pathé. L'une des plus grosses de ces ponctions est sans doute celle de la Société de Gérance des Cinémas Pathé, créée dès 1929 par Natan, au capital de un million. Sur ce million, 250.000 francs seulement sont versés. Encore les souscripteurs sont-ils fictifs, des prête-noms choisis parmi les employés de Natan. La somme provient, comme de juste, des fonds de la société Pathé-Natan.

Or, la Société de Gérance est à peine née que ses actions sont rachetées par Pathé-Nathan au prix de seize millions dont les actionnaires font à nouveau les frais, et qui vont, pour la plupart, se noyer dans les finances personnelles de M. Natan.

La *Société de Gérance* ne bornera du reste pas à cela ses manifestations. Après son « rachat », elle sera le paravent d'une série de siphonnes dont Cerf est encore l'un des exécuteurs et portant pour le moins sur cinquante millions.

*
**

Autre épisode de ces brigandages ressortissant cette fois au pot-de-vin pur •et simple.

Bernard Natan a trouvé dans le portefeuille de Pathé 49 % des titres de la maison Kodak-Pathé, le surplus appartenant à Eastman-Kodak, de Rochester, dans les Etats-Unis.

Natan décide de vendre les titres aux Américains qui lui en offrent trente-quatre millions. Natan accepte, mais réclame pour lui une commission de quatre millions ! Les acheteurs, en l'occurrence les directeurs des succursales Kodak de Paris et de Londres, poussent les hauts cris, refusent formellement de se prêter à une semblable transaction. Natan rentre alors dans sa coquille, s'en tient aux trente-quatre millions. Mais aussitôt il fait ouvrir par ses bureaux de Pathé un compte spécial, en deux chapitres :

Vente des titres Kodak : trente-quatre millions.

A retenir : commission Antonio Castro : quatre millions.

Interrogé sur l'identité et le rôle de cet Antonio Castro, Natan réplique que c'est l'intermédiaire qui s'est abouché avec Eastman-Kodak à Paris et à Londres. Or, ni à Paris ni à Londres Eastman-Kodak ne connaît de Castro. Natan concède alors qu'il a commis un petit mensonge, que Castro a été en rapport avec les Américains de Rochester, très durs à manier. On ne connaît pas davantage de Castro à Rochester.

Cependant, les magistrats qui instruisirent l'affaire Natan ont découvert l'existence d'un Castro, retiré aujourd'hui dans la République de Costa-Rica, après avoir été deux mois, fin 1931, en relations

suivies avec Bernard Natan et qui a déclaré avoir reçu de lui les quatre millions. Les deux filous s'étaient partagés le chapitre de la commission. Il n'a jamais été possible de savoir ce que Natan s'alloua.

On a beaucoup parlé aussi de l'histoire des *Ciné-Romans*, imbroglio sur lequel les enquêteurs n'ont pas fait toute la lumière, parce que Natan y eut pour agents et complices Bauer et Marchal, banquiers de la presse radicalo-maçonnique. Ce qu'on n'a pu toutefois céder, c'est que l'opération de *Ciné-Romans* se chiffra, pour les actionnaires de Pathé-Natan, par une perte sèche de dix-neuf millions et demi.

*
**

A une pareille cadence, les 392 millions de l'actif initial ne pouvaient pas durer très longtemps. Insatiable, Natan parvint à faire procéder, en prétextant l'extension croissante des affaires, à des augmentations de capital de la Société Pathé qui atteignirent plus de 250 millions, tous engloutis à tour de rôle.

Il faut encore compter que, sitôt l'arrivée de Natan, les actionnaires de Pathé ne devaient plus voir un centime de dividendes. D'après le chiffre d'affaires officiel déclaré pendant six ans par la maison, c'est une autre volatilisisation de 125 millions.

La première estimation publiée des détournements de Natan, à la fin de 1934, atteignait un total de 769 millions.

Les évaluations de l'escroquerie entière ont varié entre 800 millions et un milliard.

De pareils brigandages n'avaient pu rester longtemps inaperçus. Les premières plaintes déposées contre Natan chez le juge Ledoux datent début de 1931, un an et quelques mois après l'entrée du Juif chez Pathé. Que Natan ait eu ensuite près de huit années d'impunité pour quintupler ses énormes forfaits, cela suffirait à juger un système social, financier, juridique, les lois et le personnel d'un régime.

Natan avait admirablement su, comme je l'ai indiqué, prendre ses précautions politiques, approcher, compromettre, corrompre les hommes qu'il lui fallait. Il est évidemment surprenant et odieux que grâce à eux, de 1929 à 1938, des milliers d'actionnaires se soient trouvés désarmés devant un des plus cyniques pirates qui s'abattirent jamais sur notre pays. Mais Natan, comme la plupart des grands rapaces de finances, devait pressentir à merveille la psychologie des actionnaires, savoir combien ces majorités dispersées ou moutonnières, dépayées dans ces frimes que l'on appelle les assemblées générales, pèsent peu devant la volonté de quelques gaillards déterminés, adroits bonimenteurs et sans la moindre vergogne. On comprend le succès de Natan dans la confrérie radicale. Cet homme avait dans la peau le maniement des foules démocratiques.

J'ai entendu moi-même à diverses reprises de petits porteurs des vieilles actions Pathé qui soupiraient aux alentours de 1933, après le temps des « beaux dividendes » : « C'est pourtant une valeur tout ce qu'il y a de solide. Je l'avais achetée trois cents. J'aurais pu la revendre à huit cents. Que voulez-vous ! C'est cette crise générale. Il faut savoir attendre. Quand on a un portefeuille bien constitué, c'est moins grave. Heureusement que je n'ai pas trop besoin de mes capitaux. »

*
**

Il y eut certainement préméditation chez Bernard Natan qui, sitôt installé chez Pathé amorça le mécanisme de ses plus grandes escroqueries. Ce dévoreur de millions était un petit homme malingre, vêtu à la diable, méfiant, n'apparaissant qu'à contrecœur dans les cérémonies officielles, les fêtes qu'il organisait pour soutenir son renom, n'ayant ni vice coûteux ni maîtresse brillante, tout le contraire d'un Stavisky. Il faisait porter sa pompe par son frère Émile, qui entretenait des vedettes sur un grand pied, par son ami Cerf, le faisan avantageux, turf man à écurie, gros joueur de tous les casinos, bref, vrai prince du Paris de l'entre-deux guerres.

Bernard Natan vivait très retiré dans son hôtel de la rue Caulaincourt, son château de Frileuse, ou l'une ou l'autre de ses magnifiques villas. Ce luxe immobilier explique au moins plusieurs dizaines de millions de son passif. Il aimait jouer les dictateurs graves et laconiques dans son immense bureau de la rue Francœur, dont il ouvrait lui-même les portes par un bouton placé près de son téléphone. Ces portes, deux panneaux coulissants, se refermaient sans laisser voir la moindre rainure, derrière le visiteur qui se sentait comme pris dans un énorme piège.

Il est certain que Natan dilapida une forte part du trésor de Pathé à soudoyer une bande innombrable de complices, d'entremetteurs, d'agents, de protecteurs, à camoufler ses délits les plus voyants, à boucher provisoirement les trous qu'il creusait. C'est à peu près le sort de tous les grands escrocs. Il serait curieux d'établir un calcul approximatif de ce que leurs vols purent leur rapporter. On verrait peut-être que tout en étant responsables de ruines gigantesques, ils « travaillaient » en somme à vingt ou trente du cent.

Il faut aussi penser au gaspillage inouï, sous toutes les formes concevables, que pouvait entraîner dans une vaste firme la présence d'un administrateur, si l'on peut dire, tel que Bernard Natan, avec les méthodes de gestion dont j'ai donné un aperçu. L'histoire Natan-Tanenzaft se ramène ainsi au type classique des grandes déprédations juives, tenant à la fois du banditisme et de la gabegie la plus stupide; les krachs des frères Ciprut, des frères Barmat, de Parvus-Halphand dans l'Allemagne de l'après-guerre, le krach Lœwenstein en Belgique, le krach Mendelsohn en Hollande, •chez nous le scandale Stavisky, le sac de l'aéronautique par les Paul-Louis Weiller et les Bloch, tout notre inoubliable Front Populaire enfin, sans oublier les rêveries financières de Léon Blum et sa déconfiture.

Car chez le solitaire Natan, il y avait sans doute aussi du mégalomane et comme chez tous les Juifs cette part de chimères mêlées aux penchants irrésistibles de la race pour la tromperie et le vol qui précipitent finalement leur ruine. Natan peut bien s'être imaginé qu'il prolongerait, étendrait indéfiniment ses fictions, ses tours de passe-passe, que tout ce mécanisme de sociétés fantômes, de cavalerie, de contrefaçons formait réellement ce qu'on appelle une grande industrie. Cette tête juive ne pouvait vraiment pas avoir d'une entreprise une autre conception.

Mais je me suis déjà trop attardé avec Natan pour supputer encore ses états de conscience. De nouvelles tribus frappent à ma porte, pressées d'entrer en scène. Ce sont les Juifs d'Allemagne, qui devaient, chez nous, à partir de la fin de 1933, se substituer à Natan, dès cette époque pratiquement au bout de ses exploits cinématographiques, et ne relevant plus que d'une justice, hélas ! Paralytique.

CHAPITRE III

LA GRANDE INVASION

Dès le lendemain de l'armistice de 1918, le cinéma allemand, jusque-là sommaire, s'était reconstitué sur un très grand pied. Il bénéficiait de concours financiers fort sérieux, celui des Krupp par exemple, ou celui d'Hugo Stinnes. Dans l'esprit de ces magnats, plus intelligents que les nôtres, il s'agissait surtout de donner à la propagande nationale un instrument de choix, et doué sur le public populaire d'un pouvoir immédiat.

L'appât d'un tel capital devait attirer une multitude de Juifs. Le monde des arts, du spectacle, de la Bourse était alors bien davantage enjuivé en Allemagne qu'à Paris. Ajoutons-y le tohu-bohu de guerres et de révolutions qui venait de secouer le centre et l'Orient de l'Europe, réceptacle² de la plus dense juiverie du monde, mettant sur les chemins des milliers de Juifs apeurés par le fracas des armes ou sentant l'heure venue de tenter hors des ghettos leur chance, à la faveur de ce grand dérangement.

Tous ces achkénazims du Mittel Europa, jargonant l'allemand effroyablement abâtardi de leur yddish ne songeaient pas encore au grand exode vers l'Ouest. Ils n'en avaient aucun désir. Berlin ou Vienne étaient pour eux des étapes naturelles, ils y trouvaient des colonies hébraïques déjà très fortes dans la place. La plupart détestaient cordialement la France et s'adonnaient avec ardeur à la propagande antifrançaise. La France leur apparaissait rétrograde, trop quiète et trop unie. Les remous, de l'Allemagne aux prises avec toutes les cruautés de la défaite offraient des perspectives autrement alléchantes. Les Juifs s'abattaient toujours sur les pays malheureux, comme la vermine qui prospère sur les corps débilisés et s'ajoute à leurs souffrances.

A la faveur de l'inflation, des désordres sociaux, des complicités de la république weimarienne, où dominaient les marxistes et les catholiques dégénérés du Centrum, les Juifs avaient pris en Allemagne une place de vainqueurs, avec l'outrecuidance et l'avidité qui leur sont coutumières. Le cinéma était devenu un de leurs domaines de prédilection.

² Note de mise en page : le mot original est : réceptable.

Les *Cahiers Juifs*, revue du judaïsme international, de septembre 1933, s'énorgueillissaient de consacrer quatre grandes pages rien qu'à l'énumération des producteurs et metteurs en scène juifs de l'Allemagne d'avant Hitler : Paul Leni, Zelnik, Curt Bernhardt, Robert Siodmak, Joë May, Max Neufeld, Max Ophüls, Wilhelm Thiele, Eugen Thiele, E.-A. Dupont, Ludwig

Berger, Karl Grune, Hans Behrendt, Kortner, Meinert, Manfred Noa, Erich Engel, Kosterlitz, Hans Schwarz, Max Reichmann, Max Schach, A. Robinson, Erich Charell, Robert Land, Willy Wolff, Robert Wiene, Richard Oswald, etc., etc. Les *Cahiers Juifs* déclarent qu'une étude de l'activité industrielle des Juifs dans le cinéma allemand dépasserait leur cadre, ce qui leur permet de tendre un voile sur d'assez fâcheux souvenirs laissés par cette activité. Mais ils rappellent que toutes les grandes sociétés cinématographiques d'Allemagne, l'Aafa, l'Alliance, la Nero, D.L.S., Süd-film, Superfilm, l'Emelka étaient entre les mains des Juifs. Les Juifs n'avaient pas tardé à s'infiltrer jusque dans la puissante U.F.A. et à y prendre les postes de commandement. Le dénommé Erich Pommer, qui débuta en Roumanie pendant la guerre dans d'inquiétants fricotages, devenait membre du Conseil d'Administration de la U.F.A., puis chef de sa production, c'est-à-dire, en fait, le plus gros potentat de tout le cinéma allemand.

*
**

Quelques-uns de ces Juifs ont attaché leur nom à des films mémorables, certaines bandes de la période expressionniste, et surtout *Variétés* de E.-A. Dupont, que personne n'a oublié, même pas en Allemagne. Tout récemment, dans les *Trois Codonas*, ouvrage de la nouvelle Tobis aryenne, on projeta pieusement plusieurs images de ce chef-d'œuvre de réalisme.

On répète qu'il serait ridicule de vouloir dénier aux Juifs tout talent. Tout antisémite qui a le goût de l'art regrettera toujours d'être contraint de jeter l'exclusive sur tel Juif dont les dons sont incontestables. Mais le véritable artiste juif ne manque jamais de frayer le chemin à des centaines de sordides coreligionnaires, qui n'ont d'autres desseins que de supplanter le goye. Enfin, les Juifs les plus doués sont presque infailliblement les plus redoutables militants de leur race. Dans *Baruch* et dans *Les deux mondes*, E.-A. Dupont, puisqu'on parle de lui, a été un propagateur assidu des revendications filleuses d'Israël et de sa soif de puissance.

Il faut surtout rappeler que la plupart des célébrités du cinéma juif de Berlin ont été effrontément usurpées. Que de fois n'a-t-on pas entendu dire : « C'est le meilleur film de Pommer » ? Or, Erich Pommer ne fut jamais qu'un intermédiaire adroit, jonglant avec des budgets colossaux, et qui eût été fort incapable de régler sur un plateau la moindre scène à deux personnages. A Berlin comme à Hollywood, le génie juif fut avant tout l'exploitation habile des qualités d'une foule de chrétiens.

De 1920 à 1930, les Français prirent volontiers pour l'expression d'un âpre et fumeux romantisme germanique maints ouvrages qui étaient en réalité marqués de l'esthétisme putrescent des Juifs, chargés de leur virus anarchique. Après l'avènement du sonore, après tant de films distillant la haine marxiste ou l'utopie démagogique, ou encore une morbide sexualité à travers leur atmosphère bourbeuse, c'était le faux luxe du mercantilisme juif, son clinquant de palace international, qui s'emparait des écrans allemands. Après l'esthète, le plus vulgaire marchand. Dans l'un et l'autre cas, l'Allemagne pouvait dire à bon droit que le Juif travestissait son visage et sa pensée.

D'autre part, l'armature financière vraiment solide du cinéma allemand avait pu résister plus ou moins pendant une dizaine d'années aux déprédations des Juifs. Mais à partir de 1930, sous l'action de ces termites, le majestueux édifice chancelait. Les faillites, les fuites inexplicables de capitaux s'y

multipliaient. La gestion du fameux Pommer offrait un écheveau de fripouilleries qu'il devenait de plus en plus difficile de farder avec des apparences de légalité.

Le cinéma juif était inscrit en tête du programme national-socialiste d'épuration. L'arrivée de Hitler au pouvoir, dans l'hiver de 1933, signait sa condamnation.

DES LOGES AU STUDIO

Quelques semaines plus tard, on voyait débarquer à la gare de l'Est une cohue d'individus chafouins, crochus, crépus, au teint brouillé, verdâtres ou bouffis d'une mauvaise graisse jaune, des gueules d'émeute et de crime telles qu'on en voyait autour du tortionnaire Bela Kun, les bohèmes aux oripeaux criards et prétentieux voisinant des seigneurs en pelisses. L'avant-garde de l'émigration judéo-allemande débarquait : les juifs les plus tarés, les plus pernicious, aux casiers judiciaires les plus lourdement chargés, au passé politique le plus inquiétant, écumeurs de Bourse, pillards, provocateurs, agitateurs, proxénètes, marchands de pédérastes, de putains et de drogues. Le cinéma berlinois y figurait au complet.

La grande presse parisienne, avec son intelligence habituelle, saluait d'enthousiasme ces illustres voyageurs.

La première visite de nos hôtes était pour la Ligue des Droits de l'Homme, le Grand Orient de la rue Cadet. Ils assiégeaient en files interminables les portes de ces temples. Les secrétaires surmenés leur remettaient les sésames attendus. Cela paraissait aller de soi. Les Juifs accouraient là comme à leur consulat en terre étrangère. Ceci fait, tout devenait facile. Comment eût-on refusé à ces touchantes victimes des papiers de police quand on venait d'obtenir la vingtième remise des poursuites de Stavisky ?

*
**

Deux mois après, M. Robert Siodmak tournait sur le Champ de Mars les extérieurs de sa première comédie parisienne, *Le Sexe Faible*, d'après Édouard Bourdet.

J'avais eu la faveur d'assister à cette séance. Du directeur, de la production jusqu'à la script-girl, l'état-major tout entier qui s'agitait autour de la camera était juif. Ils étaient là vingt-cinq ou trente, allant, venant, gesticulant, s'égosillant, menant dans leur affreux allemand des palabres interminables, absolument semblables aux youtres à cadenettes qui se revendent entre eux une peau de lapin, au fond d'une sentine de Cracovie ou de Lemberg.

Sous les arbres, un solitaire faisait les cent pas. Comme je m'étais enquis discrètement de son rôle : « Vous le voyez, me dit-il, je suis le Français, l'unique Français et chrétien de cette bande, assistant sans besogne, puisque je ne comprends pas un traître mot de leur charabia... »

Je ne cachai pas à ce témoin mon extrême répugnance pour les intrus et mon vif désir de les voir évincés au plus vite du cinéma, ce qui ne devait pas être si difficile, si l'on en avait un peu la volonté.

Mon interlocuteur secouait la tête d'un air fort désabusé : « Si vous pouvez attendre, me répondit-il, vous serez sans doute le témoin d'une petite scène édifiante. »

Un de nos cinéastes, en effet, n'avait même pas la carte de travail rigoureusement exigée de tous les chrétiens et que l'on distribuait pourtant si complaisamment à ces métèques, sur l'injonction de la Ligue des Droits de l'Homme ou de l'une quelconque des quatre cents associations juives de Paris. Les artisans français, indignés d'un tel passe-droit, avaient alerté la police. Deux inspecteurs, flanqués d'agents, firent bientôt leur apparition. Ils semblaient fort mal à l'aise. Le délinquant, lui, une espèce de rouquin, le prenait de très haut, le chapeau sur l'œil, ricanant, haussant les épaules, lançant dans son patois quelque effronterie aux gardiens de la loi et leur tournant le dos pour aller manipuler un appareil. Au bout d'une demi-heure de ce manège, comme les policiers tentaient une timide offensive, le « maître » Siodmak, avec une bonhomie autoritaire, les prit à l'écart et leur tint un petit discours confidentiel. Au terme duquel les deux émissaires de la Tour Pointue tirèrent courtoisement leur chapeau à tout le monde et s'esquivèrent sur la pointe des pieds.

Le rouquin ne daigna même pas prendre garde à leur fuite. Qu'était-ce que la curiosité de deux flics malhabiles quand cent vénérables et dix consistoires prêts à abattre s'il le fallait un préfet de police, se portaient garants du cher exilé ?

CRÉPUSCULES

Le grand arrivage hébraïque d'Outre-Rhin devait avoir pour conséquence assez imprévue l'éclipse rapide de plusieurs de nos premiers Juifs.

Il s'agit là de rivalités de tribu à tribu, de querelles d'affaires au sein de la grande Internationale qui sont à peu près indéchiffrables aux goym.

Quoi qu'il en soit, l'astre qui rayonne sur les écrans autour du nom de M. Osso pâlit puis bientôt s'éteint. Les Français du cinéma sont en général indulgents à ce Juif russe. Donnons-lui acte avec eux que s'il a dilapidé follement une énorme fortune, son propre argent y a passé aussi, et qu'il se flatte, à bon droit paraît-il, d'avoir payé le plus gros de ses dettes. Il s'en faut du reste de tout que ce nabab soit réduit au grabat et à l'eau claire. Il a déchu de plusieurs degrés, mais les inextricables ramifications de l'industrie cinématographique lui proposeront encore de fructueuses activités.

Le nom du sieur Jacques Haik tombe du fronton de ses palaces, et le petit Tunisien retourne à de sombres tripotages, non sans s'indigner vertueusement contre les « métèques » qui sont arrivés pour « gâcher le métier ». L'estimable Braunberger va faire une faillite frauduleuse d'une quarantaine de millions.

Pour Bernard Natan aussi, l'heure du déclin approche. C'est la pente savonneuse où les grands bandits de finance finissent toujours par glisser. Mais un escroc de cette envergure vraiment balzacienne ne s'effondre pas sans s'agripper furieusement. Il se débat dans le filet chaque jour plus complexe de ses vols et de ses fraudes. A chaque enveloppe, il achète plus cher ses honteuses complicités. Par bribes, le scandale de ses déprédations court tout Paris. Des journaux ont accusé. On cite des chiffres fabuleux, on parle des plaintes qui s'accumulent au Parquet. Le gouffre creusé par les centaines de millions que Natan a déjà dévorés s'élargit à vue d'œil autour de lui. Le moment est venu pour le Juif de la grande esbrouffe. Il vient de mettre son nom sur une nouvelle salle des Champs. Elysées, le Marignan, dernier cri du luxe, une canaillerie de plus, après cent autres, qui coûte par exemple quatre millions deux cent

mille francs aux benoîts actionnaires pour « frais d'établissement de bail » ! Dans ce cadre somptueux, il va donner un gala monstre, une fête dont chacun sortira éberlué.

*
**

Je me rappelle bien cette soirée célèbre, dans la première semaine de février 1934. L'affaire Stavisky s'étendait d'heure en heure. Sur les boulevards, les huées de la foule ne s'apaisaient plus. On se passait à la porte, avec de grands éclats de voix, les dernières nouvelles : le départ de Jean Chiappe, l'affolement de Daladier, l'extravagante promotion d'un policier maçonnique à la tête du Théâtre-Français. La fièvre de l'émeute, l'odeur de la boue remuée gagnaient toute la salle où défilaient sur l'écran les images des *Misérables*, d'autres barricades, d'autres fusillades, la démagogie cent ans plus tôt et déjà aussi imbécile et criminelle, s'installant dans la sottise et dans le sang.

A l'entr'acte, on se montrait les illustrations de la fête : Henry Bernstein et sa femelle Eve Curie, les Herzog-Maurois, une dizaine de Rothschild, la Faucigny-Lucinge, née Ephrussi, le vieux Tristan Bernard et le jeune Jean Zay, les députés, les sénateurs, les Loges, la banque, l'armée, l'Académie, les grands patrons de bordels et les princes du sang, les repus du Comité des Forges et les prébendiers cégétistes, les concussionnaires, les prévaricateurs, les putains les plus emperlées, les plus fameux pédéastes, et tout seul, présenté au beau monde parmi des plantes vertes, son gibus sur le ventre, M. Albert Lebrun.

On se montrait aussi du doigt les deux Natan, tapis le long d'une porte, l'œil aux aguets, l'échine frémissante, comme si les gardes républicains en uniforme de parade avaient été requis pour leur passer les menottes : Natan le petit, M. Emile, directeur artistique, — lui aussi t comme Saint-Granier — qui se trouvait être un long dépendeur d'andouilles, l'orchidée à la boutonnière, avec des prétentions à un chic de cercleux, et Natan le grand, Bernard, tout petit youtre au museau de chacal, blotti derrière l'autre dans son habit fripé.

Ce scandale juif grondant au dehors, au dedans cet autre scandale juif achevant de mûrir, cette foule étincelante et pourrie, ce ghetto couvert de diamants, ces chrétiens sans cervelle se frottant voluptueusement à l'or judaïque, ces deux voleurs traqués, mais se donnant une nuit encore la cynique jouissance de faire défiler devant eux ces pantins, quel beau raccourci de tout un temps et de tout un régime !

L'indignité des deux Natan ne faisait plus l'ombre d'un doute pour quiconque. Il n'y eut peut-être pas dix mains pour serrer les leurs ce soir-là. A trois pas d'eux, en les détaillant des pieds à la tête, on se racontait leur dernier coup. Mais on s'était battu aux portes de leurs bureaux pour se faire inviter. Le dernier mètre des interminables *Misérables* pas sait parmi quelques applaudissements dérisoires. Mais aux étages supérieurs du building, un souper de 2.000 couverts était dressé : marennnes, foie gras, caviar, gibiers, truites en gelée et pour chaque coupe un magnum de brut impérial. Un orchestre jouait à chaque coin des salles. Le festin seul coûtait au bas mot un million. La foule se rua là-dessus comme à la curée.

A l'aube, on débouchait toujours le champagne des Juifs, en essayant de refaire, d'une langue un peu pâteuse, le compte exact de leurs vols.

*
**

Natan, rude joueur, se défendra encore pied à pied. Il fera le voyage d'Hollywood « prestige et défense du cinéma français, collaboration franco-américaine » — où il sera du reste reçu très fraîchement. Il organisera les « journées nationales du cinéma français ». Mais il a trop à faire à reculer jour par jour l'échéance inévitable pour songer encore à des budgets de films. Dès l'année 1934, la firme Pathé-Natan est hors de course et sa production approche de zéro. On attendra bientôt de mois en mois sa faillite, qui sera prononcée finalement en 1936.

La Gaumont Franco-Film Aubert, l'autre grande maison de Paris, n'est pas en meilleure posture. Les aryens y dominent, mais de quel acabit ! C'est la banqueroute politicienne et maçonnique, en digne pendant à la banqueroute d'Israël.

LE LIE DES GUETTOS EST POUR NOUS

Les gros producteurs, malgré leur matériel, malgré les fortunes brassées dans leurs caisses, avaient honteusement trahi la cause du cinéma français, tout en obstruant de leur masse son horizon.

Nous étions quelques-uns, depuis un bon bout de temps, à souhaiter sans remords la ruine complète du cinéma que l'on faisait chez nous. C'était en effet la condition nécessaire de son assainissement et de sa renaissance. La déconfiture de Pathé-Natan et de Gaumont aurait donc dû favoriser nos espoirs. Quelques-uns imaginaient déjà un retour à ces efforts indépendants d'où sont toujours sortis chez nous, et souvent ailleurs, les plus intéressants ouvrages du cinéma.

Les e indépendants » étaient bien là, à pied d'œuvre, mais quels indépendants !

Quelques zozos distingués, snobs du pro-judaïsme, se félicitaient très haut de voir débarquer chez nous ces astres du septième art, ces géniales victimes de l'ignorance et de la barbarie nazies. Ils remerciaient M. Hitler de nous avoir fait un aussi magnifique cadeau. Grâce à ces exilés, nous allions rallumer chez nous le flambeau de la beauté et de l'intelligence, éteint par la stupidité raciale des Allemands.

C'était d'abord présumer beaucoup de la gratitude de nos illustres voyageurs.

*
**

J'avais pu m'entretenir avec le plus fameux de tous, M. Erich Pommer, peu après qu'on lui eût ouvert notre frontière, en lui dépêchant, je suppose, une escorte d'honneur. Je me trouvai devant un Juif du type glaireux, qui ne prit aucun détour pour me déclarer le mépris extrême où il tenait la France et ses gens. Non, M. Pommer ne ferait pas long feu dans un pays aussi miteux, aussi piètrement équipé. M. Pommer ne s'intéressait pas aux nations de troisième zone. Les deniers du cinéma français étaient beaucoup trop modestes pour retenir son attention. Après avoir touché tout juste du bout du pied le pavé parisien, M. Pommer allait franchir la Manche au plus tôt.

En effet, si quelques Juifs un peu moins malotrus que M. Erich Pommer condescendaient à quelques manifestations de politesse pour notre pays, notre franc ne leur inspirait qu'une confiance des plus limitées. Natan, avec ses puissants « *siphonages* » les avait aussi un peu trop bien devancés. Le

marché ouvert à notre cinéma leur paraissait enfin dérisoirement petit après les cent vingt millions de clients de la Mittel-Europa.

Par contre, l'Angleterre offrait un terrain immense et tout neuf. Elle n'avait pour ainsi dire jamais eu de cinéma. A l'instigation des Juifs de la City, les Lloyds de Londres venaient de tirer de leurs réserves un fabuleux paquet de livres sterling, destinées au lancement d'une industrie britannique de l'écran qui aiderait au boycottage des films de l'Allemagne hitlérienne.

Les émigrés juifs les plus astucieux et les plus présentables louchaient avec une extrême concupiscence vers ce Pactole, le plus opulent que l'on eût encore vu dans le cinéma européen. Les plus gros brasseurs de la bande, Pommer, le judéo-hongrois Korda qui avait fait quelques rapides essais chez nous, allaient planter leurs tentes à Londres, accompagnés des plus fameux acteurs juifs : Conrad Veidt, Élisabeth Bergner. Peter Lorre, cet effrayant juif des Karpathes à tête de hibou qui avait été si saisissant dans le grand film de Fritz Lang, *M. (Le Maudit)* prenait le bateau pour l'Amérique où il allait devenir détective japonais ! et remplacer sous le nom de M. Moto feu Charlie Chan, pseudo-chinois né en Suède, dans une longue série de films policiers. Les meilleurs metteurs en scène, le demi-juif Fritz Lang, Erich Charell, auteur de *Le Congrès s'amuse* (ce fut lui du moins qui le disait) ne faisaient que passer et couraient à Hollywood. Max Reinhardt, Napoléon de la mise en scène selon les rabatteurs juifs de la foire de Salzbourg, gagnait lui aussi la Californie, mais à petites étapes, Comme écrasé par le poids de son génie. Léontine Sagan, auteur supposé d'une œuvre vraiment admirable, *Jeunes Filles en uniforme*, allait en tourner un pendant anglais à Oxford.

Nous aurions eu grand tort de les regretter. A l'exception de Fritz Lang, né d'une mère chrétienne et chez qui peut-être, après tout, l'hérédité juive ne domine pas, ces Juifs précédés d'une renommée plus fracassante que toutes les trompettes de Jéricho devaient, sitôt séparés de leurs anciennes équipes de collaborateurs, faire un complet fiasco. Pommer produisait des espèces de tartines pseudo historiques d'un ennui définitif, Léontine Sagan un feuilleton blafard. L'imagination tant célébrée de Charell se révélait en Amérique plate comme un pied de rabbin. Quant au seigneur Reinhardt, Hollywood, après cinq ans, n'est pas encore revenu de son *Songe d'une nuit d'été*, contrefaçon de Shakespeare en carton pâte d'une vulgarité et d'une sottise si monstrueuses que les Yankees du Far-West eux-mêmes en ont eu un haut le cœur. Pour ces kilomètres de pellicule invendable, Reinhardt avait au surplus creusé dans le budget de la Métro-Goldwin une telle brèche que son seul nom fait fuir depuis comme la peste noire tous les financiers de la Californie.

*
**

Avant d'être éclairés par ces révélations, nous aurions pu de bonne foi accueillir chez nous ces Juifs illustres au nom des droits de l'esprit. Mais tout ce qui possédait à tort ou à raison une réputation assise parmi l'émigration du cinéma, n'avait que dédain pour nous.

Ce qui se fixait à Paris, c'était donc essentiellement la pire racaille, des filous de bas étage, des fricoteurs à la petite semaine, dont leurs coreligionnaires d'une certaine surface eux-mêmes s'écartaient.

La bande de Londres, pour être plus huppée, n'en nettoyait pas moins le trésor des Lloyds avec une maîtrise de frères de la côte naufrageant un bateau plein d'or. En moins d'une année, les Juifs créaient et détruisaient dans la capitale anglaise PLUS DE QUATRE CENTS SOCIÉTÉS DE CINÉMA, engloutissant un capital représentant plusieurs milliards de francs pour terminer au plus

deux douzaines de films, absolument informes, à l'exception du Juif Süß, relevé par le talent indiscutable de Conrad Veidt.

Une partie de la tribu se disperse alors, se rabattant faute de mieux sur notre sol. Cette population du cinéma parisien est d'ailleurs agitée de remous perpétuels. On y débarque nippé comme un gueux; deux mois après .on y imprime en lettres géantes son .nom sur tous les murs; on s'y évanouit tout à coup comme un spectre; on détaille avec une valise de carton crevé et on réapparaît soudain avec un train de rajah. A moins que ce ne soit le contraire.

Ce n'est même plus de l'invasion. Ce sont ces migrations de sauterelles dévastatrices, qui fondent sur une terre, la ravagent et la stérilisent, puis disparaissent dans un coup de vent pour aller s'abattre plus loin.

CHAPITRE IV

UN ROYAUME D'ISRAËL

1936, 1937. — Le Front Populaire étale sa chienlit triomphante. Jusqu'au fond des plus lointaines synagogues polonaises, on chante la victoire de Blum. Tous les clans juifs, les griffes en avant, se partagent le gâteau du pouvoir et des biens français : les ministères, la presse, la radio, l'aéronautique, les administrations, la banque, l'enseignement.

Celui du cinéma est le plus impudent. Dans le dernier congrès national juif qui se tint à Genève, les délégués des Juifs de Pologne, cette Palestine d'Europe, faisaient, sous forme de lapalissade, cet étonnant et cynique aveu de la nécessité d'un envahissement complet des métiers :

«... A de rares exceptions près, on peut conclure (de la statistique de l'artisanat) que moins il y a de Juifs dans un métier et plus il est facile aux non-Juifs d'y pénétrer. Plus la part des Juifs s'écarte de la proportion de trois quarts et plus s'élève le taux de nouveaux artisans non-juifs. Plus la part des Juifs est forte dans un métier, et plus il y a de chances de défendre les positions acquises », (publié dans *La Situation économique des Juifs dans le monde*, par le département économique du Congrès Juif Mondial, 1938, tome I).

Tous ceux qui connaissent l'Orient européen retrouvent dans ces mots la tactique simpliste et féroce des rabbins, chefs à peu près absolus des communautés d'Ukraine ou de Bukovine tant pour le spirituel que pour le matériel. Ils choisissent les secteurs les plus favorables, ils y installent judicieusement leurs Juifs et poussent la concurrence contre le chrétien jusqu'à obtenir son élimination totale, ou peu s'en faut. Les Juifs deviennent ainsi les maîtres absolus d'un circuit fermé, leur idéal, où ils règlent les prix au gré de leurs spéculations, où ils combinent leurs filouteries sans risques, un circuit juif, d'où l'argent chrétien qu'ils pompent ne ressortira plus, ira grossir le trésor national d'Israël.

Lorsque la balance du nombre est renversée dans une corporation en faveur du Juif, la solidarité de la la race joue à fond. Elle atteint son but, qui n'est pas de partager, mais de faire d'un métier, d'un morceau de l'économie chrétienne sa conquête complète, une nouvelle colonie du peuple élu, où les derniers « goym », s'ils veulent s'accrocher, seront réduits à végéter misérablement. Cette voracité et cet ostracisme expliquent d'ailleurs les défauts universels et séculaires des Juifs. Incapables de produire

des fruits et de les dispenser à la collectivité humaine, ils ne pullulent ainsi sur les organismes chrétiens que pour en faire autant de branches mortes. Si une hache salutaire n'élague pas ce bois pourri, si la vermine n'est pas vaincue à temps, l'arbre entier y passe, entraînant dans sa chute tous ses parasites juifs.

Après un noyautage progressif, les Juifs depuis 1933, ont acquis dans le cinéma français cette majorité qui leur permet une colonisation complète, depuis les postes de commande jusqu'aux moindres emplois, ceux-là réservés à un menu fretin de youdis dont beaucoup ne tardent pas à se pousser très vite, pour faire place à de nouveaux cousins pauvres. L'avènement de Blum achève de consacrer cette conquête. Les Juifs sont sûrs de l'amitié de tous les ministres qui les naturalisent, étouffent leurs mauvaises affaires, aident à l'arrivée de leurs nouveaux congénères. La solidarité d'Israël peut jouer à plein.

C'est le moment de nous arrêter pour contempler son chef-d'œuvre dans le détail.

DES NOMS ET DES CHIFFRES : PRODUCTEUR ET METTEURS EN SCÈNE

En haut de l'échelle, règne M. Ben Caled, dit Delac, Juif tunisien à lorgnons et crâne pointu de négroïde, président de la Chambre Syndicale de la Cinématographie française, président de la Classe du Cinéma pour l'Exposition 1937 et commandeur de la Légion d'Honneur. Il est depuis de longues années dans la place. Il a été l'introducteur d'innombrables coreligionnaires. Par ses activités multiples et toutes ambiguës, c'est un des corrupteurs officiels du cinéma français.

A la tête de la censure, il y a depuis des années aussi le Juif Edmond Sée, vieille bête portant le grand feutre à la Marx Dormoy. Pour ce qu'on attend de lui, ce soliveau des Loges est largement suffisant. Peu importe que ses services paraissent avoir pour mission principale de maintenir la production française dans une dégradante stupidité. Leur consigne essentielle est de favoriser sous toutes ses formes la propagande marxiste, toutes les images de subversion sociale, et toutes celles aussi qui excitent la croisade belliqueuse des démocraties. L'État français ne reconnaît que pour cet objet là l'utilité et la puissance de l'écran.

*
**

La production est naturellement le domaine de choix de la juiverie cinématographique, puisque c'est là qu'on y remue le plus la finance et qu'au surplus, le producteur tient toute l'industrie entre ses mains.

Voici, pour l'année 1938, la liste fidèle des producteurs du cinéma français

Max Glass, Grégor Rabinovitch, Weiler, Kamenka, Michel Salkind, Pierre Braunberger, Maurice Lehmann, Gargour, Bernard Natan (Tanenzaft dit), Emile Natan (Tanenzaft dit), Henri Ullmann, Simon Schiffrin, Weissmann, Schowb d'Héricourt (Schwob dit), Jacques Haik, Nalpas, Bercholz, Diamant-Berger, Romain Pinès, Ludwig Berger, Fernand Weill, Jack Forester, Algazy, Noé Bloch, Brunn, Roger Weil, Franzose (celui-là était prédestiné !), Dr Markus, Schlosberg, Vondas, Wengeroff,

Pressburger, Sokal, Simon Barztoff, Aron, Lévy-Strauss, Nebenzahl, Mila Kovsky, Loukachevitch, Deutscheister, David, Grinkrug, Arys Nissoti, Jeff Musso, Marc Ermolieff, Misrach, Farkas, Rosenthal, Souhami, Kagansky, Aisner, Heilbronner, Hourvitch, Dantziger, Tuscherer, Schapiro, Sam Temkin, MetzgerWoog, André Aron, Lamer, Mayer-Cohen, Ragzigad, Hartwig, P. Fisher, F. Rollmer, Fademan, Richard Oswald (auteur à Berlin après la grande guerre d'une longue série de films haineusement anti-français, dont une *Affaire Dreyfus* qui servait aussi la cause d'Israël), Léo Fenster, ,Goldenberg, P. Coras, Korestsky, Kœnigfest, Krichsky, Philippe et Cahn, Davis, Lippschitz, Slim Dréga, Z. Silberberg.

On observera l'in vraisemblable multiplicité des personnages pour une production qui ne dépasse pas 110 films.

En regard de cette liste de quatre-vingt-deux très authentiques Juifs, celle des producteurs français comporte exactement douze noms. Encore faut-il ajouter que ces « goym », sauf une ou deux exceptions ont tous été en combinaison avec des Juifs. Notons que cette nomenclature ne porte que sur les films terminés. Si nous avons compté toutes les faillites, toutes les affaires mises en train et abandonnées, torpillées, le nombre des producteurs juifs eût été encore plus considérable, et atteignant sans doute 95 %.

Dans la mise en scène, qui n'est pas aussi largement rémunératrice, la proportion est un peu moins forte. Cependant, pour les grands films de ce même exercice, 58 seulement ont été signés par des metteurs en scène français. Et quand, dans le cinéma, on dit étrangers, il faut entendre juifs pour³ la quasi totalité des cas.

Ces metteurs en scène sont Leonide Moguy, Juif russe naturalisé par les soins du ministère Blum, Robert Siodmak, Max Ophüls, L. Berger, Jean-Benoît Lévy avec son assistante Marie Epstein, Anatole Litvak, qui tourne sans arrêt, Marc Sorkin, Cohen, dit Pierre Chenal, Raymond Bernard, Kurt Bernhardt, etc..., etc.

Notons que plusieurs metteurs en scène français, et non des moindres, tel Julien Duvivier, sont mariés à des Juives, et par elles tenus entre les pattes d'Israël. Quant aux autres, ils chôment. Le jeune débutant aryen, qui était parvenu deux ou trois ans auparavant à montrer son talent dans un film n'a, plus à Paris la moindre chance. Bien heureux s'il arrive, pour gagner maigrement sa vie, à dépanner quelque infâme vaudeville sur lequel une dizaine de Juifs ont déjà trafiqué.

LES EXPLOITANTS

L'exploitation est un ghetto invraisemblable. Voici, pour en donner une idée, un tableau des propriétaires de salles de Paris, à la veille de la guerre :

1^{er} ARRONDISSEMENT. — *Cinéma Sébastopol* ; *Cinéma Universel*. (Deux entreprises juives.)

2^e ARRONDISSEMENT. — *Les Capucines* ; aux mains de Max Viterbo. — *L'Auto* : Némirowski.

— *Le Cinéphone* : Société juive. — *Le Marivaux* : Société Siritzki.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Le Kinerama*.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Cinéma de l'Hôtel-de-Ville* : Goldberg et Lichtenberg.

³ Note de mise en page : le mot original est : pocr

- 5^e ARRONDISSEMENT. — *Au Panthéon* nous trouvons Braunberger, également connu dans la production. — *Le Cluny Palace* appartenant à la Société juive « *Les Moulins d'Or* ». — *Studio des Ursulines* (Gross).
- 6^e ARRONDISSEMENT. — *Cinélat*, directeur : Schpolransky. — *Le Bonaparte* : circuit Zeizig.
- 7^e ARRONDISSEMENT. — *Sèvres Pathé*, une des plus importantes salles de l'arrondissement, appartenant aux Juifs Sélinger et Weismann.
- 8^e ARRONDISSEMENT. — *L'Avenue* : Bernheim. — *Le Balzac* : Schpoliansky. — *Le Biarritz* : Siritzki. — *Paris-Soir* : Weinberg. — *Ciné Unfranc* : Natanson. — *Le Lord-Byron* : Umansky. — *Le Paris* : Umansky. *Cinéphone* : Mogoulsky.
- 9^e ARRONDISSEMENT. — *Les Agriculteurs* : circuit Zeizig. — *Apollo* : Hirsch. — *L'Artistic* : circuit Zeizig. — *Le Ritz* : Mogoulsky. — *Cinéphone* : Mogoulsky. — *Cinérire* : Emsellen. — *Gaîté Rochechouart* : circuit Zeizig. — *Max Linder* : circuit Siritzki. — *Olympia* : circuit Siritzki. — *Théâtre Pigalle* : Chaboub. — *Théâtre Paramount* : Chaboub.
- 10^e ARRONDISSEMENT. — *Boulevardia* : Lehmann. — *Ciné Saint-Martin* : Winocourt. — *Concordia* : Schwartzler. — *Strasbourg* : Nemirowsky. — *Midiminuit* : Boubil
- 11^e ARRONDISSEMENT. — *Ciné Paris-Soir*, *Excelsior* et *Imperator* appartenant à des Juifs allemands.
- 12^e ARRONDISSEMENT. — *Daumesnil 216* : Schleyer. — *Rambouillet* : Eisenstein. — *La Feria* : Weinberg.
- 13^e ARRONDISSEMENT. — *Le Clisson* : Lœw. — *Palace du Moulin* : Gringras et Katz.
- 14^e ARRONDISSEMENT. — *Alésia* : Wertheimer. — *Atlantic* : Weinberg. — *Ciné Paris-Soir* : Chaboub. — *Delambre* : Chaboub. — *Maine-Pathé* : Ritman. — *Olympic* : Esteinstein. — *Pernety* : Rozenwaig. — *Splendid* : Winocourt. — *Théâtre de Montrouge* : Ritmann. — *Univers* : Stransky. — *Vanves Palace* : société juive.
- 15^e ARRONDISSEMENT. — *Palace du Rond-Point* : Feldstein.
- 16^e arrondissement. — *Camera* : Rotmann. — *Le Ranelagh* : Daniloff. — *Le Saint-Didier* : Nemirowsky.
- 17^e ARRONDISSEMENT. — *Ciné Paris-Soir*. — *Gloria* : Pinhus. — *Œil de Paris* : Landowsky. — *Studio de l'Étoile* : Tarcali.
- 18^e ARRONDISSEMENT. — *Cinéphone* : Mogousky. — *Ciné Vog-Pigalle* : Goldberg et Litchtenberg. — *Paris-Ciné* : Oulinann. — *Stephens* : Tompowsky. — *Cité 28* : Gross.
- 19^e ARRONDISSEMENT. — *Alhambra* : Siritzki. — *Palace Flandres* : Voronick. — *Riquet*. — *Rivière* : Burnstien.
- 20^e ARRONDISSEMENT. — *Avron* : Kobrinas. — *Ciné Belle Vue* : Mayer Poutchicts. — *Luna* : Hirsfeld. — *Prado* : Kobrinas.

Encore cette nomenclature, quoique le plus proche possible de la vérité à mon sens est-elle très incomplète.

On n'y tient pas compte, en particulier, du circuit Pathé-Natan et de tous les Juifs qui le géraient parce que ce circuit, au moment où la liste a été dressée, était entre les mains d'un liquidateur. Il faut remarquer que la totalité des salles d'exclusivité, les plus belles, les plus importantes, appartient aux Juifs.

Dans presque toutes les villes de province, la situation est à peu près identique. Le gérant aryen masque le plus souvent un propriétaire hébraïque. Les Siritzki père et fils, outre leurs cinq salles parisiennes, toutes parmi les plus importantes, possèdent éparpillées en province plus de vingt succursales. Les noms harmonieux de Zeizig, de Chaboub rayonnent également sur tout notre

territoire. Ils laissent aux Aryens les petites salles populaires, que se partagent des bistrotts, des bookmakers ou des tenanciers de maisons closes.

Comme il se doit, le plus gros bonnet de ce ghetto est un M. Weill, président de la Chambre Syndicale des directeurs de cinéma, honneur qui lui échoit pour le récompenser sans doute d'avoir été l'un des plus brillants pillards de la firme Pathé-Natan.

...ET TOUS LES AUTRES

Pour caser tous les gendres, neveux, cousins, voisins de nos Zeizig et de nos Franzose, il n'y a plus assez de places dans notre cinéma.

Les exportateurs de films se nomment Marc Laemmlé, Geiger, Agrest, Silberberg, Krikorian, Koenigfest, Léo Cohen, Naas, Levitan, Wittstein, Dittisheim, Geissmann, Bercholz, Silberberg, Wengerhof. On admirera dans quelles mains est remis le soin de faire briller le film français à l'étranger !

Les producteurs se doublent de ces directeurs de production, qui se nomment Michel Bernheim, Metzger Koustoff, Hetch, Roger Woog, Gefman, Lowenberg, entre cent autres.

Les distributeurs de films sont Rollmer, Vakermann, Raisfeld, Klarsfeld à la Paramount, Schless à la « Warner Bras », Lapiner Cohen dit Allan Byre à la « Métro Goldwin », assurant la liaison avec Hollywood.

Jacques Natanson, André Lang, Stegelmann, Valentin Mandelstamm, Jean Jacoby, Mitler, Kaus, etc., etc., sous le nom d'adaptateurs, tripatouillent des scénarios.

On voit passer des gens qui s'appellent Noé Bloch, Simon Barstoff, Gefmann, Agimann, et qui se donnent solennellement pour administrateurs, on ne sait trop de quoi.

Faut-il de la musique, on court la demander à Wiener, effroyable youtre chassieux, semblant toujours traîner des abcès purulents dans le fond de son pantalon moisi, et qui peut se vanter d'avoir musique plus de cinq cents films. Si Wiener succombe par trop sous la commande, on s'adresse à Misraki, fournisseur de cet autre Juif, Ray Ventura, à Kurt Weill, à Michel Levine, à Heymann, à Oberferld, spécialiste des couplets pour M. Fernandel, à Manuel Rosenthal ou au Juif aixois Darius Milhaud dans les grandes occasions, quand on est décidé de faire à l'art tous les sacrifices. Si fortuitement on daigne faire appel aux « goym » Jacques Ibert ou Honegger, c'est qu'ils ont donné à la juiverie tous les gages possibles et qu'il faut bien les récompenser un peu pour le zèle qu'ils ont déployé dans les galas du ministère Blum.

Quant aux techniciens, depuis les opérateurs jusqu'aux maquilleurs, en passant par les monteurs, les ingénieurs du son, les décorateurs, les costumiers, leur troupe innombrable échappe à tout recensement.

Il ne reste donc d'à peu près aryens que les ouvriers électriciens et machinistes et les comédiens, difficiles à remplacer parce que leur réputation est, en général, faite depuis longtemps auprès du public et que, malgré sa crétinisation avancée, il n'est pas encore tout à fait mûr pour entendre l'écran baragouiner à longueur de spectacles le franco-yddish. J'ai à peine besoin d'indiquer que tous les comédiens juifs en état de tourner chez nous, jouissent de privilèges exorbitants, et que si l'on fait un

pont d'or à Jean-Pierre Aumont, si on se l'arrache, si on l'exibe⁴ dans toutes les poses et sous tous les costumes, c'est que cet insupportable petit cabotin, aussi suffisant que nul, se nomme Salomon devant l'état-civil.

LE FILM « FRANÇAIS »

Pour donner une idée encore plus nette du fléau, voici, pris absolument au hasard parmi des programmes d'il y a trois ans, quelques e génériques » de ce que l'on appelait alors des films français. J'y mets en italiques les noms des Hébreux

L'ESCLAVE BLANCHE

Production Lucia Film (*Romain Pinès*)

Distributeur	Les distributeurs associés (<i>Fernand Weil et Spiger</i>).
Metteur en scène	<i>Marc Sorkin</i> .
Supervision	G. W. Pabst (allemand).
Assistant	<i>André Michel</i> .
Chef Opérateur	<i>Michel Kelbar</i> .
Opérateurs	<i>Weiss, Alekan, Nalpas</i> .
Décors	<i>Andrejeff</i> (russe).
Régie	<i>Goulmansky</i> .
Maquilleur	<i>Tourjansky</i> (russe)..
Découpage et scénario	<i>Léo Lania</i>
Directeur de production	<i>Grégoire Geftman</i> .

LE DERNIER TOURNANT

Production	Gladiator film (<i>Smadja</i>).
Distributeur	Lux (<i>M. Rosso</i>).
Metteur en scène	<i>Cohen</i> , dit <i>Pierre Chenal</i> .
Scénario	<i>James Cain</i> .
Adaptation et dialogues	Charles Spaak (belge).
Décors	<i>Wakéwitch</i> .
Musique	<i>Michel Levine</i> .

LES OTAGES

Production	Chronos Film (<i>Seymour Nebenzahl</i>).
Mise en scène	<i>Raymond Bernard</i> .
Scénario	Victor Trivas (heimatlos chassé d'Allemagne,

⁴ Note de mise en page : le mot original est : exhibe

	donné toutefois comme non-juif par certains ouvrages juifs qui sont peut-être erronés), et <i>Léo Mitler</i> .
Dialogues	Jean Anouilh (Français... enfin !)
Directeur de production	<i>Lowenberg et Chemel</i> .
Assistant de production	<i>Ralph Baum</i> .
Assistant	<i>Nicolas Bernard</i> (l'esprit de famille).
Opérateur	R. Le Febvre (Français).
Maquilleur	<i>Klein</i> .

DE MAYERLING À SERAJEVO

Production	<i>Eugène Tuscherer</i> .
Metteur en scène	<i>Max Ophuls</i> .
Auteurs	<i>Zuckmayer</i> et <i>Marcelle Maurette</i> (Française, qui n'aurait pu évidemment œuvrer toute seule).
Dialogues	A.-P. Antoine (Français), <i>Jacques Natanson</i> .
Opérateur	<i>Curt Courant, Otto Haller</i> .
Assistant	<i>J.P. Dreyfus</i> .
Monteur	<i>Jean Oser</i> .
Directeur de production	<i>Ivan Foxzvell</i>

CONFLIT

Production	<i>Cipra-Pressburger</i> .
Scénario	<i>Hans Wilhelm</i> et <i>Gina Kaus</i> .
Adaptation et mise en scène	Léonide Moguy.
Dialogues	<i>Weisskopf</i> , dit <i>Charles Gombault</i> , le belliciste de la presse judéo-maçonnique, aujourd'hui en fuite.
Musique	Jacques Ibert (Français. Ah ! le pauvre isolé. Mais ce maçon n'est-il pas presque chez lui ?)
Directeur de production	<i>Michel Koustoff</i> .
Montage	<i>Maurice Levine</i> .
Décors	<i>Wakhévitch et Colasson</i> .
Administrateur (!) de la production	<i>Grégoire Geftman</i> .
Régie	<i>Sabar, Pessis et Barnatan</i> .
Maquilleur	<i>Safonoff</i> .
Opérateur	<i>Ted Pahle</i> .

Sur soixante noms, nous avons relevé dix chrétiens, dont un au moins douteux, et sur ces dix chrétiens, cinq Français, en tout et pour tout. Car les Juifs, lorsqu'ils ont absolument besoin d'un concours extérieur à Israël, donnent inmanquablement la préférence à un étranger, aussi judéophile que possible, sur leurs hôtes français.

80 % de Juifs, 10 % d'émigrés sans passeports, 10 % de Français autorisés pour leurs attaches marxistes et maçonniques, c'est, hormis les acteurs dont près de la moitié sont d'origine étrangère, russes, roumains, italiens, américains, suisses, belges, l'exacte statistique du cinéma dit français.

LE GHETTO DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Les noms seuls que je viens de transcrire dépeignent déjà cette tourbe. Tous ces youtres en « sky », en « off » et en « eff » sont des nomades vomis par les ghettos d'Orient. Si le Juif, où qu'il soit né est toujours par sa race l'étranger indésirable, ceux-ci sont les pires métèques parmi tous les métèques. Certains promus Français par les bienfaisances des Blum, des Zay et des Marx Dormoy inaugurent ainsi leur troisième ou quatrième état-civil. Beaucoup étaient déjà en Allemagne des heimatlos venus du fond de l'Est, d'on ne savait où, pour répandre leurs venins de guerre civile et piller le mark avant que le Reich épuisé de 1919 retrouvât la vigueur de les expulser.

Leurs gueules offrent toutes les variétés de bassesse et de hideur : crochues, flasques, crêpues, pelées, huileuses. Les yeux clignotants et éraillés derrière de glauques lunettes, ou globuleux parmi les chairs bouffies, ne révèlent que la ruse et l'outrecuidance. Parmi tous ces Achkenazims, on reconnaît la sous-espèce levantine, plus visqueuse encore, s'il se peut. Le sabir répond au yddish, ce qui n'empêche pas de se comprendre. La plupart ne sont même pas capables de dire cinq mots de suite dans notre langue.

Et cela tranche de dialogues, de romans, de pièces, de scénarios.

Ils n'ont pas quitté les beaux quartiers berlinois où ils campaient depuis cinq, dix, quinze années, pour aller s'enterrer rue des Rosiers. Ils n'ont fait qu'un bond de Kurfurstendam sur les Champs-Élysées.

Ils y sont les seigneurs. On n'y voit plus qu'eux. D'autant que comme tous les Juifs, ils ont la faculté de se décupler. Ils y apportent, comme partout ailleurs, les mœurs du bazar oriental. A la terrasse du Fouquet's, dans un coin écarté, vous apercevez un Juif boudiné, vautre dans son fauteuil, tambourinant avec ses doigts chargés d'énormes bagues la table où l'on ne voit qu'une tasse de café vide et une carafe d'eau. Il tourne nonchalamment autour de lui ses gros yeux, il répond à peine par quelques monosyllabes indifférents à un autre Juif, efflanqué, le nez en bec d'ombrelle chevauché d'énormes besicles d'or, tout voûté dans un pardessus râpé, qui se tient debout devant lui comme un héron, lâche une phrase, puis soupire douloureusement, tombe dans un profond et pénible silence où il médite une autre « bédide brobozition ».

Vous passerez deux heures plus tard, la scène continuera encore. Puis, brusquement, à ce jeu quasi muet, succèdent de grands éclats. Le Juif assis s'indigne, s'ébroue comme un honnête bourgeois exaspéré par un marchand de cacahouètes. L'autre, hardiment, s'empare d'un siège, y plante son derrière, et en tendant des mains frémissantes, se lance résolument, dans le flux d'une dialectique précipitée, à l'assaut de son interlocuteur. Ils pourront très bien rester ainsi à s'affronter, glapissant, gémissant, gesticulant, de midi jusqu'au crépuscule en avalant de temps à autre un verre d'eau. Ils se passent des papiers froissés que longuement ils flairent et retournent. Vous croiriez de deux youdis des Karpathes en train de se refiler trois douzaines de cartes transparentes et un lot de casquettes mitées dans l'ombre crasseuse de quelque ghetto campagnard. Mais vous apprenez bientôt des initiés qu'il

s'agit de l'ex-plus grand producteur de Vienne en négociation avec l'un des ex-plus grands producteurs de Berlin et que de leur marchandage sur le guéridon de marbre dépend l'existence d'un film de sept ou huit millions.

Parfois, le troc a lieu sur les trottoirs mêmes. Le flot montant et descendant des promeneurs contourne un petit cercle d'individus exotiques, aux mains et aux yeux fébriles, qui piaillent dans un jargon barbare, semblable à de l'allemand massacré par un sidi. Les échines peuvent être revêtues des plus moelleux draps d'Écosse. Mais le connaisseur voit flotter autour d'elles les lévites ancestrales. Le décor léger des arbres du ciel parisien s'efface pour lui montrer le même groupe en bottes fangeuses et bonnets à queues de renard, se dessinant entre chien et loup sur les murs sales d'une venelle de Cracovie, et poursuivant là-bas comme ici la même palabre, âprement, indéfiniment.

Si le chrétien intrigué s'attarde un peu trop près d'eux, ils lui décochent de soupçonneux regards, comme des recéleurs surpris au milieu de leur partage.

Les chrétiennes les plus appétissantes viennent se frotter comme des chattes amoureuses à ces affreux Belzébuths. Le contact de ces poussahs aux graisses vertes ou de ces vautours n'est sans doute pas toujours très ragoûtant. Mais le métier de vedette installée ou en devenir a ces impérieuses exigences. Dans ce gratin de la prostitution que sont les coulisses des studios, le Juif possède des droits imprescriptibles de cuissage, il a l'omnipotence d'un sultan dans son harem.

Tout autour des grands cafés, des restaurants élégants où l'on salue les Algazy, Rabinovitch, Pressburger, il y a une infinité de bars, de bistrotts, de bouchons où s'affairent les petits rabatteurs, ceux qui travaillent à la commission pour le placement des traites les plus faisandées, qui râtissent tout au plus les billets de mille par paquets de dix, voire un par un. Ceux-là aussi ont leur cour. Mais ils doivent se contenter des faveurs des figurantes, chaperonnées souvent par des pédérastes de trottoirs qui, les soirs de râfle, excipent en se déhanchant de leur profession de « cinéastes ». Les petits chacals juifs meuvent ce bétail fardé, prélevant sur les cachets des pourcentages mystérieux. Ils hantent aussi des aryens rougeauds, bons garçons, au feutre rejeté sur la nuque, qui parlent fort avec des accents de terroir. Ce sont les patrons' des salles de province qui jouent dans les combinaisons du cinéma d'Israël le rôle de l'épargnant pour la Bourse et, fils de Toulon ou de Carcassonne, offrent le pastis et leur cordial tutoiement aux natifs de Lvov et de Nagy-Varad.

CHAPITRE V

LEURS FINANCES

Mais les Juifs du cinéma ne se sont pas contentés de nous offusquer par leur laideur et d'acheter les plus jolies filles de Paris.

Les méfaits par lesquels ils ont marqué leur passage ont été de deux ordres : matériel et spirituel.

La fripouillerie de cette tribu des Champs-Élysées était devenue légendaire. Seuls, bien entendu, les pouvoirs publics l'ignoraient. J'ai relu ces temps-ci, pour ma documentation, un insipide bouquin de près de quatre cents pages, *Où va le cinéma français*, où ont été réunis par le député Jean-Michel Renaitour, président du groupe du cinématographe de la Chambre, les analytiques de toutes les séances de ce cénacle pendant l'année 1937. C'est un bel échantillon du verbiage parlementaire, diffus, avantageux, plein de salamalecs hypocrites et de faux-fuyants, et que le président se hâte de détourner avec des bénédictions académiques dès qu'il risque de frôler le vrai problème. Après dix mois de ces « travaux », on créa un grand comité du cinéma, avec concours d'académiciens et d'ambassadeurs et on se sépara en se congratulant d'un aussi brillant résultat.

M. Jean Zay avait honoré de sa présence l'une de ces réunions, et reçu les fleurs et les bravos de tout le monde. On avait entendu aussi M. Raymond Bernard, M. Édouard Sée, M. Grunebaum-Ballin, du Conseil d'État — car il n'y avait pas de bonne commission de quoi que ce fût sans un parfum de pandectes — M. Klarsfeld et M. Roger Weill, ce dernier représentant l'estimable firme Pathé-Natan sur laquelle on se garda bien de lui demander les moindres comptes. On le félicita au contraire d'appartenir à une aussi glorieuse maison. Le groupe du cinéma avait du reste jugé plus commode et prudent de déclarer dès l'abord que les questions monétaires lui échappaient, étant du ressort de la sous-commission des finances. M. Vandal, aryen, mais associé de Delac-Ben Kaled, tint à s'élever en termes indignés contre les calomnieurs qui osaient mettre en doute la probité du monde cinématographique. Ai-je besoin d'ajouter que pas une seule fois, au cours des quatorze séances, la plus timide allusion ne fut faite aux Juifs, ou même plus pudiquement aux « étrangers » du cinéma ?

Mais sitôt sortis de ces antres parlementaires, on n'entendait parler que des margoulinis hébreux. Paul Morand leur avait consacré un roman, *France la Douce*, sans toutefois avoir le courage d'écrire en

clair les quatre lettres du mot « juif ». Ils étaient devenus des personnages classiques des chansonniers et revuistes, au même titre que Mistinguett et Cécile Sorel. Le dégoût qu'ils inspiraient renversait toutes les barrières politiques. On voyait brusquement des metteurs en scène communistes mais aryens, réduits à l'inaction, passer à l'antisémitisme le plus farouche et répandre autour d'eux les rares journaux d'extrême droite qui osaient imprimer la vérité au milieu de l'avalissement honteux de la presse.

On peut dire que dans les deux années qui ont précédé la guerre, tout ce qui portait un nom chrétien dans le cinéma de Paris était devenu plus ou moins antijuif, même quand il vivait confortablement au sein des affaires juives. L'enquêteur qui faisait un tour dans les studios récoltait une provende inépuisable d'épithètes : « Ah ! Les crapules, les pirates, les menteurs, les gangsters, les étranglants, les faussaires ! »

Mais encore ? Comment ces bandits procédaient-ils ? Leur effroyable ingéniosité, la multiplicité des scandales révélés par lambeaux ne permettaient guère à des journalistes très naïfs en matière d'argent d'en donner une image d'ensemble. Cela devient plus facile avec quelque temps de recul.

UN AVEU DE JEAN ZAY

Les escroqueries du cinéma partaient d'un principe à peu près immuable et très simple, pratiqué du reste par les Juifs dans tous les commerces et toutes les industries qu'ils ont saccagés : pour la confection d'un film, créer une société-prétexte au capital social aussi dérisoire que possible, jouant le rôle d'appât à espèces plus ou moins fraîches dont la bande s'enrichissait, dévorant tout ou laissant des restes selon son avidité, son audace, selon l'aisance ou le danger de l'opération. La « raison sociale », cela va de soi, ne manquait jamais de disparaître dans ce pillage. C'étaient en somme des variantes de la technique Natan.

Le recueil des séances de la Commission du Cinéma donne à ce sujet des chiffres d'autant moins récusables et d'autant plus éloquents que MM. les députés les entendaient de la bouche de Jean Zay lui-même, lisant devant eux un rapport dressé par ses bureaux, et dont il se garda bien de tirer la moindre conclusion.

«... En 1935, il s'est constitué 158 sociétés nouvelles qui représentaient 17 millions de capital, et en 1936, il s'en est constitué 175, soit beaucoup plus, mais qui ne représentaient plus que 12 millions de capital, soit 5 millions de moins : c'est l'indication formelle de la multiplication des sociétés et de la réduction des capitaux sociaux, par conséquent de l'objectif limité des sociétés qui se forment.

« La moyenne des investissements dans cette industrie est tombée à 109.000 en 1925, ce qui était déjà un chiffre dérisoire, à 67.000 en 1936. Quant au nombre des sociétés en faillite, il a été en 1935 de 52 sociétés et de 65 en 1936. »

Ceci pour une centaine de films péniblement sortis chaque année des studios parisiens.

67.000 FRANCS DE CAPITAL VERSÉ POUR UN FILM QUI NÉCESSITAIT AU MINIMUM DEUX MILLIONS ! Encore est-ce là une moyenne qui devait dégringoler de 1937 à 1939. ON A VU DES SOCIÉTÉS SE CRÉER AVEC 25.000 FRANCS, POUR PRÉTENDRE À LA PRODUCTION D'UN FILM QUI COUTERA QUATRE MILLIONS. Calculez la marge laissée aux tripotages et aux déprédations... Petit détail : très souvent les vingt-cinq billets n'appartenaient même pas au « fondateur », mais lui étaient prêtés pour une heure et moyennant mille francs par un spécialiste de ces tractations qui se hâtait de les rempocher une fois que le premier juif les avait étalés sous le nez d'un notaire.

Nous pouvons être vraiment fiers de notre esprit juridique. Était-il monument plus grotesque jusqu'à ces dernières semaines que notre législation sur les sociétés ? Et que de lacunes ne comporte-t-elle pas encore ! Le droit français en face de la duplicité juive pourrait se représenter comme une brochette de chicanoux myopes plongés jusqu'aux oreilles dans un Dalloz qu'ils épluchent lettre à lettre tandis qu'autour d'eux de lestes et ingénieux brigands mènent une sarabande diabolique et à chacun de leurs nouveaux tours ramènent dans leur poche la bourse d'autrui.

Balzac décrivait déjà il y a plus de cent ans le vol consommé « sous les apparences de la légalité », le seul véritablement dangereux pour une société. Les Juifs rompus par leurs atavismes rabbiniques et orientaux à toutes les jongleries de procédure devaient le perfectionner incroyablement. Mais il faut dire que la loi leur fut sciemment complice. La magistrature française, avec tous ses textes et toute sa religion de la forme n'était plus qu'une collection de pantins dont les capitalistes, les politiciens et les fripouilles dorées d'Israël tiraient avec sérénité les ficelles.

VIRTUOSES DE LA FAUSSE TRAITE ET DE LA FAILLITE

Ainsi, le premier youtre venu, revendeur de chaussettes ou refileur de cocaïne, ayant derrière lui trois ou quatre faillites, ne possédant même pas un passeport régulier avait toute licence de créer autour de l'Étoile une « Star-Film », une « Atlas-Film », une « Jupiter-Film ». (on ne se refusait rien) consistant en un réduit quelconque, une superbe plaque de cuivre sur la porte, une table de bois blanc, deux chaises, un téléphone, une dactylo, deux ou trois dizaines de mille francs dans un tiroir et d'y aspirer, d'y brasser des liasses de chèques et de traites bien plus commodément qu'un industriel ayant en bâtisses et en machines pour vingt millions de « répondant ». Le coup perpétré, c'était l'enfance de l'art que de mettre la clef sous le paillason, et, selon le risque, d'aller créer une « Gloria-Film » sur le trottoir d'en face ou de porter ses pénates au delà des mers.

Sur ce scénario classique, l'astuce de la race inventait à l'infini des combinaisons nouvelles. On ne peut donner ici qu'une bien faible idée de ce répertoire inépuisable de filouteries et de faux.

Dans toute entreprise non juive, même si les moyens employés sont peu scrupuleux, le but naturel est d'introduire sur le marché un produit qui puisse se vendre avec des bénéfices plus ou moins honnêtes. Dans le cinéma juif, le film à faire était uniquement l'alibi capable de susciter un magot. La qualité marchande de l'ouvrage, voire même sa terminaison restait tout à fait subsidiaire.

La grande aubaine, c'était évidemment d'attraper au filet un beau commanditaire bien gras et bien neuf dans le métier, prêt à se faire soulager en toute candeur d'âme de plusieurs « unités » dans le mirage des dividendes du cinéma. Cet entôlage avait fait merveille sur les familles nobles et encore huppées, sur le haut clergé, sur les quinquagénaires aussi riches de rentes que d'illusions concernant la photogénie de leur maîtresse. Dans les belles années, on les accouchait à la file de trois ou quatre chèques d'un million ou d'un demi-million chacun, leur présentant pour toute justification de ces mises de fonds quelques bouts éparpillés de pellicule. Si le film, une fois sur deux, voyait finalement le jour, les fonds versés par le bailleur se chiffraient au triple et quadruple du coût réel de la bande.

Toutefois, ce gibier du commanditaire profane et rançonnable à merci, trop assidûment traqué, avait fini par devenir rare. Lorsqu'on en levait un, aux jolis jours de 1937, c'était pour la curée une telle presse de Juifs que selon le mot dégoûté de l'un d'entre eux, « le travail ne payait plus ».

On avait affaire alors aux commanditaires multiples, dénichés par des bandes de rabatteurs, l'exemple des plus gros servant à aguicher les petits, et que l'on plumait en détail. Une commandite de 200.000 francs en argent presque frais, avec une signature de poids et une rosette de la Légion d'Honneur à la clef pouvait suffire à drainer par petits paquets le double million. Inutile d'entrer dans le détail, qui se laisse suffisamment deviner, des commissions, remises, pourboires, entremises de toutes sortes que ces manœuvres entraînaient. On parle pour mémoire aussi des commandites fictives.

*
**

Dans les trois ou quatre ans qui ont précédé la guerre, la majeure partie des fonds de la production était fournie, sous forme de traites, le plus souvent par les exploitants des salles de province qui avaient pour leur clientèle un besoin urgent d'être fournis en films français et prêtaient sur le nom d'une vedette réputée commerciale. C'était alors le célèbre et infernal manège des faux effets, deux ou trois traites dressées et lancées par les Juifs pour chaque créance et remises à des établissements de crédit ou des fournisseurs différents.

En règle générale, au premier tour de manivelle de n'importe quel film, la moitié au plus du capital nécessaire était disponible.

Ainsi, M. Arschmeck, ancien calicot du ghetto de Lipskani à Bucarest, cinéaste depuis son passage à Berlin, et possédant présentement pour siège social un guéridon dans un coin : du Colisée, vient d'avoir la cervelle traversée par un titre mirifique : mettons que ce soit *Charivari d'amour*. Incontinent, il court acheter une page de publicité sur papier or avec lettres en vermillon dans un journal corporatif. Il corse le placard de quelques noms de comédiens en vogue. Au bout de huit jours, le titre est acheté à l'étranger. Quelques exploitants prennent une option. Voici M. Arschmeck fourni déjà de certaines disponibilités. Si ce n'est qu'un faisan de toute petite volée, il peut s'en tenir là. Il ne lui sera pas interdit de recommencer un peu plus tard avec *Le béguin de la Cantinière*. S'il a flairé entre temps quelque combinaison plus avantageuse à Londres, il disparaît sans laisser de traces, avec un premier fonds de roulement gagné, comme on le voit, sans trop de peine. Mais s'il est décidé à prospector Paris et s'il y a de hautes visées, il peut faire maintenant les frais d'un scénario.

Un film pourvu d'un scénario et d'une distribution éblouissante sur le papier, c'est déjà, en matière de commerce juif, une denrée hautement monnayable. M. Arschmeck n'aurait plus qu'à renier le dieu d'Abraham s'il n'en tirait pas quelque deux ou trois cents billets. Il a créé la firme *Absalon*, la troisième de la semaine dans le 8^e arrondissement. Après quelques tours de manivelle, il lui sera loisible de la mettre en faillite. Il aura peut-être aussi avantage à patienter pour cela jusqu'au premier million, sur lequel son prélèvement sera fort coquet.

Il est possible que le film soit arrivé au tiers, aux deux tiers de sa réalisation. Brusquement, tout s'effondre. Cinq cent mille francs de traites maquillées sont en souffrance aux quatre coins de Paris. L'argent liquide a fondu entre vingt mains, car M. Arschmeck n'est pas seul, il a autour de lui sa tribu dont les dents sont longues. Tout s'arrête dans le studio loué. *L'Absalon-Film* n'est plus qu'un souvenir. La pellicule va dormir dans un coin, aussi tristement qu'un paquet de chèques sans provision.

Le cas est si fréquent (un film sur trois, selon le rapport de Jean Zay cité plus haut) que des requins se sont spécialisés dans le rachat de ces films, à Moitié de leur valeur, aux commanditaires qui pourront encore s'estimer heureux de n'avoir pas perdu plus de 50 % si toutefois ils n'ont pas été réglés en monnaie de singe. Il est arrivé ainsi que des films changeaient trois et quatre fois d'estampille avant d'être enfin terminés.

*
**

Il est arrivé encore, puisque tout arrive, que le film achevé se vendait bien pour des raisons d'habitude fort étrangères à sa valeur et qu'en somme les bailleurs de fonds auraient réalisé une affaire acceptable. Mais le producteur avait bien trop de tours dans son sac pour laisser cet actif figurer aux écritures de sa firme. Le Juif Pinhas dit Romain (je vous demande un peu) Pinès, était un virtuose de ces sortes de subtilisations. Ce qui ne l'empêcha pas d'exercer impunément son industrie chez nous de 1926 jusqu'à la guerre.

Les pires écumeurs, comme il se doit, se trouvaient en effet en haut de l'échelle, parmi ceux dont les noms, brillant sur les écrans en tête de films aux titres connus, jouissaient hélas d'un crédit constamment renouvelé.

Jusqu'au moment où, toujours trop tard, leur malhonnêteté se dévoilait. Seymour Nebenzahl, par exemple, directeur à Berlin de la *Nero* qui produisait les films de Pabst et de Fritz Lang, était arrivé chez nous avec une véritable auréole. Tout le monde ne pouvait pas savoir qu'il avait fui l'Allemagne en y laissant une gigantesque ardoise de dettes. L'eût-on révélé que cela fût passé pour une calomnie « hitlérienne ». Ce grand homme eut tout loisir pendant six ans à Paris de tripoter et de détourner des fortunes. D'autant qu'un des premiers films de sa nouvelle maison « française » avait été *Mayerling*, énorme succès public. Au mois de mars 1939, sentant le vent mauvais, il leva brusquement le pied pour l'Amérique, laissant un passif en rapport avec sa célébrité et la considération qui l'entourait, et sans même avoir pris la peine de régler ses plus modestes employés.

Il faudrait encore parler de la clique des distributeurs et des impôts inouïs qu'ils prélevaient sur la moindre bande. Une de leurs missions était d'étrangler au passage tout film de valeur qui par hasard avait pu naître hors du cercle d'Israël. Ils l'écrasaient par de telles tares, ils faisaient si bien truquer ses recettes que les réalisateurs aryens assez téméraires pour avoir voulu s'affranchir du monopole juif, se dégoûtaient et ne récidivaient pas.

Pour ces exportateurs, un de leurs coups classiques était de revendre quatre ou cinq fois le même film à un pays étranger, de préférence quelque république sud-américaine.

*
**

Des associations de capitaux chrétiens, solides, aussi honnêtes que possible, bien résolues à mener un combat de race auraient sans doute pu au moins tenter de barrer la route à la mafia juive. Elles y seraient parvenues dans les années qui suivirent la guerre. Mais les possédants français n'avaient pas à l'époque la clairvoyance nécessaire. Ils ne croyaient ni au péril juif, ni à l'avenir du cinéma. Dans la suite, il leur eût fallu une hardiesse, un goût de la lutte, un sens national qui leur faisaient absolument défaut. Puis, il fut trop tard. Après 1933, on ne pouvait plus remonter le courant sans l'assistance des pouvoirs

publics. Or, ils étaient à la dévotion d'Israël. L'unique essai de financement aryen, celui des Lyonnais de la C. C. T., était trop timide, trop isolé pour devenir efficace.

Les escrocs juifs ont donc en liberté mis au saccage l'industrie française du cinéma. Ils en ont fait un maquis farci de détrousseurs dont on conçoit que les braves gens se soient prudemment écartés. Ils y ont tout faussé, tout démoli, le crédit, le marché intérieur, l'exportation. Selon leurs méthodes d'élection, ils y ont vendu surtout du vent, des centaines de kilomètres de pellicule fictive. Mais quand leur denrée existait réellement, cela ne valait guère mieux.

Quand le Juif ne vous refait pas purement et simplement votre portefeuille, quand il ne vous colloque pas contre votre bel argent des valeurs de pétroles imaginaires, il vous vole sur la qualité. Quand vous n'avez vraiment rien à vous faire voler, il s'en prend à votre cervelle.

CHAPITRE VI

LEUR ART

Les Juifs ont été les principaux agents _de l'abaissement du cinéma français en favorisant le déplorable système du financement des films par les petits propriétaires de salles. Cette dictature par le bas équivalait à la démagogie des Blum et des Zay en politique. Des boutiquiers le plus souvent incultes, vulgaires, quand ils n'étaient pas de mœurs assez écœurantes, devenaient les arbitres suprêmes du cinéma, puisqu'ils avaient en main le redoutable pouvoir de faire naître des films, et seulement les films qui répondaient à leurs désirs.

A cette démagogie, nous devons l'interminable série des vaudevilles imbéciles, fabriqués à la chaîne, avec les plus grossiers et les plus sommaires procédés, exactement comme la camelote des uniprix juifs. Le cinéma a pu être ainsi confondu chez nous avec une entreprise systématique d'abrutissement public. Et c'est ainsi que de bons esprits hésitent encore à reconnaître ses admirables moyens d'expression.

DÉMAGOGIE JUIVE

Les mercantis juifs nés en Ukraine ou en Slovaquie, flanqués de souteneurs marseillais et de bistrots toulousains, quand on protestait contre ces inepties, répliquaient que c'était l'article commercial conforme au goût de la clientèle. Je sais trop bien que le goût des foules du XXe siècle est naturellement médiocre. Mais les margoulins ne cessèrent de l'encourager dans ce qu'il avait de plus niais et de plus vil. Ils ont retardé, compromis pour des années l'éducation de l'œil et de l'esprit chez les spectateurs des salles obscures. Que l'on n'entende pas ici, de grâce, ce mot d' « éducation » dans son acception scolaire. Je veux parler seulement de certaines habitudes de pensée, d'un certain sens du vrai langage cinématographique qui, peu à peu, s'implanterait dans la majorité du public, réduirait la distance toujours consternante qui sépare chez nous la masse de l'artiste digne de ce nom.

Que nous ayons fort à faire dans ce domaine, mais qu'il ne nous soit pas impossible d'y remonter la pente où l'affreux négoce judaïque nous précipite, j'en veux au moins une preuve d'assez de poids. Nous avons pu voir à Paris depuis l'armistice un film allemand, *La Lutte héroïque*, conçu d'après un scénario très austère et qui eût fait pousser de beaux cris à nos trafiquants, puisqu'il s'agit de la vie du Dr Koch, le médecin qui découvrit le bacille de la tuberculose. Par le talent, la conviction des auteurs et des interprètes, ce film arrive à concrétiser dans ses images le courage, les déceptions, les joies d'un homme de génie avec une vérité, une intensité de vie tant physique que spirituelle qui fait songer à une biographie du savant telle que Balzac eût pu l'écrire. C'est en tous points une œuvre d'art, et aussi une œuvre morale, réconfortante, sans aucune des mesquineries et niaiseries des navets du genre édifiant. Elle a remporté un immense triomphe populaire en Allemagne. Compte tenu de ce que Koch est un personnage plus célèbre outre-Rhin, l'accueil fait au film à Paris n'a été qu'un succès d'estime assez décevant. Aucune raison d'ordre politique ne joue en l'occurrence, puisque beaucoup d'autres spectacles allemands, de moindre qualité, font salle comble tous les jours à Paris.

Faudrait-il en déduire que le peuple allemand est originellement plus compréhensif, plus sensible que le peuple français ? Je pense que personne chez nous ne se résignerait à une aussi décourageante conclusion. Mais je pense aussi que le Reich national-socialiste, tout en laissant sa part au simple divertissement, a commencé d'entreprendre des efforts sérieux pour élever le niveau spirituel d'un public qui, lui aussi, fut, durant de longues années, submergé par la camelote juive. Il y a là pour nous une tâche passionnante à entreprendre, à la condition que l'État s'en mêle, généreusement pour la finance, discrètement pour le reste, et que l'on n'abandonne pas cet ouvrage aux bénisseurs et prêcheurs professionnels. Mais la condition première est d'éliminer inexorablement le Juif.

*
**

A en croire certains gobe-mouches, cette élimination complète serait une catastrophe, car sans nier la piraterie évidente des Juifs, ils voudraient qu'elle fût compensée par leurs qualités artistiques, par les dons irremplaçables qu'ils apporteraient au cinéma, par leur rôle d'animateurs.

J'ai déjà fait rapidement justice de ces propos en parlant d'Hollywood et de l'Allemagne d'après-guerre. Quand on est bien au fait du battage, des énormes hyperboles que les Juifs font colporter sur leur propre compte, leur part réelle de créateurs se réduit à des proportions très modestes.

J'ai dit comment nous avons hérité, en France, des plus médiocres. Pendant qu'ils s'installaient en maîtres absolus dans notre cinéma, Jacques Feyder donnait coup sur coup trois œuvres magnifiques, *Le Grand Jeu*, *Pension Mimosas*, *La Kermesse Héroïque*, le seul film français qui, après avoir été applaudi à travers toute l'Europe, ait fait une véritable carrière aux Etats-Unis. Il était déjà scandaleux qu'un homme de la valeur de Feyder n'ait pu réaliser ces ouvrages que grâce à des capitaux étrangers, qu'il ait été ignoré de tous les Natan et consorts. Ses derniers succès le désignaient en tout cas comme un des maîtres de l'écran français, un de ceux que des firmes soucieuses de leurs intérêts à la fois les plus élevés et les plus positifs doivent se disputer l'honneur d'employer. Par un paradoxe inouï, après cette triple réussite, il ne fut plus possible à Jacques Feyder de tourner en France un seul mètre de pellicule. Il devait attendre et piétiner pendant trois ans avant de pouvoir réaliser... en Bavière, son nouveau film, *Les gens du voyage*... Le talent, sous une forme aussi indiscutable, portait ombrage aux Juifs, ne constituait plus pour eux qu'une concurrence qu'ils écartèrent par une sournoise et farouche opposition.

René Clair, lui aussi, après avoir réalisé chez Pathé-Natan un seul film, *Le dernier milliardaire*, ce qui ne lui porta pas bonheur, puisque ce fut son premier échec, ne trouvait plus, sous la grande juiverie, aucun engagement.

*
**

C'est une singulière méthode pour encourager le « septième art » d'un pays que de commencer par y rendre la vie intenable à ses meilleurs auteurs.

Pour les fameuses gloires du cinéma allemand, j'ai signalé le brusque dégonflement qu'elles subirent sitôt arrivées chez nous. Le cas le plus étonnant fut celui de Max Ophüls, qui débarquait de Vienne, précédé par la réputation de *Liebelei*, films d'une délicieuse sensibilité, et d'une facture de grand virtuose. M. Max Ophüls, une fois installé à Paris, commença à faire la petite bouche. Aucun des scénarios qu'on lui soumettait n'était digne de son génie. Il fallut mobiliser en son honneur Mme Colette, qui écrivit consciencieusement l'histoire et les dialogues de *Divine*. M. Ophüls dut se résigner enfin à tourner. Son produit fut une pauvre chose gauche et informe. Sur le plateau, M. Ophüls était apparu égaré, bafouillant, tâtonnant. Les langues se délièrent et on apprit que selon toute vraisemblance, M. Ophüls avait à peine mis la main au *Liebelei* viennois.

A la lumière de ce fait, il faudrait réviser beaucoup d'illustrations du cinéma juif, rechercher les complicités tortueuses, les chantages, les pressions qui leur permirent de s'établir. On y verrait qu'après l'usurpation de la propriété matérielle, les Juifs pratiquent aussi froidement celle de la propriété spirituelle, et que parmi leurs plus fameux metteurs en scène, abondent les vulgaires négriers. Privés à Paris de leurs esclaves, ils ne pouvaient manquer de laisser transparaître leur imposture.

Exécutés à la petite semaine, abandonnés, repris puis lâchés de nouveau par des équipes toujours différentes, entourés d'une nuée de forbans n'ayant d'autre souci que le pillage des budgets, il n'est pas étonnant que les films juifs de Paris aient senti le sabotage, l'improvisation vaseuse, la chienlit, comme les pavillons de l'Exposition Blum.

Tout le monde se rappelle ces lugubres pantalonnades où les acteurs ahuris anonnaient un texte qu'ils ne pouvaient avoir appris puisque la veille même le dialoguiste n'était pas encore engagé ; ces mélos empruntés aux carcasses les plus vermoulues du théâtre bourgeois, où le héros ignorait, comme les auteurs du reste, si la fin de la scène qu'il commençait de tourner le verrait pendu ou gagnant le gros lot ; ces drames « historiques », ces Versailles, ces Tuileries, cette cour de Catherine de Russie dont les décors et les costumes semblaient loués chez des fripiers du Carreau du Temple, avec une profusion de verroterie de bazar pour cacher les trous.

L'ESTHÉTISME MARXISTE

Les Juifs se montrèrent cependant fort glorieux d'une série de films qui marquaient, selon leurs agents de publicité, la renaissance du cinéma français (par les bons soins d'Israël) et qu'une foule de snobs, de niais, les gigolos des Champs-Élysées, les intellectuels communistes de la rive gauche saluaient comme de grandes œuvres d'art.

Je parle surtout des films que se mit à produire coup sur coup, à partir de 1937, Marcel Carné, ancien assistant de Jacques Feyder : *Jenny*, *Le Quai des Brumes*, *Hôtel du Nord*, *Le Jour se lève*. Marcel Carné est aryen. Mais il a été imprégné de toutes les influences juives, il n'a dû qu'à des Juifs son succès, il a été choyé par eux, tous ses ouvrages ont été tournés sous leur étiquette, en particulier celle du producteur Pressburger. Carné, qui ne manque pas de dons, a été le type du talent enjuivé, à l'exemple de Pabst dans l'Allemagne d'après-guerre. Il a été, en France, le représentant le plus accompli de cet esthétisme marxiste qui est partout un des fruits de la prolifération des Juifs et qu'engendre spontanément la déliquescence politique, financière et spirituelle qui suit toujours la judaïsation d'un État. Berlin le connut de 1919 à 1930. Il sévit aujourd'hui dans le théâtre de cette capitale juive qui s'appelle New-York et commence d'entamer Hollywood. Cet esthétisme est à la fois geignard et brutal. Il prend ses sujets dans la boue et le sang, il les traite avec un naturalisme systématique, qui s'accompagne de symboles sociaux gros de révolte et de haine, sournois et veules aussi, évoquant la besogne destructive du Juif si volontiers nihiliste pour les seuls goyms beaucoup plus que la vaillance de l'insurgé qui se dresse fusil au poing. Les faubourgs lépreux et brumeux qui lui servent de cadre n'exhalent que des sentiments sordides, de fielleuses revendications. Ses héros sont de médiocres assassins, des candidats au suicide, des souteneurs, des filles, des entremetteuses.

Je ne tiens pas boutique de morale. Les vrais artistes doivent être libres de peindre les pires crimes. Mais Carné et ses Juifs ont vautré le cinéma français dans un fatalisme, un déterminisme dégradants. Leurs personnages tuent ou s'abîment dans le vice avec une répugnante aboulie. Le plus grave est que l'auteur veut nous apitoyer sur ces pantins abjects qui nous offrent des hommes une image presque animale, où la volonté n'a plus de part. Comme il n'y a plus de lutte dans ces consciences avachies, flottant au fil d'un destin fangeux, ces soi-disant tragédies sont sans ressort dramatique, elles ont toutes un aspect inachevé et confus. Mais surtout, dans l'immense diffusion du cinéma, ces produits spécifiques du judaïsme ont joué un rôle de dissolvant social, contribué à l'aviissement des esprits et des caractères. Ils ont prolongé sur l'écran, en l'aggravant de tout le pouvoir qu'il possède, la littérature de bas-fonds du *Paris-Soir* dont le Juif Lazareff était le maître d'œuvres.

Dans ce genre, les metteurs en scène juifs Cohen, dit Chenal, ou bien Leonid Moguy n'ont même pas eu, comme Carné, l'excuse du talent. Chenal, après avoir débuté en plagiant assez adroitement tout le monde, était passé au plus sordide commerce, au plus bas romantisme de la prostituée et de l'assassin. Dans les films de Léonid Moguy, *Prisons sans barreaux*, *Conflits*, *Le Déserteur*, on reconnaissait aussitôt la grossière transposition de la jérémiade fielleuse et de la frousse des vieux ghettos. Léonid Moguy, petit juif russe, naturalisé grâce à ses amitiés politiques après moins de trois ans de séjour chez nous, se croyait permis de vitupérer, avec quel inénarrable accent, les « sales métèques qui venaient pourrir le cinéma ». Porté par une réclame gigantesque, Léonid Moguy était juste, avant la guerre, le plus demandé des metteurs en scène « français » et ses films aussi niais que vils jouissaient d'une diffusion inépuisable.

AU SERVICE DU BELLISCIMSE JUIF

On n'en finirait pas de dresser ce réquisitoire des Juifs du cinéma. A les entendre, évidemment, les studios de Berlin étaient depuis leur départ dans une complète déconfiture. Pour s'assurer qu'ils ne seraient pas contredits autant que pour tirer une vengeance, ils avaient pratiqué chez nous un

boycottage à peu près complet de la production d'outre-Rhin. En nous faisant épouser ainsi une querelle où nous n'avions pas la moindre part, ils nous privaient du spectacle de plusieurs remarquables films que les artistes du Reich ont fort bien réalisés sans eux. — je parle de ceux qui représentent véritablement l'art et l'esprit germaniques, et non des imitations du cinéma américains comme nous avons pu le voir depuis juin 1940 ; ils tarissaient ainsi une source qui avait toujours été pour nous très fructueuse d'échanges commerciaux, d'influences artistiques.

Dans ce domaine comme dans tous les autres, ils travaillaient à aggraver le malentendu, à creuser un fossé infranchissable entre la France et l'Allemagne, à enlever aux Français les meilleurs moyens de connaître leurs voisins.

Plus sournoisement que dans la presse, par crainte des réactions spontanées, les Juifs se servaient encore de nos écrans pour leur politique. Quand les bellicistes anglais eurent décidé de faire à leur « dominion » français l'aumône de quelques amabilités, il se trouva à point nommé deux Juifs pour servir d'entremetteurs à leur propagande pour le cinéma. Le Juif viennois Max Glass, qui n'était même pas naturalisé, produisit à la fin de 1938, *Entente Cordiale*, sur un scénario de l'agent britannique Herzog, dit Maurois. Détail très typique de l'insolence anglaise : le film jugé assez bon pour duper les « Frenchies » ne fut pas autorisé à Londres. Les insulaires auraient mal accueilli quelques allusions cependant bien timorées à un commandant qui s'appelait Marchand. D'autre part, la physionomie qu'on y prêtait à Édouard VII était inadmissible pour un public anglais.

Pendant des années, le cinéma juif avait véhiculé chez nous tous les poncifs humanitaires, les thèmes les plus agressivement antipatriotiques et antimilitaristes. Mais Israël maintenant choisissait les Français pour soldats de sa cause. Ce fut alors une débauche de films tous financés par les Juifs, d'un chauvinisme aussi redondant qu'avaient été larmoyantes et amolissantes les anciennes bandes.

Par leurs censeurs, les Juifs interdisaient toute velléité de contre-propagande pacifique ou antidémocratique. Ils filtraient, truquaient, tronquaient à leur guise les actualités, les documentaires. Enfin, surtout après Munich, ils répandaient effrontément chez nous les films les plus insultants de la propagande anti-allemande d'Hollywood. Les ministres boutefeux du cabinet Daladier, au mépris de la plus élémentaire courtoisie diplomatique, venaient honorer de leur présence ces spectacles.

Dans le ghetto des Champs-Élysées, d'innombrables nez croches se penchaient avidement sur l'*Époque*, on traduisait en judéo-allemand Kerillis pour les cousins qui venaient de débarquer de Prague. Grâce aux aigrefins juifs, l'*Ordre* de Buré, l'*Aube* des cafards Gay et Bidault elle-même avaient trouvé des lecteurs.

CHAPITRE VII

AU BOUT DU ROULEAU

A la veille de la guerre, le cinéma français était moribond. Il s'en allait d'une maladie répugnante, pourrissait par tous les bouts sous le fourmillement des bacilles judaïques.

A son corps défendant, la République avait fini par mettre en prison, dans les derniers jours de 1938, Bernard Natan et ses acolytes, Cerf et Johannidès. On attendait depuis une éternité cette opération de police. Comme je l'ai déjà dit, la première plainte contre Natan remontait à 1931, et le réquisitoire d'instruction datait du 5 février 1932. Cette instruction avait été réglée par un réquisitoire du 6 juin 1936, après un délai de quatre ans... L'affaire était aussitôt renvoyée en correctionnelle. Portée devant la XIe Chambre avec un retard de six mois, elle devait être remise sept fois avant l'arrestation de Natan. On peut dire que les politiciens, les magistrats, les journalistes marrons qui paralysèrent ainsi la justice ont été plus coupables que l'escroc lui

même. C'est grâce à leur complicité que ses déprédations avaient pu s'étendre jusqu'à former dans la vie financière du pays un énorme cancer. Chaque mois de liberté accordé à Natan depuis 1934, c'étaient des dizaines de millions nouveaux volés à la fortune de la France. Le coquin était moins odieux que les affairistes, les maîtres-chanteurs dont il lui fallait se couvrir, qui le pillaient comme il avait pillé les autres et se faisaient ses garants pour conserver leurs infâmes revenus.

En se résignant à mettre Natan sous les verrous, on fixait bien entendu des limites aussi étroites que possible à la curiosité de ses juges. L'enquête, la condamnation qui suivit ne devaient porter que sur un chapitre dérisoire de son monumental passif. L'affaire Natan reste à instruire. On en retrouvera les principaux malfaiteurs mélangés à beaucoup d'autres scandales quand on se décidera enfin à ouvrir le grand procès de la démocratie.

N'oublions pas que lorsque les portes de la Santé se refermèrent sur Natan, toutes les feuilles qui, telles *Paris-Soir*, s'étaient engraisées de sa publicité, déballèrent leur grand jeu d'épithètes et de détails croustillieux pour décrire son ignominie. Mais il ne se trouva pas trois journaux en France pour dire que Natan et Cerf étaient des Juifs.'

LE CINÉMA JUIF FAIT LA GUERRE

Dès le printemps 1939, quelques youtres parmi les plus poltrons, sentant venir l'orage, prenaient le paquebot pour New-York après avoir râflé ce qui restait dans leur caisse et poussé quelques dernières clameurs belliqueuses.

Au mois d'août on vit détalier entre autres les Umansky père et fils, arrogants margoulins qui avaient déjà fait plusieurs faillites frauduleuses dans la bonneterie avant de s'attribuer les salles les plus élégantes des Champs-Élysées.

Les fascicules de mobilisation, les avant-postes, la paille moisie des cantonnements et les dix sous par jour ne concernaient pas, cela va de soi, les Juifs du cinéma. Une des bonnes surprises réservées aux permissionnaires boueux, ce fut de les retrouver presque au complet, sous les lumières bleues de la guerre, du Rond-Point jusqu'à l'Étoile. Les très rares spécimens de l'espèce qui avaient dû revêtir le kaki garaient leurs os dans les plus sûres embusques, tel le jeune Jean-Pierre Aumont lequel poussait, sous un délicieux uniforme, les portes de l'Hôtel Continental devant MM. les censeurs.

Après quelques mois d'incertitude, le cinéma son tour s'installait dans cette confortable guerre Daladier, qui devait durer, bénigne et débonnaire, jusqu'à ce que l'orgueilleuse Home-Fleet fit serrer le dernier cran de leur ceinture aux méchants diables nazis. M. Rabinovitch élisait domicile du côté de l'Estérel. Il remuait le vaste dessein de constituer par là un Hollywood français. Il convoquait les reporters. On le photographiait flanqué de vedettes en costumes de bains tahitiens. Les dépôts d'infanterie rappelaient les trépanés de Verdun, mais on distribuait par brassées les affectations spéciales au titre du « septième art ». Les Juifs combattaient valeureusement dans les « tranchées du moral », en fabriquant pour commencer « Après *Mein Kamp*, mes crimes », grossier montage qui prétendait être une biographie de Hitler, avec l'éminente collaboration du Cardinal Verdier, lequel s'y produisait dans un sketch-sermon pieusement antiraciste.

Au mois de février 1940 enfin, les boulevards voyaient le clou de la grande parade juive.

On y ouvrait une nouvelle salle, avec l'affiche suivante :

Le Cinéma *Le Français* — Théâtre Jacques Haïk
 Direction Siritzki
 fait son inauguration avec
Sans lendemain
 Film de Max Ophüls
 production Rabinovitch.

CEUX QUI S'ACCROCHENT

Que fut-il advenu du cinéma judéo-français sans la guerre ? Pendant combien de temps encore son indécent gâchis aurait-il pu se prolonger avant le krack inévitable ?

La question importe peu. Ce cinéma, comme le régime dont il était un affreux champignon, ne pouvait disparaître que dans une catastrophe rapide et décisive. Nos faiblesses, nos lâchetés, nos

atermolements criminels ont voulu que cette catastrophe fût militaire et qu'elle bouleversât tout notre pays.

Les Juifs du cinéma, à l'heure où j'achève ce petit tableau de leur espèce, ont l'audace et l'inconscience de ne pas s'avouer encore battus. Quelques-uns, à l'aide de passeports truqués, ont eu le front de regagner Paris, de s'afficher dans les coulisses, d'organiser même des spectacles de théâtre. La plupart ont pris leurs quartiers sur la Côte d'Azur. Tandis que les Parisiens se serrent le ventre, ces pirates festoient au soleil avec leur butin. Ils se prélassent dans les plus belles villas. Osso et Rabinovitch font tous les soirs des bancos astronomiques. Schiffrin promène de Marseille à Cannes la liste des chrétiens du cinéma à fusiller — parfaitement ! — quand la tribu rentrera triomphalement à Paris derrière les bataillons du général de Gaulle. Car on est gaulliste à fond chez ces messieurs, et les chèques de l'Intelligente Service ont déjà redoré parmi eux plus d'un budget défailant.

LA PLUS SIMPLE DES CONCLUSIONS

Dans la collection où paraît cette brochure, le D^r Querrioux, étudiant un autre secteur de l'invasion juive, la médecine, a reproduit tous les textes législatifs destinés dans le principe à l'endiguer. Leur ensemble est imposant. Le D^r Querrioux doit pourtant conclure qu'ils n'ont encore abouti, même les plus récents signés en août 1940, à aucun résultat appréciable.

En théorie aussi, toute activité cinématographique est interdite aux Juifs. Ils ne paraissent pas en concevoir de bien vives alarmes. Ils se sentent rassurés par les complices officiels qu'ils possèdent toujours. Ils n'ignorent pas que la plupart des rescrits lancés à Vichy ne sont guère que des satisfactions morales accordées aux Français les plus lucides et les plus honnêtes, des symboles d'une restauration nationale que l'on maintient prudemment dans le domaine des idéaux et des commodités métaphysiques. Les Juifs ont vite fait de trouver la parade à ces pieuses abstractions, et ils l'ont déjà montré.

Dans les loisirs que leur laisse la propagande anglaise, ils ont recommencé à échafauder entre eux de mirifiques combinaisons. Ils rêvent tous de recruter un nombre suffisant d'hommes de pailles. Ils en ont déjà trouvés par douzaines... Certains se font même forts de posséder assez d'appuis officiels dans les alentours de l'Hôtel du Parc pour pouvoir œuvrer eux-mêmes. Ne raconte-t-on pas qu'un nommé Michel Salkind, juif russe non naturalisé, ayant derrière lui une longue suite d'escroqueries, se verrait d'ores et déjà chargé de vendre à l'étranger toute une part de la future production française ? Est-il vrai que les sieurs Rabinovitch et Emile Natan sont les associés de leur cher ami Jean Prouvost qui est en passe de devenir à Cannes le nouveau magnat du cinéma ?

Dans le Comité d'organisation de l'industrie cinématographique, créé cet hiver, on trouve quelques hommes de métier et d'une réelle valeur. Mais il compte beaucoup trop de fonctionnaires, de distingués théoriciens des finances et de l'économie politique, les uns et les autres ignorant le premier mot des choses et du monde du cinéma, et malheureusement si sûrs de leurs talents et de leurs calculs qu'ils semblent bien incapables de combler leurs lacunes, de s'initier à quelque réalité que ce soit.

Ces novices ne paraissent pas devoir être pour les Juifs des adversaires bien redoutables. L'ensemble de la question juive s'échappe à la plupart d'entre eux. Ils représentent encore trop la vieille

bourgeoisie libérale qui a été chez nous le meilleur marchepied d'Israël qu'ils traitent du reste avec les Aryens ou les Juifs, leurs préférences vont jusqu'ici infailliblement aux pires médiocrités.

*
**

Jusqu'à présent, le plus clair de ce qui a été fait pratiquement contre les Juifs, ce sont ces pancartes annonçant dans Paris un *Deutschen Soldaten-Kino*, le Reich menant ses troupiers se divertir entre ces murs où s'étaient, il n'y a pas une année, les noms de • ses ennemis jurés, dans les palaces des Haïk et des Natan.

Symbole aussi, mais qu'une réalité combien pondérable accompagne ! Il nous inspire l'amer regret que nous n'ayons pas été capables nous-mêmes de ce geste vengeur et décisif, que l'exemple nous en ait été donné par l'étranger.

Mais il nous reste une autre tâche, qui a son mérite, où nous pouvons marquer notre volonté : celle de donner corps et vigueur à la loi. Nous possédons désormais contre les Juifs du cinéma des décrets de papier dont l'intention est louable. Il importe de les compléter, et de passer enfin à leur application.

Nous avons à accomplir pour la reconstruction de notre cinéma une œuvre positive qui n'est pas petite. A l'anarchie précédente, aux funestes mœurs implantées avant tout par les Juifs et qui pourraient survivre à leur hégémonie, il faut absolument opposer un organisme cohérent et solide. Il faut doter le cinéma français d'un système de crédit qui abolisse le financement à la petite semaine, qui fasse de ce cinéma une entreprise viable, rentable, assise. Le problème a déjà fait l'objet d'études suffisamment sérieuses pour qu'on puisse sans retard lui donner une base pratique.

Il est bon de songer aussi à regrouper quelques artistes qui nous sont très utiles. Plusieurs de nos metteurs en scène, parmi les plus doués, ont pris un peu trop facilement prétexte de nos revers, de nos difficultés, de l'arrêt complet de notre production pour gagner Hollywood et y satisfaire à des contrats qui n'avaient pas été jusque-là réellement impérieux. L'un d'eux, René Clair, a été frappé d'une sanction excessive et arbitraire, inspirée davantage par des •jalousies de métier que par le souci de la justice, et qu'il a bientôt fallu rapporter. Plutôt que de commettre d'aussi fâcheuses erreurs, il vaudrait infiniment mieux faire savoir à ces hommes que l'on a besoin d'eux, leur indiquer leur devoir, qui est de se remettre au travail dans leur patrie. S'ils se refusaient à y répondre, on pourrait alors estimer qu'ils renoncent implicitement à leur titre de Français.

Mais quoique l'on entreprenne ou décide en faveur du cinéma français, il faut d'abord le désenjuiver. Je pense avoir suffisamment montré que c'est la première condition de sa renaissance possible.

Le problème est très simple et très net. Il faudra tôt ou tard chasser de notre sol plusieurs centaines de milliers de Juifs, en commençant par les Juifs sans papiers réguliers, les non-naturalisés, les plus fraîchement débarqués, ceux dont la malfaisance politique ou financière est la plus manifeste, c'est-à-dire la quasi-totalité des Juifs de cinéma. Au préalable, on aura désigné ceux pour qui l'exil serait une peine par trop bénigne et qui ont à s'acquitter en prison au moins d'une sorte de dette. En attendant, le cinéma français tout entier, de la production au tirage des films ou à l'exploitation de la plus petite salle doit être inexorablement et définitivement fermé à tous les Juifs, sans distinction de qualité ni d'origine. On doit pourchasser par un contrôle rigoureux et permanent les prête-noms qu'ils pourraient racoler, et les frapper, une fois découverts, du même ostracisme que les Juifs. Il importe peu que cette

conclusion paraisse sommaire à certains délicats. Les snobs et les esthètes n'ont rien à voir dans les opérations de police. Il n'y a surtout pas de Juif à excepter pour « services éminents ». Le Juif de cinéma le plus doué n'a pu manquer de servir ses coreligionnaires, et ses talents, quels qu'ils soient, sont de peu de poids auprès des méfaits dont il a été le complice.

Dussions-nous nous priver du génie de dix Juifs et fermer nos studios pendant de longs mois, si à ce prix nous rendons la vie à un cinéma vraiment national, nous aurons encore réalisé une excellente affaire et nous pourrons nous féliciter de notre sagesse.

LE THÉÂTRE JUIF

Auprès de la gigantesque entreprise de brigandage et de corruption dont je viens d'esquisser les grands traits, la question juive au théâtre apparaît de proportions presque modestes.

Ce n'était pas l'avis du vieil Édouard Drumont lorsqu'il écrivait en 1885 que « tous les théâtres de Paris étaient aux mains des Juifs ». Nous qui avons connu un Paris dix fois plus enjuivé que le sien, nous sommes tentés que trouver un peu excessifs les cris d'indignation de sa *France Juive*. A vrai dire, Drumont n'a jamais rien exagéré. Il était un des rares aryens de son temps — où l'antisémitisme traditionnel des Français sommeillait, engourdi par l'essor du libéralisme et de la démocratie bourgeoise — qui ait su descendre dans tous les replis de l'âme juive, en deviner tous les instincts, toutes les ruses, tous les appétits. C'est ce qui fait de *La France Juive* une œuvre d'une si durable vérité. Fort d'une pareille connaissance, Drumont sut prévoir tout le règne des Juifs en France, et son infatigable imagination lui en mit sous les yeux toutes les réalités. Seuls, les documents, les événements auxquels il se réfère nous paraissent un peu anodins, maintenant que nous avons passé par l'ère des Natan, des Blum et des Mandel.

La liste dressée par Drumont, si elle pâlit auprès de celle de notre « septième art », est cependant assez belle déjà, avec ses Koning, ses Simon, ses Mayer, Maurice Bernhardt, Godchau, Bernard Ulmann, Schurman, Maurice Strakosch, Vaucorbeil (déjà !) comme directeur de théâtre ou impresarii, ses Wolff, Millaud (juif provençal comme le (musicien Darius Milhaud d'aujourd'hui), Mortje dit Mortier, juif hollandais, Hector Crémieux, Dreyfus, Ernest Blum, tous bien oubliés, mais qui comptaient parmi les premiers auteurs à succès du temps.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LE BOULEVARD JUIF

Il était fatal que le théâtre, avec ses rapides profits, le tapage qui l'accompagne, les fausses gloires qu'il gonfle si aisément, son action directe sur le public, attirât invinciblement les Juifs. Mais la grande époque du théâtre juif se situe un peu après la parution du fameux bouquin de Drumont, entre 1890 et 1914.

Jamais peut-être le théâtre n'a tenu dans la vie de Paris une place plus considérable que pendant ces vingt-cinq années-là. Beaucoup de nos aînés en ont conservé le souvenir. Politique, religion, histoire, style, goût, tout se prolongeait, se débattait sur la scène, y trouvait son épanouissement et sa consécration. De ce « théââtre » aux trois accents circonflexes, dont on nous a tant rebattu les oreilles depuis l'essor du cinéma, il reste bien peu d'œuvres durables. Son déchet est immense, au regard du bruit qu'il fit. La « pièce », que l'on a si souvent opposée au film pour écraser ce dernier, n'a été ni plus ni moins éphémère que lui. Ce quart de siècle ne fut pas un âge d'or, mais l'âge du bronze ou du zinc d'art et du toc. Il a beaucoup plus gâté que servi le théâtre tout court, le théâtre éternel.

Les Juifs ont joué dans ce triomphe et cette prospérité factices un rôle considérable, pour ne pas dire capital. Saison par saison, ils prenaient pied davantage sur la scène française. Leur invasion procédait évidemment avec moins de grossièreté que celle des youtres de ghetto qui ont saccagé notre cinéma. Mais on peut dire que leur rôle a été à peine moins désastreux si l'on admet que le théâtre tient encore dans la pensée et le patrimoine d'un peuple une part plus grande que le cinéma.

Ce rôle a surtout consisté dans la fabrication, par les soins des Juifs eux-mêmes, de faux grands hommes juifs.

Une des dates importantes de cette judaïsation fut la première (1891) d'*Amoureuse* de Porto-Riche, juif séphardim militant, natif de Bordeaux. Dans *Amoureuse* et dans la longue série de pièces qui lui fit suite, tous les débats de la chair et du cœur sont réduits à une chiennerie, une brutale fièvre du sexe, déguisées sous des ambitions à la psychologie. Aujourd'hui, de sang-froid, on ne trouve plus qu'un seul qualificatif pour Porto-Riche : cela est faux. Il n'y a pour ainsi dire pas une parcelle de vérité

humaine dans ces drames où l'arbitraire dirige tout, les caractères comme les péripéties qui font pivoter les personnages au défi de la plus modeste vraisemblance.

Ce théâtre apparaît aujourd'hui désuet presque jusqu'au ridicule. On a fini par comprendre combien son dialogue est affreux et artificiel. Dans ces platitudes ampoulées, qui veulent singer le réalisme et ne parviennent qu'à être à la fois la négation du style et du naturel, on sait reconnaître l'imitation directe d'Alexandre Dumas fils, négroïde aussi impur dans sa ridicule prose que par son sang. Le Juif était allé d'instinct à ce qu'il y avait de plus bâtard dans notre théâtre.

Toutes les boursouflures, toutes les grossièretés, tous les trucs de Bernstein et d'Alfred Savoir, ces Juifs judaïssimes, sont déjà contenus dans Georges de Porto-Riche. Et cependant, presque tout Porto-Riche était passé au répertoire de la Comédie-Française. Auprès de Molière, de Beaumarchais, de Musset, cela prétendait représenter l'apport de notre temps. Il est assez curieux d'observer que les interprètes attirés d'*Amoureuse*, créée par Bruschwig dite Brandès, étaient Alexandre et Roger Monteaux. Ces Juifs s'y ébrouaient comme dans leur élément favori.

Sans doute, une virtuosité indiscutable dans le maniement des ficelles pouvait faire illusion sur les premiers spectateurs de Porto-Riche. Mais ce furent les Juifs qui organisèrent sa gloire, qui le hissèrent sur un sommet quasi-sacré, d'où il est du reste dégringolé sitôt mort. Je me rappelle un programme de concert où Einstein le relativiste, qui se pique aussi de mélomanie, disait tout simplement, à propos de je ne sais plus quel violoneux judéo-russe : « Celui-là est vraiment un envoyé de Dieu. » Tel est le style familier du Juif parlant d'un Juif. Pour Porto-Riche, Israël se contenta modestement d'en faire le « Racine Juif », étant bien entendu qu'il avait sur celui de la Ferté-Milon de notoires supériorités.

Blum, le nôtre, le cher Léon soi-même, qui fut vingt ans durant autant littérateur que politicien, était incomparable dans ces travaux publicitaires. Il excellait à les habiller de toutes les déliquescences d'un esthète 1900, de toutes ces arguties retorses qui sont l'héritage atavique des rabbins, de ce luxe pharamineux d'hyperboles qui sont des dégénérescences bibliques et talmudiques. Blum tenait le feuilleton du *Gil-Blas*, puis de *Comœdia*, puis de *l'Humanité* des douze banquiers juifs. Blum, jouant coquettement d'un jonc à pomme d'or, était une des vedettes de chaque grande première, un aristarque écouté et qui tranchait de très haut, et toujours et d'abord en faveur du Juif quel qu'il fût.

L'indécente frénésie de ce judaïsme exaspérait Jules Renard lui-même, le plus têtu pourtant des dreyfusards. Dans son inépuisable et admirable *Journal*, son irritation de pur Morvandiau transparait clairement et grandit à chaque rencontre nouvelle de Blum. Il retrace à la fin ce dialogue avec Capus :

« Blum nous fait bien rire quand il nous dit qu'*Amoureuse* a eu de l'influence sur nous. C'est une pièce que nous avons à peine vue et pas même lue. Seulement, c'est une pièce de Juif. Ils se serrent autour d'elle comme des Juifs.

— Qu'est-ce qui les attire ?

— Je ne sais pas. Une odeur... »

*
**

Toute la juiverie de théâtre et de littérature avait pour chapelle *La Revue Blanche*, où les trois Natanson, Alexandre, Thadée et Fred tenaient un consistoire permanent où l'on menait de front la défense esthétique de la race, la propagande marxiste et l'examen des cours de Bourse.

Jusqu'en 1890, le prince de la critique juive avait été Albert Wolff, hébreu de Cologne qui profita de la défaite de 1871 pour se faire naturaliser, sans doute en qualité d'Alsacien, touche-à-tout obtus dont certains éreintages sur les chefs-d'œuvre de l'impressionnisme pictural et du théâtre lyrique français ont gagné par leur niaiserie une espèce d'immortalité.

Il avait eu pour successeur Henry Bauer, le père du *Guermantes* (Gérard Bauer) du judaïssime *Figaro* d'aujourd'hui, juif communalard, et littérateur au-dessous du médiocre.

Une des méthodes dont les Juifs usaient volontiers était de cumuler le métier d'auteur dramatique et celui de critique, en multipliant ainsi leurs combinaisons, en tenant toutes les avenues du monde du théâtre. C'est de cette manière que des polygraphes inexistants, tels que Fernand Weyl, alias Nozière, alias Guy Launay ont pu parvenir à la notoriété et à la fortune.

Mais ces manœuvres étaient à peine nécessaires. Depuis l'affaire Dreyfus, prétexte choisi par Israël et compliqué, embrouillé avec un art consommé pour dissocier l'antisémitisme grandissant, la moitié des naïfs aryens de France militait en faveur des Juifs au nom de l'égalité et de la justice. A Paris, chez les intellectuels et dans la bourgeoisie riche, c'était du fanatisme, excité encore par les contre-offensives tardives mais vigoureuses des partis nationaux. On allait applaudir l'ours du moindre plagiaire juif par devoir, pour accomplir un rite, pour affirmer ses convictions.

On sait quel parti les Juifs ont su en tirer dans tous les domaines. Pour le théâtre, c'est du triomphe officiel des dreyfusards, entre 1900 et 1914, qu'a daté l'ascension ou la consécration de tous les auteurs juifs qui sont nos contemporains immédiats : Henri Bernstein, le juif polonais Posznanski dit Alfred Savoir, le juif bruxellois Wiener dit Francis de Croisset, pédéraste d'une exaspérante fatuité, Tristan Bernard qui plus malin et prudent s'est tenu dans un genre d'ironie à fleur de peau, mais personnage ultra-judaïque durant toute sa carrière et dont les emprunts à autrui sont innombrables, Edmond Sée, le néant coiffé du feutre socialiste, le judéo-allemand Pierre Wolff, le neveu d'Albert, vaudevilliste stupidement graveleux, René Weill, Romain Coolus, Max Maurey, grossier et infatigable fabricant.

Autour de ces « rois de la scène » gravitaient, en usurpant encore une beaucoup trop belle réputation, un André Picard, un Ferdinand Bloch, un Alfred Mortier, juif allemand cousin du hollandais Mortje, mari Ide l'ineffable Aurel, qui faisait dans le pompiérisme de grand art et le sacerdoce théâtral.

La puissance juive était à ce point qu'un peu avant la guerre, la Comédie-Française jouait la première pièce d'un gamin de dix-huit ans, fait sans précédent dans sa longue histoire, parce que ce jouvenceau aussi fat que dépourvu de talent, frère du singe Betove, se nommait André Lévy, dit Arnyvelde.

CHAPITRE II

LE THÉÂTRE NE PAYE PLUS

Après la grande guerre, le théâtre a cessé d'exercer sa fascination sur les Juifs. Il devenait d'un rapport trop modeste auprès de la terre promise qu'ouvrait le cinéma. Les Juifs comparèrent, soupesèrent, calculèrent et eurent vite fait leur choix. J'ai montré dans la première partie de ce petit livre comment le cinéma a payé cette soudaine prédilection.

De 1919 à 1939, le théâtre juif de Paris a surtout consisté en situations acquises, somptueuses et de tout repos, occupées par une tribu confortable et gavée d'honneurs.

Max Maurey, dès' avant 1914, se tournait vers le métier de directeur et ses pièces n'ont jamais été pour ce chacal qu'un moyen d'asseoir son nom dans des affaires qu'il a toujours traitées avec une fourberie et une duplicité insurpassables. Le vaste zéro Edmond Sée a pris sa retraite, comme on l'a déjà vu, dans la sinécure de censeur suprême du cinéma qu'il remplissait encore il n'y a pas un an. Pierre Wolff, après avoir été, s'il vous plaît, président de la Société des auteurs dramatiques, puis directeur du Vaudeville, a daigné condescendre jusqu'au journalisme. Il était durant toutes ces dernières années, l'un des dignes ornements de *Paris-Soir*. Il y jugeait du cinéma avec une suffisance imbécile, célébrant le navet youtre dans un style auprès duquel celui de Paul Reboux semble d'un vrai Voltaire. Après la déclaration de la guerre absurde, nous avons pu voir ce Juif allemand, ce cacographe ordurier faire ronfler ses couplets héroïques et moralisateurs, en concert avec tous les bellicistes de l'illustre maison Prouvost.

Porto-Riche, mort en 1930. Alfred Savoir, mort en 1934, Croisset enfin n'ont pas eu de successeurs.

Par contre, on a assisté dans le même temps à une prolifération de tenanciers et de maquignons juifs dans tout le théâtre parisien. Il serait fastidieux de suivre ces directions dans leurs nombreux déménagements. Les plus importantes ont été celles de Benoît-Léon Deutsch, tenant d'une patte les Nouveautés et de l'autre le Saint-Georges, de Max Viterbo à l'Empire, de Maurey aux Variétés, de Sayag aux Ambassadeurs, de Maurice Lehmann au Châtelet. Un Juif roumain, Goldin, propriétaire de l'A.B.C. auquel il avait ajouté dans la suite Mogador, était depuis 1933 l'un des personnages les plus

considérables du music-hall parisien. Il y poussait une foule de congénères, entre autres ces deux fruits du ghetto, ces deux exemples achevés de la grimace et de l'hystérie juives, la pollacke Marie Dubas, la guenon judéo-allemande Marianne Oswald. A la tête de l'Odéon, la République avait mis le juif Pol Abram. L'un des Rothschild, qui s'acharnait à signer sous le pseudonyme d'André Pascal de mornes pannes, avait imaginé, pour qu'on les jouât enfin, de se faire construire un théâtre, le Pigalle, digne de la royauté de la famille. Mais la chose était tout de même un peu trop provocante, même pour l'apathie des Parisiens. Le nom des Rothschild a porté au Pigalle une guigne absolument invincible. Avec une des salles les plus cossues de Paris et l'une des machineries les plus parfaites d'Europe, le Pigalle, toujours désert, a dû passer burlesquement au cinéma. Les Rothschild y firent projeter une série des plus farouches films soviétiques. Mais la recette resta dérisoire. Le concert symphonique, les variétés, l'opérette n'y eurent pas plus de bonheur. Le Pigalle ne nous a laissé qu'un beau souvenir : une exposition de plus de trente Chardin, décrochés pour quelques semaines des collections de la dynastie. J'aimerais bien savoir que toutes mesures ont été prises pour faire rentrer enfin ces perles dans notre patrimoine, aux murs de nos musées français.

Je dois au moins désigner au passage la bande juive des impresarii, des marchands en comédiens, entre autres des « agents lyriques » qui racolaient pour le compte des cabarets et des music-hall et dont certains, d'un judaïsme patent et arrogant, continuent encore aujourd'hui sous une vague couverture leur métier dans Paris. Dans les cas les moins pendables, ces citoyens et ces citoyennes ont réalisé le type accompli de l'intermédiaire insatiable, écumeurs et parasites du métier d'acteurs, exploitant aussi scandaleusement le premier rôle que le figurant, jetant des interdits à leur gré, spéculant sur des artistes comme sur une valeur en Bourse, faisant, selon leurs besoins, la subite carrière d'une vedette en baudruche, ou étouffant un vrai talent. Pour le reste, ils ont le plus souvent secondé la traite des blanches, fourni à toutes les formes de prostitution clandestine de la danseuse, de la choriste ou de l'inverti.

CHAPITRE III

BERNSTEIN

Mais le théâtre juif de l'entre-deux guerres comprend un personnage essentiel, qui pourrait à lui seul résumer tout le théâtre juif en France. C'est Henry Bernstein.

On ne peut rêver carrière juive plus magnifiquement remplie.

A 24 ans, en 1900, le jeune Bernstein part soldat. Est-il tolérable qu'on inflige une telle géhenne à un Juif en pleine victoire des dreyfusards, au moment où les antimilitaristes ont à leurs ordres jusqu'au grand état-major de l'armée, surtout quand ce Juif est, sans contredit, un des enfants élus d'Israël et que le premier vent de la gloire vient de caresser son front ? Henry Bernstein, en tout cas, n'est pas homme à supporter un pareil opprobre. Après sept mois de service (quelle longanimité !), il déserte, file à Bruxelles. Il y dépêche à ses amis parisiens des lettres où il proclame le juste orgueil de son exploit, en couvrant d'immondices l'armée française tout entière.

La France ne saurait, pour cette innocente bagatelle, se priver d'un génie naissant. C'est ce que la comédienne juive Simone ne tarde pas à faire comprendre au T. : C. : F. : ministre de la Guerre, le Général André. Avec un sourire paternel, il autorise Bernstein à rentrer à Paris tête haute. Il est dispensé des dix-sept mois de service qui lui restaient à accomplir. C'est bien la moindre des récompenses après la leçon qu'il vient d'administrer au vil bétail des conscrits aryens.

Bernstein vole de succès en succès : *La Rafale*, *La Griffes*, *Le Voleur*, *Samson*. Des sujets charmants : femme qui se vend pour payer les dettes de jeu de son amant, un financier contraint de se ruiner pour entraîner dans sa chute l'homme qui couche avec sa femme. Le tout dans un dialogue qui est une déjection d'adjectifs ivres, vociférés par des mannequins en son mais qui ont un mégaphone dans le ventre et une gesticulation de fous en pleine crise.

Un critique pourtant enjuivé jusqu'aux moelles, le marxiste René Lalou, écrira plus tard que « ces héros sont des croquemitaïnes pour grands enfants ». Mais les grands enfants sont innombrables et ne se lassent pas de frissonner d'enthousiasme devant ce guignol frénétique et fangeux. Cela devient du délire lorsque Bernstein corse la péripétie d'une démonstration de la surhumanité des Juifs, et s'émerveille lui-même d'être une des têtes sublimes du peuple suzerain.

« ...Je suis très content d'être Juif. Je crois fortement que le surcroît de vie que l'on nomme tempérament et qui fait l'artiste, je le dois à mes origines. »

(Préface à *Israël*, en 1908.)

*
**

Un épisode fâcheux. En 1911, à trente-cinq ans, Bernstein voit s'ouvrir devant lui la comédie française qui n'a voulu laisser à aucun autre théâtre le soin de créer son nouveau chef-d'œuvre, *Après moi*. Mais les antisémites, entraînés par les camelots du roi qui sont dans tout le feu de leurs idées et de leur âge, ont résolu d'interdire cette consécration. La veille de la représentation, toutes les colonnes de Paris sont couvertes de cette affiche : Comédie-Française, première du *Juif déserteur* ».

Tout le Quartier Latin est convié à la fête. Le vieux et solennel théâtre voit se dérouler d'inénarrables chahuts. Lorsque le héros prend un revolver pour un suicide qui ne doit pas avoir lieu, un étudiant s'écrie du parterre : Rassurez-vous, il ne tirera pas ». Le lendemain soir, à cette minute pathétique, une formidable détonation retentit. Un camelot du roi a brisé une ampoule électrique. Les comédiens sont pantois et la salle meurt de rire. Lorsque Le Bargy tord les poignets de Bartet, une énorme crécelle fait retentir un bruit que, dans sa géniale audace, Bernstein n'avait pourtant pas prévu : celui des os qui craquent. Il faut vingt fois baisser le rideau sur les interprètes affolés. Et pendant que les flics hagards chargent au petit bonheur parmi les spectateurs qui hurlent ou s'esclaffent, pour mettre le _comble à la confusion et au vacarme, vingt étudiants barricadés dans une loge sonnent à pleins poumons un charivari d'apocalypse dans des cornes d'ivoire qui rendent un mugissement à vous glacer le sang.

Le théâtre est chaque soir entouré d'un prodigieux déploiement de gardes et de police. Des bagarres homériques se déroulent aux abords. On arrête à tours de bras. Léon Daudet, traîné par son cache-nez chez le commissaire, est à demi-étranglé. Mais les manifestants reviennent trois fois plus nombreux. L'affiche du *Juif déserteur*, dans la couleur jaune, le format et les caractères réglementaires apparaît à la porte même du Français, remplaçant sous sa grille le placard officiel. Bernstein recule enfin devant l'odieux et le ridicule et se voit contraint de retirer sa pièce honteusement.

Une dizaine de chahuts aussi magistralement conduits auraient sans doute réglé la question juive au théâtre beaucoup plus sûrement que de pompeux décrets. Mais le Quartier Latin ne récidiva pas. Sur le boulevard, dès l'année suivante, Bernstein retrouvait son parterre d'imbéciles qui le lavaient de l'injure par des bravos redoublés.

*
**

Bernstein fait la guerre, le ventre à la table des popotes d'état-major les mieux embusquées. Il lui faut à tout prix une citation. Il la décroche à l'armée de Salonique, sous le F. : Sarrail, moyennant un vol d'un quart d'heure au-dessus des Bulgares, à une vertigineuse altitude, ficelé au fond d'une carlingue dont on le retirera vert d'effroi.

Désormais, c'est un homme nouveau. L'ancien dreyfusard, tout en continuant à déjeuner chez Blum, se ménage ses entrées dans les salons de la réaction. Il prend la vedette dans les grands journaux bourgeois de droite, tel *Candida*. Il s'y étale à son aise auprès d'Henry Bordeaux. On se perd à chiffrer les

millions qu'il a ramassés. Bernstein empoche bien les dividendes des films qu'on tire de ses pièces. Mais il reste au théâtre, parce qu'il faut toujours un roi du théâtre. Qui serait-ce, hormis lui ? Ses mélос se succèdent, toujours aussi creux, aussi souillés, aussi épileptiques. Mais la critique qui sait tout découvre dans son art des évolutions. Elle en décrit les courbes avec une savante déférence. M. Bernstein, après avoir d'abord tout consacré à son don du mouvement, pousse maintenant ses sujets en profondeur. Il fouille ses caractères et il les amplifie. Le grand mâle fougueux se charge de pensée. Et pourtant il n'a rien perdu de sa force. Il génialise dans toutes les dimensions. C'est miraculeux. C'est du théâtre. C'est LE THÉÂTRE. Il ne reste plus qu'à saluer très bas.

Léon Daudet, débonnaire, a bien voulu se réconcilier avec le grand ami de M. Arthème Fayard. Il a même demandé à l'acerbe Dubech, le critique dramatique de *l'Action Française*, d'avoir pour lui le silence si l'affabilité ne se peut. Et Dubech, qui abomine Bernstein, rentre ses griffes, et s'il grince des dents, il s'applique à ce que cela ne s'entende point. Il ne reste plus un homme libre au monde pour troubler l'apothéose de M. Henry Bernstein.

L'illustre dramaturge atteint la plénitude de la maturité. Il possède son théâtre, le Gymnase. Le jour où celui-ci ne rapporte plus assez à son gré, il jette son dévolu sur les Ambassadeurs. Deux aryens, Jean Cocteau et Roger Capgras, que je ne donne certes point pour exemple des vertus cardinales, ont l'infortune de s'y être installés. M. Bernstein les en déluge par une procédure d'une brutalité et d'une déloyauté inouïes. On est roi ou on ne l'est pas.

Dans un seul journal, *Je Suis Partout*, un homme, Alain Laubreaux, ose rompre le concert d'admiration qui accompagne les pas de ce souverain, lui décocher des vérités rudes et vengeresses. Devant ce crime de lèse-majesté, M. Bernstein reste d'abord interdit. Puis il éclate d'unie fureur olympienne. Il lui faut séance tenante la tête du sacrilège. Il mobilise tous les recors et tous les huissiers de la capitale pour le traduire en justice. Il voudrait que son nom fût effacé de la presse française à jamais.

Il ameute tout Paris quand il change de maîtresse. Mais sur la scène, il touche la corde familiale et patriotique. Il vante le sol et le foyer aux jeunes générations. Puis, son pas majestueux résonne à nouveau dans l'arène politique. Les fascismes attentent aux libertés humaines. Pas de ça chez nous. La guerre plutôt. Le grand mâle ne la redoute pas. Il l'appelle. Il l'exige. La voilà. Bravo ! On va se battre. Sans un regard en arrière, M. Bernstein s'engage dans le corps franc de *Paris-Soir*. Fort de ce noble geste, M. Bernstein a le nationalisme impérial. On sent tout de suite qu'il n'aime pas cette drôle de guerre où les soldats font tant de façons pour se faire tuer. Ah ! ça, les Français n'ont-ils plus rien dans les veines ? Eh bien ! qu'ils laissent donc Bernstein régler cela tout seul avec les dictateurs. C'est une affaire entre eux et lui. Il se redresse, il tonne. Et Hitler recule. Hitler a eu peur.

...L'épilogue s'est déroulé de par le vaste monde. En Touraine, en Vendée, en Gascogne, en Espagne, M. Bernstein fuyait, les talons au derrière. Ce Juif de deux mètres a la foulée très longue. Elle l'a porté loin. On a entendu quelques jours, à la radio de Londres, sa dernière femelle, Eve Curie, garce créée à l'image des garces de son lupanar en cent mélос. Mais Londres est un endroit tout rempli de périls et le géant Bernstein a enjambé l'Atlantique. A New-York, il a retrouvé aussitôt sa superbe. Eh quoi ? Les bombes renversent la City, l'arche sainte, constellée des signes de Salomon et du sterling, et la France n'en est pas encore morte de désespoir ? Au long et au large des quarante-huit Etats-Unis, M. Bernstein vomit sur elle le flot intarissable de sa haine. Et il rougit d'avoir pu écrire dans la langue française. Car il ne peut savoir combien il l'a insultée. C'est grand dommage pour lui. Il se sentirait vengé.



Personne n'a mieux défini la hideur littéraire de cet ignoble individu que Léon Daudet dans un article écrit en 1911, à l'époque des crécelles et des buccins d'ivoire :

Ce théâtre qui voudrait avoir l'air forcené est en réalité un théâtre plat. Une intrigue mélodramatique et généralement poncive y aboutit, après quelques détours, à une péripétie sommaire et brutale. Tout est juif là-dedans, hideusement juif, depuis l'intention sociale anarchique quant aux mœurs, conservatrice quant à la caisse, depuis la fausse satire tramée des pires poncifs du vieux boulevard, jusqu'à l'exhibitionnisme moral — les personnages ne parlent jamais que d'eux avec une impudeur de singes — jusqu'à la laideur du dialogue qu'interrompt ici et là tantôt un gros mot mal placé, tantôt une métaphore de pacotille. Les hommes s'expriment comme des mufles, se comportent comme des animaux. Ils tiennent du chien par leurs actes et du valet ivre par leurs propos. Les femmes sont des femelles mélancoliques, perpétuellement penchées sur leurs miroirs, leur propre caractère ou leur porte-monnaie. Elles n'ont ni cœur, ni tact, ni retenue, ou délicatesse...

...Il aspire à une destruction universelle qui n'épargnerait que sa race et lui. Le mot de ce théâtre, c'est salir. Tous les sentiments sont tournés au vil, toutes les intentions avouées ou cachées sont ignobles. Un seul pouvoir est respecté, même quand on se donne les gants de le maudire et de l'insulter, toujours avec une admiration secrète : celui de l'argent. Ce mélange de désir sexuel et d'avidité pécuniaire rend les pièces de ce malheureux juif insupportable à voir et à écouter.

Je ne parle pas du ton monocorde, conséquence fatale d'une exaspération factice, ni de la niaiserie qui apparaît soudain au tournant d'une réplique, ni de l'ennui qui flotte mêlé à ces vapeurs malsaines.

Ce texte a trente ans d'âge. Mais l'homme y est tout entier.

CHAPITRE IV

POUR BIEN TERMINER LA PIÈCE

Il faut, selon les rites, que je conclue à nouveau et bien que ce soit pour me répéter. Ce sera en tout cas sans plus de formes ni de nuances qu'à propos du cinéma.

Le théâtre de France doit être purgé des Juifs, des combles jusqu'au trou du souffleur. Si on laissait un souffleur juif au théâtre lyrique de Ménilmontant, on risquerait trop de le retrouver un jour dirigeant les destinées de l'Opéra.

Le cinéma français est trépassé. Il va falloir le ressusciter de sa mort juive. Notre théâtre vit et n'a même point la mine trop mauvaise. Il vit parce que les Juifs n'y trouvaient plus leur compte et qu'ils nous y abandonnaient négligemment des places, comme on distribue des billets de faveur pour une comédie qui ne fait plus recette. Mais ils y ont passé trop de temps encore et en trop grand nombre pour : que leur odeur ne se retrouve pas dans l'air et leurs traces sur les tentures. Ils n'en sont même pas tous sortis. Cherchez un peu. Vous en découvrirez sans peine plus d'un dans les coins, qui attend patiemment que la pièce recommence, avec Blum pour vedette et Mandel pour régisseur.

Il faut pousser le Juif hors de la scène et des coulisses et qu'il ne puisse jamais y remettre les pieds. Le Juif ne doit jamais posséder, diriger, administrer un théâtre, parce que tous ceux qui l'ont fait y ont apporté des mœurs fourbes ou malpropres. Ils n'ont sans doute pas englouti des milliards, comme les Juifs du cinéma. Mais à l'échelle des millions, leurs méthodes ont été les mêmes. Ils ont truqué les bilans, volé les droits d'auteur, pressuré les comédiens, étranglé leurs concurrents, et cela pour favoriser systématiquement l'article de bazar, le vaudeville le plus lourd, le mélo le plus niais ou le plus frelaté, au détriment de l'œuvre belle ou simplement honnête, en faisant descendre toujours plus bas le niveau du goût public.

On ne peut pas, à leur décharge, relever un seul trait, un seul projet qui échappe au froid négoce au sordide profit. Depuis plus de quarante ans cependant, depuis vingt-cinq surtout, maints directeurs, ceux que Robert Brasillach a nommé les « animateurs de théâtre », ont joué dans l'évolution de l'art dramatique un rôle décisif, au moins aussi important que celui des meilleurs écrivains de leur époque. Ils ont renouvelé de fond en comble la mise en scène, l'interprétation, restauré le goût des classiques,

révélé les étrangers de valeur, suscité ou inspiré maintes œuvres originales. D'Antoine à Louis Jouvet, en passant par Lugné-Poë, Jacques Copeau, les Pitoëff, Baty et Charles Dullin, pas un seul d'entre eux n'a été ou n'est juif. Et je n'en vois pas davantage parmi ces jeunes compagnies, sorties depuis quelques années de tous les coins de Paris, quelquefois bien maladroites, souvent charmantes, mais qui ont joué les premières le délicieux Jean Anouilh et dont la multiplication, qu'elles soient éphémères ou durables, est le signe certain d'un renouveau.

On doit dire que parmi ces hommes de grand talent ou de moindre talent, s'il en est certains qui ont gagné de l'argent, qui se sont même enrichis, s'ils ont cherché fort naturellement et souvent attendu en vain la rémunération de leurs peines, il n'en est pas un seul qui n'ait connu la pauvreté, quelquefois la misère, qui n'ait tenu tête à la fois aux créanciers, aux sifflets du public, à la bêtise des journalistes, révé, trimé, lutté, échoué, recommencé, avant tout par amour d'un admirable métier. Après ce désert de la boue et de l'or juifs que je viens de traverser, je suis heureux de pouvoir saluer des artistes.

Les Juifs du théâtre, eux, n'ont été que des marchands, et des marchands sans honneur.

Les auteurs juifs tout comme leurs barnums. Je ne dis pas que ce soit le cas de tous les dramaturges juifs du monde. Je constate seulement ce qui est advenu chez nous. Il faut croire que nous sommes tombés sur une mauvaise couvée.

Il doit être interdit de jouer sur une scène française une pièce d'un auteur juif, mort ou vivant, qu'il ait été du Grand Orient ou de l'Académie. C'est une mesure d'assainissement indispensable. L'influence de ces gens, lorsqu'ils ont pu en avoir une, a été funeste. Pour ne parler que des plus « grands », ils n'ont déterminé qu'une imitation de leurs imitations, que le goût du factice et de la boursoufflure, dans les situations, dans les caractères, dans le dialogue, dans le jeu. C'est là le seul apport qu'ils puissent revendiquer.

*
**

J'entends se récrier un certain nombre de braves gens habitués à voir ces noms juifs entourés du halo des gloires nationales et qui avaient un éblouissement lorsqu'ils reconnaissaient la barbe de Tristan Bernard dans un bureau de tabac. J'aimerais être capable d'apaiser leurs consciences. On peut garder dans des placards une douzaine de pièces juives pour les collections de la zoologie littéraire, pour la curiosité et pour l'éducation des futurs étudiants qui devront savoir comment ces bêtes étaient faites et en tirer les enseignements qu'il conviendra. On peut brûler le reste en toute tranquillité. La littérature française y gagnera en salubrité. Elle n'y perdra pas une parcelle de substance.

Je n'aurais pas la place de justifier le choix des œuvres dramatiques françaises et aryennes de ces cinquante dernières années qui me paraissent les plus importantes, les plus originales. Mais pour les œuvres juives, nous avons suffisamment fait le tour de Porto-Riche et de Bernstein, mélange adultère de Porto-Riche lui-même, de Becque, de Curel et de l'Ambigu. Alfred Savoir est une espèce de pendant Pollack à Bernstein, avec le mérite de plus de franchise et sans doute d'un peu plus d'intelligence. Tristan Bernard est un suiveur d'Allais et de Courteline, avec une pointe de Jules Renard. Le pastiche est parfois adroit. Il n'ajoute rien d'original aux modèles. Croisset n'est qu'une pâle doublure de Flers et Capus, et qui n'a presque jamais rien signé seul. Pour le reste, qui se rappelle le titre de deux pièces de Sée ou de Romain Coolus ? Quant à Maurey, Wolff ou Jacques Natanson, on m'épargnera, j'espère, la peine de descendre jusque-là.

Ce qui surprend le plus chez les Juifs, dans ce domaine comme dans tant d'autres, c'est leur impuissance à créer, leur hâte à s'assimiler le plus vulgaire, le plus éphémère, en l'occurrence cette fameuse « pièce » des boulevards que personne n'a galvaudée comme eux.

Tout ce qu'on peut leur accorder de personnel, non dans la facture ou dans l'invention, mais dans le fond, dans les tempéraments, dans les intentions, ne relève certainement que de la race juive. Et c'est encore une nouvelle raison de les bannir.

Je veux, pour appuyer ce bref réquisitoire, citer un témoin que personne, j'imagine, ne récusera, surtout en cette matière. C'est un des plus grands écrivains français vivants, sinon le plus grand, un esprit qui a poussé jusqu'à la manie du scrupule, jusqu'à la divagation, l'inquiétude du juste et de l'injuste. Il a toléré autour de lui bien des Juifs. Mais il est toujours resté attaché, parfois à son insu, à trop de profondes réalités françaises pour n'avoir pas dépouillé, d'un œil aussi peu prévenu qu'admirablement lucide l'étranger que le meilleur Juif héberge en lui.

Voici donc ce qu'écrivait, il y a quelque vingt-cinq ans, André Gide dans son *Journal* :

« Pourquoi parler ici de défauts ? Il me suffit que les qualités de la race juive ne soient pas des qualités françaises, et lorsque ceux-ci (les Français) seraient moins intelligents, moins endurants, moins valeureux de tous points que les Juifs, encore est-il que ce qu'ils ont à dire ne peut être dit que par eux, et que l'apport des qualités juives dans la littérature, où rien ne vaut que ce qui est personnel, apporte moins d'éléments nouveaux, c'est-à-dire un enrichissement, qu'elle ne coupe la parole à la lente explication d'une race et n'en fausse gravement, intolérablement, la signification.

« Il est absurde, il est dangereux même de nier les qualités de la littérature juive, mais il importe de reconnaître que, de nos jours, il y a en France une littérature juive, qui n'est pas la littérature française, qui a ses qualités, ses significations, ses directions particulières. Quel admirable ouvrage ne ferait-il pas et quel service ne rendrait-il pas aux Juifs et aux Français, celui qui écrirait l'histoire de la littérature juive — une histoire qu'il n'importerait pas de faire remonter loin en arrière, du reste, et à laquelle je ne verrais aucun inconvénient de réunir et de mêler l'histoire de la littérature juive des autres pays, car c'est la même. Cela mettrait un peu de clarté dans nos idées et retiendrait, sans doute, certaines haines, résultat de fausses classifications.

« Il y aurait encore beaucoup à dire là-dessus. Il faudrait -expliquer pourquoi, comment, par suite de quelles raisons économiques et sociales, les Juifs, jusqu'à présent, se sont tus. Pourquoi la littérature juive ne remonte guère à plus de vingt ans, mettons cinquante peut-être. Pourquoi, depuis ces cinquante ans, son développement a suivi une marche si triomphante. Est-ce qu'ils sont devenus plus intelligents tout à coup ? Non. Mais auparavant, ils n'avaient pas le droit de parler ; peut-être n'en avaient-ils même pas le désir, car il est à remarquer que de tous ceux qui parlent aujourd'hui, il n'en est pas un qui parle par besoin impérieux de parler, — je veux dire pour lequel le but dernier soit la parole et l'œuvre et non point l'effet de cette parole, le résultat matériel ou moral. Ils parlent parce qu'on les invite à parler. Ils parlent plus facilement que nous parce qu'ils ont moins de scrupules. Ils parlent plus haut que nous parce qu'ils n'ont pas les raisons que nous avons de parler parfois à demi-voix, de respecter certaines choses.

« Je ne nie point, certes, le grand mérite de quelques œuvres juives, mettons les pièces de Porto-Riche par exemple. Mais combien les admirerais-je de cœur plus léger si elles ne venaient à nous que traduites car que m'importe que la littérature de mon pays s'enrichisse si c'est au détriment de sa signification. Mieux vaudrait, le jour où le Français n'aurait plus force suffisante, disparaître, plutôt que de laisser un malappris jouer son rôle à sa place, en son nom. »

Combien d'entre nous n'ont-ils pas fait, depuis dix années, le vœu désespéré de Gide dans leur cœur ? Il est désormais sans objet. Quoi qu'il arrive, la France est perdue pour les Juifs.

Cela ne signifie-t-il pas que pour les Français, elle est aux trois quarts sauvée ?

TABLE DES MATIERES

PREMIÈRE PARTIE

I. — COMMENT LES JUIFS ONT EU LA VOCATION DU CINÉMA	04
II. — LES PREMIÈRES TRIBUS EN FRANCE : OSSO, HAIK ET LES NATHAN	07
III. — LA GRANDE INVASION	19
IV. — UN ROYAUME D'ISRAËL	27
V. — LEURS FINANCES	36
VI. — LEUR ART	42
VII. — AU BOUT DU ROULEAU	47

DEUXIÈME PARTIE

I. — LE BOULEVARD JUIF	54
II. — LE THÉÂTRE NE PAYE PLUS	57
III. — BERNSTEIN	59
IV. — POUR BIEN TERMINER LA PIÈCE	63

Achevé d'imprimer le 5 Avril 1941
sur les Presses de l'Imprimerie Spéciale
des Nouvelles Éditions Françaises, Paris.

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

Une collection d'intérêt national.

LES JUIFS EN FRANCE

Le public français est très mal informé de la question juive. Certes, il existe de nombreux ouvrages qui traitent ce sujet d'une éternelle actualité. Il nous manquait encore une publication exacte, des textes et des références authentiques, des précisions de lieu et de dates, des statistiques, des répertoires dont l'ensemble forme le tableau de l'incroyable activité d'Israël en France. La collection que nous inaugurons aujourd'hui comble cette lacune.

VOLUMES PARUS

1. D^r MONTANDON. — Comment reconnaître le Juif ?
(Avec dix clichés hors-texte.)
Un portrait physique et moral du Juif par un des maîtres de l'ethnologie contemporaine.
2. D^r QUERRIOUX. — La médecine et les Juifs.
Le fidèle tableau de l'incroyable invasion juive dans la médecine française.
3. Lucien PEMJEAN. — La Presse.
Israël détenait en France toutes les agences de presse, tous les journaux. Maître de l'opinion, il a corrompu le pays et l'a poussé à la catastrophe.
4. Lucien REBATET (François Vinneuil). — Les Tribus du Cinéma et du Théâtre.
Des désastres financiers, un abaissement calculé de la sensibilité et du goût français, tel est le bilan de l'activité juive à la scène et à l'écran. On peut en croire le plus mordant et le mieux informé de nos critiques.

EN PREPARATION

5. Jean DRAULT. — L'Histoire truquée par les Juifs.
6. Pierre GÉRARD. — Le Commerce juif.
7. Georges CHAMPEAUX. — La Juiverie parlementaire.

Ces volumes sont en vente dans toutes les bonnes librairies, au prix de dix francs. Envoi franco contre mandat, chèque ou virement postal aux « Nouvelles Editions Françaises », 21, rue Amélie, Paris (7^e). C. C. Postal 2603-10.